Digitized by Google

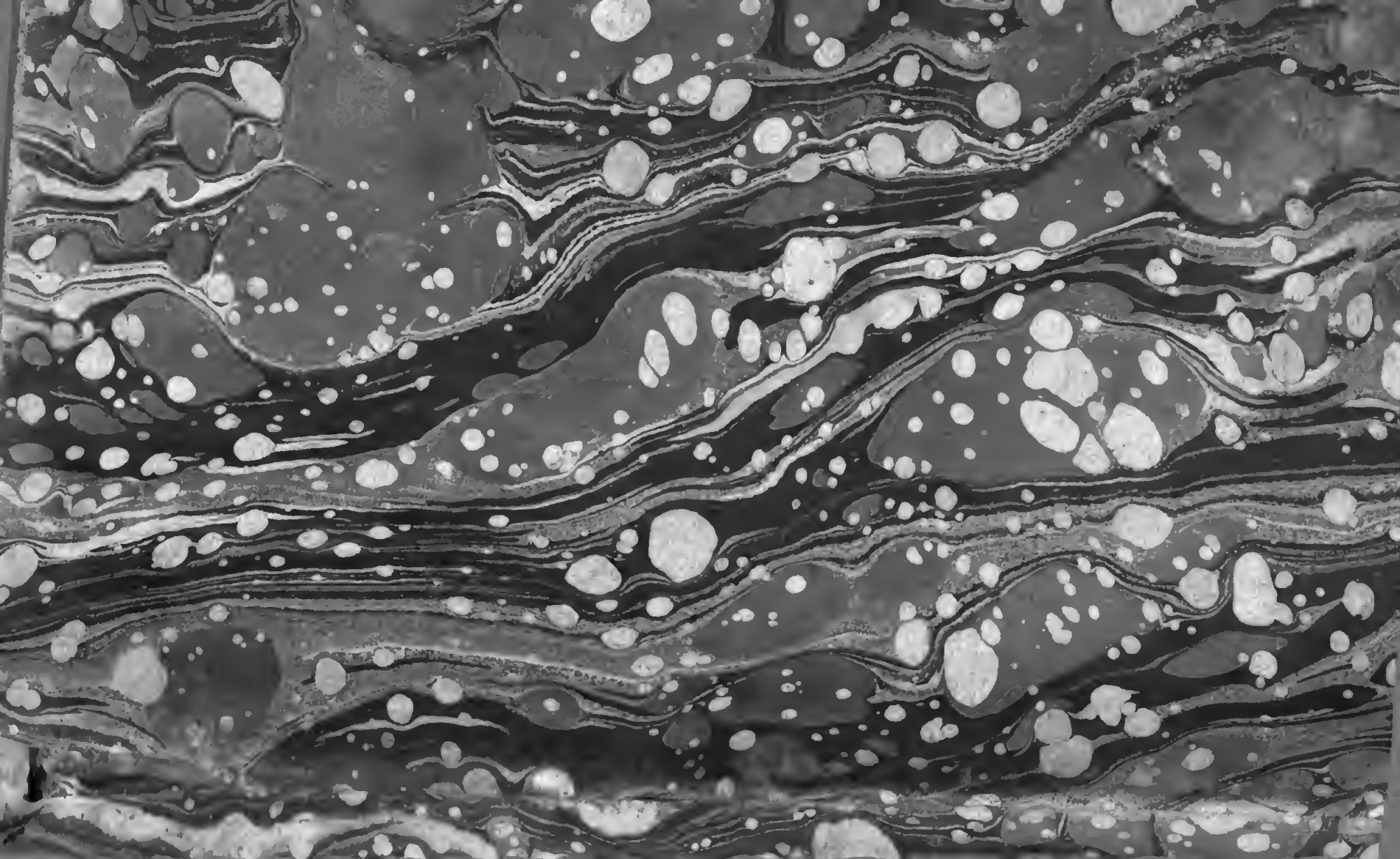

HISTOIRE D'ITALIE.

569269

HISTOIRE D'ITALIE,

Depuis la chute de la République romaine jusqu'aux premières années du dix-neuvième siècle.

Par ANT. FANTIN DESODOARDS.

TOME SIXIEME.

A PARIS,

Chez { J. E. GABRIEL DUFOUR, Libraire, rue de Tournon, n°. 1126.
PERLET, Libraire, rue de Tournon, n°. 1133.

1803.

HISTOIRE D'ITALIE,

Depuis la chute de la République romaine jusqu'aux premières années du dix-neuvième siècle.

LIVRE SEIZIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Dispositions avec lesquelles François Ier et Charles-Quint signèrent le traité de Cambrai.

Le traité de Cambrai semblait annoncer, dans les monarques qui posaient les armes, un ferme dessein de rendre à l'Europe les avantages inappréciables de la paix; mais ces vues philantropiques entrèrent-elles jamais pour quelque chose dans les arrangemens de circonstances que font entre eux les rois, suivant leurs 1531-35.

1531-35. versatiles intérêts ? question que le lecteur attentif se fait à chaque page, en lisant l'histoire, et dont la solution fâcheuse attriste la raison humaine.

Aucun des potentats qui avaient traité ensemble ne songeait à une sincère réconciliation avec ses voisins ; tous cherchaient à les tromper ; leur paix était aussi perfide que leurs querelles : ils ne regardaient les peuples que comme des animaux de service, prêts à les sacrifier de nouveau dès qu'ils croiraient trouver leur avantage au renouvellement de la guerre. L'empereur faisait la paix, parce que les troubles que le luthéranisme élevait alors en Allemagne, exigeant sa présence et ses armes dans cette contrée, le forçaient de ménager François Ier. Les princes de la communion luthérienne prenaient le nom de *protestans*. Après avoir présenté à la diète de l'Empire leur confession de foi, connue sous le nom de *Confession d'Augsbourg*, assemblés à Smalkalde, ils formaient, pour leur défense commune, une confédération dont la puissance impériale était alarmée.

François Ier voyait dans la cessation des hostilités un moyen de favoriser les princes protestans d'Allemagne, et de chercher, dans les embarras qu'ils pouvaient causer à la maison

d'Autriche, les moyens de rentrer en Italie avec quelque espérance de succès. 1531-35.

La grande affaire du roi d'Angleterre était son divorce avec Catherine d'Aragon. Devenu éperdument amoureux d'Anne de Boulen, il s'attachait à François 1er, dont le crédit lui était nécessaire pour balancer celui de Charles-Quint sur la cour pontificale, que les usages de ce siècle rendaient juge de ce procès singulier.

Ces événemens appelaient la cour de Rome à jouer le rôle le plus brillant. Charles VIII, Louis XII et François 1er, qui s'obstinèrent à la conquête de Naples, de Milan et de Gênes, étaient obligés de correspondre avec elle. L'ambition de Sélim et de Soliman, qui menaçaient d'envahir l'Allemagne, les flottes de Barberousse qui infestaient la Méditerranée, et les liaisons de la cour de Naples avec tous les princes d'Italie, rendaient indispensable à l'empereur l'alliance du pape. Les guerres civiles des petites souverainetés d'Italie, et leurs perpétuelles rivalités, entraînaient sans cesse dans toutes les négociations la médiation du saint-siége.

Une grande application à se procurer des alliés puissans, une attention constante et scrupuleuse à suivre, du fond du Vatican, le fil caché qui conduisait les principaux événemens;

1331-35. la sagacité et la prudence, nécessaires pour les préparer par des négociations lentes et habiles; faire des conquêtes par le secours des traités, sans répandre une goutte de sang; profiter de sa puissance passive pour soulever l'Europe entière, sans partager, ou du moins sans paraître partager l'émotion générale; saisir avec art les momens favorables d'augmenter la puissance du saint-siége sans alarmer l'ambition des grandes puissances, telles étaient alors les armes et les ressources de Rome. Ces armes redoutables, dans des mains exercées, pouvaient blesser celui qui s'en servait, s'il n'en connaissait parfaitement la trempe. Un pontife dont l'ambition se montrait à découvert, risquait de ruiner son pouvoir en voulant imprudemment l'étendre. Il fallait un talent peu commun pour profiter de toute l'influence que les idées religieuses donnaient au pontife, sans déchirer le voile sacré qui enveloppait l'homme et cachait ses faiblesses.

Les pontifes placés sur le siége de Rome au commencement du seizième siècle, n'avaient pas reçu de la nature le talent de saisir ces nuances presque insensibles; l'un, au goût pour la guerre, joignait beaucoup d'ambition, et plus encore d'avarice; l'autre fut un prince magni-

fique, mais n'ayant aucune décence dans les mœurs, aucune adresse dans l'esprit, aucune fermeté dans l'ame ; un troisième fut encore plus faible et plus inconstant. Tous sacrifièrent les avantages du saint-siége à ceux de leurs familles particulières. 1531-35.

Jules II, toujours à cheval, toujours armé, ayant jeté dans le Tibre les clefs de saint Pierre, pour ne se servir que de l'épée de saint Paul, devint le tyran des petits états d'Italie, brouilla l'Europe entière en lançant les interdits les plus indiscrets, annonça la partialité la plus impolitique, en s'unissant avec Ferdinand le Catholique, le plus avide de tous les princes, et déshonora la tiare par son ivrognerie et par sa sordide avarice.

Léon X, sorti d'une famille dont l'ambition ensanglantait depuis long-temps la Toscane, voulant lui rendre cet éclat dont elle était déchue, ne parut s'occuper que d'elle. Toutes les alliances, politiques ou impolitiques, dont l'effet concourait à favoriser la domination des Médicis dans Florence, étaient acceptées de préférence. Ceux qui voyageaient à sa cour, voyaient avec surprise, sur la chaire de Saint-Pierre, au lieu d'un pontife grave et austère, l'ami des plaisirs et des femmes, un sibarite en robe pon-

1531-35. tificale. Environné de tout le luxe des princes asiatiques, l'efféminé Léon x manquait perpétuellement d'argent : dispenses, absolutions, indulgences, et toutes les faveurs spirituelles de la cour romaine, étaient mises à prix. En vain prévenait-on ce pontife que, dans la fermentation des esprits où se trouvait l'Europe, cet abus pouvait produire une révolution, son opiniâtreté prépara le schisme des protestans.

Léon protégea les beaux-arts, et traita magnifiquement les gens de lettres : c'en était assez pour lui donner des panégyristes qui lui dressèrent une vaine apothéose. La vérité désavoue ces monumens élevés par une aveugle reconnaissance. Nous présentons Léon x à la postérité tel qu'il fut ; d'autres l'ont peint tel qu'il devait être.

La maladie qui dévorait Léon x, était une de celles que la chirurgie ne guérissait pas alors. On sait que le cardinal de Richelieu mourut de la fistule dans le siècle suivant, et que Louis xiv n'en fut guéri qu'après des expériences multipliées sur d'autres sujets. Menacé d'une mort aussi prochaine qu'inévitable, ce pontife craignait que sa famille perdît bientôt les fruits de tous les sacrifices multipliés pour assurer sa domination sur la Toscane ; ce fut

le motif qui le déterminait à proposer l'éléva- du cardinal Jules son cousin. 1531-35.

Cependant, malgré ses dispositions, le cardinal Adrien Florent fut élu; il passait pour un politique consommé; on fut bientôt convaincu du contraire, et ce pontife n'ayant régné que dix-neuf mois, les cardinaux placèrent Jules de Médicis sur le saint-siége.

On eût pu lui appliquer cette observation faite par Tacite, au sujet de Galba : *Tout le monde l'eût jugé digne de l'empire s'il n'y fût jamais parvenu.* On fut obligé de revenir sur le caractère de Léon x, qui n'avait pas été assez connu, et de restituer à la mémoire de ce pontife, tout ce qui s'était fait de grand sous son règne. Clément vii ne desira qu'une chose fortement, c'était l'élévation de sa famille dans tout le reste; la versatilité de son caractère le rendait incapable d'exécuter aucun plan suivi. Il était entièrement livré à deux de ses domestiques, Nicolas Schomberg, allemand, et Jean Mathieu Gilbert, génevois.

Schomberg, disciple et ami de Savonarole, cachait, sous la robe d'un dominicain, une ame forte et beaucoup d'aptitude pour les affares. Gilbert avait des mœurs plus douces.

Schomberg, né en Allemagne, favorisait le
1531-35. parti de Charles-Quint, Gilbert aimait les Français. Ces deux hommes, rivaux de faveur, se détestaient mutuellement. Ainsi le parti que le pape devait prendre dans les affaires, dépendait de l'ascendant pris, tour-à-tour, sur leur maître, par deux serviteurs ambitieux dont il n'avait pas la force de réprimer les écarts. Livré, par l'indiscrétion de l'un ou de l'autre de ces agens subalternes, à la censure publique, on connut ses irrésolutions, sa faiblesse; il devint un objet de dérision. Gilbert l'emporta sur son rival, Clément accéda à une ligue avec François 1er.

CHAPITRE II.

François 1er rentre dans le Milanais. — Extinction de l'ancienne famille de Mont-Ferrat.

1535-36. Le roi de France devait peu compter sur un homme de ce caractère; cependant, sur cette alliance il fondait son secret espoir de rentrer en vainqueur en Italie; c'était le seul motif

qui l'avait décidé à marier son fils, le duc d'Orléans, à la nièce de Clément VII. 1535-36.

Depuis la mort de la comtesse d'Angoulême, arrivée en 1531, le duc de Savoie ayant épousé une sœur de l'impératrice, avait abandonné l'alliance de François 1er. Une autre cause attachait encore le duc de Savoie au char de l'empereur. Le marquis de Mont-Ferrat, Boniface Paléologue, étant mort en 1531, il ne restait de cette famille impériale que deux collatéraux, Georges, abbé de Lucedio, et Marguerite, femme de Frédéric de Gonzague, duc de Mantoue. Georges quittant aussitôt sa riche abbaye, épousa Julie d'Anjou, fille d'Isabelle, qui avait été reine de Naples; Julie subsistait à Ferrare, des libéralités du duc Alphonse. Le nouveau marquis mourut sans postérité un an après; et le duc de Mantoue, muni d'un diplome impérial, prit possession du Mont-Ferrat. Cette succession lui était disputée par Charles III, duc de Savoie, et par François-Marie, marquis de Saluces. Le marquis de Saluces démontrait que sa famille était une branche cadette de celle de Mont-Ferrat, appelée, par conséquent et de droit commun, à la succession dès qu'il n'existait plus de mâle dans la branche aînée : le duc de Mantoue sou-

1535-36. tenait que le Mont-Ferrat était un fief féminin appartenant à sa femme Marguerite, héritière du marquis Georges. Le duc de Savoie prouvait que le Mont-Ferrat était un domaine libre et disponible. Il produisait un contrat passé, en 1330, entre Aimon, duc de Savoie, et Théodore 1er, Paléologue, lequel instituait, à défaut d'enfans mâles, Yolande sa fille, épouse d'Aimon et sa postérité, héritière de son marquisat. Il présentait encore une donation faite, en 1432, par Jean-Jacques, de ses possessions situées entre le Pô et le Tanaro, au profit de son beau-père Amédée, premier duc de Savoie, qui les lui avait ensuite rendues, à titre de fief, sous la réserve de l'hommage-lige.

Les concurrens s'efforçaient, à l'envi, de gagner les bonnes graces de l'empereur, juge de cette grande cause. Charles-Quint, sous prétexte de prévenir les voies de fait, fit prendre possession, en son nom, du Mont-Ferrat, et cita les prétendans à son tribunal. Il ne fut bientôt plus question que des ducs de Savoie et de Mantoue. L'empereur, qui ménageait les deux contendans, différait de prononcer. Enfin, après des discussions prolongées jusqu'en 1536, il rendit à Gênes une sentence arbitrale, qui adjugeait le Mont-Ferrat au duc de Mantoue;

cette décision ne termina pas le procès, et lorsque la lignée mâle de Frédéric de Gonzague s'éteignit, en 1627, cette contestation subsitait encore. 1535-36.

La maison de Savoie réclama alors le Mont-Ferrat. Mais les sollicitations de la cour de France procurèrent cet état et celui de Mantoue à Charles, duc de Nevers et de Rhetel. En 1631, le duc de Savoie, au lieu du payement annuel de quinze mille écus que lui devait le duc de Mantoue, reçut soixante et quinze bourgs ou villages, qui lui furent assignés dans le Mont-Ferrat. En 1703, l'empereur céda au duc de Savoie la partie du Mont-Ferrat dont les ducs de Mantoue avaient reçu l'investiture. Depuis lors toute cette province, située entre le Piémont, le Milanais et la république de Gênes, a fait partie des états du roi de Sardaigne.

Les portes de l'Italie étaient fermées à François 1er. Ce prince surmonta tous les obstacles; mais tandis qu'il s'emparait de la Savoie et du Piémont jusqu'à Turin, François-Marie Sforza était mort subitement; Charles-Quint, vainqueur des musulmans, avait ramené ses troupes à Naples, ses flottes couvraient la Méditerranée, et ses armées de terre s'étaient fortifiées

——— dans le Milanais, de manière qu'une invasion
1535-36. de la part des Français était impossible.

CHAPITRE III.

Mort de François-Marie Sforza. — L'Empereur s'empare de la Lombardie. — Affaires de Florence. — Cosme Ier devient duc de Toscane.

A PEINE le duc François-Marie Sforza était mort, que son frère naturel Jean-Paul, marquis de Scaravaggio, s'était rendu auprès de l'empereur à Naples, en passant par Rome, afin de solliciter la protection de Paul III. Il demandait le Milanais avec d'autant plus de confiance, qu'au rapport de Muratori, les bâtards, au défaut des enfans légitimes, étaient appelés à la succession dans l'acte d'investiture accordé au dernier duc. Il mourut subitement à Florence, empoisonné (1) par les ordres d'Antoine Delève, qui voulut épargner à Charles-Quint l'embarras de refuser, et qu'il avait

(1) Segni, *liv. VII*; *p.* 92.

résolu de s'approprier. Ce général, commandait depuis si long-temps les armées impériales en Italie; il prit possession sur-le-champ de toutes les forteresses de la Lombardie, sous prétexte de les mettre en état de défense contre les Français. 1535-36.

Dans le même temps, de nouvelles dissentions, troublaient Florence, et mettaient entre les mains de l'empereur le sort de la Toscane. Le duc Alexandre, regardé comme l'unique rejeton de la famille de Léon x et de Clément vii, depuis que le cardinal Hippolyte avait embrassé l'état de l'église, devait à l'empereur une partie de sa fortune, et ce prince abusait de son ascendant pour traiter le duc plutôt en sujet qu'en vassal. Cependant, en qualité d'héritier de deux papes qui avaient régné sans contradiction sur Florence, il se serait aisément rendu indépendant de la cour impériale, s'il avait su ménager ses nouveaux sujets et ses parens; mais ses débauches immodérées soulevaient contre lui tous les ordres de l'état. Les Florentins frémissaient à juste titre des affronts qu'ils en recevaient dans la personne de leurs femmes et de leurs filles. A son exemple, les jeunes gens attachés à sa cour, ne donnaient aucunes bornes à leurs déportemens.

1535-36. Les injustices, les vexations, les cruautés dont il s'était abstenu tant qu'il avait gouverné sous la direction de Clément VII, vinrent, après la mort de ce pontife, augmenter la multitude et l'animosité de ses ennemis.

Le désordre fut porté si loin dans Florence, que d'un côté le duc Alexandre, et de l'autre les mécontens, se rendirent à Naples pour demander justice à l'empereur. L'accusé, ainsi que les accusateurs, offraient, à l'envi, de se rendre tributaires de Charles-Quint pour en obtenir un jugement favorable. L'empereur balança long-temps, moins pour éclaircir la cause que pour ménager à ses courtisans et à ses ministres le triste plaisir de voir les personnages les plus illustres s'invectiver, se calomnier, briguer, ramper, solliciter, comme de vils plaideurs, devant le juge de leur village.

Charles-Quint n'ignorait pas que la république de Florence avait, dans tous les temps, montré beaucoup de partialité en faveur de la cour de France, il n'avait garde de s'exposer de nouveau à cet inconvénient en rétablissant dans la Toscane le gouvernement démocratique. Il se déclara donc en faveur d'un homme qu'il devait regarder comme sa

créature. Les troupes qu'il lui confia le rendirent maître de Florence. Les Strozzi, les Salviati, les Valori, les Ridolfi, exilés de leur patrie, se réfugièrent dans Venise. 1535-36.

Jusqu'alors Charles-Quint s'était contenté de promettre au duc Alexandre la main de Marguerite sa fille naturelle, le mariage fut célébré. La qualité de gendre de l'empereur assurait le pouvoir du duc. Il en eût joui tranquillement, si l'exemple du passé, l'éclairant sur l'avenir, avait amorti les passions follement brutales, au sein desquelles il trouva la mort quelques mois après le brillant hymenée qui devait assurer sa puissance et son bonheur.

Il accordait une entière confiance à Laurenzino de Médicis, un de ses parens. Cet homme, âgé seulement de vingt-deux ans, avait conçu le projet de délivrer sa patrie de l'oppression en assassinant Alexandre. En conséquence il s'était attaché à gagner ses bonnes grâces en favorisant sa lubricité. Il s'écoula un assez long espace de temps avant qu'il en trouvât l'occasion favorable. Enfin, sous prétexte de ménager au duc un tête-à-tête avec une femme dont il était amoureux, il parvint à l'attirer seul dans son logis, et feignit de le quitter un instant pour lui amener l'objet de sa passion.

1535-36. Alexandre, étendu mollement sur un lit, était plongé dans une voluptueuse rêverie. Il en est tiré par deux coups de poignard pendant la nuit du 5 au 6 janvier 1537.

Un jour entier se passa sans qu'on sût ce qu'Alexandre était devenu; la rumeur était à son comble dans Florence. Le secrétaire d'état, François Campana et le cardinal Cibo, auquel Clément VII avait confié la conduite du jeune duc, assemblent secrétement les partisans des Médicis pour délibérer sur le parti qu'il convenait de prendre avant de publier les détails de cet assassinat. Alexandre ne laissait qu'un fils naturel, appelé Jules, et quelques filles illégitimes comme leur frère. Le cardinal Hippolyte était mort depuis un an; il ne restait de la lignée de Cosme, surnommé le *Père de la patrie*, que la duchesse d'Orléans, Catherine de Médicis. Les recteurs de Florence, tous amis, partisans ou serviteurs des Médicis, choisissent pour duc Cosme de Médicis, âgé de dix-huit ans, dont le père et l'aïeul avaient été comptés parmi les plus grands capitaines d'Italie.

Cependant (1) la mort du duc Alexandre

(1) Varchi, *liv. XV*; Segni, *liv. VIII*.

se

se divulgue et donne lieu à tous les vains propos qui se tiennent ordinairement en semblable circonstance. Les républicains voulaient rétablir les institutions démocratiques; mais le parti des Médicis prévalut. L'historien Guicciardini, qui passait pour un des hommes d'état les plus célèbres d'Italie, favorisait de tout son pouvoir l'élection de Cosme. Il fut décidé qu'il n'aurait que le nom de chef de la république, avec un traitement de douze mille florins d'or, pour l'entretien de sa maison. Cosme accepta la première magistrature de sa patrie, aux conditions qui lui étaient offertes; mais bientôt, oubliant ses promesses, il se mit sous la protection de l'empereur et en reçut l'investiture du duché de Toscane. 1535-36.

Laurencino de Médicis, désespérant de rétablir la république, s'était rendu à Venise, d'où les mécontens de Florence se préparaient à porter la guerre dans leur patrie. Elle fut moins longue que sanglante. Le jeune duc, élevé dans les bras d'une mère extrêmement tendre, et n'ayant montré jusqu'alors de goût que pour les lettres et pour les plaisirs, se livra tout-à-coup et tout entier aux fatigues de la guerre et de l'administration. La Romagne, la Toscane et le royaume de Naples,

1535-36. disent hyperboliquement les historiens, furent remplis de ses espions qui l'instruisaient des plus secrètes pensées de l'ennemi ; il en recevait une si grande quantité de dépêches, que Varchi (1) ne concevait pas comment il trouvait le temps de les lire. Enfin Philippe Strozzi, que ses richesses faisaient nommer le *Crassus* de Florence, fut surpris dans un château avec les principaux chefs des mécontens ; ils périrent sur l'échafaud ou dans les prisons. Laurenzini de Médicis s'enfuit à Constantinople ; il revint dans la suite à Venise, où, malgré l'obscurité dans laquelle il vivait, il fut assassiné par ordre du duc de Florence.

Les Florentins gémissaient sous les impôts excessifs dont ils étaient surchargés ; cependant ils ne passèrent plus des murmures au soulèvement. Cosme, appliqué, laborieux, grave, sévère, régulier dans ses mœurs, brillait de toutes les vertus qu'avait outragées son prédécesseur ; d'ailleurs, aimant passionnément les lettres et les arts, sur-tout l'architecture, il en recevait cet éclat, cet étaie de grandeur qui éblouit la multitude et déconcerte les intrigans.

(1) Liv. xv, p. 623.

Florence lui fut redevable d'une académie où l'on venait de toute l'Italie étudier les beautés de la langue toscane, qui lui étaient si familières, que Varchi, Gelli et ses autres pensionnaires, voulurent le placer parmi les restaurateurs des lettres. 1535-36.

Au surplus, Charles-Quint était le maître des châteaux de Livourne et de Florence. Cosme n'était regardé, par les principales puissances d'Italie, que comme le lieutenant de l'empereur; en conséquence les Vénitiens refusaient constamment d'entretenir un ambassadeur à sa cour; mais cette dépendance, en le dégradant aux yeux des autres souverains, était peut-être l'épouvantail qui concourait le plus puissamment à retenir les Florentins dans l'obéissance.

CHAPITRE IV.

Les Impériaux tentent vainement d'envahir la Provence. — Révolution de Genève.

Lorsque le duc Alexandre de Médicis fut assassiné, l'empereur avait quitté Naples aux premières nouvelles des préparatifs faits par les Français pour pénétrer en Italie. Ce

prince s'était rendu à Rome, le 6 avril; il y
1535-36. déclama, d'une manière véhémente, contre le roi de France, dans une assemblée des cardinaux et du sénat de Rome. Après avoir accusé François 1er d'avoir incendié l'Europe par son ambition insatiable: cependant, ajoutait-il, ne prodiguons pas le sang de nos sujets (1) innocens; décidons notre querelle d'homme à homme à nos risques et périls; que le duché de Bourgogne soit mis en dépôt de sa part; celui de Milan, de la mienne, et qu'ils soient le prix du vainqueur. Unissons ensuite les forces de l'Allemagne, de l'Espagne et de la France, pour abaisser la puissance ottomane; mais si François refuse de terminer par cette voie nos différens, rien alors ne pourra m'empêcher de pousser la guerre à la dernière extrémité. J'entre en lice avec les plus belles espérances de succès. La justice de ma cause, l'union de mes sujets, le nombre et la valeur de mes troupes, l'expérience de mes généraux, tout se réunit pour m'assurer la victoire. Le roi n'a aucun de ces avantages, et si mes res-

(1) Robertson, *Histoire de Charles-Quint*; du Bellay, 199.

sources n'étaient pas plus solides que les siennes, j'irais dans l'instant les bras liés, la corde au cou, me jeter à ses pieds, implorer sa clémence. 1537.

Après une harangue aussi véhémente, il fallait vaincre François 1er. Les Impériaux entrèrent en Provence par la rivière de Gênes et le comté de Nice, au nombre de cinquante mille combattans. Ils assiégèrent Marseille à la fin de l'automne, et ne tardèrent pas à s'apercevoir combien leur entreprise était téméraire. L'empereur, après avoir perdu, en quelques mois, la moitié de son armée, par les maladies autant que par le feu de l'ennemi, fut obligé de repasser les Alpes pour conduire les débris épars de ses troupes jusqu'aux frontières de la Lombardie. Antoine Delève était mort devant Marseille. Charles nomma le marquis del Vasto, pour lui succéder dans le gouvernement du Milanais.

Charles, après ce revers humiliant, ne voulait pas s'exposer aux railleries des Italiens, en repassant par les villes qu'il avait traversées l'année précédente, dans l'éclat d'un monarque triomphant et marchant à de nouvelles victoires, il prit le parti de s'embarquer, à Gênes,

directement pour l'Espagne. La guerre fut re-
1537. portée dans le Piémont.

Ce fut dans cette circonstance que les Génevois, dont on n'avait jamais parlé jusqu'alors, conquirent leur liberté. Genève, avant cette époque, était gouvernée par son évêque, comme quelques autres villes d'Allemagne. Ces prélats avaient cédé une partie de leurs droits aux ducs de Savoie, et ces droits disputés étaient en compromis depuis plusieurs années. Les Génevois, craignant d'être entièrement subjugués par la cour de Turin, s'étaient fortifiés de l'alliance des cantons de Fribourg et de Berne. Les opinions de Calvin et de Zvingle commençaient à s'introduire en Suisse; Berne venait de les adopter; Genève les admit en 1535; la religion romaine fut proscrite; l'évêque et son clergé, chassés de la ville, se retirèrent à Anneci en Savoie. On voit encore entre les deux portes de Genève, une inscription latine en mémoire de cet événement.

Les Génevois, voulant donner de la célébrité à leur ville, y appelèrent Calvin qui jouissait d'une grande réputation. Ce réformateur dressa, de concert avec les magistrats, un recueil de lois civiles et ecclésiastiques, approuvées

par l'assemblée du peuple, en 1543, et qui est devenu le code fondamental de cette république. Les guerres que les Génevois eurent à soutenir pendant près de soixante ans contre les ducs de Savoie, empêchèrent les arts et le commerce d'y fleurir, autant que les sciences. Le mauvais succès de l'escalade tentée par les Piémontais, en 1602, fut l'heureuse époque de la tranquillité de Genève. Ces républicains, attaqués par surprise, se crurent en droit de traiter les assaillans comme des assassins. Les ducs de Savoie renoncèrent à s'emparer de Genève. Dès lors cette ville ne cessa de se peupler, de s'enrichir et de s'embellir. 1537.

CHAPITRE V.

Démarches de Paul III pour rétablir la paix entre François Ier et Charles-Quint. — Trève de Nice.

Les progrès faits par les opinions des luthériens et des calvinistes dans les diverses contrées de l'Europe, avaient déterminé Paul III à convoquer le concile de Trente, qui devait juger ces disputes religieuses. Pour parvenir à 1538.

1538. ce rassemblement d'évêques, il fallait rétablir la paix en Europe. Le pape avait obtenu que Charles-Quint et François 1er se rendraient à Nice, où lui-même devait se trouver, pour concilier leurs différens. Toutes les puissances d'Italie desiraient ardemment la paix, mais sur-tout le duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, dont presque tous les états se trouvaient occupés par les armées impériales ou par les armées françaises. L'empereur était convenu que le pontife logerait dans le château de Nice, et que, pendant son séjour, les troupes du saint-siége remplaceraient la garnison piémontaise. Le duc refusa de livrer cette forteresse ni au pape, ni au roi de France, qui voulait aussi occuper ce château; mais Charles-Quint parla d'un ton si menaçant, que Philibert-Emmanuel fut obligé de céder; il se rendit auprès du pontife, qui entrait dans Monaco, et parut disposé à le satisfaire, quelque déplaisir qu'en dût éprouver le monarque français.

Mais quand il fut question de changer la garnison, les soldats piémontais, agissant ou par les ordres secrets du duc, ou par l'impulsion de leurs officiers, refusèrent de sortir de la place. Les habitans de Nice déclarèrent que leurs priviléges les autorisaient à repousser de

leurs murs toute autre milice que celle des ducs de Savoie. On sut, dans la suite, que l'empereur voulait s'emparer de ce château et du port de Villefranche, pour assurer sa communication d'Espagne en Italie. 1538.

Repoussé par la garnison et par les citoyens, Paul III prit son logement hors de la cité, dans un couvent de Franciscains, se portant de là, tantôt auprès de l'empereur, établi dans Villefranche; tantôt auprès du monarque français, campé à quatre lieues de Nice. Les ravages que Soliman exerçait dans la Hongrie, semblaient devoir déterminer l'empereur à s'arranger avec François Ier; mais la première condition d'une paix sincère devait être la restitution de la Lombardie que Charles-Quint voulait garder, et que François Ier ne voulait pas abandonner. Cette disposition des deux monarques fut le principe secret de la conduite qu'ils tinrent dans la suite, et qui paraît impolitique lorsqu'on n'a pas sous les yeux les motifs qui les faisaient agir.

Le pape, les Vénitiens, les Génois, les ducs de Modène, de Mantoue et de Florence, sentaient parfaitement que si Charles-Quint conservait la souveraineté du Milanais, l'Italie était irrévocablement asservie; mais le duc de Savoie

1538. était, de tous les princes, celui auquel la paix était le plus nécessaire : la Savoie entière, et une partie du Piémont, étaient occupées par les Français, et presque tout le reste de ses états par les Impériaux. On est effrayé, en lisant la peinture que fait Ludovico de la Chiesa, dans son *Histoire du Piémont*, des calamités qui fondirent sur cette contrée ; elle fut même sur le point d'être anéantie. Gosselini, historien d'ailleurs enthousiaste de Ferrand de Gonzague, rapporte (1) que ce capitaine insistait auprès de l'empereur, sur la nécessité de convertir le Piémont en désert, afin d'ôter aux Français tout moyen de pénétrer en Italie. Charles-Quint n'adopta pas une mesure aussi barbare, soit qu'il ne voulût détruire un pays qu'il se proposait d'ajouter à ses possessions, ou qu'en affamant les Français, il craignît d'affamer en même temps les Espagnols et les Allemands.

Les deux monarques ne voulant rien relâcher de leurs prétentions, Paul III les fit consentir à signer une trêve de dix années, pendant laquelle on convint que chacun garderait

(1) Part. I, pag. 77.

ses conquêtes. L'infortuné duc de Savoie se plaignit en vain d'un traité qui lui était si fatal; trop faible pour résister, il fallut se soumettre à son sort. De tous ses états, Nice, avec ses dépendances, fut la seule portion dont il resta possesseur. Il vit le reste partagé entre un puissant agresseur et un allié qui avait promis de le protéger. Triste exemple pour les princes faibles ayant le malheur de se trouver engagés dans les querelles élevées entre les grands empires, ils sont écrasés dans le choc! 1538.

CHAPITRE VI.

Entrevue de Charles-Quint et de François Ier à la rade d'Aigues-Mortes. — Charles-Quint traverse la France pour se rendre à Gand.

Après la trève de Nice, François Ier et Charles-Quint se voient à la rade d'Aigues-Mortes. Les contemporains assurent que ces deux princes se donnèrent des preuves mutuelles d'une entière confiance. Leur conduite antérieure et subséquente dément assez ces prétendues démonstrations d'amitié. Les deux rivaux pouvaient-ils oublier qu'ils s'étaient appe-

lés en duel, qu'ils s'étaient donnés publiquement
1538. les démentis les plus formels, qu'ils n'avaient jamais traité ensemble que pour se tromper; que le Dauphin étant mort d'une pleurésie, en 1536, François Ier avait accusé l'empereur d'avoir fait empoisonner ce prince, et que Charles-Quint, après avoir promis plusieurs fois au roi de France l'investiture de la Lombardie, s'était rendu maître de cette province.

Charles-Quint, de retour en Espagne, ap-
1539-40. prend que la ville de Gand s'était révoltée, et que le feu de l'insurrection menaçait tous les Pays-Bas. Gand voulait se donner au roi de France, comme à son seigneur suzerain (1). L'exemple de cette ville, une des plus grandes et des plus riches de l'Europe, pouvait entraîner la Flandre et une partie du Brabant. François Ier, à qui Charles-Quint promettait alors l'investiture du Milanais pour le duc d'Orléans, rejette les propositions des Gantois, dans la crainte de rompre les négociations entamées avec la cour de Madrid.

Charles Quint ose demander à François Ier le

(1) *Mém. sur la révolte des Gantois*, par Jean d'Hollander. Sandov. *Hist.* tome II.

passage à travers ses états pour se rendre en Flandre. Non-seulement on lui accorde cette faveur, mais, pour lui ôter toute inquiétude, les deux fils du roi lui servent d'otages. Toutes les histoires font mention de la magnificence avec laquelle Charles-Quint fut reçu. On assure cependant qu'il fut question de le faire arrêter à Paris. Le connétable de Montmorenci fut, dit-on, disgracié pour avoir conseillé de traiter de bonne foi avec l'empereur. Un homme qui n'a qu'à s'en prendre à lui-même d'avoir pris un mauvais parti, est souvent assez injuste pour rejeter sa sottise sur un autre. On dit qu'il fallait exiger de l'empereur une promesse, par écrit, d'investir du Milanais François 1er ou ses enfans ; mais François 1er avait promis, par écrit, de céder la Bourgogne à Charles ; il avait ensuite éludé sa parole. On ne cède guère à son ennemi une grande province, sans y être forcé par les armes. François 1er pouvait terminer cette difficulté, en retenant prisonnier un prince qui s'était mis imprudemment dans ses mains. 1539-40.

Voltaire observe que François 1er se serait couvert d'opprobre, s'il eût retenu, par une basse perfidie, celui dont il avait été le captif par le sort des armes. « Il y a, dit cet écrivain, des crimes d'état que l'usage autorise, il y en a

1539-40. d'autres que l'usage, et sur-tout la chevalerie de ce temps-là, n'autorisait pas. » Mais des princes qui avaient violé cent fois les traités faits entr'eux, qui s'entre-suscitaient de nouveaux ennemis, alors même qu'ils portaient des paroles de paix, n'auraient pas manqué de prétextes pour autoriser une nouvelle fourberie. Un Espagnol avait dit à Charles-Quint, que si les Français le laissaient sortir de France, ils seraient bien faibles ou bien aveugles ; ils sont l'un et l'autre, répondit l'empereur, c'est sur cela que je me fie. Cette réponse, si elle est vraie, peint le caractère de Charles-Quint.

Ce prince, sorti de France, foula aux pieds ses promesses, on devait s'y attendre ; tant de fêtes somptueuses n'aboutirent qu'à de nouvelles guerres.

CHAPITRE VII.

Nouvelle guerre en Lombardie. — Bataille de Cerisolles.—Paix de Crespi en Valois.

TANDIS que Charles-Quint, pour mettre le comble à sa gloire, voulait conquérir Alger comme il avait subjugué Tunis quelques années auparavant, et qu'il échouait dans cette entreprise, François 1er formait une alliance avec Soliman II. Le conseil de Paris avait envoyé deux ministres à Constantinople par la voie de Venise. Ils furent assassinés en chemin, par ordre du gouverneur de Milan, sous prétexte qu'ils étaient nés l'un et l'autre sujets de l'empereur. Comment accorder cette violation du droit des gens, avec cette générosité de laquelle les deux monarques paraissaient se piquer? La guerre recommence avec fureur vers les Pyrénées et vers les Alpes, les Français et les Impériaux se rencontrent le 11 avril 1544, auprès de Cerisolles, dans une plaine ouverte. Le premier choc fut tel qu'on devait l'attendre des meilleures troupes de l'Europe. La cavalerie française chargea, avec son impétuosité ordinaire, renversant tout

1541-45. ce qui osait l'arrêter ; mais la discipline de l'infanterie espagnole ayant fait plier le corps qu'elle avait en tête (1), la victoire paraissait en suspens. Del Vasto, qui commandait les Espagnols, se trouvait parmi les troupes rompues ; craignant de tomber dans les mains des Français, qui pouvaient venger sur lui le meurtre des deux envoyés de François Ier, il perdit sa présence d'esprit, et oublia de faire avancer son corps de réserve. Le comte d'Enghien, général des Français, soutenait, à la tête de ses gendarmes, le corps qui pliait, en même temps il ordonnait aux Suisses de tomber sur les Espagnols. Ce mouvement fut décisif, la déroute des Impériaux fut complète ; le marquis del Vasto, blessé à la cuisse, ne dut son salut qu'à la bonté de son cheval ; il perdit dix-mille hommes, les bagages et l'artillerie de son armée.

Une nouvelle scène politique empêcha François Ier de profiter de sa victoire. Henri VIII s'alliait alors avec ce même empereur dont il avait répudié la tante. Les princes oublient les injures comme les bienfaits quand l'intérêt parle :

(1) *Mém. de Montluc.*

le

le monarque anglais se flattait de démembrer France, il marchait sur Paris, après avoir pris Boulogne-sur-Mer. François 1er fut contraint d'abandonner ses conquêtes dans la Lombardie pour défendre le nord de la France. Mais dans le même temps les princes protestans d'Allemagne prenaient les armes contre Charles-Quint, dont ils redoutaient l'excessive puissance. 1541-45.

Dans ces circonstances, la paix entre François 1er et Charles-Quint fut signée à Crespi, près de Meaux, le 18 septembre 1544; les principaux articles furent que des deux côtés on restituerait toutes les conquêtes faites depuis la trève de Nice, que l'empereur donnerait en mariage, au duc d'Angoulême, troisième fils de François 1er, sa fille aînée, ou la seconde fille de son frère Ferdinand; que si c'était la sienne, il lui céderait en dot les provinces des Pays-Bas en toute souveraineté, pour passer aux enfans mâles qui naîtraient de ce mariage, et que si la fille de Ferdinand était préférée, son mari aurait l'investure du duché de Milan, et qu'aussitôt que le duc d'Angoulême serait en possession des Pays-Bas ou de la Lombardie, le roi rendrait au duc de Savoie toutes les places occupées par lui en Piémont et

1541-45. en Savoie, excepté Pignerol et Mont-Mélian. François Ier renonçait à ses prétentions sur le royaume de Naples, Charles abandonnait en retour les siennes sur la Bourgogne. La fortune prit soin de dégager Charles-Quint de ses promesses. Le duc d'Angoulême mourut trois mois après la signature du traité de Crespi.

CHAPITRE VIII.

Erection du duché de Parme en faveur de Pierre-Louis Farnèse.

MALGRÉ la mort du duc d'Angoulême, les
1545-47. Italiens jouirent de la paix (1), les Français et les impériaux gardèrent presque toutes les places occupées par eux en Piémont, mais pendant cet intervalle survinrent divers événemens particuliers qui changèrent la face de plus d'une province.

Depuis Alexandre VI, le système des pontifes romains n'était plus le même ; leur manie de régner sur les rois avait fait place à celle

(1) Denina, *Révolutions d'Italie.*

d'élever leurs neveux ou leurs enfans à des principautés héréditaires. Le duc de Valentinois, fils d'Alexandre VI, avait échoué dans le dessein de se faire duc de Romagne. Plus sage ou plus heureux, Jules II mit ses neveux en possession du duché d'Urbin. Léon X et Clément VII employèrent leur influence à placer leurs frères, leurs neveux, leurs enfans sur le trône de Florence. Paul III, à leur exemple, s'était flatté long-temps que son fils, Pierre-Louis, ou son petit-fils, Octave Farnèse, pourraient être investis du duché de Milan, après la mort de François-Marie Sforza. Il pensait que Charles-Quint, dont la jouissance était troublée par l'opposition des principales puissances de l'Europe, y consentirait sans beaucoup d'efforts, et que François Ier, oubliant ses prétentions sur ce duché, le verrait passer volontiers en d'autres mains, pourvu que son ennemi capital en fût dépouillé. 1545-47.

Cet espoir fut le principe secret de l'empressement avec lequel ce pontife se rendit auprès de l'empereur à Nice, à Lucques, à Buffeto. La fille naturelle de Charles-Quint, Marguerite d'Autriche, étant devenue veuve, par le meurtre du duc Alexandre, Paul III obtint cette princesse pour Octave

——— Farnèse. Segni rapporte qu'elle se jeta aux
1545-47. genoux de son père alors à Buffeto avec le pape, et qu'elle le supplia d'assurer la paix de l'Europe, en cédant à Octave un état qu'il ne pouvait garder lui-même sans attirer perpétuellement sur l'Italie les armes françaises. L'insatiable césar vit couler les larmes de Marguerite sans en être attendri; il crut avoir payé assez chèrement l'amitié des Farnèse, en donnant la ville de Novarre à Pierre Louis, et sa fille dotée de trois belles terres allodiales au jeune Octave. Paul III, après avoir vainement multiplié ses efforts pour procurer à son fils la souveraineté de Milan, ou celle de Sienne, qui était à la veille de perdre sa liberté, résolut de démembrer en sa faveur une partie du domaine ecclésiastique.

Le collége des cardinaux était plein de ses créatures; il obtint aisément un décret consistorial, qui investissait Pierre-Louis Farnèse et ses descendans des duchés de Parme et de Plaisance, acquis à l'église par les armes de Jules II. Ces pays faisaient partie du duché de Milan; en conséquence les rois de France s'en étaient remis en possession; mais dans les secousses éprouvées par la Lombardie, lorsque les Français en furent expulsés, Parme et Plai-

sance revinrent sous la domination de l'église, du consentement de François-Marie Sforza. 1545-47.

Charles-Quint était bien éloigné d'approuver cette inféodation : se flattant de réunir tôt ou tard Parme et Plaisance au duché de Milan, il refusait constamment de donner le titre de duc à Pierre-Louis Farnèse ; mais les embarras par lui éprouvés en Allemagne l'entraînaient dans des ménagemens extrêmes.

CHAPITRE IX.

Mort de Luther. — Ouverture du Concile de Trente.

Luther était mort à Eislèbe, lieu de sa naissance, le 18 février 1546, à l'âge de soixante-trois ans. Son système de religion faisait les progrès les plus rapides. Près de la moitié de l'Allemagne avait secoué le joug de l'église romaine, la fidélité du reste s'ébranlait de toute part. Dès l'année 1544, la noblesse autrichienne avait demandé au roi des Romains, Ferdinand, le libre exercice de la religion protestante. Les Bohémiens favorisaient ouvertement les réformés ; la ligue de Smalkalde donnait aux pro-

testans une influence qui balançait celle de
1545-47. l'empereur. Ils paraissaient unis autant pour le maintien de leur liberté, que pour celui de leur religion. L'empereur avait donné une existence légale au protestantisme, en accordant dans l'assemblée de Nuremberg, à ceux qui professaient cette religion, la liberté de conscience jusqu'à la tenue d'un concile général légitimement convoqué.

Les protestans devaient cette indulgence aux Ottomans, qui ravageaient la Hongrie; Charles-Quint en obtint, à cette condition, une armée dont les opérations forcèrent Soliman à s'éloigner des bords du Danube. Mais à peine le danger était passé, qu'oubliant les services rendus, Charles-Quint songeait aux moyens d'anéantir le protestantisme. Dans cette vue il avait engagé Paul III d'assembler le concile de Trente; il commença ses séances à la fin de l'année 1545, et il dura dix-huit ans, sous les pontificats de Paul III, de Jules III, de Marcel II, de Paul IV et de Pie IV.

Lorsque les réformés d'Allemagne demandaient que les points de religion sur lesquels ils n'étaient pas d'accord avec les catholiques fussent discutés dans un synode légitimement convoqué, ils supposaient que cette assemblée

serait composée d'arbitres nommés par les deux partis, réunis au cœur de l'Allemagne, à la portée de ceux qui avaient intérêt de donner aux juges les lumières dont ils avaient besoin pour la décision de ce grand procès. Leur intention n'était pas de se mettre à la discrétion de leurs ennemis. Ils déclarèrent, en conséquence, que jamais ils ne regarderaient comme leurs juges, des évêques convoqués, non pour examiner leur doctrine, mais pour la condamner, des évêques dirigés par le pontife de Rome, devenu leur partie adverse, en qualifiant d'avance d'hérésies leurs opinions, des évêques liés par un serment d'obéissance au pontife de Rome, leur ennemi. 1545-47.

A peine comptait-on quarante évêques à Trente. L'indécence et même le ridicule qui pouvait résulter de ce qu'un si petit nombre de prélats, presque tous Italiens, s'arrogeât l'autorité de représentans de l'église universelle, frappaient le concile lui-même. Il procédait d'une manière lente; le pape et l'empereur s'empressaient si peu d'en hâter les opérations, qu'on apercevait aisément qu'ils s'occupaient de quelque intérêt de plus grande conséquence.

L'autorité immédiate de Charles-Quint en-

Italie s'étendait sur les deux Siciles et sur la
1545-47. Lombardie. On pouvait même regarder l'état de Gênes comme une de ses provinces. André Doria, son grand amiral, sans être revêtu, dans cette république, d'aucune magistrature, y régnait despotiquement, comme les Médicis avaient long-temps régné à Florence, sans être formellement souverains de cette ville. Les ports de Gênes, de Savone, de la Spessia étaient remplis de vaisseaux de guerre espagnols. On regardait ces villes comme le lieu d'étape des troupes castillanes allant en Allemagne par l'Italie. L'empereur se considérait comme suzerain de la Toscane, dont il avait investi Cosme de Médicis. Presque toutes les places de la maison de Savoie étaient occupées ou par le gouvernement de France, ou par celui de Milan. Le duc de Mantoue n'avait d'autre volonté que celle de Charles-Quint; la seule république de Venise ne subissait pas en Italie le joug de la maison d'Autriche, elle était ménagée parce que ses guerres, presque continuelles, contre les musulmans, entraient dans les vues du monarque autrichien.

Dans cette situation des choses, le pape ne pouvait se dissimuler l'imminent danger où se trouvait l'état ecclésiastique de passer sous

joug d'un empereur, auquel il ne manquait que la possession de Rome et des provinces soumises à cette métropole, pour être souverain de l'Italie. Les princes protestans d'Allemagne, en réunissant à leurs domaines les évêchés enclavés dans leurs états, offraient à Charles-Quint l'exemple et les moyens de réussir dans ce projet. Il n'avait qu'à se déclarer protestant. Les princes de la ligue de Smalkalde lui auraient fourni les troupes nécessaires pour s'établir au Capitole. On sait que ce prince fut soupçonné d'être mort adhérent à plus d'un dogme du luthéranisme; que son testament fut déféré à l'inquisition par son fils; et que Caranza, archevêque de Tolède, son directeur, et Constantin Ponce son confesseur, se virent flétris par ce tribunal. L'ambition l'emportant dans son ame sur toute autre considération, il eût peut-être pris le parti de se séparer de la communion romaine, à l'exemple du roi d'Angleterre, s'il n'eût craint la commotion que cet événement pouvait causer chez les Espagnols, attachés, jusqu'au scrupule, aux plus minutieuses pratiques de la religion romaine. 1545-47.

Ce n'était plus le temps où par des anathèmes la cour de Rome pouvait faire retomber sur ses ennemis les maux dont ils la mena-

1545-47. çaient. Les armes de l'intrigue étaient les seules qui s'offraient à Paul III pour éviter d'être opprimé. Il est probable que si Charles-Quint eût consenti à investir Pierre-Louis Farnèse du duché de Milan, il eût fermé les yeux sur l'entreprise que la cour impériale aurait pu former sur Rome et l'état de l'église ; mais dès qu'il s'aperçut que Charles n'était pas assez dupe pour échanger un superbe pays dont il était en possession, contre des espérances ne pouvant se réaliser, sans être le principe de guerres longues, ruineuses et d'un succès incertain, il tourna ses vues d'un autre côté.

CHAPITRE X.

Conjuration de Gênes.

J'AI déjà observé que les Impériaux dominaient réellement dans Gênes ; la possession des ports de cette république était d'une nécessité indispensable à Charles-Quint, pour envoyer, suivant les occurrences, d'Espagne dans la Lombardie, les forces nécessaires pour garantir ce pays de l'invasion des Français, maîtres de

Turin. Le pontife résolut d'enlever à Charles-Quint un poste aussi avantageux, et en même temps la meilleure partie de la marine castillane, rassemblée dans les ports de Gênes, sous le commandement d'André Doria et de Giannetino son petit neveu. 1545-47.

La réussite de cette conjuration devait changer la face des affaires d'Italie. La république de Gênes se serait mise sous la protection de la France; la Lombardie, dépourvue de troupes, et ne pouvant être promptement secourue par mer, échappait à l'empereur, trop occupé en Allemagne pour envoyer des forces en Italie; le duc de Parme et de Plaisance pouvait devenir duc de Milan.

Jean-Louis de Fiesque, le plus riche particulier de Gênes, était jaloux depuis long-temps de l'autorité qu'André Doria exerçait dans sa patrie, en laissant subsister les dehors des formes républicaines. Le pape se servit de ce mécontentement pour l'exécution de son dessein. Le duc de Parme se chargea de concerter avec Louis de Fiesque, le moyen de rendre à Gênes sa liberté, c'est-à-dire de lui donner une nouvelle forme de gouvernement. On juge bien que tous les partisans de la France appuyaient les manœuvres des Farnèse. La du-

chesse de Modène, sœur de François 1er, offrit
1515-47. au *Catilina* génois, les Français qui composaient sa garde.

La conjuration fut conduite avec tant de secret, que les Doria n'en eurent jamais le moindre soupçon. Tout était prêt, il ne restait qu'à faire le coup. Fiesque (1) délibéra plusieurs fois avec ses confidens sur les moyens d'assurer le succès de leur complot : d'abord on proposa de massacrer les Doria et leurs principaux partisans, pendant la célébration de la grand'messe à la cathédrale; mais, comme André n'y assistait guère à cause de son grand âge, ce projet fut abandonné. On convint ensuite que Fiesque inviterait chez lui l'oncle et le neveu avec leurs amis déja proscrits, et qu'il les égorgerait au milieu du festin. Mais Giannetino étant sorti de la ville le jour pris pour cette exécution, il fallut encore changer de mesures.

On résolut de tenter à force ouverte ce que la ruse ne pouvait exécuter. La nuit du 2 au 3 janvier 1547, fut choisie pour cette entreprise. Le moment était favorable; le doge

(1) Robertson, *Histoire de Charles-Quint.*

de l'année précédente quittait sa charge, selon la coutume, le premier de ce mois, et son successeur ne devait être élu que le 4. La république, pendant cet intervalle, éprouvant une commotion, Fiesque pouvait plus aisément s'emparer de la magistrature vacante. 1545-47.

La veille du jour fixé pour la conjuration, fut employée, par Fiesque, à visiter ses amis. Le soir, il fit sa cour aux Doria, épiant leur contenance avec l'attention exigée dans un moment aussi critique. De leur palais il courut au sien, isolé au milieu d'une grande cour fermée de hautes murailles; les portes en avaient été ouvertes dès le matin; tout le monde pouvait y entrer, mais on n'en laissait sortir personne.

Les principaux confidens de la conjuration dispersèrent sans bruit, dans la ville, les gens armés dont ils s'étaient assurés. Les chefs des familles patriciennes ou plébéïennes, qui se croyaient lésés par la nouvelle forme d'administration, avaient été invités à souper. Fiesque leur explique son plan, ses ressources, et les pénètre de son enthousiasme; on se détermine à tenter sur-le-champ la fortune.

Fiesque, avant de quitter son palais, court à l'appartement de sa femme; le bruit des gens

armés qui remplissaient les principaux appar-
1545-47. temens, etait parvenu à ses oreilles; persuadée qu'il se tramait quelque complot périlleux, elle tremblait pour les jours de son époux dont elle était tendrement aimée. Fiesque lui confie à la hâte un secret qu'elle ne peut plus ignorer. L'approche du danger la trouble; elle semble prévoir la fatale issue de ce projet; elle s'efforce par ses prières, par ses larmes, par son désespoir, d'en détourner son mari. Fiesque, après avoir tenté vainement de calmer ses inquiétudes, rompit promptement une entrevue où l'avait entraîné un excès de tendresse. « Adieu, lui cria-t-il en la quittant, ou vous ne me reverrez jamais, ou demain Gênes sera soumise à votre pouvoir.

Ayant rejoint ses compagnons, il donne ses ordres à chacun d'eux; les uns devaient s'emparer à force ouverte des portes de la ville; d'autres, des principales rues et des forts. Fiesque se réserva l'attaque du port, comme le plus important et le plus périlleux. Il était alors minuit. Les conjurés s'emparent sans résistance de quelques portes et forcent les autres. Fiesque tente de monter sur les galères de la république, par la rue près de laquelle elles étaient amarrées sans armes, sans agrès, n'ayant

à bord que des forçats enchaînés à la rame. Bientôt le trouble se répand dans la ville, on entend crier, dans toutes les rues, *Fiesque* et *liberté !* 1545-47.

La multitude prend les armes et se joint aux conjurés. Les familles patriciennes, saisies d'étonnement, ferment les portes de leurs maisons et ne songent qu'à se garantir du pillage. Le bruit de l'insurrection parvient enfin au palais Doria. Giannetino s'habille à la hâte, et s'imaginant qu'il n'était question que de quelque mutinerie de la part des matelots, il marche vers le port, accompagné de peu de personnes. Les conjurés l'atteignent à la porte Saint-Thomas et le massacrent. Le vieux Doria eût sans doute éprouvé le même sort, si Jérôme de Fiesque avait attaqué subitement son palais, suivant le plan de son frère ; mais dans la crainte que le pillage ne frustrât son avarice d'un riche butin, il se porta d'un autre côté. André Doria, instruit de la mort de son petit-neveu et du danger qu'il courait lui-même, monta précipitamment à cheval, et se dévoila par la fuite à ses ennemis. Cependant quelques sénateurs s'assemblaient dans le palais de la république, plusieurs d'entr'eux tentent d'attaquer les conjurés ; mais se voyant repoussés

avec perte, ils envoient des députés à Jean-
1545-47. Louis de Fiesque, pour se soumettre aux conditions qu'il lui plairait de prescrire.

Ce chef des conjurés n'était plus. A l'instant même où, s'étant emparé de la flotte, il était sur le point de joindre ses compagnons victorieux, un bruit extraordinaire, sur la galère amirale, fixa son attention. Craignant que les forçats ne rompissent leurs chaînes pour accabler ses gens, il y court; mais la planche sur laquelle il passait, pour entrer dans le vaisseau, s'étant renversée, il tomba dans la mer. Le poids de son armure l'entraîna à fond, il périt lorsque le sort se déclarait en sa faveur. Cette nouvelle déconcerta les conjurés. Le secret si profond, qui jusqu'alors avait contribué au succès de la conspiration, devint la première cause qui la faisait échouer. Le chef était mort. La plupart de ceux qu'il faisait agir ne connaissaient ni le projet entier, ni toutes les personnes qui devaient l'exécuter. Aucun d'eux n'avait assez d'audace ou de talens pour prendre la place de Jean-Louis de Fiesque et pour achever son ouvrage. Plusieurs des conjurés se retirèrent dans leurs maisons, dans l'espoir que les ténèbres de la nuit mettraient à couvert leurs personnes.

D'autres

D'autres cherchèrent leur sûreté dans une prompte fuite. Doria reprit son autorité en moins de temps qu'il ne l'avait perdue. 1545-47.

CHAPITRE XI.

Assassinat de Pierre-Louis Farnèse. — Mort de Paul III. — Préparatifs de guerre des Protestans d'Allemagne et de l'Empereur.

Cette conjuration ayant échoué, Paul III fit de vains efforts pour persuader à Charles-Quint qu'il n'en était pas le principal artisan. Pierre-Louis Farnèse fut assassiné dans Plaisance. Si ce meurtre ne fut pas commis par les ordres de Charles, au moins se conduisit-il comme si c'était son ouvrage. A peine le duc de Parme avait été égorgé et pendu aux fenêtres de son palais, que les troupes impériales s'emparent de Plaisance. Le chagrin que cet événement causait à Paul III, le jeta dans une maladie de langueur ; elle le conduisit au tombeau.

Les protestans savaient que les troupes le-

vées par l'empereur, dans toutes les provinces
1545-47. de ses vastes états, en apparence pour faire la guerre aux musulmans, devaient les attaquer aussitôt que leur doctrine aurait été frappée d'anathème par le concile de Trente.

La promptitude avec laquelle les membres de la ligue de Smalkalde se mirent en défense, tenait du prodige. Dans l'espace de moins de deux mois, ils eurent une armée de soixante-dix mille hommes d'infanterie et de quinze mille chevaux. Cette armée était pourvue d'une artillerie de cent vingt canons, de huit cents chariots de munitions, de huit mille bêtes de somme et de six mille pionniers. Un concours de circonstances avait favorisé cet armement. La France, après la paix de Crespi en Valois, se voyant sur le point de se réconcilier avec l'Angleterre, donna congé au nombreux corps d'Allemands qu'elle tenait à sa solde; ils vinrent tous se réunir sous les drapeaux des protestans.

C'en était fait de Charles-Quint si les confédérés avaient su se prévaloir de leurs avantages. Enfermé dans Ratisbonne, ville presque ouverte, et dont les habitans, la plupart luthériens, étaient plus disposés à le trahir

qu'à le défendre, il pouvait être enlevé avec toute sa cour. 1545-47.

Dans les guerres civiles, les premiers pas sont presque toujours chancelans. Il est dans la nature de l'esprit humain de ne pas se hasarder à violer tout d'un coup les anciennes institutions respectées dans un temps de calme. Au lieu de la vigueur et de la célérité, seules capables de faire réussir les grands changemens, les novateurs cherchent à gagner des partisans, par une apparence d'attachement aux formes établies. Cette conduite équivoque a fait échouer presque toutes les révolutions.

Au lieu de combattre Charles-Quint, lorsqu'il ne pouvait opposer qu'une faible résistance, on négocia avec lui. Les conférences qu'il eut l'art de prolonger, lui donnèrent le temps de faire avancer ses armées. Alors, prenant un ton de maître, il met de sa seule autorité, au ban de l'empire, le landgrave de Hesse et l'électeur de Saxe, chefs de la confédération protestante. Voilant mystérieusement ses véritables motifs, il assure toutes les villes impériales qu'il ne prend pas les armes pour gêner les consciences, mais pour faire rentrer dans le devoir, des vassaux révoltés contre l'autorité impériale. La grande con-

naissance qu'il avait des hommes l'assurait que
1545-47. la tournure de ses lettres semerait la division parmi les protestans; c'est tout ce qu'il voulait alors.

CHAPITRE XII.

Mort de Henri VIII, Roi d'Angleterre, et de François Ier, Roi de France. — Bataille de Murberg; l'Electeur de Saxe et le Landgrave de Hesse faits prisonniers.

L'EMPEREUR ayant rassemblé ses forces, n'osait cependant agir offensivement, dans la crainte de déterminer François Ier à rompre la paix de Crespi, et de rentrer en Italie, tandis que les troupes impériales seraient occupées en Allemagne; il commençait même à craindre les événemens, lorsque la mort de François Ier vint le rassurer. Il savait que les talens de Henri II, qui montait sur le trône, étaient bien inférieurs à ceux de son père; il prévit que le nouveau monarque serait, pendant quelque temps, trop occupé à renvoyer les anciens ministres qu'il haïssait, et à satisfaire les desirs ambitieux de ses courtisans, pour qu'on eût quelque chose à

craindre soit de ses efforts personnels, soit de quelque confédération formée par ce prince sans expérience. 1545-47.

François Ier, roi de France, et Henri VIII, roi d'Angleterre, moururent dans le même temps. L'empereur, vieilli dans l'art du gouvernement, n'ayant plus pour rivaux que de jeunes monarques, peu dignes d'entrer en lice avec lui, marche contre l'électeur de Saxe. On assure que Charles-Quint avait corrompu les ministres de ce prince; ils l'engagèrent à séparer ses troupes en plusieurs corps, sous prétexte de harceler avec plus de succès l'armée impériale. Charles-Quint, profitant de cette faute, attaque les Saxons, au mois de mai 1547, auprès de Murberg sur l'Elbe : cette bataille fut décisive. L'électeur, blessé, tombe dans les mains de l'empereur; il le fait condamner à mort par un conseil de guerre, auquel présidait le duc d'Albe, fameux par les cruautés qu'il commit dans la suite en Flandre. Un secrétaire vint signifier, le même jour, la sentence du conseil de guerre. L'électeur jouait aux échecs avec le prince Ernest de Brunswick, il continua sa partie sans faire attention à la lecture qu'on lui faisait.

Cette illégale condamnation fut commuée en

une espèce de capitulation dans laquelle il re-
1545-47 nonçait à son électorat en faveur de son cousin, Maurice de Saxe, marquis de Misnie, qui avait aidé l'empereur à le dépouiller, et qui s'engageait à lui compter cent mille écus d'or pour payer ses dettes, et une pension annuelle de la moitié de cette somme. On voulait encore l'obliger à reconnaître l'autorité du concile de Trente; il rejeta constamment cette condition à laquelle on attachait sa liberté, que sa femme, Sibille de Clèves, demandait en vain aux genoux de l'empereur.

Les alliés de Jean Frédéric de Saxe se dissipent. Le landgrave de Hesse se soumet à Charles-Quint, par l'entremise de l'électeur de Brandebourg et du nouveau duc de Saxe, Maurice son gendre; ils promirent, par écrit au landgrave, qu'on ne ferait aucune entreprise sur sa liberté. Ils consentirent même d'être appelés en justice par lui ou par ses enfans, et à souffrir le même traitement qu'il éprouverait de l'empereur contre la foi promise.

Granvelle, évêque d'Arras, depuis cardinal, rédigea les conditions auxquelles ce prince serait reçu en grace. Il devait licencier ses troupes, démolir ses forteresses, à l'exception d'une seule laissée à son choix. Le landgrave satisfit

à tous ces articles, il vint ensuite rendre ses hommages à l'empereur; mais quand il voulut quitter la cour, le duc d'Albe l'arrêta prisonnier; le landgrave réclame son sauf-conduit. Il se trouva, que, par un changement auquel le landgrave n'avait pas fait attention en signant cette pièce, on y lisait que l'empereur ne le retiendrait pas en prison perpétuelle. Il ne fallait que le changement d'une seule lettre pour cette étrange différence, l'acte devait porter: *nicht mit einiger gefœngnifs;* on avait écrit *eviger* au lieu d'*einiger:* exemple atroce de mauvaise foi dont l'histoire ne donne que trop d'exemples! 1545-47.

Le vainqueur s'empara de toute l'artillerie de l'électeur et du landgrave. On prétend que les taxes levées par lui sur les protestans, montèrent à seize cent mille écus d'or. Ferdinand, roi des Romains, traita encore plus rigoureusement les habitans de Bohême. On ôta aux citoyens de Prague leurs priviléges; plusieurs furent condamnés à mort, d'autres à une prison perpétuelle. Les taxes et les confiscations furent encore plus fortes qu'en Allemagne.

Ces rigueurs, qui devaient écraser le protestantisme, avaient produit un effet tout contraire. Les princes et les villes de la ligue de

Smalkalde resserrent leurs associations ; les états
1545-47. neutres redoutant le despotisme de l'empereur, prennent les armes ; des confédérations partielles se font de toute part ; l'empereur est au moment de voir la Germanie entière soulevée contre lui.

CHAPITRE XIII.

Le Concile de Trente est transféré à Bologne. — Formule de foi publiée par l'Empereur.

Le pape commençait à regarder l'empereur comme un ennemi encore plus redoutable que les protestans. Il prévoyait que l'effet immédiat de l'autorité absolue dont l'empereur jouirait en Allemagne, serait de le rendre maître de toutes les décisions du concile de Trente. Un prince aussi ambitieux pouvait employer cet instrument formidable à limiter ou à renverser peut-être la puissance des papes. Le seul moyen de prévenir cette révolution, était de transférer l'assemblée dans une ville plus immédiatement soumise à la puissance pontificale. Il se présenta heureusement une circonstance qui parut

rendre ce changement en quelque sorte nécessaire. Un ou deux des pères du concile, et quelques-uns de leurs domestiques, ayant été frappés de mort subite, sans que la cause du mal fût connue, les médecins, trompés par les symptômes, ou séduits par les légats du pape, assurèrent que c'était l'effet d'une maladie contagieuse et pestilentielle ; plusieurs prélats, effrayés de ce danger, se retirèrent avec précipitation, d'autres se montraient impatiens de quitter ce séjour. Enfin le concile fut transféré à Bologne. 1545-47.

Tous les évêques du parti impérial s'opposaient à cette résolution, comme prise sans nécessité, et fondée sur des prétextes faux ou frivoles. Les prélats espagnols et la plupart des Napolitains, restèrent à Trente par ordre exprès de l'empereur ; les autres, au nombre de trente-quatre, accompagnèrent les légats à Bologne. Ainsi on vit se former un schisme dans cette même assemblée, convoquée pour guérir les divisions de l'église chrétienne. Les pères de Bologne déclamaient contre ceux qui restaient à Trente, accusés de désobéissance, tandis que ceux-ci assuraient que les autres s'étaient laissé intimider par un danger imaginaire, pour se retirer dans une ville où

1545-47. leurs opérations ne seraient d'aucune utilité pour rétablir la paix et le bon ordre en Allemagne (1). Dans ces circonstances, l'empereur fut instruit des particularités de la conjuration de Gênes, et de la part que les Farnèse avaient prise à cet événement : le duc de Plaisance et de Parme fut assassiné, et le gouverneur de Milan s'empara de Florence.

1548-50. La diète de l'Empire était assemblée à Augsbourg; elle présenta une requête au pape, au nom de tout le corps germanique, pour le solliciter d'enjoindre aux prélats qui s'étaient retirés à Bologne de retourner à Trente. Ce n'était pas sans beaucoup de peine que Charles avait déterminé les membres de la diète à cette démarche; les protestans différaient dans leurs opinions relativement à la soumission qu'il exigeait pour les décrets du concile : les uns étaient absolument intraitables sur cet article; d'autres auraient reconnu la jurisdiction du synode, moyennant quelques modifications.

Charles (2) employait toute son adresse à gagner les uns et à diviser les autres; il parvint

(1) Frapaolo, 248, etc.

(2) Robertson, *Histoire de Charles-Quint.*

à intimider l'électeur palatin, prince faible craignant que l'empereur ne se vengeât des secours qu'il avait donnés à la ligue de Smalkalde. L'espoir d'obtenir la liberté du landgrave ne permettait pas à Maurice de Saxe de s'opposer aux volontés de l'empereur. L'électeur de Brandebourg, qui, de tous les princes de son siècle, était le moins touché des motifs de religion, imita l'exemple des premiers. Les députés des villes se montraient plus attachés à leurs principes religieux; ils ne voulurent jamais s'engager à reconnaître la jurisdiction du concile, à moins qu'on ne prît des mesures efficaces pour assurer aux théologiens de tous les partis une entière liberté de discussion, et que les points controversés ne fussent décidés conformément aux textes de l'Ecriture et aux usages de l'église primitive. 1548-50.

Lorsqu'on présenta à l'empereur le mémoire contenant cette déclaration, il eut recours à un artifice extraordinaire. Sans lire le papier, et sans prendre aucune connaissance des conditions sur lesquelles insistaient les villes impériales, il feignit de croire qu'elles avaient consenti à ce qu'il leur demandait, et fit des remercîmens aux députés, sur leur soumission aux décrets du concile. Les députés, malgré

leur étonnement, ne cherchèrent pas à désa-
1548-50. buser l'empereur ; les deux partis aimèrent mieux laisser l'affaire dans un état d'ambiguité, que d'en venir à une explication pouvant occasionner une dispute. (1)

Charles ayant obtenu cette soumission apparente, s'en servait pour solliciter le retour du concile à Trente. Le pape fit décider, par le sénat de Bologne, que le concile ne pouvait sans manquer à sa dignité, retourner à Trente, à moins que les prélats qui, en y restant, avaient montré un esprit de schisme, ne se rendissent auparavant à Bologne pour se réunir avec leurs frères. Il ajoutait que, même après cette réunion, le concile ne pouvait conférer avec les protestans, s'ils ne prouvaient que leur intention était d'obéir aux décrets futurs, en se soumettant dès l'instant à ceux qui étaient déja prononcés. (2)

Après cette réponse, Charles envoya deux jurisconsultes à Bologne, qui, en présence des légats, protestèrent que la translation du concile de Trente dans cette ville, s'était faite sans

(1) Frapaolo, 259; Sleid. 440.

(2) Prapaolo, 250; Pallavicini. *liv. II, p.* 49.

motifs suffisans, et que tant qu'il continuerait d'y tenir ses séances, il ne devait être regardé que comme un conventicule illégal et schismatique. La même protestation fut renouvelée à Rome par l'ambassadeur impérial. (1) 1548-50.

La diète fut instruite du peu de succès des efforts qu'avaient faits les ministres impériaux pour obtenir une réponse favorable à sa demande. L'empereur convenant avec les protestans qu'on ne pouvait rien attendre de bien d'un concile divisé, dont une fraction tenait ses séances dans une ville où le pape était le maître, ambitionne la gloire de réunir, au moins pour un temps, les catholiques et les protestans. Il charge des théologiens des deux partis de dresser une formule de foi qui serait reçue en Allemagne jusqu'à nouvel ordre. Ce n'était pas se déclarer chef de l'église, comme avait fait Henri VIII en Angleterre; mais cette entreprise conduisait à le devenir en effet, si les Allemands avaient eu autant de docilité que les Anglais.

La nouvelle formule de foi est publiée dans la diète, le 15 mai 1548, sous le nom d'*inhalt*.

---

(1) Sleid, 446; Goldast, *Const. imp.*, t. 1, p. 561.

1548-50. Les dogmes en étaient catholiques ; on permettait la communion sous les deux espèces aux laïques, le mariage aux prêtres ; plusieurs cérémonies étaient sacrifiées aux protestans, pour les engager à recevoir d'autres objets qu'on disait être plus essentiels à la religion chrétienne. Ce tempérament était vraisemblable ; c'est pourquoi, selon la réflexion de Voltaire, il ne contenta personne. Il eut, dit Robertson, le sort ordinaire de tous les plans de conciliation, lorsqu'ils sont proposés à des hommes échauffés par la dispute. Les protestans le condamnèrent comme contenant les erreurs les plus grossières du papisme, déguisées avec si peu d'art qu'elles ne pouvaient échapper qu'aux hommes les plus ignorans, ou qu'à ceux qui voulaient être trompés. Les papistes le rejetaient comme un ouvrage dans lequel la doctrine de l'église était ou scandaleusement abandonnée, ou bassement dissimulée, ou énoncée en termes concertés pour égarer les esprits faibles, plutôt que pour éclairer les ignorans, ou pour convertir les ennemis de la vérité.

1548-50.

CHAPITRE XIV.

Voyage de Charles-Quint à Bruxelles. — Mort de Paul III. — Avénement de Jules III.

La puissance de Charles-Quint (1) n'était qu'un amas de grandeurs et de dignités entouré de précipices. Les circonstances ne lui permirent jamais de faire de ses vastes états un corps régulier et robuste, dont toutes les parties s'aidassent mutuellement, et lui fournissent de grandes armées toujours entretenues : c'est ce que sut faire Charlemagne ; mais ses états se touchaient ; le vainqueur des Saxons et des Lombards n'avait point un Soliman à repousser, un roi de France à combattre, de puissans princes d'Allemagne à ménager ou à craindre. Charles sentit quel ciment était nécessaire pour bâtir un édifice comme celui qu'avait élevé Charlemagne. Il fallait que Philippe son fils lui succédât dans la dignité im-

(1) Voltaire, *Essai sur les Mœurs*, tom. III.

périale : alors ce prince, que l'or du Mexique
1548-59. et du Pérou rendit plus riche que tous les rois de l'Europe ensemble, pouvait parvenir à cette monarchie universelle, plus aisée à imaginer qu'à saisir.

Ces observations de Voltaire ne sont pas tout-à-fait vraies. Dans la supposition que Philippe aurait succédé à son père dans la dignité impériale, l'Espagne où la dépopulation très-sensible depuis l'expulsion des Maures, le devint encore davantage depuis les immenses émigrations des Espagnols en Amérique, ne lui aurait jamais fourni ces pépinières inépuisables de soldats que Charlemagne trouvait en France. Charles-Quint ne pouvait prévoir que sous le règne de son fils, les longues et désastreuses guerres de la ligue réduiraient la France à l'état le plus déplorable de détresse ; mais il est vrai que par l'effet de ces fatales hostilités, Philippe II eût envahi la France et l'Italie, et fondé le plus vaste empire, s'il eût réuni dans ses mains les forces de l'Autriche à celles de l'Espagne, et si, parvenu au trône impérial, son implacable intolérance lui eût permis de ménager les protestans d'Allemagne.

Dans cette vue, Charles-Quint avait ordonné à son fils de venir auprès de lui. Ce prince, après

après avoir laissé le gouvernement d'Espagne entre les mains de Maximilien, fils aîné du roi des Romains, Ferdinand, à qui l'empereur avait fait épouser la princesse Marie sa fille, s'embarque pour l'Italie, suivi d'un nombreux cortége, l'escadre qui lui servait d'escorte était commandée par André Doria, qui, malgré son âge avancé, voulut exercer pour le fils les mêmes fonctions qu'il avait souvent remplies pour le père. Philippe débarqua heureusement à Gênes, fit quelque séjour à Milan, et passant par l'Allemagne, arriva dans les Pays-Bas, où Charles-Quint s'était rendu après la clôture de la diète d'Augsbourg. Il y apprit que les légats du pape à Bologne, avaient dissous le concile par une prorogation indéfinie, et que les prélats rassemblés dans cette ville étaient retournés chez eux. 1548-50.

La nécessité avait entraîné le pape dans cette mesure. Le départ d'un grand nombre de prélats craignant la vengeance de l'empereur, réduisait le concile à un si petit nombre de membres, qu'on ne pouvait plus décemment donner à cette assemblée le nom de *concile général*; mais cette suspension, toute inévitable qu'elle était, pouvait s'interpréter sous la couleur défavorable de supprimer le remède, lorsque

ceux auxquels il était destiné s'étaient laissés
1548 50. persuader d'en reconnaître la vertu et d'en éprouver l'efficacité. L'empereur ne manqua pas de relever la conduite du pape, en comparant les efforts qu'il avait faits lui-même pour détruire l'hérésie, avec l'indifférence du pontife sur un objet si essentiel. Il ordonna aux prélats soumis à son sceptre, de rester à Trente, afin que le concile parût toujours avoir une existence, et fût prêt à reprendre, quand il en serait temps, ses délibérations pour le bien de l'église. (1)

Paul III, par une faiblesse commune à tous les vieillards, devenait plus attaché à sa famille et plus jaloux de son autorité à mesure qu'il s'approchait du tombeau. Son animosité envers l'empereur, était excitée autant par la ferme résolution que le prince avait prise de ne pas restituer le duché de Plaisance à Octave Farnèse, que par ses entreprises sur la jurisdiction ecclésiastique. Le pontife sollicitait le roi de France, Henri II, et les Vénitiens, de rompre avec l'empereur; les violences qu'il exerçait en Allemagne pour contraindre les princes protestans et les villes libres d'adopter l'*inhalt*,

(1) Pallavicini, *p.* 11, 72.

favorisaient cette nouvelle guerre ; mais Henri, malgré la haine dont il avait hérité pour Charles, ne voulait pas entamer sur-le-champ les hostilités (1). Le pape, après avoir vainement tenté toutes les voies d'accommodement avec l'empereur, prit le parti de révoquer la cession par lui faite de Parme et de Plaisance ; et ayant réuni de nouveau ces deux duchés au saint-siége, il donna en échange, à son petit-fils, le duché de Camerino et le comté de Nepi. Il espérait, par cet arrangement, d'obtenir deux points très-importans : le premier était la sûreté de Parme ; il croyait que l'empereur n'oserait envahir cette ville, devenue le patrimoine de l'église ; il voyait, en second lieu, quelque probabilité à recouvrer Plaisance, parce qu'il pourrait rendre ses sollicitations plus pressantes lorsqu'il plaiderait la cause de l'église et non celle de sa famille. 1548-50.

Tandis que Paul s'applaudissait de cette idée comme d'un chef-d'œuvre de sa politique, Octave Farnèse, désespéré de se voir dépouillé de la moitié de ses états par la rapacité de son beau-père, et privé du reste par les artifices de

(1) *Mémoires de Ribier*, t. II, p. 230.

1548-50. son aïeul, prenait des mesures pour prévenir l'exécution d'un plan si contraire à ses intérêts. Il partit secrétement de Rome pour s'assurer de Parme, où Camille Orsini avait mis garnison au nom du pape; n'ayant pu séduire la fidélité de ce gouverneur, il propose à Fernand de Gonzague, vicé-roi de Lombardie, de renoncer à toute liaison avec le pape, et de tenir le Parmesan et le Plaisantin en fief mouvant du duché de Milan. Paul fut transporté de colère en apprenant la conduite inattendue de son petit-fils. Il s'évanouit, resta quelques heures sans connaissance, fut saisi de la fièvre, et mourut au bout de trois jours, le 10 novembre 1542 (1), dans la quatre-vingt-deuxième année de son âge.

Comme on s'attendait depuis long-temps (2) à cette mort, il y eut un concours extraordinaire d'ambassadeurs à Rome; les différens compétiteurs ayant eu le temps de former leurs brigues, prolongèrent de beaucoup la durée du conclave. La faction impériale et celle de France s'efforçaient à l'envi de diriger le choix;

(1) De Thou, *liv. VI.*

(2) Robertson, *Hist. de Charles-Quint.*

cependant le cardinal Farnèse se trouva à la tête d'un parti puissant ; il parvint à porter sur le trône papal le cardinal del Monte, que Paul avait employé en qualité de son principal légat au concile de Trente. Il prit le nom de Jules III, et pour témoigner sa reconnaissance envers le cardinal Farnèse, le premier acte de son administration fut de mettre Octave Farnèse en possession de Parme. Ce trait de générosité fut bientôt effacé par une action d'une indécence révoltante. 1548-50.

Suivant un ancien usage, chaque pape, à son avénement à la tiare, donne, à qui il lui plaît, le chapeau de cardinal qu'il laisse vacant. Jules conféra cette marque éclatante de distinction, avec des revenus ecclésiastiques très-considérables, et le droit de porter son nom, à un jeune homme de seize ans, nommé Innocent, né de parens obscurs, et auquel on donnait le nom de *singe*, parce qu'il était chargé du soin d'un animal de cette espèce, dans la maison du cardinal del Monte. Une pareille prostitution d'une des premières dignités de l'église aurait paru choquante dans tous les temps ; mais son inconvenance était plus extrême, lorsque la vénération qu'on avait si long-temps portée au caractère pontifical, s'affaiblissait par-tout,

et lorsque la moitié de l'Europe était en re-
1548-50. bellion ouverte envers le siége de Rome.

L'état ecclésiastique fut inondé de libelles et de pasquinades imputant à la passion la plus honteuse, la prédilection extravagante de Jules pour un objet qui en était indigne. Les protestans se récriaient contre l'absurdité de supposer que l'esprit infaillible de la vérité divine pût habiter dans un cœur si impur. Ils demandaient avec plus d'éclat que jamais, la prompte réformation d'une église dont le chef déshonorait le nom chrétien. (1)

Toute la conduite du pape fut d'accord avec ce premier trait de folie. Dès qu'il se vit élevé au faîte des grandeurs ecclésiastiques, il s'empressa de se dédommager, en satisfaisant tous ses goûts, de la dissimulation à laquelle il s'était condamné avec prudence, lorsqu'il vivait dans une condition privée. Il montra tant d'éloignement pour toutes les affaires sérieuses, qu'il ne pouvait prendre sur lui d'y donner la moindre attention. Livré aux amusemens de toute espèce, il aima mieux imiter la magnificence voluptueuse de Léon x, que la vertu sévère d'Adrien.

---

(1) Sleid., 490; Frapaolo, 281.

Cette sévérité de mœurs eût cependant été nécessaire pour lutter avec une secte qui devait une grande partie de son crédit à la conduite austère de ceux qui la professaient. (1) 1548-50.

Cette mollesse apathique éloignait de lui l'idée de rendre son activité au concile de Trente. Jules savait par expérience combien il était difficile de retenir une assemblée nombreuse de gens instruits, dans les bornes étroites que l'église romaine avait intérêt de prescrire. Il savait avec quelle facilité le zèle des uns, la témérité des autres, ou les suggestions des princes puissans, pouvaient entraîner à des mesures extraordinaires un corps dont les prétentions à l'indépendance avaient été quelquefois couronnées du succès. Il chercha donc à éluder les premières propositions faites par l'empereur sur cet objet; mais ses instances furent bientôt si pressantes, que Jules, ne pouvant se dispenser de rassembler le concile, renvoya l'examen de cette affaire à une congrégation de cardinaux. Enfin, par une bulle publiée au mois de décembre 1550, le concile fut invité de se rassembler à Trente, pour le 1er mai de

(1) Frapaolo, 261.

l'année suivante ; il ne s'ouvrit qu'au mois de
1548-50. septembre.

CHAPITRE XV.

Vains efforts de Charles-Quint pour engager Ferdinand à se démettre de la dignité de Roi des Romains. — Suite des opérations du Concile de Trente.

Charles-Quint faisait tous ses efforts pour
1551-52. engager son frère Ferdinand, roi des Romains, à se démettre de cette dignité. Ferdinand, malgré la soumission aux volontés de son frère dans toute autre circonstance, rejeta, d'un ton très-absolu, un plan qui, du premier rang entre les monarques de l'Europe, l'aurait abaissé à celui d'un prince subordonné et dépendant. Il était d'ailleurs trop attaché à ses enfans, pour les frustrer de la brillante perspective que la fortune leur offrait. Charles-Quint ne s'était pas rebuté par ce refus auquel il devait s'attendre ; rompant ouvertement avec son frère, il demande sa déposition aux électeurs, et leurs suffrages en faveur de Philippe, prince des Asturies. La nouvelle prétention de

Charles-Quint excite une rumeur générale dans toute l'Allemagne. Les états, qui formaient le corps germanique, avaient reconnu l'inconvénient d'avoir pour chef un monarque trop puissant. Il leur était aisé de prévoir que s'ils se prêtaient aux desirs de Charles-Quint, ils donnaient eux-mêmes à son fils les moyens de continuer le système d'oppression commencé par Charles, et de détruire ce qui restait encore de sain dans l'antique et respectable constitution d'Allemagne. 1551-52.

Tous les électeurs ecclésiastiques et séculiers montrèrent, de concert, une si forte opposition au projet de l'empereur, que ce prince, malgré sa répugnance à se désister de ses entreprises, fut obligé de regarder son plan comme impraticable. L'obstination déplacée avec laquelle il en avait poursuivi l'exécution, réveillait non-seulement l'attention des Allemands sur ses vues ambitieuses, mais ouvrait une source de discorde dans sa propre famille. Ferdinand, son frère, fut obligé, pour sa propre défense, de chercher à se concilier les princes protestans, et à former avec eux des liaisons capables d'ôter à Charles toute espérance de reprendre un jour son projet avec plus de succès.

1551-52. A peine soixante prélats d'Espagne ou de l'état ecclésiastique s'étaient rendus à Trente, lorsque le concile ouvrit sa session. Le célèbre Amyot, ambassadeur de France, plus connu par sa naïve traduction des *Œuvres de Plutarque*, que par cette légation, demande audience, et proteste, au nom de Henri II, contre une assemblée convoquée dans la circonstance la moins opportune. Il déclara que la cour de France ne regarderait pas cette assemblée comme un concile œcuménique, mais seulement comme un conventicule particulier. (1) Les légats de Rome affectèrent de mépriser cette protestation ; cependant elle ébranlait nécessairement l'autorité du concile. Les Allemands ne pouvaient avoir de grands égards pour une assemblée dont la légitimité était attaquée, dès l'ouverture de ses séances, par le second monarque de la chrétienté.

L'empereur employait toute sa puissance pour les forcer à reconnaître cette autorité. Convaincu, par une résistance générale, que la formule de foi par lui présentée à la diète d'Augsbourg, était insuffisante pour éteindre

(1) Sleid, 518; Thuad, 262; Frapaolo, 301.

les troubles religieux, et pour faire tomber l'objection faite à l'assemblée, de n'être composée que d'un petit nombre d'évêques ; d'un côté il avait ordonné aux évêques flamands, espagnols et napolitains, de se rendre à Trente ; de l'autre, il venait d'engager les trois électeurs ecclésiastiques, qui étaient, après le pape, les princes de l'église les plus éminens en puissance et en dignité, d'assister en personne au concile, accompagnés de quelques évêques allemands d'un rang inférieur. Il exhortait tous les princes protestans à choisir des théologiens pour proposer, expliquer et défendre les nouvelles opinions dans l'assemblée. 1551-52.

On n'ignorait point en Allemagne, que le projet de l'empereur était d'extirper la religion protestante. La disposition générale des esprits favorisait Ferdinand ; il ne parlait que de moyens conciliatoires qu'on pouvait employer pour éteindre les disputes religieuses ; les états d'Allemagne, loin d'ôter à ce prince la dignité de roi des Romains, étaient plutôt disposés à déposer Charles-Quint et à couronner son frère.

1551-52.

CHAPITRE XVI.

La guerre se renouvelle entre l'Empereur et les Princes Protestans d'Allemagne.

Pour combattre et pour vaincre les protestans, l'empereur profitant des divisions qui se trouvaient entre les princes de cette communion, s'était servi des protestans eux-mêmes. C'était le fruit d'un manifeste insidieux dans lequel, en mettant au ban de l'empire l'électeur de Saxe, Jean Frédéric, et le landgrave de Hesse, il avait déclaré qu'il ne les attaquait pas parce qu'ils étaient protestans, mais pour punir leur félonie envers l'empire. L'électeur de Brandebourg et le duc Maurice, devenu électeur de Saxe depuis la bataille de Murberg, professaient tous deux le luthéranisme. Ces princes n'avaient pas tardé à se repentir d'avoir abandonné les intérêts de la ligue de Smalkalde. L'injuste dureté avec laquelle Charles retenait en prison le landgrave de Hesse, les rendait la fable de l'Allemagne. Ils s'étaient enfin décidés à ramener l'empereur, par la voie des armes, à des sentimens plus modérés.

Des ambassadeurs, envoyés de leur part à la cour de Paris, engageaient Henri II à rétablir les priviléges du corps germanique. Le secret des négociations fut si bien gardé, que l'empereur n'en eut d'abord aucune connaissance. La guerre était décidée, il ne fallait qu'un motif pour l'allumer. 1551-52.

Jules II, après avoir mis Octave Farnèse en possession de Parme, n'avait pas tardé de se repentir de sa générosité; il avait des neveux à pourvoir; l'occupation de Parme lui en fournissait les moyens. Fernand de Gonzague, gouverneur du Milanais, rassemblait des troupes pour s'emparer du Parmesan, soit qu'il agît en faveur du pape, ou que Charles-Quint voulût envahir Parme comme il avait envahi Plaisance.

Octave averti du danger, ayant vainement requis l'assistance de la cour de Rome dont il relevait, eut recours au roi de France, maître de presque tout le Piémont. Jules regardant ce traité conclu par Octave Farnèse, comme une rebellion, demande des secours à l'empereur, qui, de son côté, redoutait l'établissement des Français dans Parme : ainsi les Français prirent les armes, comme alliés d'Octave, les Impériaux comme protecteurs du saint-

1551-52. siége, et tandis que les hostilités commençaient entr'eux, Charles et Henri affectaient de publier qu'ils restaient inviolablement attachés à la paix de Crespi; cette étincelle allait produire un grand embrasement.

Les troupes de l'empereur et du pape s'étant réunies sous les ordres de Fernand de Gonzague, le siége de Parme fut résolu. Pierre Strozzi avait rassemblé un corps de troupes françaises à la Mirandole; il se jeta sur le Boulonais, et mit tout le pays au pillage. A cette nouvelle, le pape, alarmé pour ses propres états, ordonna à ses troupes d'abandonner le Parmesan, pour couvrir la Romagne. Alors Strozzi se portant, par une marche forcée, vers Parme, ravitailla cette place, y jeta du renfort, et la mit hors d'insulte.

Le duc de Florence, Cosme de Médicis, se déclarait contre les Farnèse; le duc de Modène, dévoué à la France, avait des ménagemens à garder comme vassal du saint-siége, et parce que les Impériaux s'étaient assurés de Bresselo et de quelques châteaux de ses états, pour couper les vivres à la garnison de Parme.

1551-52.

CHAPITRE XVII.

L'Empereur est sur le point d'être fait prisonnier dans Inspruck, par les Protestans.

L'EMPEREUR avait établi sa cour à Inspruck dans le Tyrol. Cette ville, par sa situation dans le voisinage de Trente et sur les confins de l'Italie, lui paraissait un lieu d'où commodément il pouvait observer à la fois les opérations du concile et les progrès de la guerre de Parme, sans perdre de vue les affaires d'Allemagne. Tel était le mécontentement que le despotisme de ce prince inspirait, qu'à la veille d'être attaqué dans sa résidence, personne ne le prévenait du danger qu'il courait. Cette imprudente sécurité de la part d'un prince dont l'attention à observer ce qui se passait autour de lui le conduisait souvent à un excès de défiance, paraît inexplicable; mais indépendamment de l'adresse singulière avec laquelle les électeurs de Saxe et de Brandebourg couvraient les armemens qu'ils faisaient, du prétexte de secourir la Hongrie,

menacée par les Ottomans, une autre circons-
1551-52. tance concourut à l'inaction de l'empereur. La goutte, à laquelle il était sujet, le prit avec un surcroît de violence. Son tempérament s'était affaibli par les fréquentes attaques de cette maladie. Les ressorts de son ame se détendaient. Il n'était plus en état de s'occuper des affaires avec la même vigilance et sa pénétration ordinaire.

D'ailleurs Granvelle, évêque d'Arras, son ministre, un des hommes de ce siècle le plus versé dans la politique, fut, en cette occasion, la dupe de sa propre finesse. Il regardait les princes allemands, qu'il avait si souvent trompés, comme si étrangers à toute espèce d'intrigue, qu'il ne fit aucune attention aux avis qu'on lui donna des projets hostiles des deux électeurs. Le sombre caractère du duc d'Albe ayant inspiré quelque défiance à l'empereur, Granvelle l'assura que ses soupçons étaient sans fondement, et que la tête d'un Allemand, presque toujours pleine de vin, était trop grossière pour combiner des projets dangereux.

Tous les préparatifs des confédérés étaient prêts; l'empereur conservait une sécurité si parfaite, qu'il répondit à un mémoire dans le-

quel

quel les électeurs ecclésiastiques l'avertissaient d'être en garde contre le duc Maurice de Saxe, par des protestations de son entière confiance dans la fidélité de ce prince. 1551-52.

La cour d'Inspruck fut tirée de sa léthargie par deux manifestes publiés en même temps; dans l'un, Maurice, électeur de Saxe, Joachim, électeur de Brandebourg, Frédéric, électeur Palatin, Christophe, duc de Wirtemberg, le margrave de Bade-Dourlach, le fils du landgrave de Hesse, et plusieurs autres princes allemands, déclaraient qu'ils s'étaient alliés avec le roi de France, qu'ils prenaient les armes pour maintenir la constitution de l'Empire et préserver l'Allemagne de la domination d'un monarque absolu; pour défendre la religion protestante, menacée d'une destruction prochaine, et pour délivrer le landgrave de Hesse d'une captivité aussi longue qu'injuste: dans l'autre, Henri II, roi de France, après avoir pris le titre de protecteur des libertés d'Allemagne et de ses princes captifs, assurait les états d'Allemagne que ses armes ne seraient employées qu'au rétablissement de leurs droits.

Ces événemens inattendus jetaient l'empereur dans l'étonnement et dans la consternation. Voyant toute la profondeur du précipice

ouvert sous ses pas, il ne doutait point que les
1551-52. préparatifs de guerre faits par la Porte-Ottomane ne fussent la suite d'un traité entre les cours de Paris et de Constantinople. Une armée française pénétrait en Lombardie, une autre s'emparait des villes de Metz, de Toul et de Verdun; les protestans marchent vers les défilés du Tyrol; ils sont sur le point de faire prisonnier l'empereur. Ce prince, surpris dans une ville ouverte et incapable d'être défendue, ne dut son salut qu'à la fuite la plus prompte. Il quitte la ville d'Inspruck pendant l'obscurité de la nuit, et quoiqu'il fût si fort affaibli par les douleurs de la goutte, qu'il ne pouvait souffrir d'autre mouvement que celui d'une litière, il voyagea à la lueur des flambeaux, prenant sa route à travers les Alpes, par des chemins impraticables. Ses courtisans, ses ministres, ses domestiques fuyaient avec la même précipitation, quelques-uns sur des chevaux qu'ils s'étaient procurés à la hâte, un grand nombre à pied, tous dans le plus grand désordre. Ce fut dans ce misérable équipage, bien différent de la pompe dont on avait vu le conquérant de l'Allemagne environné depuis cinq ans, que Charles arriva, avec sa suite découragée et abattue de fa-

tigue, à Villach dans la Carinthie; à peine se crut-il en sûreté dans ce lieu inconnu et inaccessible. 1551-52.

Maurice de Saxe entra dans Inspruck quelques heures après que l'empereur et les siens en étaient sortis. Désespéré de voir échapper cette proie qu'il était près de saisir, il la poursuivit jusqu'à quelques milles de distance; mais regardant comme impossible d'atteindre des fuyards à qui la crainte prêtait des ailes, il revint à Inspruck, livra au pillage les bagages de l'empereur et de ses ministres, qu'ils avaient été obligés d'abandonner à la nouvelle de l'approche des protestans. Les évêques assemblés à Trente, fuient de tous côtés; le concile est oublié pendant dix ans.

CHAPITRE XVIII.

Paix de Passau. — L'exercice de la religion protestante autorisé en Allemagne. — Continuation de la guerre d'Italie.

L'EMPEREUR apprend, dans sa fuite, que le pape, craignant l'approche des troupes françaises, avait fait la paix, et qu'une insurrection fomentée par le prince de Salerne, menaçait la

tranquillité du royaume de Naples. L'intérêt et
1551-52 le danger le rapprochent de son frère Ferdinand; des conférences s'ouvrent à Passau; il fait la paix avec les protestans; le traité est signé le 2 avril 1552; on y convient que l'empereur assemblerait incessamment une diète pour terminer à l'amiable les différens de religion; qu'en attendant cet heureux accord, les protestans jouiraient du libre exercice de leur culte; que les assesseurs de la chambre impériale de Spire seraient pris indifféremment parmi les catholiques et les luthériens; enfin, que si la diète prochaine ne parvenait pas à réunir les esprits, la transaction de Passau aurait force de loi perpétuelle. La liberté fut rendue au landgrave de Hesse, et à l'ancien électeur de Saxe, Jean-Frédéric. Ce prince fit alors, avec son successeur, une convention dans laquelle il fut convenu qu'il serait mis en possession de la Thuringe et de la principauté d'Altembourg, et que l'électorat de Saxe resterait au duc Maurice et à ses héritiers. Ce traité, conclu sous la garantie du roi de Danemarck, fut confirmé par les états provinciaux de Saxe et de Thuringe.

Après la paix de Passau, la plupart des princes protestans congédièrent leurs troupes; de grandes compagnies d'aventuriers étaient en

usage de se donner successivement à ceux qui voulaient les payer : l'empereur les prend à sa solde. Le duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, qui, à la tête de quelques-unes de ces compagnies, s'était rendu en Piémont après la mort de Charles III son père, ne se trouvant pas en état de reconquérir cette principauté, était venu joindre l'empereur. Ce prince ayant réuni toutes ses forces, se présente devant Metz, à la tête de soixante mille combattans. Ce siége est un des plus mémorables dans l'histoire ; la ville se défendit soixante-cinq jours ; Charles-Quint fut obligé d'abandonner son entreprise, après avoir perdu près de la moitié de son armée ; il en ramena les débris en Flandre, et fit les préparatifs d'une nouvelle campagne. 1551-52.

Henri II, à l'âge de trente-trois ans, vainqueur de Charles-Quint, était regardé comme le plus puissant monarque de l'Europe ; malheureusement l'éclat qui l'environnait n'était dû qu'aux grands capitaines formés par François Ier. Entouré de flatteurs et d'esclaves, ce prince ne voyait que sa cour : embarrassé de son autorité, dont le poids écrasait tout, il n'avait pas des vues assez étendues pour penser qu'il dût prendre quelques précautions pour conserver ce pouvoir, et le transmettre à ses

enfans tel qu'il l'avait reçu de son père. Occupé
1551-55. presque uniquement de ses plaisirs, il abandonnait les rênes du gouvernement à sa maîtresse, Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois. En vain son père l'avait averti de se défier de l'ambition de la maison de Guise. La cour assidue que François, duc de Guise, et son frère, le cardinal de Lorraine, faisaient à la duchesse de Valentinois, leur procurait un crédit illimité. Les Guises et leurs amis exerçaient seuls l'autorité royale ; on ne parlait de Catherine de Médicis que comme d'une princesse douée de toutes les graces de son sexe; *sans mettre le nez dans les affaires d'état*, pour me servir des expressions de Brantome, elle s'occupait *à besogner ses ouvrages de soie, où elle était tant parfaite, qu'on eût dit Arachné la fileuse.* Née pour le plaisir, on ne lui connaissait pas encore ce funeste talent pour l'intrigue, qui fit dans la suite le malheur de la France. La maison de Bourbon n'éprouvait que des désagrémens depuis l'époque où le connétable de Bourbon s'était vu contraint à sortir de France; elle souffrait plus impatiemment sa disgrace, regardée comme l'ouvrage d'une maîtresse et de quelques favoris méprisés.

La protection que la cour de France accordait aux protestans d'Allemagne, en attirait un grand nombre en France, et quoique la confession d'Augsbourg différât en des points assez essentiels, de la créance calviniste, les réformés d'Allemagne et ceux de France, réunis par la haine commune qu'ils portaient à la cour romaine et par le soin de leur sûreté, fraternisaient ensemble. Les opinions nouvelles faisaient des progrès rapides. Cependant les édits de François 1er contre les hérétiques, subsistaient; mais les martyrs augmentaient le nombre des calvinistes. On brûlait d'un côté, on chantait de l'autre les pseaumes de Marot, suivant le génie, quelquefois cruel et toujours léger, de la nation française. Les Guise cachaient leurs vues ambitieuses sous le voile d'un zèle ardent pour la religion catholique. Les princes de la maison de Bourbon ne crurent pouvoir former un contre-poids à leur puissance qu'en se mettant à la tête des protestans. Ce fut l'origine de deux factions sanguinaires qui bientôt déchirèrent leur patrie avec la férocité des tigres. 1551-52.

A mesure qu'on s'apercevait que le prince insouciant négligeait davantage les soins de l'administration, les passions des grands et

des corps puissans, auparavant réprimées par
1551-52. l'action de la cour, prenaient un nouveau degré de force. Le parlement de Paris profitait des circonstances pour augmenter son pouvoir; il fatiguait la cour par ses remontrances, soit qu'il fût frappé des dilapidations des deniers publics, qui précipitaient le gouvernement vers sa chute, ou seulement qu'il voulût arrêter le grand crédit des Guise.

Les troubles intérieurs empêchaient la cour de Paris de profiter de tout l'avantage que lui donnait l'entière défaite des troupes impériales devant Metz. Charles-Quint, de son côté, retiré dans Bruxelles, se bornait à une guerre défensive en Italie. Pendant son séjour à Villah il s'était adressé à Cosme de Médicis pour lui emprunter deux cent mille écus. Il n'obtint une somme aussi médiocre qu'en cédant au duc de Florence la principauté de Piombino et les autres établissemens qu'il conservait encore dans la Toscane. Il lui restait Sienne, qu'il perdit par la mauvaise conduite de don Diegue de Mendosa.

Cette ville, comme (1) la plupart des grandes

(1) Thuan, *liv. 11*; Robertson, *Hist. de Charles-Quint.*

cités d'Italie, s'était long-temps gouvernée en république; mais craignant de tomber sous la domination de Cosme de Médicis, duc de Florence, la faction populaire, qui l'emportait alors sur celle des nobles, réclama la protection de Charles-Quint, et reçut dans la ville un petit corps de soldats espagnols, envoyés pour maintenir l'exécution des lois et la tranquillité publique. Le commandement de ces troupes fut confié à Mendosa, ambassadeur de l'empereur à Rome. Cet officier sut persuader à la multitude toujours crédule, qu'en bâtissant une citadelle à Sienne on garantirait la ville pour jamais des entreprises du duc de Florence. Cette construction fut poussée avec la plus vive activité; mais avant que la forteresse fût achevée il leva le masque. Non-seulement il parlait en maître, mais les soldats de la garnison, mal payés comme l'étaient communément les troupes de Charles-Quint en Italie, vivaient à discrétion chez les habitans et se livraient aux excès les plus révoltans. 1551-52.

Les Siennois, convaincus qu'il fallait parer le coup mortel qu'on voulait porter à leur liberté avant que la citadelle fût entièrement achevée, eurent recours aux Français, qui

1551-52. faisaient la guerre dans le Milanais. Les Espagnols, surpris et inférieurs en nombre, se défendirent avec beaucoup de courage; mais enfin, n'ayant ni l'espoir d'être secourus, ni celui de pouvoir tenir long-temps dans un fort à moitié construit, ils prirent le parti de l'abandonner. A peine en furent-ils sortis que les Siennois le rasèrent jusqu'aux fondemens.

CHAPITRE XIX.

Descente des Turcs dans le royaume de Naples.

Ces disgraces de Charles furent suivies d'un événement plus fâcheux encore. La sévère administration de don Pèdre, vice-roi de Naples, avait rempli ce royaume de mécontens. Le prince de Salerne, qui en était le chef, s'étant retiré à Paris, et prenant le langage avantageux de tous les bannis qui veulent incendier leur patrie, se vantait sans cesse d'avoir assez de crédit pour placer Henri II sur le trône de Naples. Il finit par persuader les jeunes courtisans du

roi de France. Henri II, à l'exemple de François Ier, ménageait Soliman comme le plus redoutable ennemi qu'il pût opposer à l'empereur. Il lui proposa d'envoyer une puissante flotte sur les côtes des Deux-Siciles, pour protéger l'invasion qu'il se proposait de tenter dans ce royaume. 1551-52.

Cette demande (1) fut accueillie du divan de Constantinople, alors irrité des hostilités de la maison d'Autriche en Hongrie. Soliman fit équiper cent cinquante vaisseaux qui devaient faire voile au temps marqué par son allié. Le commandement de cette flotte fut confié au corsaire Dragut, officier qui s'était formé sous Barberousse, et qui ne le cédait guère à un si grand maître en courage, en talens et même en bonheur. Il parut sur les côtes de Calabre au temps dont on était convenu, brûla un grand nombre de villages, et venant ancrer dans la baie de Naples, répandit la consternation dans toute la ville. Cependant la flotte française (2), retenue par

(1) Pacci, *Memorie de Siena*, vol. III; *Mém. de Ribier*, 422.

(2) Giannone, *tom. IV.*

les vents contraires, n'arriva point au terme
1551-52. prescrit. Les Turcs, après l'avoir attendue vingt jours, reprirent le chemin de Constantinople. Le vice-roi se trouva délivré d'une invasion qu'il n'aurait repoussée qu'avec beaucoup de peine. Voulant mettre à profit les levées des soldats faites à cette occasion, dom Pèdre essaya de rentrer dans Sienne. Il mourut au milieu de cette expédition, qui n'eut aucun succès.

1553. Charles, accoutumé à une longue prospérité, sentait vivement ses revers. Tourmenté par les douleurs de la goutte qui avaient totalement abattu la vigueur de sa complexion, il devint chagrin, d'un accès difficile et souvent incapable d'application; cependant, dès qu'il jouissait de quelque intervalle de santé, toutes ses pensées se tournaient vers la vengeance. Il méditait les moyens d'effacer la tache faite à sa renommée et à la gloire de ses armes. Depuis que la paix de Passau avait déconcerté ses anciens projets d'ambition, les affaires de l'Europe n'occupaient plus que le second rang dans son esprit. La haine envers la France devint sa plus forte passion.

Son fils Philippe avait épousé Marie, reine d'Angleterre. Charles-Quint répandait l'or à

pleines mains dans Londres, pour procurer à ce prince l'exercice de l'autorité royale, conjointement avec son épouse; et pour donner plus de force à ses négociations, il tenait douze mille hommes dans la Flandre maritime, prêts à s'embarquer dans les ports d'Ostende et de Nieuport, pour les côtes d'Albion. Si ce projet eût réussi, le nouveau roi aurait employé toutes les forces britanniques de terre et de mer pour presser la France, épuisée par les efforts qu'elle faisait depuis un grand nombre d'années: le temps des batailles de Poitiers et d'Azincourt pouvait se renouveler. 1553.

Charles-Quint fut trompé dans son attente. Les Anglais, craignant d'être subjugués eux-mêmes par la combinaison des forces de la maison d'Autriche, refusèrent d'accorder aucune autorité à l'époux de la reine Marie, il ne les décida pas même à déclarer la guerre à la France.

Alors, détrompé des vastes chimères dont son imagination était remplie, il donne à l'univers le spectacle extraordinaire d'un roi, qui, rempli depuis trente ans du projet de dominer sur toute l'Europe, renonce à ses couronnes et aux affaires, à l'âge de cinquante-six ans, c'est-à-dire, à l'âge où l'ambition des autres

hommes est dans toute sa force, et où tant
1553. de rois subalternes, nommés ministres, ont commencé la carrière de leur grandeur.

CHAPITRE XX.

Mort de Jules III. — Avénement de Paul IV à la Papauté.

Jules III était mort le 23 mars 1553; Marcel II, qui lui succéda, n'occupa le siége de Rome que vingt-quatre jours. Les cardinaux élurent le cardinal Jean-Pierre Caraffa, qui prit le nom de Paul IV; ce pontife octogénaire avait eu le courage de ressusciter l'ancienne politique de la cour romaine, d'arrêter les progrès de la puissance impériale en Italie. Il venait de proposer à Henri II la conquête de Naples, et s'engageait de joindre dix mille hommes aux armées françaises. La guerre allait donc devenir plus vive que jamais. Ce fut dans cette circonstance que Charles-Quint abandonna le timon des affaires.

Tandis qu'il se préparait à renoncer à tant
1554-58. d'éclats, pour s'ensevelir dans un monastère, il assurait la liberté des protestans dans la diète

d'Augsbourg. Il leur abandonnait les biens ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés. On changeait en leur faveur la formule du serment des conseillers en la chambre impériale. On ne devait plus jurer par les saints, mais seulement par les évangiles. Le vainqueur de Murberg cédait ainsi à la nécessité, et prêt d'aller vivre en moine, il agissait en philosophe. 1554-58.

CHAPITRE XXI.

Charles-Quint abdique ses couronnes. — Sa retraite. — Sa mort.

Le 24 novembre 1555, Charles-Quint assemble les états de Flandre et de Brabant dans Bruxelles, et remet le gouvernement des Pays-Bas à son fils. Il lui cède, le 1er janvier suivant, toutes ses couronnes, et bientôt après, abandonnant l'empire d'Allemagne à son frère Ferdinand, il s'embarque pour l'Espagne, et va s'enfermer, dans l'Estramadure, au monastère de Saint-Just, de l'ordre des hiéronymites.

Les motifs de cette abdication ont été l'objet d'une foule de conjectures. Charles-Quint n'aimait pas son fils, qui déja lui avait donné

——— des preuves d'ingratitude. Il ne paraît pas que
1554-58. le plaisir de couronner Philippe de ses mains, ait déterminé ce sacrifice. Les uns ont prétendu que Charles avait pris le parti de la retraite, d'abord après la déroute d'Inspruck ; d'autres ont pensé, qu'indigné de voir, sur le siége de Rome, le cardinal Caraffa dont il avait sollicité l'exclusion, le chagrin qu'il ressentait de la diminution de son crédit, l'avait dégoûté du trône. Un historien espagnol assure que le souvenir d'un serment qu'il avait fait avec sa femme, de renoncer au monde à un âge dont ils étaient convenus ensemble, l'avait décidé, après avoir consulté à ce sujet ceux qui se mêlaient d'astrologie judiciaire.

Charles-Quint, comme beaucoup de personnes de ce temps-là, avait en effet une croyance superstitieuse à l'astrologie. On assure que ce fut sur la foi d'un astrologue, qu'il eut long-temps l'espérance de conquérir la monarchie française. Antoine Delève, encore enfant, avait été accueilli par un de ces fous, alors très-communs, qui parcouraient l'Europe, disant aux imbécilles leur bonne fortune, et mendiant leur pain. L'astrologue avait prédit à Delève qu'il serait enterré à Saint-Denis, dans les tombeaux des rois de France. Delève méprisa

long-temps

long-temps cet horoscope ; mais se trouvant sur les frontières de France, à la tête d'une puissante armée, il se ressouvint de la prédiction, et ne la trouvait plus chimérique. Il instruisit Charles de ses espérances et des motifs sur lesquels il les fondait. Charles reçut cet avis avec chaleur. La vice-royauté de France fut accordée d'avance à Délève. L'empereur annonça sa marche vers les Alpes à son armée, avec la plus grande confiance. C'est à cette occasion, qu'il dit à Paul Joue, son historiographe, de faire provision d'encre et de papier, qu'il allait lui tailler bien de la besogne. 1554-58.

La mauvaise issue de son expédition de Provence devait guérir Charles-Quint de sa confiance aux astrologues. Il est difficile d'admettre que le fourbe Philippe II se fût servi de cette sorte de gens pour troubler l'imagination de son père, et l'engager à descendre du trône. Brantome a cherché une autre cause de l'abdication de Charles-Quint. Je ne l'appuierai pas davantage, quoiqu'elle soit plus analogue au caractère ambitieux de ce monarque. Il croit que ce prince, en entrant dans un monastère, à l'exemple du duc Amédée de Savoie que le concile de Bâle éleva au pontificat, voulait se frayer le chemin de la tiare, pour rendre

ensuite la papauté héréditaire dans sa famille ;
1554-58. c'était suivre jusqu'au bout le chimérique espoir de la monarchie universelle.

Il est plus simple de penser qu'un moment de mauvaise humeur décida du reste de la vie de Charles-Quint. Le repos le plus absolu lui paraissait nécessaire pour appaiser les cruels accès de goutte dont il était fréquemment tourmenté ; des idées superstitieuses l'entraînèrent aux pieds des autels, il crut y trouver le doux loisir après lequel il soupirait.

En entrant dans la retraite, Charles oublia absolument le théâtre sur lequel il avait joué un rôle si important. Il ne s'occupa que des devoirs de son nouvel état, et les remplit avec l'assiduité d'un simple moine, sans chercher des délassemens distingués. Comme ses nouveaux confrères, il cultivait des fleurs, travaillait à des machines mécaniques, ou se promenait un bréviaire à la main. Il eût été difficile d'expliquer si sa métamorphose était un trait de sagesse ou de folie, si, par une bizarrerie qui n'est peut-être pas entrée dans une autre tête que la sienne, il n'eût exigé impérieusement que ses obsèques fussent célébrées de son vivant. Ce fut le seul acte d'autorité qu'il se permit dans le couvent de Saint-Just.

Un tombeau fut élevé dans l'église. Les domestiques que l'empereur-moine avait conservés s'y rendirent deux à deux, tenant dans leurs mains des torches funèbres. Il suivait lui-même les moines, enveloppé dans un suaire : arrivé près du tombeau, il se plaça dans le cercueil ; on chanta autour de lui les prières des morts, consacrées par les usages de l'église romaine. Charles jouit des larmes versées par quelques assistans, comme s'ils avaient célébré de véritables funérailles. La cérémonie se termina par jeter de l'eau bénite sur le tombeau, et tout le monde s'étant retiré, Charles quitta le linceul dont il était enveloppé et rentra dans son appartement, plein des idées lugubres que cette cérémonie ne pouvait manquer de lui inspirer. 1554-58.

Soit (1) que la longueur de la cérémonie l'eût fatigué, ou que cette image de mort fît sur son âme une impression trop profonde, il fut saisi de la fièvre le lendemain, et mourut le 21 septembre 1558.

---

(1) *Strada de Bello, Belg.*, t. 1 ; p. 11 ; Thuan, 723 ; Sandov., *t.* 11, *p.* 609.

1554-58.

CHAPITRE XXII.

Portrait de Philippe II, Roi d'Espagne et des Deux-Siciles.

Si jamais un prince put espérer de parvenir à la monarchie universelle de l'Italie, ce fut Philippe II, qui régna pendant près d'un demi-siècle, lorsque les circonstances les plus fâcheuses se réunissaient pour accabler la France. Maître de l'Amérique, il pouvait acheter la péninsule si on eût voulu la lui vendre. Sa domination directe en Italie, s'étendait sur les Deux-Siciles, le Milanais, et une partie du Piémont. Il dominait indirectement sur la Toscane, l'état de Gênes, et le duché de Mantoue. Maître de l'Espagne, des dix-sept provinces des Pays-Bas, du comté de Bourgogne, et en 1580, du Portugal, que le duc d'Albe lui soumit en trois semaines. Jamais prince ne forma tant et de si vastes projets, et quoiqu'il ne manquât ni de génie, ni de ressources pour les faire réussir, l'événement justifia presque toujours cette maxime: qu'*une ambition démesurée est la ruine des états.* On appela Philippe II *le Dé-*

mon du Midi, parce que du fond de l'Escurial il agitait l'Europe. Voici le jugement que Condillac (1) porte de ce prince : « On a représenté Philippe comme un grand politique qui, du fond de son cabinet, remuait l'Europe. Je ne conçois pas pourquoi on lui fait cet honneur. En effet, qu'a-t-il remué ? la France ! Elle se remuait assez toute seule. Il fomenta les factions, il voulut sur-tout soutenir la ligue ; mais sans autorité sur le parti en faveur duquel il se déclarait, il croyait le faire mouvoir, tandis qu'il n'était que l'instrument dont le parti se servait. Il troubla la Lombardie et le royaume de Naples avec l'Inquisition qu'il ne lui fut pas possible d'y établir. Il remua les Pays-Bas si mal-adroitement, que plusieurs de ces provinces s'érigèrent en république après avoir secoué le joug de la cour de Madrid. Il fit passer quelques secours en Irlande, mais trop faibles pour faciliter une révolution, il ne put causer le moindre soulèvement dans la Grande-Bretagne Enfin, souvent humilié par des ennemis qu'il paraissait devoir écraser, il ne remua ses états que pour les ruiner. Philippe II eut une ame 1554-58.

(1) *Cours d'Hist.*, tom. XIII, p. 373.

1554-58. cruelle, un esprit faux : ce fut un brouillon. »

Pour se faire une idée juste de ce prince, dit Voltaire à ce sujet, il faut se demander ce que c'est qu'un souverain qui affecte de grands sentimens de religion, et à qui Guillaume, prince d'Orange, reprocha publiquement, dans un manifeste livré au jugement de l'Europe, un mariage secret avec Isabella Osorio, lorsqu'il épousa sa première femme, Marie de Portugal. Il est accusé, par ce même Guillaume, du parricide de son fils et de l'empoisonnement de sa troisième épouse, Isabelle de France. On lui impute d'avoir forcé le prince d'Ascoli d'épouser une femme, enceinte de ce roi même. Etait-ce orgueil, était-ce la force de la vérité qui empêchait Philippe de répondre ? Pouvait-il mépriser le manifeste du prince d'Orange, comme on méprise les libelles obscurs, composés par d'obscurs adversaires auxquels les particuliers mêmes ne répondent pas.

Qu'on joigne à ces accusations trop authentiques, les amours de Philippe avec la femme de son favori, Rui Gomés ; l'assassinat d'Escovédo, la persécution contre Antonio Pérès,

(1) *Mœurs*, t. III.

qui avait assassiné Escovédo par son ordre. Qu'on se souvienne que ce même homme ne parlait que de son zèle pour la religion, et immolait tout à ce zèle. 1554-58.

C'est sous ce masque infame de la religion qu'il trama une conspiration dans le Béarn, en 1564, pour enlever Jeanne de Navarre, mère de Henri IV; la mettre, comme hérétique, entre les mains des inquisiteurs, la faire brûler, et se saisir du Béarn en vertu de la confiscation que ce tribunal d'assassins aurait prononcée.

On voit une partie de ce projet au trente-sixième livre du président de Thou. Qu'on mette en opposition cette conduite avec l'attention de faire rendre la justice avec exactitude, attention qui ne coûte que la peine de vouloir ce qui affermit l'autorité. Une activité de cabinet, un travail assidu aux affaires générales, la surveillance continuelle sur ses ministres, toujours accompagnée de défiance, l'application suivie à voir tout par ses yeux, autant que le peut un roi, à entretenir le trouble chez ses voisins, et à maintenir le cœur de ses états en paix, des yeux toujours ouverts sur une grande partie du globe, un front toujours composé et toujours sévère au milieu des chagrins de la politique et des

1554-58. troubles des passions ; alors on pourra se former un portrait de Philippe II.

Cependant sa politique fut presque toujours en défaut. S'il conquit le Portugal, cette acquisition le dédommageait à peine de la perte de la Hollande. S'il se déclara le protecteur de la ligue, au lieu de démembrer la France par les factions que son argent y fomentait, son procédé mal-adroit lui fit perdre les provinces bataves, et coupa les sources principales d'où cet argent coulait dans ses coffres. Il porta ses vues ambitieuses sur la couronne d'Angleterre, après la mort de Marie sa seconde femme. entreprise fatale ! elle coûta aux Espagnols quarante millions de ducats, vingt-cinq mille hommes et cent vaisseaux. C'était acheter bien cher la honte de ne pas réussir. Enfin, il affaiblit la population en Espagne, pour affermir sa puissance en Amérique, et malgré les trésors immenses tirés du Mexique et du Pérou, il laissa à son successeur cent quarante millions de ducats de dettes.

A son avénement au trône, l'Italie craignait d'être asservie, ce qui détermina Paul IV, né sujet des Deux-Siciles, à se jeter du côté de la France, comme avait fait Clément VII.

1554-58.

CHAPITRE XXIII.

Caractère de Paul IV.

Paul IV, né dans un rang qui le dispensait du mérite pour parvenir aux plus hautes dignités ecclésiastiques, s'était, dès sa jeunesse, appliqué à l'étude, en homme voulant tout devoir à ses qualités personnelles. Versé dans toutes les subtilités de la théologie scolastique, il y joignait une connaissance approfondie des langues savantes. Cependant son esprit, naturellement sombre, était plus porté à l'aigreur des controverses qu'à cette urbanité que donne la littérature. Ses idées étaient plutôt d'un moine que d'un homme appelé à conduire les plus grandes affaires. Pourvu des plus riches bénéfices, et employé comme nonce apostolique auprès de plusieurs cours, il soupirait après une vie plus convenable à ses goûts. Dans ce dessein, il résigna un jour toutes les dignités ecclésiastiques, et après avoir institué un ordre religieux nommé *Théatins*, du nom de l'évêché qu'il avait occupé, il s'associa lui-même à cet ordre, se conforma à toutes les

minuties de la règle qu'il avait prescrites, et
1554-58. préféra l'honneur de fonder un nouveau corps de moines, aux grandes espérances que la cour de Rome offrait à son ambition.

Il était depuis long-temps dans cette retraite, lorsque Paul III, sur la seule réputation de sa sainteté et de son savoir, l'appela auprès de lui pour le consulter sur les moyens de ramener les luthériens et les calvinistes à la communion romaine. Le pape gagna sur lui, moitié par prières, moitié par autorité, d'accepter le chapeau de cardinal et de rentrer en possession des bénéfices dont il s'était démis; mais pendant le règne de deux pontifes, dont l'un remplit la cour de Rome de tous les artifices de l'ambition, et l'autre des plus scandaleuses débauches, Caraffa conserva toujours son austérité monastique.

Aussi rigide sur l'observation des cérémonies du culte, qu'ennemi de toute innovation en fait de doctrine, ce fut lui qui contribua le plus à établir dans l'état ecclésiastique le tribunal de l'Inquisition. Il soutint, en toute occasion, avec la plus grande chaleur, les maximes de la jurisdiction et de la discipline de l'église romaine. Il censura, dans toutes les occasions, toute démarche religieuse qui

ne paraissait pas dictée par le zéle pour l'honneur du saint-siége. 1554-58.

Les courtisans s'attendaient, en conséquence, à un pontificat semblable à celui d'Adrien. Ils pensaient que les principes de la saine politique seraient sacrifiés aux préjugés étroits de la superstition, et le peuple craignait de voir la rigidité et la parcimonie des mœurs du cloître remplacer la gaîté et la magnificence qui régnaient auparavant à la cour de Rome.

A peine Paul IV fut sorti du conclave que ces alarmes se dissipèrent. La pompe la plus éclatante signala son couronnement. On (1) assure que le grand-maître de sa maison lui ayant demandé de quelle manière il voulait être servi : « Comme il convient au premier prince de l'Europe, répondit-il fièrement. » Deux de ses neveux vinrent bientôt auprès de lui ; l'aîné fut nommé gouverneur de Rome, le cadet eut le chapeau de cardinal et la légation de Bologne. L'ambition de ces deux neveux ne connaissait point de limites. Ils voyaient les Médicis élevés en Toscane à la puissance suprême par l'habileté des papes de

(1) Platina, *p.* 327; Castaldo, vita di Paolo, 4.

1554-58. cette maison, et les enfans de Paul III reconnus ducs de Parme. Cet exemple les autorisait à prétendre à une souveraineté. Les dispositions générales de l'Italie ne leur laissaient apercevoir cette perspective que dans le démembrement des domaines possédés par l'empereur dans la péninsule.

L'opposition que les cardinaux attachés à l'empereur avaient mise à l'élection de ce pontife, était toujours présente à ses regards. On prétend même que le souvenir d'anciennes injures reçues de Charles-Quint ou de ses ministres, augmentait son ressentiment. Ses neveux, profitant de ces dispositions, employaient différens artifices pour le brouiller avec la cour impériale. Ils montrèrent à leur oncle une lettre interceptée, dans laquelle Charles taxait les cardinaux de son parti de négligence et d'incapacité pour n'avoir pas empêché cette élection. Ils prétendirent un jour avoir découvert une conspiration tramée contre sa vie par le ministre de l'empire et celui de Cosme de Médicis. Une autre fois ils l'alarmèrent par les détails d'un complot formé, disaient-ils, pour les assassiner eux-mêmes. Ainsi tenant dans une continuelle perplexité son esprit naturellement

violent et soupçonneux, ils l'entraînèrent à des démarches que dans d'autres circonstances il eût été le premier à condamner. (1) 1554-58.

Paul fit arrêter quelques-uns des cardinaux (1) les plus attachés à l'empereur, et les confina au château Saint-Ange. Il persécuta, avec la dernière rigueur, les Colonna et les autres barons romains qui favorisaient, de tems immémorial, les prétentions gibelines. Il commença à rechercher l'amitié du roi de France, comme s'il eût voulu mettre sa confiance dans son secours et sa protection.

---

(1) Ripamontii; Hul, *lib. III*; Mém. de Ribier, II; Adriani, *Istor*, I, 906.

(2) Robertson, *Histoire de Charles-Quint.*

1554-58.

CHAPITRE XXIV.

Traité et alliance entre Paul IV et le Roi de France, Henri II.

Ses deux neveux voyant que le succès de leurs projets ambitieux dépendait de la vie de leur oncle, dont l'âge avancé ne permettait pas de perdre un seul instant en négociations inutiles, au lieu de traiter avec l'ambassadeur de France à Rome, engagèrent le pape à expédier une personne de confiance à la cour de Henri II, avec des propositions si avantageuses qu'on n'eût point à craindre de refus. On proposa donc à ce monarque une alliance offensive et défensive, en vertu de laquelle les cours de Paris et de Rome joindraient leurs forces pour conquérir, non-seulement le royaume de Naples, mais la Toscane qui devait appartenir à Henri, du chef de sa femme; le roi de France, maître de ces superbes contrées et du Piémont, ne devait pas trouver de difficultés à rentrer en possession de l'état de Gênes, qu'André Doria, âgé pour lors de près

de quatre-vingt-dix ans, n'était pas en état de défendre; à ces conditions Henri devait créer deux principautés en faveur des deux neveux du pape. 1554-53.

Le roi, séduit par des offres si spécieuses, fit l'accueil le plus favorable à l'envoyé. Le connétable de Montmorenci, naturellement ennemi des entreprises hasardeuses, et devenu plus circonspect encore par une longue expérience, s'opposait à l'expédition, en observant combien toutes les guerres d'Italie avaient été funestes à la France pendant trois règnes consécutifs : ces considérations étaient d'un poids d'autant plus grand, que Charles-Quint, sur le point de renoncer au monde, offrait alors de faire la paix avec la France, à des conditions avantageuses. Mais le duc de Guise et son frère, le cardinal de Lorraine, se déclaraient en faveur de cette alliance. Le cardinal s'attendait à être chargé de négociations à la cour de Rome, et le duc à commander l'armée destinée à l'expédition de Naples. Ils l'emportèrent sur les sages conseils de Montmorenci.

Le cardinal de Lorraine, ainsi qu'il l'avait prévu, fut envoyé à Rome, avec plein pouvoir de conclure le traité et de concerter toutes

1554-58. les mesures relatives à son exécution. On convint de tenir cette alliance secrète jusqu'à ce que tout fût prêt pour entrer en campagne. (1)

Pendant les négociations de ce traité, les alarmes, qui en étaient le prétexte, avaient cessé par la résignation faite par l'empereur de ses états héréditaires à son fils; ce prince, avant de se retirer en Espagne, faisait un nouvel effort pour rendre à l'Europe cette tranquillité dont il l'avait privée dès le commencement de son règne. Quelque temps avant son abdication, des commissaires avaient été nommés pour traiter d'un échange de prisonniers.

Durant les conférences tenues à ce sujet, on proposa une trève pendant laquelle, sans entrer dans les prétentions réciproques, chacun garderait ce dont il était en possession. Charles qui voyait ses royaumes épuisés par des guerres ruineuses et perpétuelles, sentant, d'ailleurs, que son fils avait besoin de la paix pour s'affermir sur le trône, se déclarait fortement en faveur de la trève, malgré les conditions désavantageuses dont elle était accom-

(1) Pallav, *lib. III*; Paolo, 365; Thuan, *lib.* 15.

pagnée.

pagnée. Philippe, quelque répugnance qu'il eût d'acheter la paix par de grandes concessions, n'osa combattre l'avis de son père. 1554-58.

L'embarras d'Henri II était de concilier ce nouvel engagement avec l'alliance conclue avec le pape. Le connétable de Montmorenci profitant de l'absence du cardinal de Lorraine, présenta, avec tant de vérité, les dangers de sacrifier les vrais intérêts de la France à d'imprudentes promesses, que le roi autorisa ses ambassadeurs à signer une trève avec l'empereur et le roi d'Espagne pour cinq ans. L'empereur rendait le duché de Plaisance à Octave Farnèse. La France restait en possession de la Savoie, du Piémont, du marquisat de Saluces et des villes de Metz, Toul et Verdun, conquises sur l'Allemagne. Le pape fut compris dans la trève. (1)

A cette nouvelle, le cardinal de Lorraine n'osant soutenir le courroux d'un pape altier, qui avait tant de sujets de se plaindre, partit brusquement de Rome, laissant au cardinal de Tournon la commission délicate d'appaiser cet

(1) Robertson, *Hist. de Charles-Quint; Mém. de Ribiers*, II, 626.

1554-58. orage. Le pontife eut recours, dans cette occasion, aux intrigues que la cour de Rome employa, dans tous les temps, pour parer les coups dont elle était menacée. Il affecta d'approuver la trêve, en témoignant son ardent desir qu'elle fût le signal d'une paix solide et durable. Il offrit sa médiation, comme père commun, et sous ce prétexte, furent envoyés, en qualité de nonces, le cardinal Robiba, à la cour de Bruxelles, et le cardinal Caraffa à la cour de Paris. Il étoit enjoint aux deux négociateurs, dans leurs instructions publiques, d'engager, par tous leurs efforts, les deux gouvernemens d'accepter la médiation du pape, afin qu'après la conclusion de la paix générale on prît des mesures pour rendre au concile de Trente son activité.

Mais le cardinal Charles Caraffa avait des ordres secrets d'engager le roi de renoncer à la trêve; c'était le véritable sujet de l'ambassade, tandis que les apparences trompaient le vulgaire. Caraffa fit son entrée dans Paris avec une pompe extraordinaire. Après avoir présenté une épée bénie à Henri, comme au défenseur dont le pape attendait l'assistance dans le besoin le plus urgent, il le conjura d'employer ce fer à la défense du siége de Rome, à

la veille d'être opprimé. C'était, disait-il, non-seulement un devoir de piété filiale, mais un acte de justice. Si le pape, par trop de confiance dans son traité avec le roi, s'était engagé dans des démarches qui attiraient le ressentiment du roi des Deux-Siciles sur Paul et ses neveux, ils suppliaient Henri de ne pas souffrir qu'ils devinssent les victimes de leur attachement pour la France. 1554-58.

A cet art d'intéresser la générosité du roi, le cardinal ajoutait des motifs capables d'éveiller son ambition. Il assurait que l'instant était favorable pour attaquer avec succès les états de Philippe en Italie; que l'élite des vieilles bandes espagnoles avait péri dans les guerres de Hongrie, d'Italie ou d'Allemagne; que l'empereur ne laissait à son fils que des royaumes épuisés d'hommes et d'argent; enfin, qu'il ne s'agissait plus de combattre l'expérience et la fortune de Charles, mais un jeune prince à peine assis sur le trône, odieux à la plupart des états d'Italie, et redouté de tous. Il ajoutait que le pape avait levé une armée nombreuse qui, avec un renfort de troupes françaises, pouvait, dans une campagne, chasser les Espagnols d'Italie, et porter la réputation de Henri II au-dessus de celle de Charles-Quint.

1554-58. L'éloquence de Caraffa fut appuyée par les Guise, par Diane de Poitiers, et même par Catherine de Médicis : les remontrances du connétable de Montmorenci étaient à peine écoutées. Le nonce ayant délié Henri de ses engagemens avec l'empereur, lui fit signer une nouvelle ligue avec le pape.

CHAPITRE XXV.

Expédition des Français sur les frontières du royaume de Naples.

Le duc de Guise, célèbre par la manière brillante avec laquelle il avait défendu Metz contre toutes les forces de Charles-Quint, avait été chargé de conquérir la Lombardie et le royaume de Naples. La première entreprise était d'un succès beaucoup plus facile que la seconde; mais d'un côté, Paul IV avait promis de tenir dix mille hommes, payés et équipés, sur les frontières de la Campanie; de l'autre, des stipulations particulières qui intéressaient particulièrement la famille du pape, conduisaient les Français dans le midi de la péninsule. D'ail-

leurs on pensait que les Espagnols une fois expulsés du royaume de Naples, le Milanais tomberait sans défense sous le joug des Français. 1554-58.

Enhardi par l'approche des Français, le pape laissait éclater le ressentiment le plus indiscret contre Philippe II; on le déclarait déchu du royaume des Deux-Siciles, pour avoir pris les armes contre le pape son suzerain; regardé même comme excommunié, son nom ne fut plus employé dans les prières publiques de la cour pontificale.

Mais tandis que Paul se livrait aux éclats bizarres et puérils de sa fureur, il négligeait, ou peut-être il n'était pas en état de prendre des mesures capables de rendre son ressentiment redoutable.

Le duc de Guise, à la tête de vingt mille hommes, ayant passé les Alpes dans les premiers mois de 1557, traversa, sans trouver aucune résistance, le Parmesan, le Plaisantin; il passa dans l'état de Modène, où le duc, dévoué à la France, lui procura toutes les choses qui lui étaient nécessaires; enfin il fut reçu dans Rome avec une pompe plus convenable au retour triomphant d'une campagne glorieuse qu'au départ pour une guerre dont le succès

1554-58. était douteux. Le général français ne trouvait pas les préparatifs qu'on lui avait promis; les troupes levées par la cour romaine étaient peu nombreuses ; il n'y avait ni magasins pour leur subsistance, ni l'argent nécessaire pour payer leur solde; il fallait que tout vînt de France. Les Vénitiens, fidèles à la prudente maxime que les malheurs des guerres précédentes leur avaient fait adopter, et qui était devenue un principe fondamental de leur politique, déclaraient qu'ils voulaient observer la plus scrupuleuse neutralité dans les querelles de deux monarques si supérieurs à eux en puissance. Les autres états d'Italie prenaient le même parti.

Le pape négociait avec Cosme de Médecis, afin de le détacher du parti du roi d'Espagne. Ce duc laissa transpirer habilement cette négociation, de manière à donner des alarmes à Philippe II. Le conseil de Madrid sentant la nécessité de rompre cette intrigue, céda au duc de Florence la souveraineté de Sienne, à condition d'en faire hommage à la couronne d'Espagne; ainsi les petits souverains trouvent quelquefois leurs avantages dans les discordes entre les grandes puissances, lorsqu'ils ont l'adresse de faire pencher la balance par leurs

faibles secours. Les Médicis et les Farnèse durent leurs grandeurs aux rivalités entre les cours de Paris et de Madrid. 1554-58.

Le duc de Guise, après deux mois de séjour dans Rome, marcha vers les frontières du royaume de Naples, au mois d'avril; il s'aperçut trop tard combien il est imprudent de compter, pour l'exécution d'une vaste entreprise, sur le secours de faibles alliés. Le duc d'Albe, qui défendait les bords du Garigliano; déconcertait, par sa prudente circonspection, toute la vivacité française. L'armée se détruisait par les maladies; le duc sollicitait la cour de Paris de le rappeler ou de renforcer les troupes qu'il commandait.

Sur ces entrefaites, Philippe (1) profitant de son ascendant sur l'esprit de la reine Marie son épouse, l'avait décidée, contre le vœu de son conseil, à rompre la paix entre la France et la Grande-Bretagne. Huit mille Anglais sont envoyés sur les frontières de Picardie. La vue de ce renfort décide les Flamands à faire les plus grands efforts en faveur de leur nouveau souverain. Philippe II se trouve

(1) Carte, *vol.* III, *p.* 337.

1454-58 à la tête d'une armée de soixante mille hommes, dont il donne le commandement au duc de Savoie, Emmanuel Philibert. Les Espagnols assiégent Saint-Quentin; le connétable de Montmorenci s'avance pour secourir cette place; il est entièrement défait.

CHAPITRE XXVI.

Traité de Paix entre le Pape et Philippe II. — Avénement de Ferdinand à la couronne impériale.

Il ne restait aucune possibilité de conquérir le royaume de Naples; on savait même que le pape traitait de son accommodement avec la cour d'Espagne. L'armée de Naples fut rappelée. Le duc d'Albe et le cardinal Caraffa conclurent un traité qui contenait les conditions suivantes: « Paul renonçait à son alliance avec la France, et s'engageait à observer à l'avenir la neutralité qui convenait au pontife romain. Philippe rendait toutes les places dont il s'était emparé dans l'état ecclésiastique. Les prétentions de Caraffa et des Collona au duché de Palliano, devaient être soumises à la décision du sénat

de Venise. On convenait que le duc d'Albe se rendrait à Rome, où après avoir demandé pardon au pape, au nom de son maître, d'avoir envahi le territoire de l'église, il recevrait l'absolution. (1) 1554-58.

Le duc d'Albe, suivant les clauses du traité, se présenta devant le pape en posture de suppliant, baisa les pieds et implora la miséricorde de celui que ses armes avait réduit aux dernières extrémités. Telle était la vénération scrupuleuse des Espagnols pour le caractère pontifical, que d'Albe, le plus orgueilleux des hommes, convenait qu'en approchant du pape il se sentit si fort intimidé, que sa présence d'esprit fut sur le point de l'abandonner. (2)

Guise quitta Rome le 29 septembre 1557, le même jour où son adversaire faisait au pape ses lâches soumissions; il mit en état de défense toutes les places du Piémont; et ayant été nommé lieutenant général du royaume de France, dans une assemblée des notables, tenue

(1) Palav., *lib. XIII;* Frapaolo, 330; Herrera, *tom.* 1, *p.* 310.

(2) Summonc, *Istoria di Napoli*, t. IV, p. 286.

à Paris en 1558. Il fit bientôt oublier la ba-
1554-58. taille de Saint-Quentin, par la prise de Calais que les Anglais possédaient depuis 1347.

Charles-Quint avait renoncé, au mois d'août 1556, à la couronne impériale. Les difficultés qui s'élevaient sur les formalités requises pour remplir une vacance occasionnée par un événement dont les annales d'Allemagne n'offraient aucun exemple, en reculaient l'adoption. On ne savait si la couronne impériale était ou n'était pas vacante. Les princes protestans avaient intérêt de prolonger l'interrègne. Le roi des Romains, forcé de résider en Hongrie pour repousser les Ottomans, avait remis la Bohême à Maximilien son fils aîné. Les affaires particulières de ses états héréditaires l'occupaient tout entier. Les docteurs catholiques et les docteurs protestans s'étaient assemblés à Naumbourg pour chercher les moyens de rendre inutile le synode que Paul IV voulait assembler de nouveau dans Trente; loin de s'accorder sur les points contestés, ils se séparèrent sans être convenus d'un mode de discussion qui servît de bases à leurs conférences. La diète impériale, assemblée à Spire en 1557, fit de vains efforts pour rapprocher les théologiens.

Ferdinand, après avoir signé une trève avec les Ottomans, se rendit en Allemagne, pour assister à la diète de Francfort, convoquée pour donner audience au prince d'Orange, chargé de remettre au corps électoral l'acte de renonciation de Charles-Quint. Il fut accepté le 28 février 1558. Ferdinand signa, le 14 mars, une capitulation qui ne différait pas de celle de son frère. On y avait seulement ajouté l'obligation de maintenir la paix de religion, conformément au recès de la diète d'Augsbourg de 1555. 1554-58.

Le nouvel empereur envoya à Rome son chancelier de cour, Martin de Gusman, pour annoncer au pape son élévation au trône impérial, et pour le prévenir que, selon les anciens usages, il enverrait bientôt un ambassadeur extraordinaire pour concerter avec lui les circonstances de son couronnement à Rome. Paul, sans admettre cet ambassadeur à son audience, prétendait que la conduite des électeurs était irrégulière et nulle; que l'acte dans lequel Charles-Quint avait abdiqué l'empire, devait être approuvé ou rejeté par le saint-siége, avant d'être présenté au collége des électeurs. Martin de Gusman évitait prudemment d'entrer dans aucun détail sur la nature de la

jurisdiction papale, et se bornant aux consi-
1554-58. dérations politiques qui devaient déterminer Paul IV à reconnaître un empereur déja en possession du trône, il les présentait sous les points de vue qui devaient faire le plus d'impression sur la cour romaine. L'ambassadeur d'Espagne appuyait avec force les raisons de Gusman; Paul restait inflexible; Ferdinand, pendant ce pontificat, ne fut pas reconnu à Rome en qualité d'empereur.

CHAPITRE XXXVII.

Traité de Cateau-Cambresis. — Mort d'Henri II, roi de France. — Armes à feu dont on se servait pendant le seizième siècle.

La mort de Marie, reine d'Angleterre, arri-
1559. vée le 23 novembre 1558, l'avénement d'Elisabeth au trône, et la révolution dans la religion en Angleterre, qui accompagna ce changement de règne, donnaient une nouvelle tournure aux affaires générales. La paix se fit à Cateau-Cambresis, entre le pape, le roi de France, le roi d'Espagne; presque tous les

états de l'Europe furent compris dans ce traité de paix, comme alliés de Henri ou de Philippe. Le pape reconnaissait Ferdinand en qualité d'empereur romain. Le duc de Savoie, Emmanuël Philibert, était rétabli dans la possession de ses états, à l'exception des villes de Turin, Pignerol, Quiers, Chivas et Villa-Nova dont Henri restait en possession jusqu'à ce que ses prétentions sur ces places du chef de sa grand'mère, eussent été réglées en justice. Les Français évacuaient les places qu'ils possédaient dans la Toscane et le pays de Sienne; la Lombardie et le royaume de Naples étaient assurés à la cour de Madrid; deux mariages furent le nœud de cette paix. Celui d'Elisabeth, fille aînée du roi de France, avec le roi d'Espagne, et celui de Marguerite, sœur de Henri II, avec le duc de Savoie. 1559.

A peine le traité de Cateau-Cambrésis était signé, que le duc de Savoie se rendit à Paris pour célébrer son mariage avec la sœur du roi. Le duc d'Albe fut envoyé à la même cour à la tête d'une superbe ambassade, pour épouser, au nom de Philippe, la fille aînée de Henri II. Elle avait été promise à don Carlos, princes des Asturies : mariage infortuné ! Il fut, dit-on, la cause de la mort prématurée

de don Carlos et de la princesse. Henri II
1559. trouva la fin de sa carrière au milieu des fêtes données à l'occasion de ces mariages.

Les amusemens en usage alors dans les cours, étaient des combats à la barrière, des joutes, des tournois, des tours de force. Brantome raconte, avec admiration, comment le duc de Nemours, monté sur un roussin, qui se nommait le *Réal*, descendait au grand galop les marches de la Sainte-Chapelle du Palais de Paris. On sait qu'avant l'invention des armes à feu, la force du corps rendait les guerriers presque invincibles. La jeunesse s'exerçait dans tous les jeux qui entretenaient la vigueur ou l'adresse. De-là vinrent les tournois inventés dans les siècles de la chevalerie. Ces fêtes militaires, très-souvent sanglantes, passèrent de mode lorsque l'artillerie s'étant perfectionnée, les lances ne firent plus le sort des batailles. Elles étaient en usage dans le seizième siècle; la ville de Milan se rendit fameuse par ses manufactures d'armes complettes qui passaient pour être à l'épreuve des balles d'arquebuse.

On sait que les arquebuses furent les premières armes à feu dont on se servit dans les batailles. Ce mot vient de l'italien *arco bugio*,

arc troué. L'ouverture par où le feu se communique à la poudre dans les arquebuses qui succédèrent aux arcs des anciens, donna lieu à cette dénomination. Selon Hanzelet, l'arquebuse devait avoir quarante calibres de long et porter une balle d'une once et sept huitièmes avec autant de poudre. Il paraît que cette arme ne commença à être en usage qu'au commencement du seizième siècle. Fabrice Colonna, dans les *Dialogues de Machiavel sur l'Art de la guerre*, en parle comme d'une invention nouvelle : « L'arquebuse, dit cet écrivain, est un bâton inventé de nouveau, qui fait aujourd'hui la principale force des armées. » 1559.

Des arquebuses vinrent les pistolets à rouets, dont le canon n'avait qu'un pied de long. Ces armes sont inconnues aujourd'hui. On en conserve par curiosité dans les arsenaux. Le rouet qui donnait le mouvement du ressort de ces armes, était une petite roue solide d'acier qu'on appliquait contre la platine de l'arquebuse ; elle avait un essieu qui la perçait dans son centre. Au bout l'intérieur de l'essieu qui entrait dans sa platine, était attachée une chaînette qui s'entortillait autour de cet essieu quand on la faisait tourner, et bandait le ressort auquel elle tenait. Pour bander le ressort,

1559. on se servait d'une clef où l'on insérait le bout intérieur de l'essieu. En tournant cette clef à droite, on faisait mouvoir le rouet, et par ce mouvement une petite coulisse de cuivre, qui couvrait le bassinet de l'amorce, se retirait de dessus le bassinet. Par le même mouvement le chien, armé d'une pierre de mine, comme le chien du fusil l'est d'une pierre à fusil, était en état d'être lâché dès qu'on tirait avec le doigt la détente comme dans les fusils d'aujourd'hui; alors le chien, tombant sur le rouet d'acier, faisait feu et le donnait à l'amorce.

Aux arquebuses succédèrent les mousquets; ils différaient des fusils d'aujourd'hui en ce qu'au lieu de la pierre dont on se sert pour faire prendre feu à cette dernière arme, on se servait de mèche dans la première. Le canon du mousquet était de trois pieds huit pouces, et toute la longueur du mousquet monté, de cinq pieds. Sa portée était de cent vingt à cent trente toises. Cette arme avait une platine à laquelle était attaché le serpentin avec la gachette qui le faisait mouvoir, et le bassinet. Le serpentin tenait à la gachette au moyen d'une vis. Son extrémité au dehors, était deux espèces de feuilles formées par une tête de ser-

pent,

pent, propre à fixer, à l'aide d'une vis, la mèche avec laquelle on mettait le feu à la poudre du bassinet. Cette tête de serpent faisait donner à cette pièce le nom de *serpentin*. La partie du serpentin engagée sous la platine, formait une petite gachette où répondait la clef; cette clef était un morceau de fer disposé en équerre ou manivelle, dont un côté tenait à la gachette du serpentin, l'autre se tirait avec la main pour faire tomber la mèche du serpentin sur le bassinet et faire ainsi partir le coup. 1559.

Le bassinet était composé de quatre pièces de fer posées en saillie sur la platine, vis-à-vis la lumière ou la petite ouverture faite au canon du mousquet, pour lui faire prendre feu au moyen de l'amorce renfermée dans le bassinet. La petite pièce inférieure, taillée en creux pour recevoir cette amorce, était proprement le bassinet; celle de dessus s'appelait couverture; la troisième pièce était le garde-feu, et la quatrième la vis qui liait tout ensemble. L'équipage du mousquet était à-peu-près le même que celui du fusil.

La lenteur avec laquelle l'arquebuse et le mousquet faisaient feu, leur fit substituer, en 1630, le fusil dont on se sert aujourd'hui.

1559. On inventa bientôt après la baïonnette ; ce fut d'abord une pique à manche de bois, placée dans le canon du fusil lorsqu'on voulait s'en servir. Insensiblement on employa les baïonnettes à douilles.

A mesure que l'artillerie moderne se perfectionnait, les anciennes armures tombaient en désuétude, et avec elles les jeux guerriers, dans lesquels une jeunesse belliqueuse, pour entretenir sa force et son adresse, brillait dans les tournois pendant le seizième siècle.

Henri II fut blessé en joutant, dans la rue Saint-Antoine, contre Gabriel, comte de Montgommeri. « La lance de Montgommeri rompit si rudement en la visière du roi, dit d'Aubigné, que la morne se décrocha de la hautepièce, et que la visière, levée en haut, le contre-coup donna dans l'œil du roi, qui mourut onze jours après cette blessure.

Henri II laissait, de son mariage avec Catherine de Médicis, quatre fils et trois filles, François II, Charles IX, Henri III, qui montèrent successivement sur le trône, François, duc d'Alençon, Élisabeth, mariée à Philippe, roi d'Espagne, Claude, mariée à Charles II, duc de Lorraine, et Marguerite, femme de Henri IV.

1559.

CHAPITRE XXVIII.

Mort de Paul IV. — Pontificat de Pie IV.

La mort du pape Paul IV suivit de près celle de Henri II : il venait de bannir ses deux neveux qui le poussaient sans cesse à de nouvelles entreprises, dans la vue d'enrichir ou d'illustrer sa famille. On attribua sa mort au chagrin que lui causa le crime du duc de Palliano son neveu, qui assassina ou fit assassiner son épouse, alors enceinte. Paul s'était rendu si odieux au peuple romain, que pour soustraire son corps aux insultes de la multitude, on fut obligé de l'enterrer de nuit, sans cérémonie. Le peuple déchargea sa fureur contre les statues du pontife, il les mit en pièces, et en jeta les débris dans le Tibre ; il mit le feu au tribunal de l'Inquisition après avoir rendu la liberté aux nombreux prisonniers que cette prison recélait ; les cardinaux assemblés dans le conclave furent obligés, pour leur sûreté, de placer des corps-de-garde autour du Vatican ; on élut le cardinal Jean-Ange de Médicis, qui prit le nom de

Pie IV ; il était d'une famille de Milan, différente de celle de Florence, et dont il fit de vains efforts pour se faire reconnaître en la comblant de faveurs.

1559.

On vit ainsi disparaître en peu d'années tous les personnages qui avaient joué les rôles principaux sur le grand théâtre de l'Europe : une nouvelle période d'histoire s'ouvre à cette époque. D'autres acteurs paraissent sur la scène, animés par d'autres passions ; de nouvelles querelles s'élèvent entre les princes, de nouveaux plans d'ambition vont occuper et troubler le monde.

Pie IV, aussi dévoué à la maison d'Autriche que son prédécesseur en était ennemi, fut constamment gouverné par la cour de Madrid ; cette disposition concourait avec les événemens extraordinaires qui se succédaient en France, à l'entière exécution des articles de la paix de Cateau-Cambresis.

1560-64.

François II, parvenu à la couronne de France à seize ans, épousa Marie Stuart, reine d'Ecosse, nièce, par sa mère, du duc de Guise et du cardinal de Lorraine. Ce prince infirme était hors d'état de gouverner. Trois factions partageaient la cour de France et les provinces. Celle des Guise, tout-puissans sous le dernier

règne, et auxquels la qualité d'oncles de la reine donnait un nouveau crédit; celle des protestans, à la tête desquels était Antoine, roi titulaire de Navarre, le prince de Condé son frère, et l'amiral de Coligny; enfin, celle des Montmorenci, à laquelle était attachée la duchesse de Valentinois, maîtresse de Henri II. 1560-64.

La reine-mère, princesse d'un génie souple et d'une politique digne de Machiavel, balança d'abord entre les trois factions; bientôt elle se déclara pour les Guise qu'elle n'aimait pas, mais dont elle croyait avoir besoin; les chefs des deux autres partis furent éloignés; François, duc de Guise et Charles, cardinal de Lorraine, se virent à la tête du gouvernement. François II mourut, en 1560, à dix-huit ans, laissant à Charles IX un royaume en proie aux dissentions intérieures. Cependant le temps fixé à Cateau-Cambresis, pour l'entière restitution du Piémont au duc de Savoie approchait; le besoin que Catherine de Médicis avait du duc de Savoie dans les circonstances critiques où elle se trouvait, ne lui permettait pas de violer ses engagemens. Les ministres de France, au lieu de restituer les places du Piémont, proposaient un autre traité, sous prétexte de procéder à la révision des titres

que la maison de France avait à faire valoir
1560-64. contre la maison de Savoie. Le duc Emmanuel-Philibert se prêta volontiers à la discussion de ces droits, qu'il savait être destitués de tout fondement. Un congrès fut indiqué à Lyon, où les ministres respectifs, après (1) de longues et inutiles conférences, prononcèrent, chacun de leur côté, en faveur du souverain qu'ils étaient chargés de défendre. Cependant, soit que la cour de France ne pût se dissimuler combien c'était choquer la raison et la justice que d'enfreindre un traité solemnel, sans autres titres que des prétentions surannées et insoutenables, et que les troubles intérieurs ne permissent pas à Catherine de Médicis, régente du royaume pendant la minorité de Charles IX, d'entreprendre des expéditions étrangères, on rendit au duc de Savoie, Turin et les autres villes du Piémont que la France avait gardées jusqu'alors. Le duc Emmanuel-Philibert fit fortifier régulièrement Suze, Mondovi, Turin, Verseil, Coni et quelques autres places dans les Alpes. Les invasions d'Italie devinrent plus difficiles. Cette péninsule jouit d'une heureuse

(1) Tortora, *l. 11, p.* 100; Guichenon, *p.* 684.

paix jusqu'aux premières années du dix-septième siècle. 1560-64.

L'architecture militaire avait fait chez les Italiens des progrès qui ne furent égalés que plus de cent ans après dans le reste de l'Europe. Pacioto d'Urbin, qui dessina la magnifique citadelle de Turin, se fit une réputation méritée, que celle de Vauban lui-même n'a pas effacée. Les limites des états d'Italie furent alors fixées d'une manière irrévocable, ou du moins les changemens légers que quelques-uns éprouvèrent, n'occasionnèrent aucune secousse générale. Les papes, si long-temps aux prises avec les barons romains, qui s'étaient rendus maîtres d'une partie du domaine de l'église, jouirent des mêmes provinces qu'ils occupaient de nos jours.

1560-64.

CHAPITRE XXIX.

Bandes de Brigands qui désolent la Romagne.

DEPUIS le pontificat de Paul IV, jusqu'au temps des Barberins, les papes ne cherchèrent pas à donner des souverainetés à leurs neveux ou à leurs autres parens. Il est vrai que le despotisme fut remplacé par un autre fléau, dont la Romagne et les provinces limitrophes eurent infiniment à souffrir. Les réformes dans les armées, après la paix de Cateau-Cambresis, produisirent des bandes de brigands, semblables à ces condottieris qui avaient dévasté l'Italie dans les siècles précédens.

Ils eurent pour principaux chefs (1) Marc di Sciarra, qui osa s'intituler roi de Calabre, Alphonse Piccolomini et Corsietto du Sambuco. Les gouvernemens de Rome, de Naples et de Florence, alarmés des énormes déprédations commises par ces brigands, furent obligés d'en-

(1) Denina, *tom. VII.*

voyer contre eux leurs plus célèbres capitaines et leurs meilleures troupes, et souvent ces corps armés augmentaient les maux auxquels ils étaient chargés de remédier. (1) 1560-64.

Mais leurs principaux ravages étaient exercés sur les terres de l'église. Les papes Pie IV, Pie V, Grégoire XIII, occupés uniquement à poursuivre l'hérésie, laissèrent ces brigands se multiplier à un tel point, que lors de l'élection de Sixte-Quint, Corsietto du Lambuco eut la hardiesse de ravager la campagne jusqu'aux portes de Rome. Il est probable qu'on eût vu renaître en Italie les bouleversemens qu'y produisirent les grandes compagnies d'aventuriers, plus formidables aux potentats qui les soudoyaient, qu'à ceux qu'elles étaient chargées de combattre, si l'extrême sévérité avec laquelle Sixte-Quint leur fit la guerre, n'avait purgé la péninsule de cette multitude d'assassins, aussi terribles dans les campagnes, que les corsaires d'Afrique l'étaient sur la Méditerranée.

(1) Campana, *lib. VI.*

1560-64.

CHAPITRE XXX.

Réformation du système militaire en Italie. — Création des Ordres de Saint-Etienne et de Saint-Lazare.

Les guerres des Français, des Allemands, des Espagnols, en Italie, avaient réformé le système militaire de la péninsule; au lieu des compagnies de condottieris qui se vendaient à ceux qui voulaient les payer, chaque puissance eut ses milices particulières. Il n'était plus question de ces hommes d'armes que chaque vassal était obligé d'envoyer à son suzerain; la cavalerie, comme l'infanterie, fut divisée en corps toujours prêts à combattre, et assujettis à la plus exacte discipline. Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, long-temps général des troupes espagnoles, témoin de l'excellence de cette infanterie, établit le premier en Italie la tactique qu'elle observait. Son exemple fut imité par les Vénitiens et par Cosme, duc de Florence. Depuis lors, on fut en mesure de repousser les corsaires algériens qui, sous l'empire de Charles-Quint, ravageaient non-seulement les

campagnes sur les bords de la mer, et en enlevaient les habitans, mais insultaient quelquefois les villes. Les chevaliers de Malte se distinguaient alors par l'intrépide valeur avec laquelle ils donnaient la chasse aux corsaires barbaresques qui ruinaient le commerce de la Méditerranée. Cosme, duc de Florence, et Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, voulant propager ces exemples de dévouement au bien public, instituèrent, le premier, l'ordre de Saint-Etienne; le second, celui des hospitaliers de St.-Lazare, qui fut uni à celui de Saint-Maurice, établi par Amé VIII. 1560-64.

Ces ordres, à l'exemple de celui de Malte, étaient en même temps religieux et militaires; les chevaliers qui les composaient, faisaient un vœu particulier de combattre les musulmans. On assigna, pour leur subsistance, des biens ecclésiastiques dont abusaient quelques moines fainéans, et qui furent employés à la sûreté publique.

1560-64.

CHAPITRE XXXI.

Conclusion du Concile de Trente.

A peine Pie IV avait pris possession du pontificat, qu'il s'était déterminé à rétablir le concile de Trente, oublié depuis dix ans. Les querelles de religion faisaient alors couler le sang en France, comme elles en avaient inondé l'Allemagne ; elles troublaient les Pays-Bas, et si la même explosion ne se faisait pas sentir en Espagne, cette tranquillité n'était due qu'aux bûchers allumés de toute part pour dévorer tous ceux qui étaient seulement soupçonnés d'approuver quelques-unes des innovations proposées par les protestans. Dans cette situation des choses, et lorsque la discipline des protestans était irrévocablement fixée dans les pays qui avaient admis la réformation, il était difficile qu'une assemblée ecclésiastique vînt à bout de rapprocher des esprits divisés par des intérêts contradictoires. Pie IV voulut tenter cette grande entreprise.

Bientôt les évêques d'Espagne, d'Italie, quelques-uns de ceux de France et d'Allemagne, se

rendent à Trente; le cardinal de Mantoue les préside; le concile déclare, le 18 janvier 1562, que, toute suspension levée, on allait traiter, dans l'ordre requis par les canons, de toutes les questions propres à pacifier les controverses de religion, à corriger les abus, et à rétablir la paix dans l'église. 1560-64.

L'empereur Ferdinand pressait les princes protestans, dans la diète d'Augsbourg, de reconnaître l'autorité de cette assemblée; ils y consentirent après beaucoup de difficultés, à condition, 1°. que le pape n'y présiderait pas, mais qu'il y comparaîtrait comme partie; 2°. que les surintendans des églises protestantes auraient, dans le synode, voix délibérative comme les évêques catholiques. Il était de toute impossibilité de faire admettre ces deux conditions dans une association d'évêques que la cour de Rome dirigeait absolument. Ferdinand ménageait tous les états d'Allemagne, dans la vue de faire élire son fils aîné, Maximilien, roi des Romains; il se contenta de confirmer la paix de religion décrétée dans les diètes précédentes. Depuis lors, la scission entre les catholiques et les protestans fut absolument prononcée, et les voies de conciliation ouvertes auparavant, se trouvèrent absolument fermées.

La discipline de l'église latine fut réglée à
1560-64. Trente d'une manière uniforme; cependant quelques nations qui adoptaient des usages différens de ceux prescrits par le concile, ne les abandonnèrent pas; mais les grands objets de la réformation indiqués dans le concile de Constance, ordonnés en vain dans celui de Bâle, demandés de nouveau par les nations, y furent à peine discutés : les ministres du pape en éludèrent toujours la décision. L'institution et la résidence des évêques n'y furent pas déclarées de droit divin; l'autorité des métropolitains et des conciles provinciaux n'y fut pas rétablie; la souveraine intendance du concile général sur tous les membres de l'église n'y fut pas prononcée; les annates et les autres taxes établies par la cour romaine subsistèrent; la puissance ecclésiastique, loin d'être restreinte dans ses anciennes limites, y fut étendue aux dépens de la puissance temporelle, en donnant pouvoir aux évêques de procéder contre les laïques par amendes et par emprisonnement. Le renvoi des causes criminelles des évêques au pape, blessait les anciens droits des conciles provinciaux et nationaux qui en avaient toujours été juges, et dérogeaient non-seulement aux priviléges de l'église gallicane, mais aux anciens ca-

nons des églises d'Afrique, autrefois si respectés. 1560-64.

A peine osa-t-on entamer les questions regardées comme le principe du schisme des protestans ; l'abus révoltant des indulgences, et leur vente publique subsista après le concile comme auparavant. En vain l'empereur Ferdinand fit demander par ses ambassadeurs, comme moyens conciliatoires, que le concile portât quelque réforme dans la cour papale ; que chaque nation priât Dieu dans sa langue ; que les princes allemands fussent conservés dans la possession des biens ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés ; que le calice fût accordé aux laïques, et que le célibat du clergé fût aboli. On laissa au pape la liberté de prononcer sur tous ces objets importans. La cour de Rome promit une réforme, et ses promesses s'évanouirent dans des délais affectés.

Enfin les décisions du concile furent anéanties elles - mêmes par le décret inséré à la fin de la dernière session, portant qu'elles n'avaient force de loi que sauf l'autorité du siége apostolique ; décret en vertu duquel les papes ayant reçu le droit d'étendre ou de restreindre à leur gré le sens des paroles du concile, ont érigé à Rome une congrégation dont

1560-64 les membres, sous prétexte d'interpréter les textes obscurs des décrets, ont quelquefois défendu ce que le concile avait ordonné, et ordonné ce que le concile avait défendu.

Le concile de Trente finit en 1563, après avoir duré l'espace de dix-huit ans. Depuis cette époque, la république chrétienne fut partagée en deux grands partis, les catholiques et les protestans : les catholiques plus ou moins soumis aux papes, habitent l'Italie, l'Espagne, la France, la Pologne, la moitié de l'Allemagne, de la Hongrie et de la Bohême ; les protestans qui tous rejettent la puissance pontificale de la cour romaine, embrassent les Iles britanniques, la Suède, le Danemarck, la Prusse, la Hollande, une partie de l'Allemagne, de la Bohême, de la Hongrie et de la Suisse.

1564-72.

CHAPITRE XXXII.

Mort de Pie IV. — Avénement de Pie V. — Cosme de Médicis créé Grand-Duc de Toscane.

PIE IV mourut subitement au mois de décembre 1560. Il eut pour successeur le cardinal Alexandrin, qui prit le nom de Pie V. Ce fut un de ces hommes que le mérite et la fortune tirèrent de l'obscurité pour les élever à la première place du christianisme. Pour juger ce pontife dont on a dit beaucoup de bien et beaucoup de mal, il ne faut s'en rapporter à aucun de ces portraits coloriés par la flatterie, ou noircis par la malignité, ou crayonnés par le bel-esprit : ne jugeons les hommes publics que par les faits. Son ardeur à redoubler la sévérité de l'Inquisition, et l'affreux supplice du feu, dans lequel il fit périr plusieurs savans, convaincus, ou du moins soupçonnés d'avoir des liaisons avec les protestans d'Allemagne, démontre qu'il était cruel et sanguinaire. Ses intrigues en faveur de Marie Stuart, reine d'Ecosse, contre Elisabeth, reine d'Angleterre;

1564-72. la chaleur avec laquelle il fomenta les troubles de France ; la fameuse bulle *In cœna domini*, dont il ordonna la publication toutes les années, prouvent que son zèle pour les intérêts de son siége n'était pas conduit par la modération. Il avait été dominicain ; la sévérité de son caractère augmenta par la dureté de cœur puisée dans les cloîtres.

Mais cet homme, élevé parmi les moines, eut les qualités propres à gouverner les hommes. Servant de modèle à Sixte-Quint, il combattit les brigands qui infestaient les terres de l'église ; il permit de poursuivre les cardinaux pour dettes.

En peu d'années il amassa un trésor assez considérable pour faire regarder le saint-siége comme une puissance. Ses épargnes lui fournissaient les moyens d'armer des galères qui contribuèrent au succès de la bataille de Lepante. Le sultan Sélim le regardait comme un ennemi redoutable ; il ordonna, en apprenant sa mort, des réjouissances publiques dans Constantinople.

Ce pontife, pour donner à Cosme de Médicis, duc de Florence, une marque distinguée de faveur, ou pour renouveler les prétentions qu'avaient ses prédécesseurs de créer des rois,

créa ce prince grand-duc de Toscane, par une bulle de l'an 1569, et le fit venir à Rome pour le couronner en cette qualité. Cet état, composé des territoires qui avaient appartenu aux trois républiques, de Florence, de Pise et de Sienne, fut bientôt un des plus respectables de l'Italie. Charles-Quint, en cédant le Siennois à Cosme, le 3 juillet 1557, avait spécialement excepté de cet abandon Porto-Hercole, Orbitello, Talamone, Monte-Argentario et le port de San-Stephano. On envoya, de Naples, dans ces places, de fortes garnisons, et un auditeur pour administrer la justice aux peuples qui se gouvernent cependant selon les lois en usage à Sienne. Entre ces possessions se trouve une île, nommée *Fanuti*, au sujet de laquelle il s'éleva des contestations assez vives pour savoir si elle appartenait aux rois des Deux-Siciles, ou si elle était comprise dans la cession du Siennois faite au duc Cosme. 1564-72.

Pour soutenir la prétention de la cour de Naples, la chambre royale publia deux consultations; l'une le 1er juin, l'autre le 26 août 1573. Les empereurs prétendaient que le Siennois était un fief impérial. L'empereur Rodolphe II, pour valider la cession faite au duc

1564-72. de Toscane, donna, le 1er janvier 1604, des lettres patentes dans lesquelles, accordant à Philippe III le vicariat de Sienne, Porto-Hercole, Orbitello, Talamone, Monte-Argentario et Porto San-Stéphano, avec le titre de duc, il confirmait l'inféodation faite à Cosme de Médicis ; ce petit district fut connu sous le nom d'état des garnisons, *lo stato d'egli presidi.*

CHAPITRE XXXIII.

De l'Allemagne et du Nord à la fin du seizième siècle.

Le vaste empire de Charles-Quint, composé de parties incohérentes, et formé avec trop de précipitation, s'écroulait sans avoir pu s'asseoir sur des bases solides. Charles-Quint avait lui-même hâté cette décadence, en cédant les domaines de la maison d'Autriche en Allemagne, à son frère Ferdinand. La maison d'Autriche fut divisée en deux branches, bientôt étrangères l'une à l'autre et souvent ennemies.

Ferdinand mourut en 1564, laissant à son fils aîné, Maximilien II, la couronne impériale, la Hongrie, la Bohême et l'Autriche. Il donna

à son second fils, Ferdinand, le Tyrol et l'Autriche antérieure ; et à Charles, la Styrie, la Carniole, la Carinthie et ce qu'il possédait en Italie. Ce prince avait fait, en 1543, un testament auquel il ne dérogea pas par ses dernières volontés : cet acte jeta de loin les semences de la guerre qui troubla l'Europe au milieu du dix-huitième siècle. Il ordonnait que dans le cas où la postérité mâle de Ferdinand et de Charles-Quint s'éteindrait, les états autrichiens appartiendraient à sa fille Anne, femme d'Albert II, duc de Bavière, et à ses enfans. L'événement prévu est arrivé de nos jours, il a ébranlé l'Europe. Si le testament de Ferdinand, aussi bien que le contrat de mariage de sa fille avaient été énoncés en termes plus clairs, on eût prévenu des événemens funestes. 1564-72.

Maximilien II régna douze ans ; doué de toutes les vertus qui distinguent les hommes dans une condition privée, son aversion pour l'effusion du sang humain passa pour faiblesse. Les papes ne purent jamais l'engager à réduire les protestans par la voie des armes. Ce n'est point, disait-il, en rougissant les autels du sang hérétique, qu'on peut honorer le père commun des hommes. Il proposa de nouveau à la cour de Rome d'abolir, en Allemagne,

le célibat ecclésiastique, d'y permettre la com-
1564 72. munion sous les deux espèces, et la célébration des offices divins en langue vulgaire. Non-seulement Pie refusa d'admettre cette voie de conciliation qui pouvait ramener les protestans, mais il osa menacer l'empereur de le faire déposer par les électeurs catholiques, s'il continuait à se mêler des affaires de religion.

Alors ce prince, témoin des terribles commotions politiques causées par les disputes sacerdotales en France, en Angleterre et dans les Pays-Bas, consentit à ce que tous ses sujets jouissent d'une liberté entière de conscience. On rapporte que lorsque Henri III quitta la Pologne pour venir régner en France, il lui tint ce discours : « Vous allez accepter un trône orageux, mais vous pouvez faire renaître la paix. Changez le conseil du feu roi, rejetez sur lui la haine et l'animosité que les massacres ont excitées dans les esprits. Dieu est le seul maître des cœurs des hommes, les rois ne commandent pas à la pensée, et lorsqu'ils prétendent exercer un empire qui ne leur appartient pas, ils s'exposent à perdre celui dont ils jouissent. » Ce conseil était d'un prince connaissant les hommes et les affaires. S'il eût été suivi, la ligue n'eût peut-être pas eu lieu, ni toutes les cala-

mités qui accablèrent la France à la suite de cet événement funeste. 1564-72.

A la honte de la raison humaine, le gouvernement d'un prince qui voulait gouverner les hommes par les grands principes de la morale et de l'équité naturelle, inspira plus de murmures et de railleries que de reconnaissance. L'autorité de Maximilien fut méprisée, et s'il eut le crédit de faire élire son fils aîné, Rodolphe, roi des Romains, dans la diète de Ratisbonne en 1575, ce fut par la seule considération que les Turcs menaçant incessamment l'Allemagne et l'Italie, la convenance engageait les électeurs à placer sur le trône impérial un monarque dont les états touchaient aux possessions ottomanes, et chez lequel, par conséquent, l'intérêt particulier de sa famille se réunissait avec l'intérêt général de la Germanie, pour repousser les efforts du divan de Constantinople.

1564-72.

CHAPITRE XXXIV.

Mort de Soliman II. — Sélim lui succède. — Bataille de Lepante. — Succession des Empereurs musulmans jusqu'à la fin du seizième siècle.

Sous ce règne mourut, en 1566, Soliman II, surnommé *le Magnifique*, après un empire de quarante-six ans, pendant lesquels il fit presque toujours la guerre avec avantage aux chrétiens et aux Perses. Il prit Rhodes, et quelques années après, la plus grande partie de la Hongrie. La Moldavie et la Valachie devinrent de véritables fiefs de son empire. S'il échoua au siége de Vienne et de Malte, il se rendit maître de l'île de Chio que les Vénitiens possédaient depuis 1346. Son empire s'étendait d'Alger à l'Euphrate, et du fond de la mer Noire aux extrémités de la Grèce et de l'Epire. Les historiens orientaux nous disent que ce prince était aussi propre aux exercices de la paix qu'aux travaux de la guerre. Exact observateur de sa parole, ami de la justice et du bon ordre, il fit fleurir par sa vigilance, les vastes états agrandis par ses armes. Plus guerrier que Charles-Quint, il

lui ressembla par ses voyages continuels. La victoire l'accompagna jusque dans les bras de la mort. Il termina sa vie devant Sigeth en Hongrie, et à peine avait-il rendu le dernier soupir, que la ville fut prise d'assaut. 1564-72.

Sélim II commença son règne par une trève avec l'empereur Maximilien et le sénat de Venise. Bientôt, au mépris de ses traités, il s'empara, sur les Vénitiens, de l'île de Chypre; le bruit d'une conquête de cette importance avait renouvelé, chez toutes les puissances d'Italie, les appréhensions que leur donnaient les armes ottomanes, lorsque Mahomet II, après avoir soumis Constantinople, menaçait du même sort la ville de Rome.

La crainte d'une invasion avait multiplié les ressources. A peine cinq mois étaient-ils écoulés depuis que les Ottomans possédaient l'île de Chypre, que deux cents galères, six grosses galeasses, vingt-cinq vaisseaux de guerre, et un grand nombre de navires de transport, furent prêts dans les ports de Sicile. La moitié de cet armement avait été fourni par le roi d'Espagne, Philippe II, le reste par les Vénitiens, les Génois, les Maltais, et le pape Pie V. Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, commandait la flotte; l'avant-garde était sous

1564-72. les ordres de Marc-Antoine Colonna; l'arrière-garde, sous ceux du Vénitien Sébastien Véniéro. Ce fut pour la première fois qu'on vit l'étendard des deux Clefs déployé contre le Croissant, et les galères de Rome affronter les galères ottomanes. La bataille de Lepante se donna le 7 octobre 1571, non loin des rivages célèbres où Marc Antoine et Auguste combattirent autrefois pour l'empire du monde. Les Turcs, entièrement défaits, perdirent cent soixante galères, prises ou coulées à fond. La consternation se répandit dans le sérail.

Si on eût suivi le conseil de Juan d'Autriche, qui voulait profiter de l'effroi des Turcs pour s'emparer des Dardanelles, la ville de Constantinople échapait aux Osmanlis. La division se mit entre les chefs de la flotte chrétienne, elle rendit de plus grands services aux Ottomans que la perte de la bataille ne leur avait été préjudiciable.

Les Vénitiens, moins attachés à la possession d'une île éloignée qu'au profit par eux tiré de leur commerce avec les Ottomans, écoutaient les propositions de paix faites par la Porte. L'île de Chypre fut abandonnée aux Turcs, et à cette condition, les citadins de Venise conservèrent la permission de commercer, comme auparavant, dans les faubourgs de Bizance.

Sélim, après cette paix, abandonnant les rênes du gouvernement à son grand-visir, s'ensevelit au fond de son sérail avec ses femmes et ses eunuques. Les padishas de Constantinople ne firent plus depuis lors de grandes conquêtes; l'empire Ottoman sembla circonscrit dans ses limites. Ainsi tout dégénère. Les descendans des Amurat, des Mahomet, des Soliman, amollis par les jouissances les plus délicieuses, parurent rarement à la tête de leurs armées. Ces fiers janissaires, qui faisaient trembler l'Europe et l'Asie, ne devinrent redoutables qu'à leurs souverains. 1564-72.

Amurat III, successeur de Sélim, leur montra cependant, dans une occasion délicate, qu'il était digne de les commander. Ils s'étaient répandus en tumulte dans les cours extérieures du sérail, en demandant à grands cris la tête du grand-trésorier, et menaçant l'empereur lui-même. Amurat tombe sur eux, le sabre à la main, en tue plusieurs, le reste se dissipe et souffre qu'on exécute, presque sous ses yeux, les principaux auteurs de l'émeute. Amurat avait ce courage mêlé de cruauté qui distinguait presque tous les Turcs; mais cette férocité que la présence du péril développait, ne produisait en lui qu'un effort momentané. Retombant bientôt dans l'ivresse de la volupté, son

bras savait manier le sabre, mais sa tête n'était
1564-72. pas capable de porter le fardeau de l'empire.

Mahomet III, qui monta sur le trône en 1595, après la mort de son père Amurat, commença son règne par faire étrangler dix-neuf de ses frères, et par faire noyer douze femmes de son père, jugées enceintes. A peine ces horreurs excitèrent-elles quelques murmures de la part des janissaires. Ses armées furent chassées de la Haute-Hongrie, de la Valachie et de la Transilvanie. Au lieu de présider aux efforts de ses ministres pour réparer les pertes de l'empire, il se consola dans les bras de ses femmes, des malheurs éprouvés par ses troupes, sans que les guerres domestiques et étrangères pussent le tirer de la solitude de son harem. Son indolence finit par opérer un soulèvement parmi tous les ordres de l'état. Dans cette extrémité, ne prenant conseil que de son humeur sanguinaire, il fit périr presque tous ses ministres. Ce scélérat mourut de la peste, en 1603, à l'âge de trente-neuf ans, après avoir fait étrangler l'aîné de ses fils, et noyer la sultane qui en était la mère.

FIN DU SEIZIÈME LIVRE.

1572-85.

LIVRE DIX-SEPTIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Mort de Pie V.—Pontificat de Grégoire XIII. —Réforme du Calendrier Julien; introduction du Calendrier Grégorien.

PIE V mourut le 1er mai 1572. Hugues Buon Compagno, lui succéda sous le nom de Grégoire XIII : il rendit son pontificat célèbre par la réforme du calendrier qui porte son nom.

La vicissitude des saisons donna naissance, dans les temps anciens, à l'institution de l'année. Les hommes, naturellement portés à chercher les causes de ces vicissitudes, s'aperçurent bientôt qu'elles étaient produites par les différentes situations du soleil par rapport à la terre; ils convinrent d'appeler une année, l'espace de temps que cet astre mettait à revenir dans la même situation, et à produire les mêmes saisons.

Si on en croit Hérodote, les Égyptiens dressèrent les premiers calendriers. Leur année fut

de trois cent soixante jours, qu'ils partagèrent
1572-85. en douze mois. Trismégiste ajouta cinq jours à l'année égyptienne. Plutarque rapporte que le Soleil s'aperçut un jour que Rhea était devenue enceinte de Saturne. Il la maudit, et dans les imprécations que lui arracha son ressentiment, il voulut qu'elle n'accouchât dans aucun mois de l'année : mais Mercure, amoureux de Rhea, joua aux dés avec la Lune, et lui gagna la soixante-douzième partie de chaque jour. Il réunit tous ces fragmens, et en forma cinq jours, qu'il ajouta aux trois cent soixante dont l'année était composée. Dans ces cinq jours, que les Égyptiens nommaient *épactes*, Rhea accoucha. Au premier, naquit Osiris ; au second, Apollon ; au troisième, Tiphon : Isis sortit du sein de Rhea le quatrième jour, et le cinquième vit naître successivement Nepthté, Vénus et la Victoire.

On prétend que, parmi les Grecs, Thalès régla l'année de la même manière que les Égyptiens. Son système ne fut pas généralement suivi ; les cinq jours qui n'appartenaient à aucun mois, étaient nommés *épagomènes*. Les Juifs, les Perses, les Syriens avaient des années d'une longueur différente. Nous lisons

même, dans Diodore de Sicile (1), que la longueur de l'année égyptiaque varia dans différentes époques, accidens qui tenaient au peu de connaissances qu'on avait alors de l'astronomie. 1572-85.

Romulus distribua l'année romaine en dix mois, alternativement de trente et de trente-un jours. Elle commençait au mois de mars, sa durée entière était de trois cent quatre jours. L'énorme défaut de cette division se fit bientôt sentir. Le commencement de l'année de Romulus, entièrement vague, ne répondait à aucune époque fixe : ce prince, corrigeant lui-même son ouvrage, ordonna qu'à la fin de chaque année fussent ajoutés cinquante-un jours épagomènes qui ne firent qu'un mois. Avec cette addition, il s'en fallait encore de dix jours six heures, moins quelques minutes, que cette année ne s'accordât avec l'intervalle de temps dans lequel le soleil paraît décrire le zodiaque.

Numa Pompilius changea la distribution de l'année romaine; elle fut composée de douze mois. Janvier, 29 jours; février, 28; mars, 31;

(1) Diodore de Sicile, *liv. VI.*

1572-85. avril, 29; mai, 31; juin, 29; juillet, 31; août, 29; septembre, 29; octobre, 31; novembre, 29; décembre, 29 : en tout, 355 jours. Le commencement de cette année devint encore insensiblement vague par rapport à la situation du soleil. Numa voulant que le solstice d'hiver répondît toujours exactement au même jour du mois de décembre, fit intercaler quarante-cinq jours dans chaque période de quatre ans; vingt-deux après le mois de février de la seconde année, et vingt-trois à la même époque de la quatrième. Ce treizième mois, qui revenait de deux ans en deux ans, porta le nom de *macédonien*. L'année civile, auparavant trop courte, fut alors trop longue.

Les grands pontifes furent chargés de corriger cette erreur aussitôt qu'elle se fit apercevoir. Tantôt ils alongèrent, tantôt ils raccourcirent l'année civile. Il résulta de leurs opérations, faites sans méthode, que, vers l'an 700 de la fondation de Rome, il s'en fallait de soixante-sept jours que le solstice d'hiver ne tombât au 22 décembre. Les fêtes d'été se célébraient en automne, et celles d'automne en hiver.

Pour corriger le calendrier, Jules-César, alors grand-pontife, employa Sozigènes, astronome

tronome d'Alexandrie. Ce savant commença par absorber l'erreur de soixante-sept jours, en ajoutant deux mois, outre le macédonien, à l'année 708 de Rome, qui fut composée de quinze mois, ou de quatre cent quarante-cinq jours. Cette année fut appelée l'année de confusion, *annus confusionis.* 1572-85.

Les astronomes calculaient alors que la révolution solaire était de trois cent soixante-cinq jours et six heures; en conséquence l'année julienne fut fixée à trois cent soixante-cinq jours. Il fallait ajouter dix jours à l'année de Numa. Sozigènes les répartit ainsi : deux jours furent adjoints aux mois de janvier, d'août, de décembre, et un seulement aux mois d'avril, de juin, de septembre et de novembre. Restaient les six heures qui faisaient un jour de mécompte en quatre années ; on régla que, tous les quatre ans, ce jour serait intercalé après le vingt-quatrième du mois de février. Cet intercalaire se nomma en latin : *bis sexto ante calendas martis ;* le second sixième jour avant les calendes de mars. De-là le nom de *bissextile*, donné à cette quatrième année.

Cette réforme du calendrier aurait atteint sa perfection, si la période solaire eût été exactement de trois cent soixante-cinq jours et

1572-85. six heures ; mais elle n'est réellement que de trois cent soixante-cinq jours cinq heures quarante-huit minutes et quelques secondes. Cette erreur de onze à douze minutes fut d'abord insensible ; cependant ces minutes s'accumulant pendant la marche des années, formaient un espace de vingt-quatre heures en cent trente-quatre ans ; et vers le temps du concile de Trente, la différence entre l'année civile et la véritable année solaire, était de dix jours.

Le retranchement de ces dix jours et les moyens d'éviter cette erreur à l'avenir, furent l'objet de la nouvelle réforme du calendrier fait par Grégoire XIII. Un médecin, nommé *Lilio*, né à Rome, indiqua la manière la plus simple et la plus facile de rétablir l'ordre de l'année ; il ne s'agissait, pour le passé, que de retrancher dix jours à l'année 1582 où l'on était pour lors, et pour prévenir un nouveau dérangement dans les siècles à venir, il fut réglé que la centième année ne serait pas bissextile, excepté celle de chaque quatrième siècle ; c'est-à-dire, qu'on ferait une soustraction de trois jours bissextiles dans l'espace de quatre siècles.

Le nouveau calendrier fut nommé *Grégorien*. L'auteur de cette réforme eut plus de

peine à la faire recevoir par les nations européennes, qu'à la faire rédiger par des mathématiciens. Elle fut rejetée en Angleterre, en Suède, en Danemarck et chez les protestans d'Allemagne, uniquement parce qu'elle venait du pape. On craignit que la cour de Rome, en instruisant les hommes, ne prît droit de les maîtriser. La différence dans le comput entre ceux qui se servaient du calendrier grégorien, et ceux qui se servaient du calendrier julien, donna naissance à l'usage où l'on fut longtemps, d'ajouter aux dates les termes de vieux et de nouveau style, suivant qu'on se servait du nouveau ou de l'ancien calendrier. 1572-85.

Enfin le calendrier grégorien fut introduit, en 1700, dans les états protestans d'Allemagne, en Danemarck et en Hollande; mais les habitans de la Grande-Bretagne et la plupart de ceux du nord de l'Europe ont conservé jusqu'à nos jours l'ancienne forme du calendrier julien.

Grégoire XIII abolit quelques impôts, il ne démembra point les états de l'église en faveur de ses bâtards, comme avaient fait plusieurs de ses prédecesseurs; mais la faiblesse de son administration augmenta l'audace des nombreuses troupes de bandits qui couraient sans cesse

d'une province à l'autre. Non-seulement, sous
1572-85. ce pontificat, ils pillaient impunément la Romagne et la Marche d'Ancone, ils osaient même, en plein jour, porter leurs ravages jusque dans Rome, qu'ils mettaient à contribution.

Ce fut encore sous ce pontificat qu'arriva en France le massacre de la saint-Barthélemi. On prétend qu'il existe une médaille que Grégoire fit frapper à l'occasion de cet événement, ayant d'un côté l'effigie de ce pape, avec cette légende : *Gregorius decimus tertius, pontifex maximus an 1*, et de l'autre un ange exterminateur, armé d'une croix et d'un glaive, avec lequel il massacre les réformés, et ces mot : *Hugenotorum strages 1572.* Ce pontife mourut en 1585, il eut Sixte-Quint pour successeur. C'était le temps où les malheurs que les guerres civiles causaient à la France, étaient à leur comble.

CHAPITRE II.

Guerres civiles de France. — Colloque de Poissy.

Depuis que Charles IX était sur le trône, l'anarchie dévorait la France; trois factions partageaient la cour: celle de la reine-mère, Catherine de Médecis, qui demandait la régence pour cette princesse, avec la plénitude de l'autorité royale; celle des Guise, qui sollicitait l'établissement d'un conseil de régence dans lequel les princes Lorrains auraient dominé; et celle des protestans, qui, mettant en avant la loi salique, prétendaient que le gouvernement de l'état, pendant la minorité du roi, devait appartenir au roi de Navarre, premier prince du sang, et que la reine ne devait être chargée que de l'éducation de son fils.

Marguerite de Savoie, épouse du connétable de Montmorenci, femme aussi bigote que le connétable était ignorant, avait déterminé son mari d'abandonner le parti des Bourbons pour celui des Guise. Le duc de Guise, le connétable de Montmorenci et le maréchal de Saint-

André formèrent entre eux une association, à
1572-85. laquelle fut donné le nom de *triumvirat*, parce que, selon l'expression de Voltaire, les hommes aiment à comparer les petites choses aux grandes. Le maréchal de Saint-André, fort au-dessous des Guise et des Montmorenci, fut le *lepidus* de ce triumvirat, moins remarquable par son influence politique que par les rapines dont il fut l'occasion.

On dit que Catherine de Médicis, qui faisait épier toutes les actions des triumvirs, instruite qu'ils conféraient ensemble, se rendit au lieu du rendez-vous, et qu'au moyen d'une ouverture pratiquée derrière une tapisserie, elle put entendre leur entretien secret. Le maréchal de Saint-André opinait de la jeter dans la Loire, le connétable se taisait. Guise rejeta la proposition, et dit que rien ne pourrait l'engager à maltraiter la reine dans sa personne. Il se peut que Guise fût instruit que la reine était présente. Depuis cette époque elle se jeta dans le parti des Guise; ils conservèrent le crédit dont ils avaient joui pendant le dernier règne.

Cependant la reine, pour ménager les esprits, crut devoir déclarer lieutenant général du royaume le roi de Navarre, chef des pro-

testans. Ce partage d'autorité semblait annoncer un rapprochement entre les protestans et les catholiques; ces espérances se fortifièrent lorsque le conseil fit parvenir aux gouverneurs des provinces un ordre du roi qui les chargeait de pacifier, autant qu'il serait en eux, les troubles de religion; il était défendu aux catholiques et aux réformés de se servir, les uns envers les autres, des noms odieux d'*huguenots* et de *papistes*. Les prisons devaient s'ouvrir à tous ceux qui y étaient enfermés pour cause d'opinions religieuses; enfin une assemblée fut indiquée à Poissy, où les docteurs catholiques et les docteurs protestans devaient se réunir pour chercher des moyens conciliatoires; ils étaient bien difficiles à trouver. D'un côté, un cardinal de Lorraine, et un cardinal de Tournon, comblés de richesses, et quelques moines vendus à la cour romaine, défendaient les prérogatives papales; de l'autre, de simples ministres protestans, très-pauvres, tous desirant que les ministres catholiques fussent pauvres comme eux, attaquaient ces mêmes prérogatives, traitées par eux d'usurpation absurde et tyrannique. La reine fut obligée de rompre ces conférences où l'aigreur la plus prononcée pouvait amener des hostilités. 1572-85.

1572-85.

CHAPITRE III.

Le Roi de Navarre se fait catholique. — Ambition des Guise. — Massacre de Vassi. — Siége de Rouen.

VERS le temps du colloque de Poissy, le roi de Navarre avait abandonné le calvinisme pour professer la religion romaine. Les uns attribuèrent ce changement à l'inconstance de son caractère, d'autres à l'espérance qu'on lui donnait de lui faire épouser la veuve de François II, en le séparant de Jeanne d'Albret sa femme, dont il avait des enfans. Il est plus probable que, lieutenant général du royaume et présomptif héritier du trône après Charles IX et ses frères, qui passaient pour incapables d'avoir des enfans, la politique seule occasionna son changement de religion.

Cet événement fortifiait le parti des triumvirs, tous trois catholiques. Catherine de Médicis flottant entre les catholiques et les protestans, se flattait peut-être de les tenir en équilibre pendant la paix, ou de les affaiblir les uns par les autres, et de rester maî-

tresse du royaume au milieu des dissentions qu'elle fomentait. Si tel fut le plan de sa politique, si, comme la peint l'auteur de *la Henriade*, elle se faisait un plaisir cruel de tout brouiller, dans l'espoir qu'avec le nom de son fils et le sien elle débrouillerait aisément le chaos par elle formé, l'expérience dut la convaincre de son erreur. Cependant rien ne la corrigea, parce qu'un caractère faible et irrésolu, agissant sans principes, essayant cent entreprises sans en suivre aucune, est enfin obligé d'obéir aux circonstances. 1572-85.

Il faut aussi convenir que les circonstances dans lesquelles cette princesse tenait le timon de l'état, étaient singulièrement embarrassantes. La politique avec laquelle François 1er avait gouverné impérieusement, ne suffisait plus lorsque la religion romaine et la religion réformée, se balançant, montraient l'une contre l'autre la haine la plus emportée, lorsque les chefs des deux partis profitaient de la disposition générale pour satisfaire leurs passions particulières en feignant de céder à l'impulsion reçue. Le prince de Condé, regardé comme le chef des réformés, disposait de forces très-imposantes, il pouvait faire la loi à la régente, ou du moins la forcer d'acheter son

1572-85. obéissance. François, duc de Guise, était accusé d'aspirer au trône; c'était probablement pour le rendre odieux. Courtisan souple et adroit sous Henri II, il n'avait gouverné que par l'ascendant de son génie; ainsi, nous avons vu, pendant les dernières années de Louis XV, dont le règne orageux et faible eut tant d'analogie avec ceux des derniers Valois, le duc de Choiseul gouverner arbitrairement la France, et rompre pendant long-temps les trames ourdies contre lui par les courtisans.

Sous François II le duc de Guise jouit de la principale autorité, parce que des circonstances plus favorables agrandirent ses espérances; mais il n'avait encore que l'ambition d'un ministre. A la mort de ce prince sa fortune était ruinée. Il était trop habile pour ne point sentir l'avantage que le prince de Condé avait sur lui. Le chef des protestans parlait en maître; il n'obtenait pas les grâces, mais les enlevait par la force, tandis que lui-même, confondu dans la foule des courtisans, sollicitait laborieusement les faveurs royales pour sa famille et pour ses amis.

Une carrière plus brillante s'offrait à son ambition. Il n'avait qu'à se mettre à la tête des catholiques zélés, que la régente ne pou-

vait jamais contenter, comme Condé était à celle des réformés, qui croyaient n'avoir jamais assez de sûreté pour l'exercice de leur religion. Dès-lors il obtenait un crédit égal à celui du prince de Condé, et plus puissant que la régente. 1572-85.

Cependant l'autorité absolue des rois de France était si bien établie dans l'opinion publique, que Guise et Condé, dans la crainte de soulever contre eux les esprits, étaient contraints de cacher leurs projets ambitieux, en feignant qu'ils ne songeaient qu'à défendre le monarque contre ses ennemis. *Voyez* dans l'*Histoire du président de Thou* et dans les *Mémoires de Condé*, le traité dans lequel le duc de Guise, le connétable de Montmorenci et le maréchal de Saint-André formèrent leur triumvirat. Charles IX n'avait point de serviteurs plus affectionnés; et lorsque les deux partis faisaient publiquement leurs préparatifs de guerre, la reine-mère, à la veille d'être opprimée par le vainqueur, ne paraissait entourée que de sujets zélés et soumis.

Le parti des triumvirs ayant pris le dessus depuis que le roi de Navarre s'y était réuni, Catherine de Médicis, retirée dans Fontai-

nebleau avec son fils, craignait pour sa li-
1572-85. berté.

Dans ces circonstances, le massacre de Vassi fit courir la France aux armes; mais si cet événement ne fût pas arrivé, d'autres étincelles auraient allumé les matières combustibles qui fermentaient de toute part. Le duc de Guise, allant de sa terre de Joinville à Paris, et marchant accompagné d'un grand nombre d'hommes armés, entendit, dans une grange auprès de Vassi, des réformés qui chantaient des pseaumes. Ses domestiques, insolens comme leur maître était hautain, voulurent les faire taire. Des injures on en vient aux coups. Les protestans sortent de la grange pour secourir leurs camarades attaqués. Un combat s'engage entre eux et les gens du duc de Guise, si l'on peut appeler combat une rixe aussi lâche que barbare entre des hommes armés et des citoyens paisibles qui n'avaient que leurs bras pour se défendre. Les mémoires du temps ne rapportent pas qu'aucun individu de la suite du duc de Guise ait péri dans cette rencontre. Soixante calvinistes furent tués, on en blessa près de trois cents. Tous les réformés du royaume prennent les armes, la guerre civile éclate.

La reine-mère, éperdue, s'adresse au prince de Condé. Les protestans se rendent en foule autour de ce général ; mais tandis que son armée se forme, le roi de Navarre et les triumvirs enlèvent la famille royale dans Fontainebleau et la conduisent à Paris. Le parlement, dominé par les Guise, proscrit les protestans. Les catholiques, déchaînés par la magistrature, exercent les plus horribles cruautés. 1572-85.

Les protestans, traités à Paris comme des rebelles, étaient regardés par-tout ailleurs comme les défenseurs du roi et de l'état. La captivité du roi et de la reine-mère servait de prétexte à leur insurrection. Condé, muni des lettres de Catherine de Médicis, qui l'engageaient à prendre sa défense contre la faction des princes lorrains, tient dans Orléans une espèce d'assemblée d'états généraux, dans laquelle il est déclaré protecteur du royaume. Presque toute la Normandie s'était déclarée en faveur des calvinistes. Condé se regardant comme dépositaire de l'autorité royale, traite avec la reine d'Angleterre, Elisabeth; elle lui envoie un corps de six mille hommes, dont la moitié fut reçue dans le Hâvre, le reste devait défendre Dieppe et Rouen.

Les mémoires de Condé qui nous ont trans-

mis les conditions sous lesquelles le prince de
1572-85. Condé fut revêtu, dans Orléans, de l'autorité publique, nous apprennent que les protestans ne s'étaient ligués que pour maintenir le repos de la France et la liberté du roi sous la régence de sa mère; leur association ne devait durer que jusqu'à la majorité de Charles IX. Les protestans se conduisaient comme les triumvirs s'étaient conduits. Chaque faction feignait de croire que le roi courait les plus grands dangers; chaque faction reprochait à ses ennemis les attentats qu'elle méditait.

La France devenait un vaste champ de carnage. Les protestans faisaient autant de mal qu'ils en éprouvaient. L'argenterie des églises catholiques servait au prince de Condé à payer ses troupes. La conversion, en monnoie, de ces richesses inutiles et follement amoncelées, fut un bien au milieu des maux produits par les guerres civiles. La guerre éclatait non-seulement de province en province, mais dans les villes et quelquefois dans les familles, où l'on voyait les voisins et les parens se battre les uns contre les autres. Un parti vainqueur aujourd'hui, était vaincu demain; et souvent le bourreau tranchait les jours de ceux qui ne périrent pas dans les combats.

Les triumvirs font le siége de Rouen. Toute la cour, le roi de Navarre, la reine-mère étaient à l'armée. La ville fut prise et livrée au pillage ; tous les partisans du prince de Condé, qu'on y trouva, furent massacrés, excepté ceux qu'on réserva aux supplices ; le roi de Navarre, blessé durant le siége, mourut quelques jours après. 1572-85.

CHAPITRE IV.

Bataille de Dreux. — Siége d'Orléans. — Le duc de Guise assassiné. — Paix d'Amboise. — Majorité de Charles IX. — Bataille de Saint-Denis. — Edit de Pacification.

Le prince de Condé ayant reçu quelques renforts des protestans d'Allemagne, les Guise lèvent des troupes en Suisse. Les deux armées se rencontrent vers la fin de décembre 1562, auprès de Dreux ; ce combat ne fut remarquable que par la prise des deux généraux qui commandaient en chef, le connétable de Montmorenci par les protestans, et le prince de Condé par les catholiques. Des deux côtés on s'attribua la victoire. On assure que la reine-

mère, à la nouvelle de l'issue du combat, dit
1572-85. à ceux qui l'environnaient : *Hé bien, nous prierons Dieu en français.* Ce qui prouve l'indifférence avec laquelle cette princesse voyait le triomphe de l'un ou de l'autre parti.

Le duc François de Guise, devenu seul général de l'armée catholique, par la prison du connétable et la mort du maréchal de Saint-André, arrivée à la bataille de Dreux, alla faire le siége d'Orléans; il y fut assassiné par Poltrot de Méré, protestant fanatique.

Cette mort changea le face des affaires. Un traité de paix fut signé à Amboise, le 19 mars 1563. La liberté de conscience fut accordée aux protestans. La reine promit au prince de Condé la même autorité dont avait joui le roi de Navarre son frère. Les Anglais rendirent le Hâvre.

Charles IX entrait dans sa quatorzième année; il fut déclaré majeur dans une assemblée des princes et des pairs, tenue au parlement de Rouen. Bientôt après il épousa Elisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien. La guerre était éteinte entre les catholiques et les protestans; mais les animosités subsistaient. Les protestans, dans une de leurs assemblées, osaient, au rapport de Mézerai, proposer d'abolir

bolir en France la puissance despotique, la papauté et la chicane, qu'ils nommaient les trois pestes du genre humain; ces propositions, en soulevant contre eux les parlemens et le clergé, devaient leur assurer de nombreux partisans. Les prédicateurs catholiques et protestans prêchaient le meurtre dans plusieurs provinces, et criaient aux armes. On publia bientôt que le pape, l'empereur, le roi d'Espagne et le duc de Savoie s'unissaient pour abolir la religion protestante et exterminer ceux qui la professaient. 1572-85.

Les soldats que Catherine de Médicis levait de toute part, en feignant de l'inquiétude sur le voisinage des troupes espagnoles, rassemblées dans le Milanais, et que Philippe II envoyait dans les Pays-Bas, donnaient aux soupçons des protestans tous les caractères de la certitude. D'ailleurs le président de Thou, long-temps le témoin des malheurs de sa patrie, et qui les raconte avec tant de force et de vérité, convient que depuis quelque temps on les molestait de toutes les manières. Les protestans se déterminèrent à se défendre. Le prince de Condé quitte sa cour. La guerre civile recommence.

C'était le temps où le farouche duc d'Albe

1572-85. ayant reçu ordre de Philippe II d'exterminer tous les protestans des Pays-Bas, exécutait cette sanguinaire commission avec la dernière barbarie. Plus de cent mille Flamands abandonnant leur patrie, se répandaient en France et en Allemagne. Le prince d'Orange, pour éviter le sort des comtes d'Egmont et de Hornes, arrêtés au sein des états de Flandre, et exécutés à mort, fuyait au-delà du Rhin. L'insurrection éclatait dans ces provinces; elle donnait naissance à la république batave.

La cour de France faisait venir un renfort de six mille Suisses. Les protestans ne doutèrent pas, à cette nouvelle, que le moment ne fût venu où l'on voulait les traiter comme le duc d'Albe traitait leurs frères des Pays-Bas. Le prince de Condé et l'amiral Coligni entreprennent d'enlever Charles IX dans Meaux. Maîtres de la personne du roi, ils l'eussent été du gouvernement. Le projet fut éventé au moment de l'exécution. Le connétable de Montmorenci confia ce prince aux Suisses qui le reçurent dans leurs bataillons et le conduisirent à Paris. Cet événement fut suivi de la bataille de Saint-Denis, donnée le 10 novembre 1567, et dont le succès fut aussi douteux que celui de la bataille de Dreux.

Le chancelier de l'Hôpital parvient à rétablir quelque ombre de paix, en publiant l'édit de Longjumeaux qui assurait en France la liberté de conscience la plus étendue. 1572-85.

CHAPITRE V.

Retraite du chancelier de l'Hôpital. — La guerre se rallume. — Nouvel édit de pacification.

Le pape Pie v, violent persécuteur d'une religion ennemie de son pouvoir, envoyait alors à Charles ix une bulle qui lui permettait d'aliéner le fonds de cinquante mille écus de rente de biens ecclésiastiques, à condition qu'il exterminerait les protestans dans son royaume. L'Hôpital s'opposa fortement, dans le conseil, à la réception de cette bulle. Le cardinal de Lorraine l'emporta; l'Hôpital se démit de sa place de chancelier de France. Voltaire pense que si ce magistrat n'eût pas quitté le conseil, les calamités de la France auraient été moins horribles, et que la journée de Saint-Barthélemi ne serait pas arrivée; mais il paraît que la retraite de l'Hôpital fut forcée.

1572-85. Les ennemis de ce grand homme publiaient qu'il faisait profession, en secret, de la religion réformée, et que dans les tempéramens par lui proposés, il obéissait moins à des vues philosophiques de bien public qu'au desir de favoriser le protestantisme, auquel il était d'autant plus fortement attaché, que, par la nature de sa place, il était obligé de dissimuler ses sentimens. Ces bruits pouvaient n'être pas fondés, mais quelques circonstances les rendaient vraisemblables. On assure même que la femme, la fille et le gendre de ce magistrat, professaient publiquement le calvinisme. Quelles que fussent les opinions religieuses du chancelier, il suffisait que les doutes jetés par ses ennemis sur sa catholicité, eussent acquis dans le public une grande consistance, pour décréditer toutes ses opérations. Dès-lors il ne pouvait plus rendre d'importans services, quand bien même la maison de Lorraine, alors toute-puissante, et la cour de Paris, lui auraient laissé les sceaux.

Dès que le chancelier de l'Hôpital eut quitté le conseil, la cour fut entièrement livrée au pape et à Philippe II. Tous les traités de paix faits avec les protestans, furent révoqués pendant l'année 1569; quatre édits rendus contre eux leur ordonnaient de changer de religion.

Le premier déclarait vacantes les charges qu'ils possédaient; le second enjoignait la saisie de leurs propriétés; le troisième déclarait convaincus d'hérésie tous ceux qui, à la publication de l'édit, se trouveraient absens de leur habitation ordinaire sans cause légitime; et le quatrième ordonnait des visites domiciliaires. Une inquisition de police violait l'asile des citoyens, pénétrait le secret des familles, et les abandonnait à de vils délateurs. Les propriétaires se voyaient chassés de leur domicile, lorsqu'on les soupçonnait de calvinisme, et des étrangers s'emparaient impunément de leurs biens. Tant d'injustices ne pouvaient manquer de révolter les protestans; ils reprirent les armes. 1572-85.

Le duc d'Anjou, qui régna dans la suite sous le nom de Henri III, commandait l'armée royale. Le prince de Condé, vaincu à la bataille de Jarnac, en 1569, est assassiné par Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou. L'amiral de Coligny, qui fit la retraite, rendit la victoire des royalistes inutile. Henri, prince de Béarn, qui fut dans la suite Henri IV, est porté par sa mère à la tête de l'armée calviniste, et déclaré chef de parti. Plus de vingt combats signalèrent l'année 1569, qui finit par la bataille de Moncon-

tour, la plus meurtrière de toutes. L'amiral
1572-85. de Coligny soutenait alors tout le poids de la cause des protestans ; ils étaient maîtres de toutes les provinces du Poitou aux Pyrénées ; la Rochelle devenait la capitale des réformés de France, comme Genève était celle des réformés de Suisse. Cette ville, située assez avantageusement au bord de la mer, pouvait devenir une république florissante. La cour de Paris manquait d'argent, malgré les bulles du pape ; Charles IX, alarmé, négocie auprès des princes d'Allemagne pour les empêcher de secourir leurs frères de France. Ils lui répondent en l'engageant de faire la paix avec eux. L'empereur Maximilien écrit au roi de France que par les constitutions de l'empire il ne peut empêcher que les princes allemands ne fassent de leurs troupes l'usage qu'il leur plaît, hors des limites de l'empire romain. Enfin, le duc de Cossé ayant été absolument défait en Bourgogne par l'amiral de Coligny, Catherine de Médicis se crut trop heureuse de revenir au système du chancelier de l'Hôpital.

La paix fut signée à St.-Germain-en-Laye le 11 août 1570 ; on abolit les édits nouveaux ôtant aux calvinistes leurs emplois et la liberté de conscience ; il leur fut permis d'avoir

des temples dans les villes, et même à la cour; on leur laissait, pour plusieurs années, des places de sûreté qu'ils pouvaient fortifier. 1572-85.

La misère publique, devenue extrême en France, força le roi d'Espagne, et même le pape, à consentir à cette paix. On crut cependant que les cours de Rome et de Madrid étaient instruites des desseins secrets de Catherine de Médicis. La cour accordait des conditions trop favorables aux protestans, pour qu'elles fussent sincères. Etait-il naturel que le roi pressât l'amiral de Coligny de venir à la cour, qu'on l'accablât de faveurs extraordinaires, qu'on rendît sa place, dans le conseil, au même homme qu'on avait pendu en effigie quelques mois auparavant? On lui permit d'avoir auprès de lui cinquante gardes pour sa sûreté : c'était cinquante victimes de plus attirées dans le piége. Il est probable que lorsque Charles IX signa le traité de Saint-Germain-en-Laye, le projet était formé d'exterminer pendant la paix ceux qu'on n'avait pu détruire pendant la guerre.

1572-85.

CHAPITRE VI.

Massacre de la Saint-Barthélemy.

Pour attirer à la cour tous les chefs des protestans, Catherine de Médicis offrait Marguerite sa fille en mariage au prince de Bearn, devenu roi titulaire de Navarre. Le mariage fut célébré le 17 août 1572. De tous côtés on avertissait Coligny de se défier des caresses de la cour. Un capitaine calviniste prenait un jour congé de lui; l'amiral voulut savoir pourquoi il se retirait : C'est, dit ce militaire, parce qu'on nous fait trop d'amitiés; j'aime mieux me sauver avec les fous, que de périr avec ceux qui se croient trop sages.

Cependant cette étrange conspiration, dans laquelle la moitié d'un peuple allait égorger l'autre, méditée pendant deux années avec un art presque incompréhensible, était sur le point d'éclater; les malheureuses victimes qu'elle enveloppait de toute part, paraissaient à peine soupçonner le danger dont elles étaient menacées.

Deux jours avant cette exécrable catastro-

phe, un dernier conseil fut tenu, dans lequel on détermina le mode d'exécution. Mézerai rapporte que Charles IX eut de la peine à se résoudre définitivement au massacre des protestans, mais qu'ayant enfin donné son consentement, il ajouta, en jurant à son ordinaire : Eh bien ! puisqu'il le faut, je ne veux pas qu'il en reste un seul qui me le puisse reprocher. 1572-85.

Le duc de Guise fut chargé, dans Paris, de diriger le massacre. Les assassins, portant une écharpe blanche au bras gauche et une croix au chapeau, devaient commencer leur boucherie pendant la nuit du 23 au 24 août 1572, au signal donné par le tocsin de la grosse cloche du Palais. On dit que Catherine de Médicis, craignant les remords de son fils, hâta le signal de plus d'une heure : elle le fit donner par la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois. De nombreuses troupes d'assassins se répandent dans les rues de Paris ; l'obscurité de la nuit, en augmentant la confusion chez ceux qui n'étaient pas instruits des vues de la cour, servait la fureur des conjurés qui marchaient à la lueur des flambeaux funèbres. Les maisons des proscrits avaient été marquées, elles sont forcées. Hommes, femmes, enfans, sont massacrés sans distinction. Coligny

1572-85. fut une des premières victimes. Guise, son ennemi mortel, fait lui-même enfoncer sa porte, et Besme, domestique de ce duc, porte les premiers coups. Les gens du roi de Navarre sont égorgés dans le Louvre; il ne conserve lui-même sa vie qu'en feignant de faire abjuration du calvinisme.

Le massacre des protestans s'étendit à toute la France, si on excepte quelques provinces qui furent garanties de cette horreur par la probité et le courage des généraux qui y commandaient.

On ne peut concevoir aujourd'hui comment, dans une cour où l'on ne s'occupait que de pratiques de religion et de galanterie, une femme célèbre par les agrémens de l'esprit, et un roi de vingt-trois ans, avaient pu combiner tant scélératesse.

CHAPITRE VII.

Nouvelle guerre civile. — Le duc d'Anjou élu roi de Pologne; il s'élève à la cour de France un parti nommé parti des Politiques.

Au surplus, cette boucherie, au lieu d'éteindre le protestantisme en France, n'enfanta qu'une nouvelle guerre civile. Les calvinistes, menacés de toute part, ne songent plus qu'à vendre chèrement leur existence. On avait égorgé soixante mille de leurs frères en pleine paix. Charles IX veut en vain se mettre en possession des places de sûreté qui leur avaient été accordées par le traité de Saint-Germain-en-Laye; ils répondent qu'après l'infame trahison dont ils venaient d'être victimes, il ne leur restait qu'à venger leurs frères ou à mourir les armes à la main. Le duc d'Anjou est chargé, par Charles IX, du siége de la Rochelle. Les protestans se défendent jusqu'à la dernière extrémité, par-tout le désespoir supplée chez eux au nombre. Le duc d'Anjou perdit vingt-quatre mille hommes devant la Rochelle, où

——— les femmes partageaient l'ardeur des hommes
1572-85. à repousser les assaillans. La cour fut contrainte de faire la paix à des conditions favorables aux calvinistes.

Sur ces entrefaites, Sigismond Auguste, roi de Pologne, étant mort, l'Europe apprit avec surprise que le choix de la diète était tombé sur le duc d'Anjou, au grand mécontentement des princes protestans d'Allemagne : ils virent avec horreur passer chez eux ce prince teint du sang répandu à la journée de Saint-Barthélemi.

Lorsque ce prince partit pour la Pologne, la santé de Charles IX chancelait, mais elle pouvait se fortifier. Il n'est pas probable qu'il crût que son frère allait mourir, et que le trône de France dût lui échoir au bout de quelques mois. Charles IX dépérissait à la fleur de son âge ; devenu sombre et mélancolique, le fardeau de la vie semblait lui être insupportable. On se flatta quelque temps que la force de l'âge et la dissipation écarteraient les noires vapeurs dont il était affecté : mais bientôt sa langueur habituelle dégénéra en une maladie d'autant plus dangereuse, que les médecins ne trouvaient dans leur art aucun moyen de le soulager.

Dans ces circonstances, quelques Français

jetant leurs regards vers l'avenir, cherchaient à profiter de la mort prochaine du roi, pour rétablir solidement la tranquillité intérieure. Ce parti, composé de catholiques et de réformés, voyait dans le gouvernement les vices qui avaient produit les maux publics. Henri, roi de Pologne, regardé comme un des principaux instigateurs de la Saint-Barthélemi, était généralement odieux. Il fut question de lui fermer le retour en France. On plaçait sur le trône le duc d'Alençon; le conseil du jeune roi devait être composé de catholiques; surtout Catherine de Médicis devait être absolument éloignée des affaires. 1572-85.

Ce parti fut nommé celui *des politiques*. A sa tête étaient le duc d'Alençon, le roi de Navarre, le prince de Condé, fils de celui que Montesquiou avait assassiné, le duc de Cossé, et les enfans du connétable de Montmorenci.

CHAPITRE VIII.

Mort de Charles IX. — Commencement du règne de Henri III.

La reine-mère, qui avait accompagné le nouveau roi de Pologne jusqu'aux frontières de France, fut instruite, à Nancy, des plus secrètes résolutions prises par les *politiques*. La commission d'en arrêter les suites est donnée au duc Henri de Guise. Les ducs de Montmorenci et de Cossé sont mis à la Bastille; on donne des gardes au roi de Navarre et au duc d'Alençon : le prince de Condé prend la fuite.

Ce fut la dernière action publique à laquelle Charles IX imprima le sceau de son autorité. Les symptômes de sa maladie devenaient les plus alarmans; son sang, allumé et corrompu, coulait par tous ses pores. Le sommeil le fuyait, et lorsqu'il goûtait un moment de repos, ses rêves présentaient à son imagination affaiblie, les spectres des protestans égorgés par ses ordres. Il se réveillait en poussant des cris. Trempé de son propre sang, effrayé de

celui qu'il avait fait répandre, n'ayant pour consolation que sa nourrice, il lui disait avec des sanglots : « Eh ! ma nourrice, que de sang! que de meurtres ! Qu'ai-je fait! Je suis perdu !» Il mourut le 3 mai 1574, n'ayant que vingt-quatre ans accomplis. Le genre de sa maladie passa, dans l'esprit des peuples, pour l'effet de la vengeance divine : opinion utile, si elle pouvait arrêter les attentats de ceux qui sont assez puissans pour échapper au frein des lois. 1572-85.

Douze jours avant sa mort, Charles IX avait remis les rênes de l'état entre les mains de sa mère. Henri III quitta bientôt la Pologne pour se rendre en France.

Il n'était pas impossible que ce prince rétablît la paix dans un royaume agité de factions, déchiré et sanglant, mais où les protestans ne demandaient que la sûreté de leurs personnes et l'exercice de leur religion. Un grand nombre de catholiques penchaient aussi pour la paix, dont le bienfait pouvait seul fermer les plaies de l'état, c'était sur-tout le vœu prononcé des politiques ; mais tandis qu'ils employaient tous les moyens conciliatoires, les évêques d'un côté, les ministres protestans de l'autre, les rendaient odieux en leur prodigant le nom d'athées.

1572-85. Le peuple, égaré par ses prêtres, regardait comme un poison le remède que de sages médecins voulaient appliquer aux maux publics ; mais les Guise, sur-tout, voyant dans une paix tranquille et durable la ruine de leurs projets ambitieux, décidèrent Henri III à la guerre.

A peine arrivé à Lyon avec peu de troupes, il veut forcer la ville de Livron, les habitans lui criaient du haut des murs : *Approchez, assassins, venez massacreurs, vous ne nous trouverez pas endormis comme l'amiral.* Le duc d'Alençon et le roi de Navarre s'étaient enfuis de Paris : le premier fortifiait, par sa présence, le parti des politiques ; le second, après avoir abjuré publiquement la religion romaine, se montrait à la tête des réformés. Le prince de Condé conduit en France une armée allemande. Les Rochelais recommencent les hostilités, toutes les provinces étaient ravagées. Le roi demande un subside à la ville de Paris, il n'obtient que des plaintes au lieu de secours.

Médicis passait pour coupable de tous les crimes ; tous les genres de débauche régnaient à la cour ; Henri III, livré à des goûts désavoués par la nature, s'avilissait encore en établissant des confréries religieuses, dans lesquelles il se faisait appeler *frère Henri*, et en assistant à des

des processions revêtu de l'habit ridicule d'un pénitent. 1572-85.

Le parti des politiques s'était réuni aux protestans qui dominaient dans les provinces méridionales. Le roi n'avait point d'argent pour payer ses troupes, il est obligé de proposer la paix. Les protestans en dictent les conditions, l'exercice public du calvinisme est permis partout, excepté à deux lieues de Paris et de la cour; on crée des chambres mi-parties de catholiques et de protestans dans les parlemens de Paris, de Toulouse, de Grenoble, d'Aix, de Rouen, de Dijon et de Rennes. Le roi désavoue publiquement la Saint-Barthélemi, la mémoire de Coligni est réhabilitée.

Cette paix eût été l'objet de l'alégresse générale si Henri III l'eût publiée à son entrée en France, lorsqu'il pouvait rejeter les malheurs passés sur l'inconduite de ses prédécesseurs; elle ne contentait alors personne. Les protestans la regardaient comme l'effet inévitable de la nécessité, et les catholiques comme un mouvement d'opprobre qu'on ne pouvait trop se presser d'effacer. Les passions irritées n'écoutaient aucun conseil raisonnable; les catholiques et les protestans croyaient toujours avoir trop accordé, ou n'avoir pas assez obtenu. Les

1572-85. parlemens eux-mêmes ne manquaient pas d'ébranler ces paix douteuses et équivoques. De Thou rapporte que le parlement de Paris, enregistrant l'édit de pacification de 1575, fit un arrêté secret qui en atténuait l'exécution.

CHAPITRE IX.

Mort du Cardinal de Lorraine. — Conduite de ses trois neveux. — Naissance de la Ligue. — Premiers Etats de Blois.

Le cardinal de Lorraine, frère du duc François de Guise, était mort en 1574. Ses trois neveux, Henri, duc de Guise; Louis, cardinal de Lorraine; et Charles, duc de Mayenne, héritaient de son autorité. Henri III se trouvait dans un état languissant; la main des plaisirs avait flétri sa jeunesse, un venin corrupteur circulait dans ses veines, ressemblance fâcheuse avec François Ier son aïeul! Tous deux furent victimes de cette maladie dont la découverte de l'Amérique avait infesté l'Europe. Le sceptre échappait de ses débiles mains, il le confiait à ses favoris, qui gouvernaient l'état au gré de leurs fantaisies et de leurs vices. Henri, au sein de la mollesse, fermait les yeux sur les démar-

thes des Guise ; ils mettaient à profit la bassesse des favoris, la faiblesse du roi, et l'inconstance de Catherine de Médicis, jouant la popularité dans les campagnes, la vertu à Paris, le vice à la cour. Ici, censeurs rigides, là ; complaisans vils du roi et de la reine-mère, les Guise ménageaient les grands, cherchaient des factieux dans le clergé, des dupes parmi le peuple. 1572-85.

Mably pense que dès le commencement du règne de Henri III, le duc de Guise avait formé le dessein de reléguer ce prince dans un cloître, de s'asseoir sur son trône, et que ce fut pour s'essayer à l'usurpation qu'il forma la ligue. Il est difficile d'admettre que l'ambition des Guise pût s'élancer jusqu'à la couronne, du vivant du duc d'Alençon, agréable à tous les partis qui partageaient la France ; mais il est certain qu'il circulait dès-lors des mémoires et des généalogies où l'on faisait descendre la maison de Lorraine des Carlovingiens, sur lesquels Hugues Capet avait usurpé le trône ; c'étaient autant de pierres d'attentes préparées pour légitimer les efforts auxquels les Guise pouvaient être poussés par les circonstances.

Le plan de la ligue avait été tracé en 1568, par le cardinal de Lorraine : il se trouve dans

——— les manuscrits de la Bibliothèque nationale. On
1572-85. fit courir parmi les bourgeois de Paris, qui passaient pour les plus zélés catholiques, ce plan d'association : il s'agissait de protéger efficacement la religion, le roi et le gouvernement, c'est-à-dire, d'opprimer à la fois le roi et le gouvernement par les mains du fanatisme. La ligue fut signée solemnellement à Péronne, par les nobles et les bourgeois de Picardie. Ceux de Champagne et de Bourgogne entrèrent bientôt dans l'association, d'autres provinces suivirent cet exemple. Chaque associé, en entrant dans la ligue, jurait obéissance au duc de Guise; non-seulement le glaive était déposé dans ses mains, ce n'était même qu'avec sa permission que les confédérés pouvaient avoir recours, dans leurs contestations, aux tribunaux ordinaires.

Henri III, pressé par l'embarras des finances, avait convoqué dans Blois les états généraux en 1576. Ceux de la religion romaine, aidés de l'autorité royale, du crédit des Guise et de l'appui des ligueurs, étaient parvenus à exclure de cette assemblée non-seulement les protestans, mais les catholiques, du parti politique. Le roi s'aperçut bientôt que les princes lorrains avaient plus de crédit que lui dans les états; attribuant cet avantage à l'esprit de la ligue, il

crut faire un coup d'état en se déclarant le chef de cette confédération. Dès ce moment les ligueurs régnèrent absolument sous son nom; la paix accordée aux protestans fut rompue, il fut obligé de leur faire la guerre, tandis qu'on lui refusait des subsides sans lesquels il ne pouvait espérer aucun succès. Conduite inconcevable, si on perdait de vue que le projet des chefs des ligueurs était d'avilir la personne de Henri III, tandis que le duc de Guise levait des troupes avec l'argent fourni par les confédérés de *la Sainte-Union!* 1572-85.

CHAPITRE X.

Henri III fait la paix avec les Protestans. — Mort du duc d'Alençon. — Le duc de Guise aspire à la couronne de France.

Henri III s'aperçut bientôt qu'il n'était que l'aveugle instrument de la haine des ligueurs contre les réformés. Une tardive expérience lui démontrait que ceux qu'on appelait les *politiques*, parce qu'ils refusaient de partager les excès auxquels se livraient les deux partis, étaient les seuls qui aimaient véritablement leur

patrie. Les maladies contagieuses et la famine
1572-85. aggravaient en France le fléau de la guerre. De nombreuses troupes d'Allemands, qui venaient au secours des réformés, mettaient le comble aux calamités générales. Il veut y mettre un terme en signant à Poitiers en 1577, une nouvelle paix dans laquelle on rendait aux protestans presque tous les avantages qui leur étaient assurés avant les états de Blois.

Après ce traité, Henri, oubliant les affaires, se plongea de nouveau dans la mollesse; sa mère plus active, parcourait les provinces; elle vit le roi de Navarre en Guienne, et voulut l'engager à revenir à la cour. L'expérience de la Saint-Barthélemi rendit inutiles toutes les sollicitations de Catherine de Médicis.

Le pouvoir de la ligue augmentait de jour en jour; la cour de Rome la favorisait, et Philippe II, lié secrétement avec le duc de Guise, leur offrait des secours d'hommes et d'argent. Philippe II, héritier des prétentions de Charles-Quint à la monarchie universelle, se flatta dans la suite de faire de la France une province de son empire; mais cet espoir qui résulta de l'horrible anarchie dans laquelle la France resta long-temps plongée, ne se développait pas encore. Le cabinet de Madrid, en

formant des liaisons avec les ligueurs de France, n'eut d'abord en vue que d'empêcher les réformés français de donner des secours aux Flamands insurgés depuis long-temps contre l'Espagne, et qui devenaient alors une puissance. Le duc d'Alençon était mort, en 1584, pendant les hostilités auxquelles il prit la part la plus active. 1572-85

Le roi de Navarre devenait présomptif héritier de la couronne de France, parce qu'on regardait comme une chose certaine, que Henri III n'aurait pas d'enfans. La ligue, dont les pas avaient été quelquefois tortueux, prit alors son véritable caractère. Le duc de Guise aspirait ouvertement à la couronne. Ses émissaires, répandus par-tout, affectaient de gémir sur les dangers de la religion et sur le triomphe certain de l'hérésie, si le roi de Navarre ou le prince de Condé montaient sur le trône. Henri III n'était pas épargné dans leurs invectives; la faiblesse de son gouvernement; les nouveaux impôts dont il surchargeait le peuple; ses profusions pour d'indignes favoris; ses débauches scandaleuses qu'il prétendait cacher par des pratiques de religion puériles et ridicules, offraient une ample matière à la satire.

Pour le décrier davantage, on le peignait

comme fauteur de l'hérésie, ami secret du roi
1572-85. de Navarre, protecteur des protestans de Genève et de Hollande. Les prêtres et les moines soufflaient le feu de la rebellion ; ils entraînaient aisément un peuple crédule. On proposait de reléguer parmi les moines, un prince qui, comme un moine, osait se revêtir en public d'un sac, porter un rosaire et une discipline à la ceinture, et se faire appeler *frère Henri* par les compagnons de ses mascarades religieuses.

CHAPITRE XI.

Sixte-Quint parvient à la Papauté. — Caractère de ce Pontife.

1585-90. Les troubles de France, en donnant à Philippe II le temps d'affermir sa domination en Italie, maintenaient une heureuse paix dans la péninsule. Les villes de Florence et de Rome avaient changé de souverains ; Cosme de Médicis était mort en 1574 ; il eut pour successeur son fils François, qui épousa, en premières noces, Jeanne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand Ier, dont il ne laissa pas d'enfans,

et en secondes noces, la gentile done vénitienne, Blanche Capello. Le cardinal Ferdinand de Médicis, frère du grand-duc François, ne parlait qu'avec mépris de ce second hymen. Dans un voyage que ce cardinal fit à Florence, en automne 1585, il fut invité par le grand-duc à une partie de chasse dans les environs de la belle maison de Poggio à Cajano. Ce fut là que le cardinal, dînant avec son frère et sa belle-sœur, la grande-duchesse, sur la fin du repas, et presqu'au même moment, le grand-duc et son épouse éprouvèrent subitement les plus cruelles douleurs dans les intestins, et moururent en peu d'heures. Le cardinal, quittant aussitôt la pourpre, se mit en possession du duché, et épousa Christine de Lorraine. 1585-90.

Le pape Grégoire XIII était mort quelques mois auparavant. Les cardinaux placèrent sur le siége patriarcal, Felix Peretti, cardinal de Montalte, qui se fit appeler Sixte-Quint.

Ce pontife célèbre, né en 1521, dans un village, passa par tous les états de la vie humaine. Il garda les pourceaux ou les moutons dans son bas-âge. Reçu par charité dans l'ordre des cordeliers, son application au travail et la vivacité de son génie le firent distinguer. Il occupa successivement toutes les charges de son

ordre. Etant inquisiteur à Venise, il eut quel-
1585-90. ques démêlés avec le sénat, et s'enfuit secrétement de cette ville. Comme on le raillait sur son évasion, il répondit, disent les biographes qui ont écrit sa vie, qu'ayant fait vœu d'être pape, il n'avait garde de se faire pendre à Venise. Le père Peretti fut fait évêque en 1568, par Pie v, qui lui donna, quelque temps après, un chapeau de cardinal. Il prit alors le nom de cardinal de Montalte. Voyant le chemin du pontificat ouvert devant lui, il ne songea plus qu'à y parvenir.

Dans cette vue, il parut renoncer insensiblement aux affaires, se plaignant d'une vieillesse prématurée et des infirmités qui l'accompagnent. A peine paraissait-il avoir la force de se soutenir; il affectait une toux qui semblait devoir le conduire, en peu de temps, à sa dernière heure. Grégoire XIII mourut dans ces circonstances, et les cardinaux se divisèrent en plusieurs factions. Ne pouvant s'accorder sur le choix d'un pape, ils jetèrent les yeux sur le cardinal de Montalte, qui paraissait mourant, et qu'ils ne croyaient devoir occuper le pontificat que durant le temps qui leur était nécessaire pour lui choisir un successeur.

Gregorio Letti, dans son *Histoire de Sixte-*

Quint, raconte qu'aussitôt que ce pontife se vit assuré de son élection, il sortit de sa place sans attendre la fin du scrutin, et que, jetant au milieu de la chapelle le bâton sur lequel il s'appuyait, il se redressa comme un jeune homme. Si ce fait est vrai, il est à présumer que Sixte-Quint voulait faire connaître, par cette action, quelle serait la vigueur de son gouvernement. Grégoire XIII passait pour avoir été doux jusqu'à la mollesse, on n'eut pas le même reproche à faire à son successeur. 1585-90.

Jamais homme ne fut plus exact à remplir ses devoirs que Sixte-Quint. La sévérité avec laquelle il rendit la justice, fit renaître la sûreté et l'abondance dans l'état ecclésiastique. Cette sévérité impartiale s'étendit non-seulement sur les malfaiteurs dont il purgea ses états, mais sur les juges que les prières, l'argent ou les brigues avaient corrompus, et sur ceux qui, en faveur de leurs amis ou de leurs parens, étaient convaincus d'avoir commis quelque injustice. Dès la première année de son pontificat, il fit trancher la tête au comte Popoli, regardé comme le protecteur des bandits qui infestaient la campagne sous ce dernier pape.

Sixte fit relever l'obélisque de Sésostris qui

1585-90. décore la place de Saint-Pierre. Ce superbe monument de la magnificence romaine était tombé comme elle dans la poussière et dans l'oubli. Jules II et Paul III avaient conçu le dessein de le replacer sur un piédestal, mais ils n'avaient pas eu le courage de l'exécuter. Cette gloire était réservée à Sixte-Quint.

Le dernier avril 1586, on commença cet ouvrage, et le 10 septembre l'obélisque fut placé devant la basilique de Saint-Pierre, par le travail combiné de huit cents hommes et de cent soixante chevaux. C'était le seul obélisque resté entier sous les ruines de Rome. Sixte ne laissa pas d'en faire relever plusieurs autres qui furent érigés dans les places publiques.

Le mont Quirinal manquait d'eau. Sixte y éleva une magnifique fontaine, dans laquelle il conduisit l'eau nécessaire, par un aqueduc; il lui coûta un million de ce temps-là, qui en vaudrait quatre d'aujourd'hui. Il fut le fondateur de la bibliothèque vaticane, le restaurateur du palais de Latran.

Mais son principal ouvrage fut la coupole de Saint-Pierre de Rome. Il ne restait dans le monde que trois monumens de ce genre. Une partie du dôme du temple de Minerve,

dans Athènes, celui du Panthéon, et celui de Sainte-Sophie à Constantinople; mais ces coupoles, assez élevées dans l'intérieur, paraissaient écrasées au dehors. Brunelleschi remédia à ce défaut au quatorzième siècle, en établissant deux coupoles l'une sur l'autre dans la cathédrale de Florence; mais ces coupoles tenaient encore un peu du gothique. Michel-Ange Buonarota, peintre, sculpteur et architecte, également célèbre dans ces trois genres, donna, sous le pontificat de Paul III, le dessin des deux dômes de Saint-Pierre. Sixte-Quint, employant six cents ouvriers, fit construire en vingt-deux mois cet ouvrage dont rien n'approche. 1585-90.

Sixte-Quint, après cinq ans de règne, mourut le 27 août 1590, sans que sa maladie lui eût fait interrompre un seul instant ses travaux ordinaires. Il avait coutume de dire, comme Vespasien, qu'un prince doit mourir debout. Sa conduite justifia ses discours.

Ennemi des vices, protecteur de la vertu, judicieux, magnifique, ami des lettres, il passait des nuits entières à étudier, après avoir employé la journée aux affaires de l'église ou de l'état. Son exemple prouva qu'il naît quelquefois, sous le chaume, des hommes ca-

pables de porter une couronne avec dignité.
1585-90. Il laissa dans le château Saint-Ange un trésor de cinq millions; sa grande sobriété lui permit de les amasser, malgré les immenses dépenses publiques qui avaient signalé son pontificat.

La conduite que ce pontife tint à l'égard des ligueurs de France, pourrait étonner, lorsqu'on sait qu'on lui entendit dire plusieurs fois qu'il ne connaissait que trois monarques en état de gouverner les hommes : Henri IV, la reine Elisabeth et lui; mais il faut toujours considérer les papes sous deux aspects, comme souverains d'un état, et comme chefs de l'église. En montant sur le trône, il parut d'abord regarder les ligueurs de France comme des séditieux; mais bientôt après, les préventions de son siége l'emportèrent sur les autres considérations; il publia, contre le roi de Navarre et le prince de Condé, cette fameuse bulle, dans laquelle il les appelle *génération bâtarde et détestable de la maison de Bourbon;* il les prive de leurs états et *délie leurs vassaux du serment de fidélité qu'ils devaient à ces deux princes.* Sixte-Quint était trop éclairé pour ne pas sentir l'injustice de cet anathème, et combien, dans des circons-

tances moins orageuses, il aurait été impuissant. Il encourageait les ligueurs dont il condamnait la témérité comme souverain, mais dont la conduite pouvait lui être avantageuse en qualité de pontife. 1585-90.

CHAPITRE XII.

Suite des guerres civiles de France.

Les ligueurs faisaient valoir cette bulle. Leur cause était présentée aux peuples comme celle de la religion. Le duc de Guise, pour donner le temps à ses desseins d'acquérir leur maturité, avait engagé le cardinal de Bourbon, oncle de Henri IV, de mettre son nom à la tête de la ligue. Ce vieux cardinal, flatté de voir sa tête chenue destinée à porter une couronne, n'aperçut pas le piége qu'on lui tendait; il prit le titre de premier prince du sang, et publia un manifeste dans lequel il recommandait aux Français de ne reconnaître pour leurs rois que des princes catholiques. Cette déclaration, où les ducs de Lorraine et de Guise étaient qualifiés de lieutenans généraux de la Sainte-Union, était souscrite par le pape,

l'empereur, le roi d'Espagne, le duc de Sa-
1585-90. voie, Charles Emmanuel, et les représentans des cantons Suisses où la religion catholique était dominante.

Quelques écrivains espagnols assurent que Philippe II avait trouvé dans les papiers du vainqueur de Lepante, Juan d'Autriche, un traité d'alliance avec Henri, duc de Guise, dans lequel ces deux hommes, également ambitieux, se promettaient des secours mutuels, l'un pour parvenir au trône de France, et l'autre à la souveraineté des Pays-Bas; ils ajoutent, que sur cette découverte fut tracée la ligue offensive entre les Guise et les ligueurs d'un côté, le pape et le roi d'Espagne et des Deux-Siciles de l'autre, pour maintenir la religion romaine en France et dans les Pays-Bas, et pour exclure du trône de France les princes qu'on appelait hérétiques relaps. Cette alliance fut la véritable cause de la chute de la ligue. Les Guise devaient prévoir que Philippe II se mêlant des affaires de France, ne chercherait qu'à les embrouiller; que sous le masque d'un allié il deviendrait le rival du duc Henri de Guise, dans l'espoir que les Français, affaiblis et divisés, se laisseraient aisément subjuguer par lui.

Philippe

Philippe II avait été marié successivement à Marie, infante de Portugal, à Marie, reine d'Angleterre, à Isabelle, sœur d'Henri III, et à Anne, fille de l'empereur Maximilien II. Il ne lui restait de ces quatre hymenées qu'Elisabeth-Claire-Eugénie, fille d'Isabelle de France, et Philippe, fils d'Anne d'Autriche, jeune prince de six ans, dont la santé était chancelante. La couronne d'Espagne pouvait tomber sur la tête d'Elisabeth-Claire-Eugénie, laquelle pouvait aussi devenir héritière de la couronne de France, si les peuples se montraient plus attachés aux principes des ligueurs qu'à ceux de la loi salique. Philippe II dirigeait, sur ce calcul de probabilité, les secours qu'il donnait aux ligueurs, assez considérables pour les empêcher de succomber, mais trop faibles pour les rendre victorieux. 1585-90.

En fomentant ainsi la confusion générale, il espérait que le peuple, réuni enfin par le malheur, se jetterait dans ses bras; en attendant, il se regardait comme le chef des catholiques français; le duc de Guise n'était que son lieutenant. Se croyant destiné à régner un jour en France, sous son nom ou sous celui de sa fille, il était bien assuré de réduire alors les Hollandais. Cette considération qui l'empê-

1585-90. chait de pousser vigoureusement la guerre dans les Pays-Bas, donna le temps à la république Batave de s'affermir.

Cette même disposition préserva l'Italie de l'asservissement entier dont elle était menacée, lorsque Philippe II, maître des Deux-Siciles et de la Lombardie, et ne redoutant aucun obstacle de la part de la France, pouvait employer l'or du Mexique et du Pérou, dont il disposait, à acheter des troupes allemandes, favorisé par la branche de sa famille qui régnait sur la Germanie. Ce prince se repaissait, comme son père, du chimérique espoir de la monarchie universelle; la possession de la France seule pouvait le conduire à ce but. Dans cette vue, il n'avait garde d'éveiller les soupçons des princes italiens. Il laissait dormir ses desseins sur cette péninsule, assuré que s'il parvenait à régner sur la France, sa domination s'étendrait bientôt sur les provinces de la péninsule qui ne lui obéissaient pas, et qu'il fonderait un empire qui s'étendrait d'Embden à Gibraltar, et des îles d'Ouessant aux extrémités de la Sicile.

CHAPITRE XIII.

Factions qui partageaient la France à la fin du règne de Henri III.

J'AI déja parlé des trois grands partis qui partageaient la France en 1587 ; celui des protestans dont le roi de Navarre et le prince de Condé étaient les chefs ; celui des ligués, dirigé par les cours de Rome et de Madrid, et celui des politiques, composé de catholiques et de réformés, regardant les ligueurs et les calvinistes comme des factieux. Ces derniers publièrent quelques écrits pour justifier leur confédération, ils respiraient l'impartialité. De-là naquit la guerre appelée *des trois Henris*, parce qu'Henri III, Henri, roi de Navarre et Henri de Guise semblaient la faire chacun pour son compte.

Un quatrième parti s'élevait dans le silence. L'or de l'Espagne en était particulièrement le moteur secret ; cette faction fut connue sous le nom de *ligue des Seize*, non qu'elle fût conduite par seize principaux personnages, mais parce que, s'étant formée dans Paris, ses chefs

gouvernaient, par leurs intelligences, les seize
1585-90. quartiers de cette capitale. Elle multiplia ses efforts dans la suite, pour transporter la couronne sur la tête de Philippe II ou de sa fille. Les premiers associés se répandaient en secret dans toutes les maisons de Paris; ils firent en peu de temps de nombreux prosélytes. Tout se faisait verbalement dans cette société; les assemblées administratives se tenaient aux Jacobins de la rue Saint-Honoré, elles n'étaient composées que d'un petit nombre de personnes des plus ardentes, des plus fanatiques; des émissaires attendaient respectueusement à la porte les oracles du conseil, pour les transmettre aux intéressés. Un triple serment enchaînait les membres de la confédération; serment de tout entreprendre, même aux dépens de sa vie, contre l'hérésie, l'hypocrisie et la tyrannie; le premier regardait le roi de Navarre, le second avait en vue les favoris de Henri III, le roi lui-même était l'objet du troisième. Senaut, commis au greffe du parlement, développa le premier dans l'assemblée des Seize, la grande question du pouvoir qu'une nation conserve essentiellement sur son roi, et dès-lors la liberté eût germé en France, si les passions des nobles, qui de tous côtés ne se

soulevaient contre la maison des Valois, que pour établir leur fortune particulière sur la misère publique, n'avaient arrêté l'élan de la nation vers le gouvernement républicain. 1585-90.

Henri III voyant toute la profondeur de l'abyme dans lequel on le précipitait, sollicitait secrétement Henri IV à faire profession de la religion romaine, événement qui seul eût anéanti tous les projets des ligueurs et de la faction des Seize : les chefs de la ligue ayant eu avis de cette négociation, s'assemblent à Nanci, et signent un manifeste, dans lequel ils exigent que le roi éloigne de sa cour les individus qui leur étaient suspects ; qu'il fasse publier le concile de Trente ; qu'il établisse en France le tribunal de l'Inquisition ; qu'il abandonne aux ligueurs les places qu'on lui désignerait, et qu'il paye leurs troupes. Le duc de Guise se chargea de présenter au roi cette pétition qui le détrônait.

Henri fait entrer des Suisses dans Paris pour sa sûreté. Il se décide à faire arrêter les chefs de la faction des Seize, et défend au duc de Guise d'entrer dans la capitale : de-là suit la journée des barricades. La cour ayant voulu, le 12 mai 1588, faire arrêter quelques membres de la faction des Seize, des chaînes de fer

se trouvent tendues dans les principales rues.
1585-90. Le tocsin sonnait dans tous les clochers, les bourgeois avaient enlevé le pavé des rues, pour en accabler les troupes du haut des toits des maisons. Elles furent obligées de mettre bas les armes. Le duc de Guise, qui dirigeait la manœuvre, eut l'art d'en arrêter les effets. Il resta maître de Paris, tandis que le roi se réfugiait à Chartres, et ensuite à Rouen.

Mably (1) prétend que dans cette occurrence le duc de Guise manqua sa fortune. « La fameuse journée des barricades où Henri III montra la plus affreuse lâcheté, et les Parisiens l'insolence la plus audacieuse, était le moment le plus décisif pour consommer l'usurpation du duc de Guise. Qui doute que, dans cette conjoncture, s'il se fût fait proclamer roi dans Paris, et eût convoqué les états généraux, il n'eût vu tous les catholiques se dévouer à sa fortune ? Quand il aurait été incertain du succès de cette démarche, il fallait cependant la faire, parce que la journée des barricades devait le perdre si elle ne le plaçait sur le trône. Henri III avait été près de périr ; plus il était

(1) Mably, *Observations sur l'Histoire de France.*

timide, plus sa timidité lui montrait le danger tel qu'il était ; et ne pouvant éviter sa ruine que par un coup de désespoir, Guise devait trembler après l'avoir réduit à commettre une action qui ne demande qu'une sorte de courage dont un lâche est toujours capable. » 1585-90.

Mably fait encore un assez grand nombre d'autres raisonnemens pour prouver la facilité que le duc de Guise avait alors de s'emparer de la couronne de France : la nature de mon ouvrage n'admet pas une dissertation qui regarde l'histoire de France et non celle d'Italie. Le livre de Mably est entre les mains de tout le monde ; c'est au lecteur à juger, en combinant les faits, si le duc de Guise, au lieu d'avancer les affaires, ne se serait pas évidemment perdu en voulant usurper la couronne du vivant du cardinal de Bourbon, déclaré par lui-même premier prince du sang et chef de la ligue. Sous les yeux du parlement de Paris, qui désavoua hautement sa conduite, et au milieu d'une ville dévouée à la faction des seize, dont la conduite constante prouve qu'elle était uniquement attachée à Philippe II, ennemi des prétentions des Guise, il est probable que son ambition fut arrêtée par la

1586-90. crainte de réunir contre lui les politiques, les protestans, et même une partie des ligueurs.

CHAPITRE XIV.

Le duc de Savoie s'empare du marquisat de Saluces. — Seconds États de Blois. — Assassinat du duc et du cardinal de Guise.

La faiblesse de la France était si grande, que le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, fils d'Emmanuel Philibert, ayant épousé Catherine-Michelle d'Autriche, sœur d'Élisabeth-Claire-Eugénie, osa envahir, sur les Français, le marquisat de Saluces, seule porte qui leur restait pour entrer en Italie. Cette expédition fut exécutée en 1588, presque sans résistance. Elle fut agréable à tous les ennemis de la France. Sixte-Quint fut même conduit à l'approuver, par les liaisons qu'il avait avec les ligueurs; mais elle déplut aux Vénitiens et au grand-duc de Toscane, parce que ce pays, perdu pour la France, nuisait infiniment au dessein des gouvernemens de Florence et de Venise, de se servir de la cour de France pour maintenir l'équilibre de l'Italie : il est même certain

qu'il se serait formé une coalition pour forcer le duc de Savoie de renoncer à sa conquête, si, dans la fatale anarchie qui dévorait la France, les états d'Italie n'eussent craint d'attirer sur eux toutes les forces de l'Espagne et de l'Allemagne, sans espérer aucun secours. 1585-90.

Le choc des factions nécessitait la tenue des états généraux. Henri III, cédant aux circonstances, avait feint de se réconcilier avec le duc de Guise, dans Rouen. Il avait nommé ce duc lieutenant général du royaume. Il jetait un voile sur la journée des barricades, attendu *que tout s'était fait par zèle pour la religion.* Enfin il assemblait les états dans Blois, pour chercher des remèdes aux maux de l'état.

Le duc de Guise ne comptait pas, sans doute, sur la sincérité de sa réconciliation avec le roi. J'ai lu, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, qu'un ligueur qui se trouvait en Provence, instruit des faveurs dont la cour comblait les Guise, s'écria : « Maugrebiou de la cervelle de Lorraine, a-t-il si peu de jugement pour croire qu'on ne dissimule point avec lui, qui a tant dissimulé avec les autres? » L'auteur d'un ouvrage intitulé : *Galerie phiolosophique du seizième siècle,* s'exprime en ces termes : « L'indolent Henri sentait ses forces renaître

1585-90. à l'approche des états. Les ressorts de son ame efféminée semblaient se tendre, se roidir. Un grand dessein l'échauffait; et comme s'il était déja assuré du coup, il se permettait l'ironie; il n'appelait plus le duc de Guise, que le *roi de Paris*. Guise ne connaissait pas assez le caractère du roi : le lion était enfin sorti de son long sommeil; il couvait des yeux sa victime. . . . »

Ces traits ne peignent ni Henri III, ni le duc de Guise. D'ailleurs, si Henri III, lorsqu'il signait sa réconciliation avec les princes lorrains au mois de juillet, eût résolu de se venger par un assassinat qui ne fut exécuté qu'au mois de décembre 1588, comment un secret de cette nature eût-il pu être gardé si long-temps dans une cour où les amis des Guise dominaient ? Assurément, lorsque Henri III paraissait se confier au duc de Guise, qu'il savait être son mortel ennemi, il espérait que la fortune lui fournirait quelque moyen de recouvrer son autorité; mais il paraît certain que ce fut pendant la session des états, et d'après les circonstances amenées par la marche des affaires, que ce prince se détermina à faire assassiner le duc de Guise, et qu'il exécuta ce dessein aussitôt qu'il fut formé.

Les états de Blois s'étaient ouverts le 14 octobre 1588; Henri s'aperçut, dès les premières séances, que l'esprit de la ligue y dominait. Le clergé demandait la publication du concile de Trente; la noblesse voulait que, par une loi, le roi de Navarre fût exclus de la couronne. On apprenait, dans le même temps, l'envahissement du marquisat de Saluces par le duc de Savoie: cet événement fut peut-être la véritable cause de l'assassinat des Guise. Le duc de Savoie était si peu puissant par lui-même, qu'on ne pouvait se dissimuler qu'il était appuyé par d'autres puissances. On devait donc prévoir une guerre étrangère, tandis que les états, dont les Guise maîtrisaient les délibérations, engageaient le roi dans une guerre civile avec les protestans, et, pour comble de contrariétés, lui refusaient les subsides nécessaires pour la soutenir. 1585-90.

Henri de Guise se trouvait dans des circonstances pareilles à celles dont Pepin profita pour précipiter du trône les descendans de Clovis. Henri III ne ressemblait pas mal aux derniers Mérovingiens, et le prétexte de la religion suscitait dans Sixte-Quint un pontife de l'humeur de Zacharie.

Le duc de Guise fut assassiné de plusieurs

coups de poignard, le 13 décembre 1588,
1585-90. comme il entrait dans le cabinet du roi. Il avait été averti le matin même; il répondit froidement : Henri n'oserait. Sa sécurité prouve le péril dans lequel était le roi. En effet, on trouve dans le *journal de l'Etoile*, un fait qui annonce que Henri ne fit que devancer le duc de Guise. *Attendez*, disait Péricard, secrétaire du duc, le 30 novembre, à ceux qui demandaient des passeports; *attendez*, bientôt nous changerons de qualité. Le cardinal de Guise fut tué le lendemain. Me voilà enfin roi, disait Henri III à la reine-mère, alors malade de la maladie dont elle mourut le 5 janvier suivant. C'est fort bien coupé, répondit Médicis; *il faut recoudre*.

CHAPITRE XV.

Siége de Paris. — Henri III est assassiné à Saint-Cloud. — Conduite de Henri IV.

C'EST à quoi Henri n'avait pas songé. Tandis qu'il examinait, dans Blois, les cahiers des états, ses ennemis armaient la France contre lui; toutes les églises retentissaient des noms de tyran, d'assassin, d'ennemi de la religion, qu'on

lui donnait; Sixte-Quint prononçait contre lui une sentence d'excommunication; la Sorbonne le déclarait déchu du trône; le conseil de la ligue, regardant la couronne comme vacante, s'emparait de l'administration des finances, confiait au duc de Mayenne l'autorité militaire, et convoquait les états généraux dans Paris. Le roi transfère le parlement de Paris, partie à Tours, et partie à Châlons-sur-Marne; il se réconcilie avec le roi de Navarre : les deux rois ayant réuni leurs armées, viennent camper aux portes de Paris. 1585-90.

Les deux armées formaient environ trente mille combattans. Henri III avait son quartier à Saint-Cloud, et le roi de Navarre à Meudon. Le siége de Paris allait commencer, lorsque Henri III est assassiné le 1er août 1589, par un moine jacobin, nommé *Jacques Clément*, qui avait eu, dit-on, la folie de se laisser persuader par la duchesse de Montpensier, que le pape le ferait cardinal en récompense de ce meurtre. Le roi mourut le lendemain de sa blessure, à l'âge de trente-huit ans, *prince*, selon les expressions de Daniel, *digne du trône, s'il n'y fût jamais monté; superstitieux et débauché à l'excès, son caractère était au ton de son siècle. Dans ce temps de fanatisme et de fu-*

1585-90. *reur, le libertinage le plus outré marchait à côté de la religion, ou, pour mieux dire, se couvrait du manteau de l'hypocrisie; on ne parlait que de religion, et on n'avait point de mœurs.*

Après la mort de Henri III, il ne paraissait pas que Henri IV dût être jamais roi de France. Personne n'a développé avec autant de vérité que Mably, les causes de la chute de la ligue. On a vu précédemment que le roi d'Espagne et des Deux-Siciles, en fomentant les malheurs de la France, se flattait d'en placer la couronne sur sa tête; déjà il se regardait comme le chef des catholiques français.

« Les secours (1) et les infidélités de la cour de Madrid retenaient Mayenne dans une indécision funeste : la ligue ayant deux chefs qui n'osaient ni se brouiller ni se servir, les catholiques, divisés, n'eurent plus le même esprit ni un même mouvement; les provinces et les villes mêmes formèrent des partis différens.

« En effet, sans la division qui se mit parmi les ligueurs, on entrevoit à peine comment Henri IV aurait pu triompher de ses ennemis.

(1) Mably, *Observations sur l'Histoire de France.*

Ce prince était environné de réformés et de catholiques qui s'étaient fait de trop grandes injures pour agir de concert; les uns craignaient qu'il n'abandonnât leur prêche, les autres ne l'espéraient pas. Par une suite des préjugés dans lesquels les catholiques avaient été élevés, ils sentaient quelque scrupule de rester attachés à un prince qui avait déja changé deux fois de religion, et dont la foi serait peut-être toujours équivoque. Les réformés, de leur côté, voyaient avec jalousie que Henri eût des ménagemens pour les catholiques, et s'appliquât, d'une manière particulière, à se les attacher par des bienfaits; ils craignaient de servir un ennemi qui, pour monter sur le trône et s'y affermir, prendrait peut-être la pratique intolérante de ses prédécesseurs. Cependant le courage demeurait suspendu, et tandis que le roi avait besoin d'être servi avec le zèle le plus vif, la défiance glaçait les esprits, ou du moins le peu d'ardeur dont on était animé, laissait le le temps à chacun de songer à ses intérêts personnels, de se livrer à une fausse politique, d'établir sa fortune particulière sur l'infortune publique, et même de mal servir pour être plus long-temps nécessaire. 1585-90.

« Dès qu'on s'aperçut des intérêts opposés

qui dirigeaient le roi d'Espagne et le duc de
1585-90. Mayenne, plusieurs princes espérèrent d'en profiter pour l'agrandissement de leur fortune particulière. Le duc de Lorraine, jaloux de la grandeur d'une branche cadette de sa maison, voulait placer la couronne sur la tête de son fils. Le duc de Savoie, descendu d'une fille de François 1er, réclamait la Provence et le Dauphiné. Le jeune duc de Guise, échappé de la prison qui le renfermait depuis l'assassinat de son père, se fit un inutile parti de tous ceux à qui son nom était cher, et que la conduite du duc de Mayenne mécontentait. Tant de factions différentes produisirent enfin dans la ligue une confusion qui l'empêcha de rien faire de décisif. Les ennemis de Henri IV le servaient, sans le vouloir, presque aussi utilement que s'ils avaient été ses alliés.

« La ligue ne formant qu'un parti, dont tous les membres travaillaient à se perdre, les affaires de Henri IV devaient tous les jours se trouver dans une situation plus avantageuse..... Le peuple, en admirant l'activité de Henri IV, se disposait insensiblement à lui obéir. Dès que les catholiques s'aperçurent de la décadence de leurs affaires, ils se défièrent de leur fortune. Quelques prélats qui auraient été fanatiques si Henri

Henri IV avait paru moins heureux, commençaient, par ambition, à croire qu'on pouvait se prêter à des tempéramens. Les réformés les plus inquiets sentirent qu'étant les plus faibles, ils ne pouvaient raisonnablement détruire la religion romaine.... Les esprits ainsi disposés à la paix, Henri IV rentra dans le sein de l'église catholique. Dans une autre occasion, ce changement eût été regardé comme une profanation; mais après tant de calamités on crut tout, pour avoir un prétexte de goûter enfin les douceurs de la paix..... » 1585-90.

Telles furent les causes de la fortune de Henri IV, plutôt que le succès des batailles d'Arques, d'Ivri, et le blocus de Paris, célèbre par la ridicule procession de la ligue, et que le duc de Parme fit si aisément lever.

Cependant le cardinal de Bourbon était mort le 9 mai 1590, dans un château où Henri IV le tenait enfermé; les états généraux s'assemblèrent dans Paris pour disposer de la couronne. Une atrocité que se permit le conseil des seize, produisit une véritable révolution. Ce comité avait dénoncé à la partie du parlement qui était restée dans Paris, un procureur comme royaliste; le président Barnabé Brisson fait évader ce malheureux; le conseil des seize, 1590-95.

1590-95. regardant ce magistrat et quelques-uns de ses confrères comme attachés secrétement au parti de Henri IV, les condamne à mort; des émissaires épient le moment où Brisson, à l'issue de l'audience, retournait chez lui; on le saisit, on le conduit au Petit-Châtelet, on lui lit sa sentence, et on le pend à une poutre; les conseillers Larcher et Tardif périssent de la même manière.

Le duc de Mayenne était alors hors de Paris. Il y rentra, non sans crainte de devenir lui-même la victime d'un comité sanguinaire, qui se regardait comme l'arbitre de la France. Son escorte était assez faible; mais son intrépidité en imposa à la multitude assemblée sur la place de Grève. Il entre dans le salon où le conseil des seize était réuni, représente avec force que le meurtre des magistrats qu'on vient de commettre par leur ordre, peut semer la division dans une ville dont le salut dépend de l'union de ses habitans, se retire au Louvre, dissimule pendant quelques jours, et lorsqu'il croit avoir pris suffisamment ses mesures, il s'assure, pendant la nuit, des plus scélérats du conseil, et les fait pendre devant le Louvre. Le même bourreau qui avait pendu Brisson, servit pour eux tous, et fut ensuite pendu lui-même. Les

autres membres du conseil des seize prirent la fuite. Mayenne, dans cette occasion, détruisit des ennemis d'autant plus redoutables pour Henri IV, que, vendus à l'Espagne, ils entretenaient dans Paris un enthousiasme qui diminuait sensiblement dans les provinces. 1590-95.

CHAPITRE XVI.

Mort de Sixte-Quint. — Pontificat d'Urbain VII, de Grégoire XIV, d'Innocent IX et de Clément VIII. — Etat de Paris.

SIXTE-QUINT était mort, lorsqu'il songeait à se réconcilier avec Henri IV. Des monumens du seizième siècle nous ont transmis le profond mépris que ce pontife témoignait pour les basses intrigues mises en œuvre pour le forcer à déployer les armes spirituelles de l'église contre le roi Henri et la reine Elisabeth, sous peine de s'exposer lui-même aux poignards des assassins, ou aux bouillons des empoisonneurs. Il faisait si peu de cas des ligueurs, qu'au rapport de l'Etoile, lorsque Henri III consultait ses confidens sur le meurtre projeté du duc et du cardinal de Guise,

quelqu'un lui ayant représenté les dangers auxquels il s'exposait de la part de la cour de Rome, il tira de sa poche une lettre dans laquelle Sixte-Quint lui conseillait d'anéantir la ligue par tous les moyens possibles.

1590-95.

Malgré l'excommunication dont Henri IV avait été frappé, Sixte refusait constamment de joindre ses troupes à celles des ligueurs, parce qu'il sentait parfaitement que si Philippe II l'emportait, ce prince, maître à la fois de la France, de la Lombardie et des Deux-Siciles, le serait bientôt de l'Italie et du saint-siége. N'osant secourir Henri IV, et redoutant Philippe II, il mourut non sans soupçon d'avoir été empoisonné par des agens de la cour de Madrid. Urbain VII, le cardinal Jean-Baptiste Castanea, ne siégea que treize jours. Nicolas Sfrondate, qui lui succéda sous le nom de Grégoire XIV, né à Milan, joignait à beaucoup de faiblesse une passion ardente contre l'hérésie : non-seulement il publia de nouveaux monitoires contre Henri IV; mais se livrant entièrement aux ligueurs de France, une armée d'Italiens fut levée par lui pour aller ravager la France aux dépens du trésor que Sixte-Quint avait amassé pour embellir Rome; et cette armée ayant été dissipée, il ne resta à

Grégoire XIV que la honte de s'être appauvri pour Philippe II, et d'être dominé par lui. Ce pontife mourut en 1591, sans prévoir quelle serait l'issue des guerres civiles de France. Innocent IX, Jean-Antoine Fachineti, ne fit que se montrer sur le siége de Rome. Son successeur Clément VIII, Hippolyte Aldobrandin, était installé lorsque les états de la ligue se tenaient dans Paris. 1590-95.

Clément VIII avait envoyé en France le cardinal de Plaisance, pour assister aux états de Paris; ses pouvoirs avaient été enregistrés au parlement de Paris, le 28 octobre 1592, tandis que la chambre, séante à Châlons, et attachée à Henri IV, décrétait le légat d'ajournement personnel, et condamnait le bref du pape aux flammes.

Le duc de Feria, ambassadeur d'Espagne, proposait l'abolition de la loi salique, et d'adjuger la couronne à l'Infante Elisabeth-Claire-Eugénie, issue de Philippe II et d'Isabelle de France, fille de Henri II. Il voulait lui donner, pour époux l'archiduc Albert d'Autriche, fils de Maximilien II. Le duc de Mayenne voyant ses magnifiques espérances s'évanouir, abandonna dès-lors les ligueurs.

On a observé que, dans les intérêts de Hen-

ri IV se trouvaient un grand nombre de catho-
1590-95. liques du parti des politiques. Mayenne engagea les états d'ouvrir des conférences entre les catholiques des deux partis, sous prétexte de chercher des expédiens qui, dans les circonstances délicates où l'on se trouvait, pussent réunir l'assentiment du plus grand nombre des Français. La faction espagnole sentant toute la force du coup qui lui était porté, s'agitait vainement pour arrêter les effets de cette mesure. Les conférences s'ouvrirent au village de Surène, au mois d'avril 1593; les principaux chefs de cette négociation étaient Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, du côté des royalistes, et d'Espinace, archevêque de Lyon, du côté de la ligue.

Depuis quelque temps, les plus sages parmi les réformés, conseillaient à Henri d'embrasser la religion romaine. « Le canon de la messe, disaient-ils, était le meilleur pour réduire Paris. » Ce prince était décidé à prendre ce parti; mais les préliminaires de cet arrangement arrêtaient les négociateurs. Henri IV, pour sauver sa vie à la malheureuse journée de la Saint-Barthélemi, s'était fait catholique, et dès que le péril passé, lui laissait la liberté du choix, il avait abjuré le papisme. On paraissait craindre

que l'astuce seule ne le conduisît une seconde fois au sein de la religion romaine, et qu'il ne feignît une fausse conversion que pour placer plus sûrement la religion réformée sur le trône, aussitôt qu'il disposerait des forces de l'état. Clément VIII refusait audience aux ambassadeurs chargés de négocier son absolution; les conférences se prolongeaient sans se terminer. 1590-95.

Au milieu de ces incertitudes, le parlement de Paris, attaché jusqu'alors aux principes de la ligue, déclare la loi salique inviolable, et proteste de nullité contre l'élection de tout prince étranger.

On ne s'est que trop étendu sur l'intensité de pouvoir que s'arrogea, dans cette circonstance, le parlement de Paris. Il est probable que cette compagnie n'était alors que l'instrument du duc de Mayenne. Ennemi des prétentions de la cour de Madrid, qu'il était cependant obligé de ménager, il se cacha sous le nom du parlement, pour faire échouer des projets qu'il eût été dangereux pour lui de combattre de front. Les historiens ne nous disent pas que le duc de Mayenne eût invité le parlement à rendre cet arrêt qui l'élevait au-dessus des états; mais peut-on en être surpris? Le mystère le plus profond devait être l'ame de cette opération, pour

qu'elle produisît son effet. Mayenne ne s'adressa
1590-95. sans doute qu'à quelques meneurs du parlement qui lui étaient dévoués.

On nous dit que ce chef de la ligue fut extrêmement irrité de l'arrêt; il eut sans doute l'art de le paraître dans un temps où, comme aujourd'hui, le mensonge, l'intrigue, la fourberie, étaient le véhicule de la politique. Mayenne pouvait-il être fâché que le parlement rejetât une élection qui le dépouillait de tout son pouvoir. Le parlement lui disait avec adresse : *Imitez le roi Louis XII votre bisaïeul, que son amour pour la patrie fit surnommer le Père du Peuple.* Par ces paroles, on lui laissait assez entendre qu'il n'était pas regardé comme un prince étranger, et tant qu'on éloignait l'élection de l'infante, il restait revêtu de l'autorité suprême, sous le nom de *lieutenant général de la couronne.*

Pour ne pas se brouiller irrévocablement avec les Espagnols, pour persuader au public que l'arrêt du parlement était de la plus haute importance, Mayenne ne devait-il pas emprunter des sentimens contraires à ceux dont son ame était imprégnée; mais si cette démarche l'eût réellement irrité, pourquoi ne

chercha-t-il pas à soulever les états contre le parlement ? 1590-95.

CHAPITRE XVII.

Abjuration de Henri IV ; il est reçu dans Paris.

Henri IV fit son abjuration dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis, le 25 juillet 1593. Cette cérémonie fut suivie d'une trève de trois mois, durant laquelle ceux des deux partis attachés ensemble par les liens du sang ou de l'amitié, ayant la liberté de communiquer ensemble, perdirent bientôt la plus grande partie des préjugés qui les divisaient.

Mayenne était allé visiter son gouvernement de Bourgogne, après avoir confié le commandement de Paris au maréchal de Brissac ; ce guerrier avait conçu le dessein de faire de la France une république. Cet espoir l'avait jeté dans la ligue ennemie des rois, il s'aperçut peu à peu que le choc contradictoire de l'intérêt des chefs des différens partis, égarant perpétuellement le peuple, s'opposait invinciblement au concours de volonté qui, seul dans un état, peut

faire germer la liberté publique; il résolut d'ou-
1590-95 vrir à Henri IV les portes de Paris.

Brissac se concerte avec le prévôt des marchands, l'Huillier, l'échevin Langlois, le président Lemaître, et quelques membres du parlement. Le reste de cette compagnie était si peu dans le secret, que lorsque Brissac traitait avec le roi, on publiait dans les rues de Paris un arrêt défendant, sous peine de mort, toutes assemblées politiques et tout amas d'armes. L'arrêt portait que les maisons dans lesquelles ces assemblées auraient été tenues, seraient rasées; toute entreprise, tout discours contre la ligue étaient réputés crimes d'état.

Cet arrêt calmait les inquiétudes des ligueurs. Les ambassadeurs de Rome et d'Espagne dormaient en paix, lorsque, le 24 mars 1594, ils sont réveillés au bruit des décharges de mousqueterie et des cris répétés de *vive le roi!* On ouvrit à la fois trois portes qui portaient le nom de *Saint-Denis*, des *Tuileries*, et de *Porte-Neuve;* les soldats de Henri IV entraient par ces trois côtés. Il n'en coûta la vie qu'à quelques soldats espagnols postés près du Louvre.

Le duc de Feria se retranchait au Temple avec trois ou quatre mille Espagnols; craignant bientôt d'être forcé dans cette retraite, il prit

le parti de capituler. Les Espagnols eurent la liberté de retourner dans leur patrie, avec les ligueurs les plus déterminés. Le légat se retira en Italie. Cependant Henri continuait ses négociations à Rome, pour engager le pape à lever les censures prononcées contre lui. Le sénat de Venise sollicitait vivement Clément VIII de prononcer cette absolution ; mais le farouche Philippe II, dont la puissance menaçait d'engloutir celle du saint-siége, multipliait ses efforts pour empêcher cette réconciliation ; elle eut lieu cependant en 1595, lorsque Henri IV, après avoir acheté successivement l'obéissance de tous les chefs de la ligue, et renvoyé en Piémont le duc de Savoie, qui s'était emparé de la Provence en 1590, se montrait environné d'une force capable de servir de contre-poids à celle de Philippe II. 1590-95.

De Thou et quelques autres historiens nous assurent que lorsque Henri eut signé la paix de Vervins, la cour de Rome et quelques autres puissances d'Italie le sollicitaient d'entreprendre la conquête de la Lombardie ; mais l'état déplorable où se trouvait la France, ne permettait pas à ce prince d'entreprendre une semblable expédition : cependant, pour balancer le crédit de Philippe II en Italie, il offrit le secours 1595.

de ses armes à Clément VIII, qui voulait priver
1595-98. César d'Este de ses états. Ainsi le bon Louis XII, moins excusable, s'était déshonoré en s'unissant avec le monstre Alexandre VI et son exécrable bâtard, le duc de Borgia.

CHAPITRE XVIII.

Mort d'Alphonse II, duc de Ferrare et de Modène. — Le Pape se rend maître de Ferrare.

ALPHONSE II, duc de Ferrare et de Modène, mourut le 17 octobre 1597; il ne laissait point d'enfans quoiqu'il se fût marié trois fois. En conséquence, il institua pour son héritier César d'Este, fils d'Alphonse, marquis de Montechio: celui-ci était fils puîné d'Alphonse 1er, duc de Ferrare et de Modène, et né d'un hymen dont on contestait la légitimité. Les circonstances avaient forcé Alphonse 1er d'épouser Lucrèce Borgia, fille du pape Alexandre VI; on sait que non-seulement ce pontife était accusé par la voix publique d'avoir abusé de cette

prostituée (1), mais que ses deux fils, le duc de Gandie et César Borgia, s'en disputèrent publiquement la jouissance, et l'enlevèrent successivement à trois maris avant de la donner à Alphonse d'Este. Ce prince, obligé de contracter un hymen qui ne pouvait lui inspirer que de l'horreur, aimait la jeune Laura Eustachia, fille d'un simple marchand de Ferrare; il l'épousa après la mort de sa femme, et en eut Alphonse son successeur, et Alphonsino, marquis de Montechio. Clément VIII, originaire d'une famille de marchands de Florence, osa prétexter que la grand'mère de César d'Este n'était pas assez noble, et que les enfans qu'elle avait mis au monde devaient être considérés comme des bâtards. 1595-98.

L'acquisition de Ferrare était trop belle pour que le pape ne fît pas valoir toutes les décrétales et toutes les décisions des théologiens qui assurent que le siége de Rome peut rendre juste ce qui est injuste: en conséquence, Clément

(1) On grava, dit-on, ces deux vers sur son tombeau:

Hoc jacet in tumulo Lucretia nomine sed re
Thais, pontificis filia, Sponsa nurus.

excommunia d'abord César d'Este. Il ne laissa
1595-98. pas de se mettre en possession de Ferrare. Il était question d'obtenir l'investiture du pape, César d'Este eut recours aux Vénitiens qui avaient voulu autrefois dépouiller ses ancêtres; le pape fut inflexible. Le sénat fit marcher un corps assez nombreux de troupes vers le Pô, sous le prétexte apparent d'empêcher la guerre qui s'allumait, d'étendre ses ravages sur les terres de la république, mais avec le projet de les opposer aux troupes que le pape assemblait pour envahir le Ferrarais.

Cette guerre pouvait avoir les suites les plus fâcheuses pour l'Italie. Henri IV et Philippe II menaçaient de se mêler de la querelle dans laquelle le sénat de Venise s'engageait. Le cardinal Aldobrandin, neveu du pape, s'avançait avec toutes les forces du saint-siége. Cette armée fut battue; mais César d'Este vit bientôt ses finances épuisées et ses amis refroidis; d'ailleurs, la fidélité de ses sujets était ébranlée par la crainte de l'excommunication, il prit le parti de se soumettre.

Le traité fut conclu le 28 janvier 1598. César d'Este cédait au pape le duché de Ferrare avec ses dépendances, n'y réservant que les biens allodiaux de sa famille. Il conserva les duchés

de Modène, de Reggio, de Carpi et les autres terres qui relevaient de l'empire. L'empereur Rodolphe II lui en accorda l'investiture avec les mêmes prérogatives dont ses prédécesseurs avaient joui. C[illegible] d'Este transporta sa résidence à Modène. Le cardinal Aldobrandin entra dans Ferrare avec mille chevaux et cinq mille fantassins. Depuis ce temps Ferrare devint déserte. Son terroir avait été, sous la maison d'Este, un des plus fertiles de l'Italie. Il devint inculte et se couvrit de marais croupissans. 1595-98.

CHAPITRE XIX.

Mort de Philippe II, Roi d'Espagne et des Deux-Siciles.

Fort peu de temps après, Philippe II termina sa carrière. A peine il avait signé le traité de Vervins que, se vouant à la retraite, à l'exemple de Charles-Quint son père, et abandonnant les soins du gouvernement, il s'était retiré à l'Escurial, vaste palais qu'il avait fait vœu de bâtir, en cas que ses généraux ga-

1595-98. gnassent la bataille de Saint-Quentin, comme si la faveur céleste s'achetait par des bâtimens. Consumé par une complication de maux, et dévoré par les poux qui sortaient par tous ses pores, il expira le 13 septembre 1598, à l'âge de soixante-onze ans.

Charles-Quint parcourant continuellement les vastes pays soumis à sa domination, et se prêtant au caractère de chacun des peuples auxquels il donnait des lois, s'était concilié l'estime des Flamands et des Italiens, comme des Espagnols. Philippe II, au contraire, perpétuellement enfermé dans Madrid, et ne se conduisant que par les maximes espagnoles, fit détester sa domination à tous ses autres sujets auxquels il était inaccessible; il vit plusieurs fois la Lombardie et même le royaume de Naples, sur le point de se révolter contre lui pour échapper à ses vengeances sanguinaires. Cinq mille millions d'or dissipés en projets infructueux, et qu'il pouvait employer à faire le bonheur des peuples, prouvent qu'avec toutes les richesses de l'Amérique et une puissance colossale, il ne fut ni un grand roi, ni un habile homme. Son zèle affecté contre la religion réformée, qu'il poussa jusqu'à la cruauté la plus abominable, qui ne l'empêchait cependant pas d'armer

d'armer les protestans contre les catholiques au gré de ses intérêts, lui attira plus de haine que de gloire. Il n'employa ses richesses qu'à faire des malheureux, tandis qu'il pouvait devenir l'arbitre de l'Europe, avec des vertus douces et pacifiques qui font les bons monarques. 1595-98.

La nouvelle de cette mort arriva à Naples au mois d'octobre; Philippe III, qui succédait à son père, écrivait aux magistrats de cette ville pour leur faire part de son avénement; en même temps il confirmait le comte d'Olivarès dans la dignité de vice-roi qu'il possédait depuis trois ans.

CHAPITRE XX.

Le Duc de Savoie cède la Bresse et le Bugei à la France, en échange du Marquisat de Saluces.— Mort de Clément VIII. — Naissance des démêlés entre la république de Venise et Paul V.

La paix extérieure dont l'Italie jouissait depuis le traité de Lyon, fut sur le point d'être troublée en 1600. Henri IV, paisible possesseur de son royaume, songeait à retirer des mains du duc de Savoie le marquisat de Saluces, envahi pendant les troubles de la ligue. Ce marquisat était regardé comme un fief mouvant du Dauphiné, et François 1er s'en était emparé par droit de réversion, après la mort du marquis Jean Louis, qui ne laissait point d'enfans mâles. Les ducs de Savoie assuraient que cette petite province, enclavée dans le Piémont, devait leur appartenir en vertu des pactes de famille entre la maison de Maurienne et celle des Saluces : cette contestation fut soumise au jugement du pape par un article du traité de Vervins.

Le roi de France sollicitait alors, à la cour romaine, la cassation de son mariage avec Marguerite, fille de Henri II; et pour augmenter son crédit en Italie, il proposait d'épouser Marie, fille de François de Médicis, grand-duc de Toscane, mort en 1585; les deux négociations éprouvaient beaucoup de lenteurs. Le duc de Savoie sentant toute l'importance du marquisat de Saluces, épuisait les ressources de la politique pour en éloigner la restitution; il vint à Fontainebleau faire sa cour au roi, et se flatta, à forces de souplesses, d'obtenir que ce prince se désisterait de cette demande. Trompé dans son attente, il promit de satisfaire le roi, et manqua à sa parole, lorsque le moment de remplir sa promesse fut arrivé. 1599-1605.

Charles Emmanuel ne se dissimulait pas sans doute que ses incertitudes pouvaient attirer sur ses états toutes les forces de la France, il implorait les secours de Philippe III son beau-père. Une armée nombreuse s'assemblait dans les environs de Milan, sous les ordres du comte de Fuentés. Il est probable que la présence de cette armée entretenait ses espérances; mais d'un côté, la guerre des Pays-Bas dans laquelle la cour de Madrid était engagée; de l'autre, les succès des Ottomans en Hongrie, qui mena-

1599-1605. çaient d'envahir ce royaume tout entier, ne permettaient guère à Philippe III de rompre la paix de Vervins que son père avait signée. Henri IV, parfaitement instruit de la situation de ses voisins, s'avançait vers Lyon pour y recevoir sa nouvelle épouse, Marie de Médicis. Ses armées se rassemblent dans les environs des Alpes. Le duc de Savoie est obligé de renouer les négociations par la médiation du pape. La paix fut publiée à Lyon, le 17 janvier 1601. La cour de Turin conservait le marquisat de Saluces, elle donnait en échange à celle de France, la Bresse, le Bugei, le Valromey, le pays de Gex, et généralement tout ce que le duc de Savoie possédait entre le Rhône et la Saône.

Clément VIII mourut le 3 mars 1605. Ce pontife avait voulu terminer les disputes sur la grace et le libre arbitre, qui causèrent dans la suite les troubles ecclésiastiques du jansénisme et du molinisme ; ces disputes avaient été occasionnées par les opinions de Molina, Jesuite espagnol, différentes de celle de saint Augustin et de saint Thomas. Clément VIII forma une congrégation où ces questions, aussi frivoles qu'épineuses, furent discutées avec beaucoup de chaleur. Il allait prononcer lorsque la mort

le surprit. Léon XI, de la maison de Médicis, n'occupa le siége, après lui, que trois semaines, Camille Borghèse, qui lui succèda, prit le nom de Paul V. 1599-1605

On vit renaître sous ce pontificat l'ancienne querelle de la jurisdiction séculière, et ecclésiastique, qui autrefois avait inondé l'Italie de sang. Un décret du sénat de Venise, du 23 mai 1597, portait : que les biens possédés par les séculiers, sous la directe des églises, ne seraient point sujets aux droits de déshérence. Un second décret du 10 janvier 1603, défendait de bâtir aucune église, aucun hôpital, sans l'aveu du magistrat. Un troisième déclarait nulle toute aliénation des biens laïques en faveur des ecclésiastiques. Un quatrième décidait que les sujets de la république ne pourraient fréter aucun navire, ni faire aucune société de commerce ni d'assurance pour le transport des marchandises étrangères, d'un pays à un autre, dans toute l'étendue de l'Adriatique, sans passer par le golfe de Venise.

Clément VIII avait cru devoir dissimuler, mais Paul V, d'un caractère plus ardent, plus inflexible, se montrait persuadé que l'autorité de sa chaire devait prédominer sur la puissance des monarques, système absurde, né

1599-1606. dans les siècles d'ignorance, que le progrès des lumières d'un côté, le schisme des protestans de l'autre, concouraient également à réduire en poudre. Paul v, vainement jaloux d'une autorité qu'il croyait suprême, en fit divers essais dans les pays catholiques. Il agit vivement en France pour y faire recevoir le concile de Trente, en Espagne, pour exempter les jésuites de toute espèce de jurisdiction. Il eut des contestations avec les ducs de Savoie et de Parme, avec les républiques de Gênes et de Lucques; mais les Vénitiens, sur-tout, étaient l'objet de sa sollicitude, non-seulement parce que le sénat maintenait avec fermeté son indépendance, mais parce que les lois y excluaient les gens d'église de tous les emplois civils.

Paul v était à peine sur le siége de Rome, qu'il fit sommer le sénat de Venise de révoquer ses quatre ordonnances, comme contraires à la liberté ecclésiastique; ce pontife venait de faire plier la république de Gênes dans une occasion à-peu-près semblable; il se flattait que Venise aurait la même condescendance. On lui répondit que chaque prince avait le droit de commander et de défendre à ses sujets ce qu'il croyait convenable au bien de son état,

et que lorsque le pape rendrait des lois avantageuses à la république de Venise, le sénat n'y mettrait aucun obstacle. 1599-1606.

Pendant cette négociation, le sénat fit arrêter deux prêtres accusés de rapines et de meurtres, et ordonna que leur procès fût fait par la justice ordinaire. Le pape, informé de cet emprisonnement par son nonce, en parla avec beaucoup de hauteur à l'ambassadeur de la république. Il lui déclara que, pour quelque cause que ce fût, il ne souffrirait pas que les juges séculiers entreprissent de juger un homme d'église, contre la disposition du concile de Trente. Le sénat envoya à Rome un ambassadeur extraordinaire pour soutenir ses droits, Paul répondit que ni les raisons, ni les droits du sénat de Venise ne valaient rien, et qu'il fallait obéir.

Sur le refus du sénat, Paul fait rédiger deux brefs; le premier regardait les quatre ordonnances du sénat, et le second les deux prêtres qui venaient d'être transférés dans les prisons du conseil des dix. Ces brefs furent envoyés à Venise le 15 décembre 1605. Le surlendemain, le consistoire des cardinaux étant assemblé, le pape expose que le sénat de Venise avait violé la liberté ecclésiastique de la

manière la plus scandaleuse ; il ne prit pas
1599-1606. l'avis des cardinaux, suivant l'usage, il ne leur permit pas même de parler.

Les brefs arrivèrent à Venise le 25 décembre, le doge, Martin Grimani, était alors à l'extrémité. Il mourut le jour suivant. Les brefs présentés au collége ne furent pas ouverts, on renvoya, suivant l'usage, jusqu'après l'élection du nouveau doge. Le pape informé de cet incident, ordonna à son nonce de s'opposer à l'élection, comme ne pouvant être faite par des sénateurs excommuniés.

Le nonce demande audience à la seigneurie, pour lui notifier les ordres du pape ; elle lui est refusée, en raison des lois qui défendaient à Venise d'admettre, durant l'interrègne, les ministres étrangers à l'audience de la seigneurie pour aucune affaire particulière. Le nonce n'ayant pu exécuter sa commission, s'en expliqua avec divers patriciens, qui lui firent en vain sentir combien elle était inconvenante.

1606. Léonard Donati fut élu doge le 10 janvier ; tous les ministres étrangers vinrent le complimenter, le nonce seul s'abstint de lui rendre visite ; le nouveau chef de la république ne laissa pas d'écrire au pape, comme à l'ordinaire, pour lui faire part de son élection. Le

premier objet dont s'occupa le sénat, après l'élection du doge, fut de procéder à l'ouverture des brefs. Par une erreur de la chancellerie romaine, au lieu de deux brefs différens, il se trouva qu'on avait envoyé deux copies du même bref. Il contenait en substance, que le pape était informé que la république avait formé des entreprises contre les canons, les conciles et les constitutions de ses prédécesseurs; que, placé sur le trône suprême de la religion, et ne pouvant tolérer de tels excès, il commandait à la république, sous peine d'excommunication, de revoquer les lois dont son nonce lui remettrait la liste, et de publier cette révocation dans tous les pays de son obéissance. 1606.

Cette affaire parut au sénat d'assez grande conséquence pour ne la décider qu'après avoir pris l'avis des plus célèbres canonistes. Il consulta Frapaolo Sarpi, Erasme Gratien, Marc-Antoine Pellegrini, et les docteurs les plus renommés de l'université de Padoue. Le sénat fit écrire aux principales universités d'Italie, de France et d'Espagne, et ayant reçu la réponse unanime, que les réglemens faits par le sénat étaient du ressort de la puissance temporelle, il chargea son ambassadeur à Rome de repré-

1606. senter de nouveau qu'il n'avait usé que du droit appartenant à tous les gouvernemens, et qu'il ne pouvait penser qu'un pape, rempli de lumières et de religion, persistât dans ses procédures menaçantes, et qui n'avaient aucun objet.

CHAPITRE XXI.

Le sénat de Venise est excommunié.

Le pontife avait pris son parti; il assemble son consistoire le 17 avril, et, de l'avis des cardinaux, il déclare Léonardo Donati, doge de Venise, et tous les sénateurs, excommuniés, et l'état de la république interdit, si on ne lui faisait satisfaction dans l'espace de vingt-quatre jours; c'est-à-dire, qu'il défendait au clergé, sous peine de damnation éternelle, de dire la messe, de faire le service divin, d'administrer les sacremens, et de prêter son ministère à la sépulture des morts. C'était ainsi que Grégoire VII et ses successeurs en avaient usé envers plusieurs empereurs, bien sûrs alors que les peuples aimeraient mieux abandonner leurs rois

que leurs églises, et comptant toujours sur des princes prêts à envahir les domaines des excommuniés : mais les temps modernes ne ressemblaient pas aux temps anciens. Paul v, par sa rigueur hors de saison, hasardait qu'on lui obéît, que le sénat de Venise fît fermer toutes les églises, et renonçât à la religion romaine. Il pouvait aisément embrasser la religion grecque ou la religion protestante. Il fut en effet question de ce changement; il est probable que le sénat l'eût exécuté, s'il n'eût craint que Philippe III, maître de la Lombardie, n'en eût profité pour semer dans l'état des dissentions dont il aurait tiré parti pour s'en rendre le maître. 1606.

Le sénat se contenta de protester contre la sentence papale, et défendit à tous ses sujets de la publier. Le grand-vicaire de Padoue (1), à qui cette défense fut signifiée, répondit au podesta qu'il ferait ce que Dieu lui inspirerait; mais le podesta ayant répliqué que Dieu avait inspiré au conseil des dix de faire pendre quiconque désobéirait, l'interdit ne fut publié nulle part. La cour de Rome fut assez heureuse

(1) Voltaire, *Essais sur les Mœurs*, tom. IV.

pour que les Vénitiens continuassent à vivre en
1606. catholiques malgré elle.

Il n'y eut que quelques ordres religieux qui obéirent. Les Jésuites, malgré leur attachement particulier à la cour papale, ne voulaient pas donner l'exemple ; leurs députés se rendirent au chapitre général des Capucins ; ils leur dirent que dans cette grande affaire l'univers avait les yeux sur les Capucins, que chacun attendait leur démarche pour se déterminer sur le parti qu'il fallait prendre. Les Capucins, qui se crurent en spectacle à l'univers, fermèrent leurs églises ; les Jésuites et les Théatins fermèrent alors les leurs. Le sénat les fit tous embarquer pour Rome. Les Jésuites furent bannis à perpétuité, par un arrêt portant qu'ils ne seraient jamais rappelés, à moins que, la chose mise en délibération dans le sénat, il n'y eût les quatre cinquièmes des voix pour leur retour.

Parmi tant de moines qui, depuis leur fondation, avaient trahi leur patrie pour les intérêts des papes, il s'en trouva un à Venise qui s'acquit une gloire durable en défendant le gouvernement de Venise contre les prétentions de la cour romaine : ce fut le célèbre Frapaolo Sarpi ; il soutint la cause de Venise avec toute la force de la raison, et une finesse qui ren-

dait cette raison victorieuse. Le pape ne se contenta pas de l'excommunier nommément ; on le fit assassiner ; deux émissaires, subornés par trois sujets du pape, le percèrent de deux coups de stilet, et s'enfuirent dans une barque à dix rames qui leur était préparée. Un assassinat si bien concerté, la fuite des meurtriers assurée avec tant de précautions et de frais, marquaient évidemment qu'ils avaient obéi aux ordres de quelques hommes puissans. On accusa les Jésuites, on soupçonna le pape. Frapaolo, qui réchappa de sa blessure, garda long-temps un des stilets dont il avait été frappé ; il mit au-dessus cette inscription : *Stilo della chiesa romana.* 1606.

Les Jésuites et les autres moines chassés de l'état de Venise, se dispersèrent dans le Milanais, le Mantouan, le Ferrarais et le Bolonais, pour être à portée de correspondre avec les amis qu'ils avaient laissés dans l'intérieur de la république, et de les fortifier dans les résolutions qu'ils leur avaient inspirées.

On avait pensé, à Rome, que la sentence d'excommunication lancée contre Venise, en forçant tous les gens d'église de sortir des terres de la seigneurie, interromprait le culte public ; que les peuples, privés de l'exercice de leur re-

ligion, se souleveraient ; que le corps des nobles
1606. lui-même se diviserait, et que les scrupules de conscience l'emportant sur la raison d'état, le sénat serait contraint d'obéir au pape ; mais lorsqu'on apprit qu'à la réserve des Théatins, des Capucins et des Jésuites, tous les autres moines avaient exécuté les ordres du sénat ; que le service divin se faisait dans les églises à la manière accoutumée ; que les villes avaient envoyé des députés à Venise pour assurer le sénat qu'elles ne reconnaîtraient jamais d'autre autorité que la sienne dans les choses temporelles, et que tout était tranquille dans la capitale et dans les provinces, le pape assembla de nouveau le consistoire pour aviser aux moyens qu'on pourrait employer pour forcer Venise à l'obéissance.

La plupart des cardinaux, imbus des préjugés ecclésiastiques de la suprématie papale, ne pouvaient se persuader qu'à Venise l'opinion du clergé fût la même que celle des patriciens sur la nullité des censures ; ils présumaient que la contrainte seule forçait les prêtres et les moines à se soumettre à la volonté du sénat. En conséquence les cardinaux, protecteurs des congrégations régulières, de concert avec les généraux de ces mêmes congrégations, em-

ployèrent tour-à-tour les menaces de privation des biens et des priviléges contre les délinquans, et les promesses d'élever aux premiers honneurs ceux qui donneraient l'exemple de l'obéissance. On ne traitait pas de même avec tous; les moines mendians avaient ordre d'abandonner leurs couvens et de souffrir le martyre plutôt que de désobéir au pape. On mandait aux religieux non mendians, que la volonté du pape était qu'ils gardassent l'interdit sans abandonner leurs maisons et leurs biens. 1606.

Le sénat, prévenu à temps, chargea tous les recteurs des villes d'interdire l'entrée des terres de la république à tout prêtre étranger qu'on soupçonnerait porteur de lettres capables de troubler la tranquillité de l'état. Les ordres du pape ne parvinrent pas à leur adresse.

Le roi d'Espagne excitait le pape contre les Vénitiens; le roi de France se déclarait en leur faveur. Les cours d'Italie se conduisaient suivant leurs dispositions à l'égard de la cour de Rome. Le duc de Savoie, livré aux intérêts de la cour de Madrid, évita de tenir chapelle en présence de l'ambassadeur de la république; mais le grand-duc de Toscane, les ducs de Modène et de Mantoue communiquèrent constamment avec l'envoyé de Venise : le vice-roi de

Naples et le gouverneur de Milan en usèrent
1606. de même.

CHAPITRE XXII.

Préparatifs de guerre entre les Vénitiens et le Pape.

Les Vénitiens armèrent à Vérone, à Padoue, à Bergame, à Brescia; ils levèrent quatre mille soldats en France. Le provéditeur-général de Candie eut ordre de faire passer ses galères dans le golfe; celui de Dalmatie fut chargé de lever un corps d'infanterie croate et albanaise. Le pape, de son côté, fit enlever le trésor de Lorette, sous prétexte de le mettre en sûreté. Il ordonna la levée de quatre mille Corses et de quelques Suisses catholiques. Le comte de Fuentès, gouverneur de Milan, publiait qu'il attendait, pour se mettre en campagne, vingt mille hommes de Naples et d'Espagne : vingt-six galères armées à Naples avaient ordre de se tenir prêtes pour agir suivant les instructions de la cour de Rome.

Cependant, malgré les promesses réitérées de la cour de Madrid, et les dispositions hostiles du

du gouverneur de Milan, le pape eut bientôt occasion de se convaincre que Philippe III ne lui serait que d'un médiocre secours. Une foule d'écrits publiés de part et d'autre, annonçaient l'animosité des deux partis. Le pape, pour se disculper du reproche qu'on lui faisait à Rome même, d'avoir agi inconsidérément, fit imprimer une apologie de sa conduite, dont les exemplaires furent prodigués en Espagne et dans toutes les villes d'Italie. Il fut délibéré dans le sénat de Venise, si on répondrait à cet écrit. Quelques patriciens croyaient cette réplique d'autant plus indispensable, que les amis du pape, et sur-tout les jésuites, publiaient par-tout que le mémoire justificatif du pape était écrit avec une force de raisonnement qui n'admettait point de réponse. D'autres soutenaient au contraire que la république, en protestant contre la sentence de la cour romaine, ayant dit tout ce qu'il était nécessaire de dire pour la défense, devait garder désormais le silence. Cet avis prévalut; mais plusieurs prirent la plume pour répondre à la lettre du pape. Bientôt la licence des écrits satiriques devint excessive des deux côtés. Il sortit des imprimeries de Milan un libelle dans lequel on affirmait qu'une conséquence nécessaire de l'in- 1606.

terdit de Venise, était la nullité de tous les
1606. mariages contractés depuis cette époque et l'illégitimité de tous les enfans. On opposa à ce libelle le témoignage de Gerson qui avait écrit, cent cinquante ans auparavant, sur la matière de l'interdit, et dont les sentimens ne pouvaient être frappés de partialité.

L'Inquisition romaine condamna l'écrit de Gerson, comme contenant des propositions téméraires, scandaleuses, calomnieuses, séditieuses, schismatiques et hérétiques; elle en défendit la lecture sous peine d'excommunication. Les cardinaux Bellarmin, Baronius et Colonna composèrent chacun une réfutation du canoniste français. Alors le sénat rompit le silence. Il fit publier un Traité de l'Interdit dans lequel toutes les fausses maximes de la cour romaine étaient savamment discutées et combattues. La permission fut donnée à chaque particulier d'écrire en faveur de la république.

La cour de Rome condamna tous ces écrits; mais cette rigueur produisait un effet contraire à celui qu'on s'était proposé. Les personnes impartiales disaient hautement qu'il fallait que la cause du pape fût bien mauvaise, puisqu'il prenait soin d'empêcher le public, par ses censures, de s'instruire du fond de l'affaire, d'au-

tres conjecturaient que les trois cardinaux avaient dissimulé la vérité dans leurs écrits. Chacun disait son sentiment. Cette confusion de principes se rencontre toujours lorsque des livres qui traitent des questions délicates, ne sont lus que clandestinement. 1606.

On proposa dans le sénat d'user de représailles, en flétrissant les écrivains de la cour romaine, et en prohibant la distribution de leurs ouvrages ; mais les bons esprits observèrent que c'était tomber dans la faute qu'on reprochait avec raison aux adversaires de la république, et qu'il était plus honorable de laisser dire à tout le monde le pour et le contre. Le public fut donc en état peu à peu de juger sainement du droit des parties.

Les écrits en faveur du sénat de Venise, donnaient pour maxime que Dieu a établi deux pouvoirs pour gouverner le monde, l'un spirituel, l'autre temporel, et tous les deux indépendans ; que Dieu a donné le pouvoir spirituel aux apôtres, mais que le gouvernement temporel appartient aux princes ; que le pouvoir usurpé par les papes d'annuller les lois des monarques en choses temporelles, de les priver de leurs états, ou de délier leurs sujets du serment de fidélité, était contraire aux principes du christianisme ; que

1606. les gens d'église n'ont, de droit divin, aucune exemption de la puissance séculière, ni par rapport à leur personne, ni par rapport à leurs biens; que lorsque le pape fulmine des censures contre des gouvernemens avec lesquels il a quelque contestation, il est permis d'en faire examiner la validité par des jurisconsultes; et que lorsque le prince est assuré de la nullité de la sentence apostolique, il peut et doit, pour le maintien du repos public, en arrêter l'exécution. Enfin on ajoutait que, suivant la doctrine de saint Augustin et des anciens pères, toute excommunication lancée contre la multitude, est pernicieuse et sacrilége.

Les écrits publiés par la cour romaine assuraient au contraire que la puissance temporelle des princes était subordonnée à la puissance spirituelle des évêques; qu'au pape appartenait de priver les princes de leurs états en punition de leurs fautes; qu'il avait le droit de lier les sujets au serment de fidélité, et qu'alors ils devaient non-seulement refuser obéissance au monarque excommunié, mais prendre les armes contre lui, si tel était le bon plaisir de la cour romaine. Quelques-uns apportaient à ces maximes quelques vaines restrictions; mais tous s'accordaient à soutenir que les gens d'é-

glise ne sont point justiciables des princes, même pour crime de haute-trahison. 1606.

La publicité dans la discussion de ce singulier procès, donnait tant d'avantage au sénat de Venise, que la cour romaine fut conduite à desirer elle-même la médiation de la cour de France, au défaut de celle de la cour d'Espagne, que le sénat de Venise rejetait.

CHAPITRE XXIII.

Accommodement entre le Pape et les Vénitiens.

L'EMPEREUR avait résolu de se mêler de la négociation; il jeta les yeux sur le duc de Savoie et sur le marquis de Castiglione, de la maison de Mantoue, pour les charger de ses pleins pouvoirs. Le sénat averti, fit prier la cour de Vienne de diriger toute l'activité de ses bons offices vers la cour de Rome; parce que plus le pape voyait de négociateurs employés auprès de la république, plus il augmentait ses vaines prétentions. Le duc de Savoie, chargé de représenter l'empereur dans

1606. cette affaire, agissait à Paris et à Madrid pour obtenir les pleins pouvoirs des cours de France et d'Espagne, ne doutant pas, s'il les obtenait, d'acquérir toute la gloire de l'accommodement. Philippe III lui répondit, que l'intérêt qu'il prenait à sa réputation, comme son beau-frère, ne permettait pas qu'il l'exposât à se compromettre dans une négociation qui n'était rien moins que prête de réussir. Henri IV présuma que la demande du duc de Savoie était un nouvel artifice des Espagnols; il déclara qu'il avait chargé le cardinal de Joyeuse de cette négociation.

L'année suivante, les nouveaux préparatifs de guerre faits par les Vénitiens et le pape, donnaient à l'Italie les plus vives alarmes; le comte de Fuentés, gouverneur de Milan, eut ordre de porter les troupes qu'il commandait dans la Lombardie, à vingt-cinq mille hommes d'infanterie et à quatre mille chevaux. Le comte envoyait des recruteurs à Naples, en Suisse, en Allemagne, dans les états du grand-duc de Toscane, des ducs de Mantoue, de Modène, de Parme et d'Urbin; il affectait de tenir de longs conseils de guerre, de demander aux principales villes du Milanais des travailleurs, des charretiers, des bêtes de trait, et de faire

de grands amas d'armes et de munitions; cependant on pensait que ces préparatifs prouvaient moins, dans Philippe III, le desir de recommencer une guerre qui serait devenue générale, que de forcer les Vénitiens à s'en rapporter à sa médiation. 1606.

Le sénat, de son côté, mettait ses frontières en sûreté; la porte Ottomane qui se flatait de tirer quelque avantage de la discorde qui divisait le pape et Venise, offrait d'unir ses forces maritimes à celles du sénat. Le sénat fit remercier le padisha de sa bonne volonté, en l'assurant que, comme il n'avait d'autre dessein que de se tenir sur la défensive, les secours des princes chrétiens, ses alliés, lui suffisaient. Il accepta seulement la permission de faire des levées de soldats grecs et de tirer des vivres de la Turquie.

Le cardinal de Joyeuse avait ordre d'aller directement à Venise, et quoique ce fût un grand déplaisir pour le pape, de voir un des cardinaux de son église dans une ville soumise à l'interdit, le besoin de terminer une contestation qui lui devenait tous les jours plus désagréable, le fit passer par-dessus cette considération.

Le cardinal de Joyeuse s'arrêta dans un vil-

1606. lage du Ferrarais, sur la frontière de l'état de Venise, pour attendre les dernières instructions du roi et du pape. Les jésuites se donnaient de grands mouvemens à Rome et en Espagne, pour être compris dans l'accommodement. Ils représentaient à Rome, que ce serait un véritable affront pour le pape, si ceux qui avaient montré le plus grand zèle pour les intérêts du siége apostolique, restaient exclus des états de Venise. Joyeuse ayant reçu les renseignemens attendus, se rendit à Venise vers la mi-février, il présenta au collége ses lettres de créance, et entra sur-le-champ en négociation. La plus grande difficulté consistait dans le rappel des jésuites, que le pape exigeait absolument, et que le sénat était résolu de ne pas accorder. Le cardinal de Joyeuse partit pour Rome le 22 mars, et son arrivée dans cette ville y excita une grande rumeur : les prélats de cette cour se trouvèrent divisés de sentimens; les uns desirant l'accommodement et le regardant comme fait ; les autres le craignant et le regardant comme impossible. Les cardinaux qui avaient le plus désapprouvé intérieurement la précipitation avec laquelle le pape avait lancé son monitoire contre les Vénitiens, paraissaient vivement affectés de la tournure

prise par cette affaire ; ils étaient persuadés qu'ils ne pouvaient, sans déshonneur, abandonner les jésuites ; ils disaient que la cour de Rome ayant fait tant de bruit pour deux prêtres mis en prison, ce serait une grande honte d'acquiescer au bannissement d'un ordre entier de religieux, dont la proscription n'avait d'autre cause que son attachement aux intérêts du pape. 1607.

D'autres prélats, plus modérés, observaient qu'il n'était pas prudent au pape de faire son affaire particulière de celle des jésuites, que l'essentiel était de rétablir son autorité dans Venise, parce que lorsqu'elle y serait affermie on trouverait moins de difficultés à faire cesser la disgrace de ces religieux. On avait devant les yeux l'exemple de Clément VIII, qui, dans l'accord fait avec Henri IV, voyant la difficulté d'obtenir le rappel des jésuites, bannis de ce royaume à l'occasion du crime de Jean Châtel, se contenta de l'espoir d'en venir à bout avec le temps, et qui l'obtint en effet dans la suite. Le pape parut frappé de cette insinuation. Il fut résolu que le cardinal de Joyeuse serait autorisé par un bref, à lever les censures ; qu'il le porterait à Venise, en déclarant qu'il n'avait la liberté d'user de ce pouvoir, qu'à condition

1607. que les jésuites auraient la liberté de rentrer dans Venise ; mais que si le sénat se montrait inflexible, on se relâcherait sur cet article.

Il fut alors question de rédiger le bref, nouvelles difficultés. Les papes n'avaient jamais révoqué des censures qu'à la prière de ceux qui les avaient encourues ; il leur avait été facile d'insérer dans les brefs, des expressions qui marquaient le repentir des excommuniés, et de se rendre aussi redoutables par la manière de faire grace, que par la foudre même lancée par eux ; mais dans cette occasion le sénat de Venise persistait à regarder comme nulles les sentences prononcées par le pape, on ne pouvait insérer un seul mot qui approuvât la conduite de la cour romaine, sans rompre l'accommodement.

Il fallut chercher un nouveau mezotermine. Le cardinal de Joyeuse proposa de ne point expédier de bref, et que la révocation des censures se fît de vive voix à Venise, le pape agréa cet expédient, et se contenta de donner au cardinal une instruction signée de lui. Un de ses chapelains fut créé protonotaire apostolique, pour tenir registre de tout ce qui serait fait à Venise.

Le cardinal de Joyeuse revint à Venise le 9

avril, le lendemain il se rendit à l'audience du collége, il révoqua, au nom du pape, l'excommunication et l'interdit. Les jésuites restèrent bannis de la république pendant plus de cinquante ans ; ils n'y ont été rappelés qu'en 1657, à la prière du pape Alexandre VII, mais ils n'y rétablirent jamais leur crédit. 1607.

CHAPITRE XXIV.

Suite du Pontificat de Paul V.

Depuis cette époque Paul V, qui siégea jusqu'en 1621, ne voulut plus faire aucune décision qui pût compromettre son autorité. Il reprit les fameuses congrégations au sujet du molinisme, et dont le résultat fut de défendre aux dominicains et aux jésuites, de se traiter mutuellement d'hérétiques ; il approuva, par une bulle du 8 mars 1613, la congrégation de l'Oratoire, fondée en France par le cardinal de Bérulle ; il approuva l'ordre des Visitandines, ouvrage de saint François de Sales ; mais en vain on le pressa de faire un article de foi de l'immaculée conception de la Vierge-Marie, il se contenta de défendre d'enseigner 1608-21.

le contraire en public, pour ne pas choquer
1608-21. les dominicains qui enseignaient qu'elle avait participé, comme les autres, au péché d'Adam: les dominicains, ministres de l'Inquisition, jouissaient alors d'un immense crédit en Italie.

Son soin principal fut d'embellir Rome; il s'appliqua à rassembler les plus beaux ouvrages de peinture, de sculpture, d'architecture. Rome lui doit ses plus belles fontaines, surtout celle qui fait jaillir de l'eau d'un vase antique, tiré des thermes de Vespasien, et celle qui porta le nom d'*acqua paola*, ancien ouvrage d'Auguste, que Paul v fit restaurer sur les dessins de Jean Fontana; elle est au sommet du Janicule, près de Saint-Pierre *in Montorio*. Il y fit conduire l'eau du *lacus Sabbaticus*, par un aqueduc de trente-cinq mille pas. Il acheva le palais de Monte-Cavallo, et le palais Borghèse, un des plus étendus de Rome.

Ces travaux étaient peu de chose en comparaison de ceux qu'il entreprit pour perfectionner la superbe basilique de Saint-Pierre au Vatican. Michel-Ange, qui n'avait en vue que la belle simplicité antique, n'avait rien déterminé pour orner le chœur, la sacristie, et d'autres parties de cet édifice immense. Carlo Maderno, nommé architecte de Saint-Pierre,

était revenu au premier dessin de Bramante; la croix grecque fut changée en croix latine, en alongeant une des branches de trois arcs. On refit la façade et le portique, tout fut fini le 12 décembre 1614, et les deux parties latérales qui restaient à faire, furent achevées en 1621. Urbain VIII construisit ce grand autel de Saint-Pierre, dont les colonnes et les ornemens paraîtraient par tout ailleurs des ouvrages immenses, et qui n'ont qu'une juste proportion, c'est le chef-d'œuvre du florentin Bernini, digne de mêler ses ouvrages avec ceux de son compatriote Michel-Ange. 1608-21.

Ce même Bernini fit élever la superbe colonnade qui environne le portique de Saint-Pierre, l'obélisque érigé au milieu de la place et les deux fontaines qui l'accompagnent. La colonnade forme, de chaque côté de la place, un demi-cercle, elle se réunit au portique de l'église par des portiques d'une direction oblongue. La colonnade exécutée en pierre de Tivoli, forme une galerie couverte qui tourne autour de la place, soutenue par quatre rangs de colonnes, avec des corps avancés et des frontons aux deux extrémités et au milieu de chaque cercle. L'ouvrage est couronné par une balustrade décorée de cent trente-six statues. L'on

bélisque trouvé dans le cirque de Néron, s'élève
1608-21. à soixante-quatorze pieds, sur un magnifique piédestal. Les deux fontaines sont revêtues de marbres les plus rares, elles jettent, sans interruption, une gerbe d'eau qui s'élève à une si grande hauteur, que l'eau paraît se dissiper en tombant dans des bassins de granit antique d'Egypte.

Le vestibule de l'église Saint-Pierre, auquel conduisent les deux portiques, est orné de colonnes de marbre antique et d'un plafond en stucs dorés, et à compartimens. Il est élevé sur un vaste perron, dont les marches de marbre viennent des débris d'une grande pyramide, qu'on appelait le *tombeau de Romulus*. La longueur de la façade est de trois cent soixante-six pieds; les colonnes, qui ont quatre-vingt-six pieds et demi de hauteur, ne paraissent point colossales à cause des proportions de la façade, dont la hauteur totale est de cent soixante pieds. Maderno eût pu l'élever davantage pour la proportionner à la largeur; mais il aurait masqué le tambour de la coupole qui se lie au coup-d'œil et fait ornement avec la façade.

Rome, sous chaque pape, devenait la plus belle ville du monde : mais si cette capitale était

heureuse par sa tranquillité, et illustre par ses monumens, le peuple ne jouissait pas d'une plus grande aisance. L'argent qui servit à élever tant de chefs-d'œuvres, retournait aux autres nations par le désavantage du commerce. 1608-21.

Les papes étaient obligés d'acheter des étrangers le blé dont manquaient les Romains, et qu'on revendait en détail dans la ville. Cette coutume dure encore : il y a des états que le luxe enrichit, il y en a d'autres qu'il appauvrit. La splendeur de quelques cardinaux et des parens du pape servait à faire mieux remarquer l'indigence des autres citoyens, qui, pourtant à la vue de la magnificence qui les entourait, semblaient s'enorgueillir, dans leur pauvreté, d'être habitans de Rome.

Les voyageurs qui allaient admirer cette ville, s'étonnaient de ne voir, d'Orviette à Terracine, dans l'espace de plus de cent milles, qu'un terrain dépeuplé d'hommes et de bestiaux. Rome est dans un terrain ingrat, au bord d'un fleuve à peine navigable; la campagne de Rome est infestée de marais croupissans. Les anciens Romains les avaient desséchés, ils pouvaient l'être de nouveau; mais il est plus aisé de relever des obélisques, de construire des palais et des temples, que de rendre une nation in-

dustrieuse. La misère des habitans de Rome
1608-21. était l'effet du gouvernement ; il est difficile qu'un prince électif, qui règne peu d'années, ait le pouvoir et la volonté de faire de ces grands établissemens, de ces grandes améliorations, dont l'avantage ne se fait sentir qu'à la longue.

Les cérémonies de la religion, celles des préséances, les arts, les antiquités, les édifices, les jardins, la musique, les assemblées, occupaient le loisir des Romains, tandis que la guerre ruinait l'Allemagne, la France et l'Angleterre.

CHAPITRE XXV.

Situation respective, au commencement du dix-septième siècle, des Puissances européennes en liaison avec l'Italie. — De l'Allemagne et de la Turquie.

L'EMPEREUR Rodolphe, qui tenait les rênes de l'empire d'une main faible, avait été sur le point de perdre toute la Hongrie, envahie par les Ottomans. Il ne lui restait, en 1605, que les pays entre Presbourg et les confins de

de l'Autriche. Le reste était occupé par Mahomet III, ou par les Hongrois dissidens, qui avaient élu pour leur roi le vaivode Botzkai. L'archiduc Mathias était dans Presbourg avec une armée allemande. Il ne parvint à conserver cette ville qu'en signant une capitulation dans laquelle il reconnaissait non-seulement que la couronne de Hongrie était purement élective, mais que la diète avait le droit de choisir celui qui devait gouverner en l'absence du roi, et que les religions luthérienne et calviniste étaient légalement autorisées en Hongrie. A ces conditions les états levèrent une armée qui eut quelques succès. La guerre entre les Ottomans et les Perses favorisait une réconciliation entre la Porte et la maison d'Autriche. Une trêve de vingt ans fut conclue par les commissaires des deux cours, assemblés à Comore au mois d'octobre 1606. Chacun garda les pays qu'il occupait. La Transilvanie fut assurée à Botskai. 1608-21.

Rodolphe, parvenu à l'âge de cinquante-cinq ans, sans avoir été marié, ne desirait que de jouir d'un peu de repos après avoir terminé la guerre de Hongrie. Il céda, en 1608, à l'archiduc Mathias, son frère, l'Autriche, la Bohême et ce qui lui restait de la

Hongrie. Occupé dans Vienne à chercher la
1608-21. pierre philosophale, et ne conservant que le vain titre d'empereur, les intérêts de l'Allemagne lui paraissaient désormais étrangers. Une ligue catholique et une ligue protestante partageaient cette vaste contrée. L'égalité de leurs forces semblait éloigner le feu de la guerre, malgré la quantité de matières combustibles qui s'amoncelaient de tous côtés. La mort de Jean Guillaume, duc de Clèves, de Berg et de Juliers, vint les enflammer.

Cette succession fut une véritable pomme de discorde jetée entre les protestans et les catholiques. Les maisons de Brandebourg, de Neubourg, de Deux-Ponts, de Saxe, et enfin Léopold d'Autriche, margrave de Burgau, se disputaient l'héritage du duc Guillaume, qui ne laissait point d'enfans mâles. La ligue protestante soutenait les maisons de Brandebourg et de Neubourg. L'électeur palatin, Frédéric IV, était à la tête de cette association, dans laquelle se trouvaient l'électeur de Brandebourg, le duc de Virtemberg, le landgrave de Hesse-Cassel, le margrave d'Anspach, le margrave de Bade-Dourlach, le prince d'Anhalt et presque toutes les villes impériales : elle prit le nom d'*Union évangélique*.

La ligue catholique favorisait les prétentions de la maison d'Autriche. Elle était composée des électeurs ecclésiastiques et des princes de la communion romaine ; mais ce qui lui donnait une prépondérance marquée, c'est que l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse-d'Armstadt, tous les deux protestans, avaient embrassé ce parti. Le premier, qui avait quelques droits sur le duché de Clèves, espérait de les réaliser en s'attachant à la maison impériale ; mais on ne sait pas quelle pouvait être la raison du second pour favoriser les ennemis de sa religion. La ligue catholique mit le pape et le roi d'Espagne dans ses intérêts. Henri IV se déclara protecteur de l'Union évangélique, ce qui fortifia l'opinion qu'il n'était pas catholique de bonne foi, et ce qui put être une des causes de son assassinat. 1608-21.

La mort de Henri IV changea tous les symptômes d'une guerre qui menaçait l'Italie et la Germanie d'un embrasement général. La succession de Clèves et de Juliers n'occasionna que des hostilités particulières, qui ont troublé de tout temps quelques cantons d'Allemagne, sans dissoudre le corps germanique. La maison palatine de Neubourg et celle de Brandebourg avaient pris possession des pays

1608-21. contestés. L'empereur fermait les yeux sur cette occupation, parce qu'il avait besoin des princes de l'Union protestante pour perpétuer l'empire dans la maison d'Autriche.

Rodolphe mourut en 1612. On dit qu'il se trouva dans son épargne quatorze millions d'écus. Avec cet argent il aurait pu conquérir sur les Turcs une partie de la Hongrie qu'ils avaient envahie, et jouir en Allemagne et en Bohême d'une grande considération. Son frère, l'archiduc Mathias, lui succéda.

Ce prince n'ayant point d'enfans de son mariage avec Anne, fille de l'archiduc Ferdinand, comte de Tyrol, avait adopté Ferdinand, fils de l'archiduc Charles, duc de Styrie. Ce n'était qu'avec des ménagemens extrêmes qu'il pouvait espérer de faire passer ses couronnes sur la tête de ce prince. Les états de Hongrie et de Bohême étaient jaloux du droit d'élire leurs souverains. Les catholiques et les protestans, dont les forces se balançaient dans ces deux royaumes, voulaient avoir un roi de leur communion. Les uns et les autres se réunissaient, dans la persuasion qu'ils perdraient infailliblement leurs prérogatives s'ils perpétuaient la même famille sur le trône. Les princes d'Allemagne paraissaient encore moins disposés à couronner un

prince autrichien. L'Union évangélique sur-tout se préparait à donner l'exclusion à une famille qui s'était constamment déclarée leur ennemie. 1608-21.

Pour applanir les premières difficultés, Mathias avait engagé Philippe III, roi d'Espagne, à céder à Ferdinand les droits que la branche d'Autriche espagnole pouvait avoir sur la Hongrie et la Bohême, et à déterminer les archiducs Albert, souverain des Pays-Bas, et Maximilien, à accéder à cette cession. Dans le même temps les nobles et les prêtres, attachés à la maison d'Autriche, déclaraient, dans Prague et dans Bude, l'archiduc Ferdinand, héritier du trône. Les protestans de l'un et de l'autre royaume se confédérèrent à l'exemple de l'Union évangélique d'Allemagne; mais lorsque les Hongrois et les Bohémiens apprirent que la cour de Madrid disposait d'eux sans les consulter, les catholiques se réunirent aux protestans pour repousser l'oppression. D'un côté Bethléem Gabor, successeur de Botskai à la principauté de Transilvanie, fut couronné roi de Hongrie; et de l'autre, un comte de Turm, à la tête des confédérés de Bohême, qui avaient renoncé à l'obéissance de la maison d'Autriche, fit la guerre régulièrement et avec avantage.

1608-21. Ses partis s'avancent jusqu'aux portes de Vienne.

L'empereur Mathias mourut au mois de mars 1619, au milieu de cette révolution subite, sans prévoir quel serait le destin de sa maison. Les électeurs s'assemblent à Francfort. Quelques-uns d'eux offraient la couronne à Maximilien, duc de Bavière. Ferdinand ayant gagné l'électeur de Saxe, en lui promettant d'appuyer ses prétentions sur les duchés de Clèves et de Juliers, obtient la majorité des suffrages ; il est couronné à Aix-la-Chapelle, le 19 septembre 1619.

Les états de Bohême, de Lusace, de Silésie et de la Haute-Autriche, s'armaient en même temps contre le nouveau césar. Le comte de Turm s'avance au cœur de la Moravie. Tout plie devant lui. Avec un peu plus de diligence il s'emparait de Vienne où les protestans étaient en grand nombre. Sa lenteur fut le salut de la branche d'Autriche allemande. La diète de Bohême, assemblée à Prague, après avoir déposé Ferdinand, s'était décidée à procéder à une nouvelle élection. Les suffrages flottèrent quelque temps entre l'électeur de Saxe et le duc de Savoie. Ils se réunirent en faveur de Frédéric V, électeur palatin, chef de l'Union

évangélique, et dont les états du Haut-Palatinat étaient voisins de la Bohême. Frédéric V hésita long-temps d'accepter la couronne qu'on lui offrait. Il y fut déterminé par l'électrice sa femme, fille de Jacques Ier, roi de la Grande-Bretagne. Il fut couronné à Prague le 25 octobre, non par l'archevêque de Prague, mais par le surintendant des églises protestantes. 1608-21.

Cette seule circonstance annonçait une guerre de religion aussi bien que de politique. Le nouveau roi de Bohême avait pour lui les princes allemands de l'Union évangélique, et Bethléem Gabor, prince de Transilvanie, qui venait d'être couronné roi de Hongrie par le parti opposé à la maison d'Autriche. Il voyait sous ses drapeaux quelques troupes anglaises, conduites par leur haine envers la religion romaine, et par un desir chevaleresque de faire pour l'électeur palatin ce que Jacques Ier, son beau-père, devait et n'osait pas faire. Les protestans de l'Autriche inquiétaient l'empereur, et toute la Silésie se soulevait contre lui. La Porte et la république de Venise, dont on n'avait jamais vu les drapeaux réunis, envoyaient des ambassadeurs dans la ville de Neuhausel en Hongrie, pour concerter avec Bethléem Gabor, le genre de services que ces deux puis-

sances pouvaient rendre dans cette guerre ;
1608-21. mais leurs efforts ne devaient être qu'impuissans. On pouvait prévoir que le parti de l'empereur prévaudrait en Hongrie et en Bohême.

Non-seulement la maison d'Autriche avait des partisans nombreux dans ces deux royaumes ; non-seulement tous les catholiques d'Allemagne favorisaient Ferdinand II, mais quelques protestans qui n'étaient pas entrés dans l'Union évangélique, embrassaient sa défense. Le plus puissant de ces princes était l'électeur de Saxe, dont les états touchaient la Bohême.

Les prétentions de Ferdinand étaient encore défendues par l'argent et les forces de l'Espagne. D'ailleurs les branches de la maison de Bavière n'étaient pas unies entr'elles comme celles d'Autriche le furent toujours. Le duc de Bavière, riche et puissant, était loin de contribuer à la grandeur de l'électeur palatin, chef de la branche aînée de sa maison. La jalousie, l'intérêt, la diversité de religion, le jetèrent du côté de l'empereur. Ferdinand employa le duc Maximilien de Bavière pour dépouiller l'électeur palatin, comme Charles-Quint s'était servi du duc Maurice de Saxe contre l'électeur de Saxe, vaincu et fait prisonnier à la bataille de Mulberg.

La balance ne pouvait être ramenée en faveur de l'électeur palatin, que par les cours de France et d'Angleterre; mais la première, occupée de dissentions intérieures, n'était comptée pour rien dans les affaires générales de l'Europe, et l'imbécille Jacques 1er, intéressé plus particulièrement à protéger son gendre, envoyant de célèbres ambassades lorsqu'il fallait envoyer des armées, fut, par sa versatilité, le jouet des étrangers, comme il l'était de ses sujets. 1608-21.

L'électeur palatin est attaqué à la fois dans son royaume de Bohême par l'armée combinée d'Autriche et de Saxe, et dans son électorat, par les troupes de Bavière, auxquelles s'était jointe une armée espagnole. Une seule bataille termina cette grande querelle. Les protestans furent entièrement défaits le 8 novembre 1620, à la bataille de Prague. Frédéric fuit en Silésie et ensuite en Hollande avec sa femme et ses enfans. Il perdit en un jour les états de ses aïeux et ceux qu'il avait acquis. L'empereur entre victorieux dans Prague, supprime tous les priviléges de la Bohême, fait périr, par la main du bourreau, les citoyens de tous les ordres qui s'étaient montrés les plus opposés à son élection, chasse de Prague les ministres

protestans, ferme leurs temples et donne aux
[1608-21. jésuites l'administration de l'université. Les peuples sont taxés aux plus fortes contributions, et contraints de les payer par des exécutions militaires. Ces rigueurs excitent quelques nouveaux troubles qui sont noyés dans des flots de sang. Ainsi ce prince avertissait les peuples que lorsqu'une fois ils ont pris les armes contre ceux qui furent leurs souverains, il ne leur reste que l'alternative de vaincre ou de s'ensevelir sous les ruines de leur patrie.

CHAPITRE XXVI.

De l'Angleterre. — Mort de la Reine Élisabeth.

En Angleterre la reine Elisabeth, après quarante-quatre ans d'un règne glorieux, avait terminé sa carrière en 1603.

Dans le dernier parlement, tenu par elle en 1601, la chambre des communes se plaignit avec chaleur d'un des plus crians abus dont l'histoire fasse mention, ce qui contraste étrangement avec cet esprit de justice qui conciliait

à Élisabeth la confiance des peuples. Manquant d'argent, elle imagina de récompenser ses capitaines en accordant à chacun d'eux le privilége exclusif de vendre une sorte de marchandise. Chacun eut son privilége. Chacun le revendit à des compagnies de marchands qui abusaient cruellement de la nécessité où le peuple se trouvait réduit de s'adresser à eux. 1608-21.

La liste de ces monopoles fut présentée dans la chambre des communes. Un membre demande, avec ironie, si le pain n'était pas compris dans ces priviléges exclusifs. Cette observation échauffe les esprits. La chambre passe unanimement un bill pour la suppression de ces monopoles. Les courtisans voulaient les défendre comme appartenant à la prérogative royale. Hume nous a transmis le discours que tint la reine aux députés des communes, il peut servir de leçon à tous les souverains : « Je suis touchée, messieurs, de votre attachement, vous m'en donnez une marque distinctive en m'avertissant d'une faute qui m'est échappée par ignorance; si vos soins vigilans ne m'avaient découvert les malheurs que mon erreur pouvait produire, quels maux n'aurai-je pas ressentis, moi qui n'ai rien de plus cher que l'amour de mon peu-

ple? Que ma main se dessèche subitement, que
1608-21. mon cœur soit frappé d'un coup mortel, avant que j'accorde des priviléges particuliers dont le peuple ait à se plaindre. La splendeur du trône ne m'a point éblouie au point de me faire préférer l'abus d'une autorité sans bornes, à l'usage d'un pouvoir fondé sur les lois. L'éclat de la royauté n'aveugle que les princes qui ne connaissent pas les devoirs imposés par une couronne. Je sais que je dois le sceptre à la nation qui a mis en moi sa confiance. Mon bonheur est de voir que l'état a prospéré jusqu'ici par mon gouvernement, et que j'ai pour sujets des hommes dignes que je renonçasse pour eux au trône et à la vie. Ne m'imputez pas les fausses mesures où l'on peut m'engager. Vous savez que les ministres des princes sont trop souvent conduits par des intérêts particuliers, que la vérité parvient rarement aux rois, et qu'obligés, dans la foule des affaires qui les accablent, de s'arrêter sur les plus importantes, ils ne sauraient tout voir par leurs yeux. »

Voici les réflexions que fait Raynal (1) sur la conduite tenue par Elisabeth dans cette occasion

(1) *Hist. Philosoph. des Deux-Indes*, tom. II.

délicate. « D'après ce sage discours, on serait tenté de croire qu'un despote juste, ferme, éclairé, serait le meilleur des souverains; mais il faut être assuré que sous son règne, s'il durait, les peuples s'assoupiraient sur des droits dont ils n'auraient aucune occasion de se prévaloir, et que rien ne leur serait plus funeste que ce sommeil sous un règne semblable au premier, si ce n'est sa continuité sous un troisième. Les nations font quelquefois des tentatives pour se délivrer de l'oppression de la force, mais jamais pour sortir d'un esclavage auquel elles ont été conduites par la douceur. Tôt ou tard le despote, ou faible, ou féroce, ou imbécille, succède à une toute-puissance qui n'a point souffert d'opposition. Les peuples qu'elle écrase se croient faits pour être écrasés. Ils ont perdu le sentiment de la liberté, qui ne s'entretient que par l'exercice; peut-être n'a-t-il manqué aux Anglais que trois Elisabeth pour être les derniers des esclaves. » 1608-21.

J'ajouterai aux idées très-philosophiques de Raynal, qu'Elisabeth, parvenue à un âge avancé et rongée de chagrins domestiques, sentait alors le sceptre s'échapper de ses mains; elle ne mettait plus dans sa conduite ce despotisme qui l'avait distinguée jusqu'alors. Cette princesse,

qui avait refusé la main de plusieurs monarques,
1608-21. dans la crainte de trouver un rival de sa puissance, n'avait jamais passé pour insensible aux charmes de l'amour. Parmi ses favoris, on distingua Robert d'Evreux, comte d'Essex. Qui ne connaîtrait cet homme que par le portrait qu'en a fait Thomas Corneille, le prendrait pour un des plus habiles généraux qui aient illustré l'Angleterre, pour un homme dévoré d'ambition, mais d'ailleurs recommandable par les plus rares qualités, sur-tout par le plus brillant héroïsme.

D'après tous les historiens anglais, il n'y eut jamais aucun trait de ressemblance entre le véritable comte d'Essex et le héros de fantaisie, montré par Corneille sur la scène française. D'Essex ne fut qu'un homme vain, présomptueux, ingrat, plein de projets extravagans, violent sans valeur, emporté sans énergie, général sans talens, citoyen perfide, indigne des bontés d'Elisabeth, plus indigne encore d'occuper un rang distingué dans l'histoire.

Les catholiques d'Irlande, encouragés par les secours d'armes, d'argent et même de soldats qu'ils recevaient de la cour de Madrid,

s'étaient ouvertement soulevés, ayant à leur tête le comte de Tyron. 1608-21.

D'Essex, nommé vice-roi d'Irlande, fut chargé de rétablir la paix dans ce royaume, à la tête d'une armée à laquelle il ne manquait qu'un chef habile; il n'obtint que de faibles succès, dont il ne sut pas même profiter. Cependant on se plaignait hautement à Londres des fautes multipliées du général, et de l'aveugle confiance que la reine continuait à lui donner. On sut bientôt que, loin de poursuivre les révoltés, il était en conférence avec leurs chefs, sans en prévenir le conseil de guerre. Cette démarche fut prise pour une trahison, la reine fut obligée de le faire comparaître devant une cour martiale; il perdit ses emplois, mais la procédure ne fut pas poussée plus loin.

Un autre général termina, en peu de temps, la guerre d'Irlande, à l'avantage mutuel des Anglais et des Irlandais. Le comte d'Essex, exilé dans sa campagne, après avoir fait de vains efforts pour se rapprocher d'Elisabeth, résolut de détrôner une femme qui l'avait comblé de faveurs, mais qui n'avait pas voulu l'épouser. D'Essex, issu de la maison d'Evreux, qui avait donné des rois à l'Angleterre,

1608-21. feignit de s'en croire héritier légitime. Il fondait sur ses droits, autant que sur l'affection de la reine, l'espoir de partager le trône.

Jacques, roi d'Ecosse, fils de Marie Stuart, qu'Elisabeth avait fait décapiter, passait pour professer en secret la religion romaine. On craignait de voir se renouveler dans Londres les persécutions de la reine Marie, si ce prince parvenait au trône d'Angleterre. D'Essex, pour augmenter le nombre de ses partisans, caressait sur-tout les puritains, dont la secte s'étendait de jour en jour. Sa maison était devenue une espèce de prêche où se rassemblaient les enthousiastes précurseurs des célèbres *Levellers*. La reine n'était point épargnée dans les propos tenus dans ces assemblées. On en parlait comme d'une vieille femme, d'un esprit aussi usé que le corps. Enfin d'Essex leva des troupes et marcha vers Londres, pour tenter d'enlever la reine. Mais ne trouvant aucune des facilités auxquelles il s'était attendu, il fut obligé de prendre la fuite.

Arrêté en Irlande, et conduit à la tour de Londres, il fut convaincu de haute-trahison, et périt sur un échafaud, non victime de la jalousie de la reine, comme on le croit communément, mais bien de son ambition et de son ingratitude.

ingratitude. Les historiens anglais assurent que l'effort qu'Elisabeth fit sur elle-même pour signer la sentence de mort d'un homme qu'elle avait tendrement aimé, abrégea le cours de sa vie. On prétend même que dans le temps de la faveur du comte d'Essex, elle lui avait donné une bague, en lui promettant que dans quelques circonstances qu'il se trouvât, elle serait toujours prête à l'entendre lorsqu'il lui produirait ce gage précieux. Le favori, condamné à mort, pria la comtesse de Notinghan de porter la bague à Elisabeth. Le comte de Notinghan, son ennemi, empêcha qu'elle ne fût rendue. La reine attendait, dit-on, l'anneau fatal avec la plus vive impatience; ne le recevant point, elle se crut méprisée, et signa l'ordre pour l'exécution. Enfin la comtesse de Notinghan, déchirée de remords dans une maladie qu'elle eut quelque temps après, lui avoua tout. Elisabeth, furieuse, inconsolable, se livra d'abord à l'emportement de la colère, ensuite à l'amertume du chagrin. Livrée à une noire mélancolie, elle appelait la mort. Une maladie de langueur dont elle fut atteinte, ne devint mortelle que parce qu'elle refusait tout soulagement. 1608-21.

1608-21.

CHAPITRE XXVII.

Jacques Ier parvient au trône d'Angleterre. — Précis du règne de ce prince.

JACQUES Ier, qui succéda à la couronne, était fils de Henri Stuart, que Marie, reine d'Ecosse, avait épousé en secondes noces. Elevé dans la religion romaine, il s'était vu contraint d'embrasser le protestantisme pour régner en Ecosse, comme Henri IV avait été contraint de professer le catholicisme pour régner en France; mais l'un et l'autre avaient conservé le même attachement pour le système religieux dont leur imagination avait été frappée en sortant des langes de l'enfance. L'histoire reprochera toujours à ce prince de n'avoir pas agi avec assez de fermeté pendant la prison de sa mère, dans la crainte, dit-on, de déplaire à Elisabeth, qui pouvait le déshériter.

Il fut d'abord reçu en Angleterre avec les plus vifs applaudissemens; mais l'attachement secret qu'on lui supposait pour la religion romaine, changea bientôt à son égard le cœur de ses sujets. Despote par principe, faible par ca-

ractère, instruit dans cette fausse érudition qui enseigne à disputer sur des choses inintelligibles, qui apprend à étouffer son jugement pour se soumettre sans examen à l'opinion d'autrui, qui rend l'esprit étroit et inflexible; trompé par ses flatteurs, par ses théologiens, par sa vanité, par sa faiblesse même, il crut que la toute-puissance était attachée au seul titre de roi. 1608-21.

Sa harangue au premier parlement assemblé par lui, jeta l'alarme dans toutes les sectes. Sans être tolérant, il y montrait quelque affection pour le catholicisme, que toutes les autres religions regardaient comme leur ennemi. Il y témoignait aussi de l'éloignement pour les puritains qui dominaient dans la chambre des communes, et qui, dans la suite, ensanglantèrent le trône.

Les deux chambres, à ce discours du roi, pressentirent sa faiblesse et son embarras; elles en prirent avantage. Jacques se conduisait avec tant d'imprudence, que les catholiques eux-mêmes voulurent le perdre. Tous les autres complots qu'ont produit la vengeance, la politique, la barbarie des guerres civiles, le fanatisme même, n'approchent pas de la noirceur de la conspiration des poudres; son caractère

1608-21. d'atrocité est sans exemple. Quelques catholiques romains, mécontens de ce que ce prince n'avait pas pour eux tous les ménagemens auxquels ils s'attendaient, prennent la résolution de faire régner leur religion, en exterminant d'un seul coup le roi, la famille royale et tous les membres du parlement d'Angleterre. On assure que les conjurés devaient placer sur le trône Arabelle Stuart, fille du comte de ce nom, et lui donner pour époux un prince catholique au choix du roi d'Espagne.

Thomas Perci, le chevalier Digby, et deux Jésuites, sont chargés, par les conjurés, de louer une maison dont les caves se trouvaient précicément sous les salles où la chambre des lords tenait ses séances. Trente-six barils de poudre venus de Hollande, y furent déposés en attendant le jour de l'ouverture du parlement.

Tandis que le roi, son fils aîné et tous les membres du parlement auraient péri par cette diabolique invention, d'autres conjurés se chargeaient d'assassiner les restes de la famille royale, et profitant du désordre, de la consternation qu'une aventure aussi extraordinaire devait produire, ils devaient recevoir des secours du roi d'Espagne et de l'archiduc Albert, souverain des Pays-Bas, pendant que des émis-

saires de la cour romaine, répandus dans les provinces, préparaient le peuple aux suites de cette barbare exécution. 1608-21.

Un mouvement d'humanité fit échouer cette entreprise. Percy voulant sauver un de ses amis, nommé Montéagle, lui écrit ces mots, par une main étrangère : « Si vous aimez votre vie, n'assistez pas à l'ouverture du parlement. Dieu et les hommes concourent à punir la perversité. Le danger sera passé en aussi peu de temps que vous en mettrez à brûler ma lettre. » Montéagle, surpris, porte au roi la lettre qu'il venait de recevoir. Ce prince, réfléchissant sur le peu de temps que le danger devait durer, soupçonne quel pouvait être le dessein des conjurés. On va, par son ordre, la nuit même qui précédait le jour de l'ouverture du parlement, visiter les caves sous la salle ; on trouve un homme à la porte, avec une mèche ; il attendait le moment de mettre le feu aux trente-six barils de poudre.

Au premier avis de la découverte de la conjuration des poudres, les chefs eurent le temps de rassembler quelques cavaliers ; ils vendirent chèrement leurs vies ; ceux qui furent pris, périrent dans les supplices.

Jacques Ier forma le projet très-sage de réu-

nir à jamais l'Ecosse à l'Angleterre ; mais il
1608-21. n'eut pas l'art de vaincre l'aversion que les habitans des deux royaumes avaient pour cette réunion ; elle ne fut consommée que sous le règne de la reine Anne, au commencement du dix-huitième siècle.

Son règne fut une paix de vingt-deux ans : le commerce fleurissait, la nation jouissait de l'abondance ; ce règne fut pourtant méprisé au dedans et au dehors. Jacques éloignait la guerre de ses états, par un principe de timidité et de nonchalance, qui lui fit toujours préférer le repos au tumulte des armes. Une épée nue le faisait tressaillir. On dit qu'il avait contracté cette crainte dès le ventre de sa mère, lorsqu'étant enceinte de lui elle vit tuer devant elle son favori Rizio.

Son peu de crédit chez les nations étrangères contribua beaucoup à le priver de celui qu'il aurait dû avoir chez lui. Parler en public était sa passion favorite. Il eut la mal-adresse d'établir dans ses discours au parlement, et dans quelques livres qu'il composa, des principes de despotisme que la faiblesse de son caractère versatile ne lui permettait pas de soutenir dans la pratique. Il alla jusqu'à dire aux deux chambres assemblées au palais de

Witheal, que la prérogative des rois ressemblait à la puissance divine, qu'à l'exemple de Dieu, qui pouvait, à son gré, créer ou anéantir, les rois condamnaient à mort ou accordaient la vie, jugeant un chacun sans pouvoir être jugés de personne. 1608-21.

Mettant ses droits en compromis par de vains discours, il excitait le parlement à les examiner, et comme les préjugés de la toute-puissance d'un homme n'étaient fondés que sur des idées mal éclaircies, la discussion leur fit perdre tout leur poids dans l'opinion publique.

Le parlement se plaignit du pouvoir de la haute-commission, des atteintes que la cour portait à l'autorité des deux chambres, en donnant force de loi à de simples proclamations royales; il demanda que personne ne fût forcé de prêter de l'argent au roi; il réclama le droit de s'occuper de tous les objets qui intéressaient les habitans du royaume. Jacques se hâta de dissoudre une assemblée qui déployait de si hautes prétentions.

Pendant quatre années de suite, le parlement ne fut pas assemblé. Quelques taxes se levaient arbitrairement; on faisait des emprunts forcés sur les communes les moins en état de faire entendre leurs réclamations. La

1608-21. cour se procurait encore de l'argent par des amendes qu'elle faisait prononcer par la cour étoilée, ou par la vente des dignités et des titres que la vanité paye toujours chèrement. Il créa deux cents chevaliers baronets héréditaires; ce faible honneur fut acheté deux mille livres sterling par chacun d'eux. La prodigalité d'un prince qui s'abandonnait entièrement à ses favoris, rendit bientôt ces ressources insuffisantes, il fallut avoir recours aux deux chambres.

Le parlement assemblé, en 1614, loin de fournir au roi les subsides sollicités, commença ses séances par demander compte aux ministres, de l'argent que le roi avait dépensé depuis la clôture des derniers états. On mit au jour la dilapidation des deniers publics par les dons excessifs faits aux Ecossais, accusés d'avoir transporté dans leur patrie la plus grande partie du numéraire de l'Angleterre. On releva le nombre des catholiques prodigieusement multipliés à Londres, au mépris des ordonnances faites depuis la conjuration de poudres. On fit le calcul d'une suite de monopoles autorisés par le roi, au préjudice du commerce, des impositions arbitraires, levées avec violence. Une adresse fut

présentée au roi pour le prier, non-seulement de remettre les choses sur l'ancien pied, mais de priver les Ecossais des dignités qui leur avaient été conférées en Angleterre. Jacques se hâta de dissoudre ce parlement, deux mois après l'ouverture de ses séances. Quelques membres des communes furent mis en prison. Ces rigueurs augmentaient le mécontentement public. 1608-21.

Malgré ces dispositions, Hume incline à penser que, sans le fanatisme qui renversa le trône, jamais le peuple n'eût brisé les chaînes que les princes de la maison de Tudor avaient données à la nation.

Le parlement de 1621 est célèbre pour avoir été le premier qui se soit divisé en deux partis, l'un pour soutenir l'autorité des rois, l'autre pour la combattre; ces deux partis prirent, dans la suite, le nom de *wigts* et de *torys*. La querelle devenant sérieuse, Jacques eut l'imprudence de dire aux communes, qu'il avait le droit de punir les fautes commises pendant la session du parlement, et qu'il se vengerait de tout homme qui l'offenserait par son insolence. Les communes lui répondirent, qu'elles tenaient des lois de l'état le droit de

1608-21. parler en liberté, et de censurer seules leurs propres membres.

Jacques prétendit que le parlement ne tenait ses prérogatives que de la bénévolence de ses prédécesseurs ; les communes repliquèrent : les libertés, jurisdictions et priviléges du parlement britannique sont l'antique et inconstestable droit de naissance, l'héritage paternel de tout Anglais. Ces termes d'héritage et de droit de naissance étaient employés là par les communes, pour répondre à ceux dont le roi se servait toujours pour exprimer la nature des prérogatives de sa couronne.

Le roi se fait apporter le journal de la chambre dans son conseil, déchire de sa main le feuillet où cette adresse se trouvait inscrite ; mais l'expression du parlement, concise et juste, se gravait déjà dans tous les cœurs. Elle fut bientôt déposée dans tous les livres, et répétée par toutes les bouches. Ce parlement fut encore cassé. Le roi fit emprisonner ceux qui avaient montré le plus de chaleur. Le passage du parlement à la tour de Londres devenait un usage ordinaire.

Il semblait qu'après ces expériences multipliées, Jacques devait éloigner toute convocation du parlement : mais malgré larépugnance

avec laquelle il envisageait ces grandes assemblées, son indigence perpétuelle le forçait bientôt d'y avoir recours. Après avoir cassé le parlement de 1621, on établit une taxe, nommé *de bénévolence*. Les juges eurent ordre d'exiger cette contribution dans leurs départemens, et de faire entendre que la cour ne se contenterait pas d'offrandes médiocres. Les mêmes commissaires furent chargés d'envoyer le nom et l'état des biens de ceux qui ne donneraient pas une satisfaction entière. On ouvrit des emprunts sous le sceau privé; on vendit des terres en friche et les domaines de la couronne : ces ressources furent bientôt épuisées; des murmures, avant-coureurs d'un soulèvement, se faisaient entendre, il fallut de nouveau convoquer les deux chambres. 1608-21.

CHAPITRE XXVIII.

De la France. — Préparatifs de guerre faits par Henri IV.

En France Henri IV, après avoir terminé les contestations entre les Vénitiens et le pape, faisait les plus formidables préparatifs de guerre, sans être menacé par aucune puissance étrangère. Cependant la fermentation existante dans cette monarchie, semblait impérieusement exiger la conservation de la paix. Plus le temps affaiblissait le souvenir des guerres de la ligue, plus le zèle des catholiques devenait fougueux et l'inquiétude des réformés impatiente. Henri IV n'entretenait la tranquillité intérieure que par les détails journaliers d'une prudence attentive à ne rien négliger. Il appliquait toujours quelques palliatifs aux maux qui se montraient; mais comment enchaîner la haine théologique de deux religions qui se détestaient, et sur-tout les cris du clergé romain accoutumé à la domination, et qui voyait, dans la protection accordée aux calvinistes, la perte plus ou

moins prochaine de son crédit et de ses jouissances ? 1608-21

On disait, on écrivait que Henri IV n'était pas catholique de bonne foi. Toute la cour en paraissait persuadée. C'est dans l'espérance d'amener des temps plus favorables à la religion romaine, que le fanatisme arma plusieurs assassins, et que Ravaillac commit son attentat. Comment se déguiser que ce fut le zèle aveugle et impie des catholiques qui fit périr un prince qui montrait des ménagemens pour les réformés, et qui donnait sa confiance à quelques-uns d'eux ?

Les *Mémoires de Sully* prêtent à Henri IV le ridicule projet de vouloir changer le mode de tous les gouvernemens de l'Europe, pour établir, dans cette partie du monde, une république fédérative, composée de quinze dominations de forces à-peu-près égales, république qui devait avoir ses lois, ses armées, son conseil, et dans laquelle on maintiendrait l'équilibre en s'unissant contre les turbulens qui voudraient le rompre.

Voltaire nous dit que ce projet était chimérique. Il n'est aucun observateur qui n'en soit convaincu ; mais enfin cette romanesque expédition servait de prétexte aux plus redou-

1608-21. tables armemens. Quarante mille hommes s'assemblaient sur les frontières de Champagne. Un corps moins nombreux se formait en Dauphiné. Des provisions de toute espèce s'emmagasinaient pour nourrir les armées. Un immense trésor était enfoui à la Bastille pour les payer. Tous les monumens de ce temps-là attestent que la conviction n'entra pour rien dans le changement de religion auquel Henri IV fut contraint par la nécessité.

Qui ne sait que les impressions religieuses, dans l'ame des enfans, ne s'effacent dans la suite qu'avec beaucoup de difficulté, et que les hommes tiennent à honte tout changement de religion dont l'intérêt est le mobile! Voltaire ne dit-il pas lui-même que lorsque Henri IV fut le maître, il devait imiter la reine Élisabeth, mettre la religion réformée sur le trône, ce qui était le moyen de rendre la France peuplée, riche et florissante: mais lorsque Paris ouvrit ses portes à Henri IV, ce prince ne se trouvait pas dans les mêmes circonstances qu'Élisabeth. Les choses avaient changé depuis lors. Il se pourrait bien faire qu'après avoir réalisé les plus formidables préparatifs de guerre, en prétextant une expé-

dition idéale, Henri ne voulût les employer qu'à rendre la France protestante. 1608-21.

L'exécution de ce projet, qui eût rendu dans le commerce les biens immenses du clergé, en doublant les forces de la France, aurait couvert Henri IV d'une gloire immortelle ; mais malgré l'étendue des moyens qu'il voulait y employer, il n'était pas probable qu'il réussît contre le gré des quatre cinquièmes des Français qui professaient la religion romaine, et d'une noblesse turbulente qui regardait les possessions ecclésiastiques comme son apanage. Il paraît avéré qu'on parlait de la mort prochaine de Henri dans les Pays-Bas quelque temps avant cet événement. Il n'est pas étonnant que les partisans de la religion romaine, à la vue des nombreuses armées que ce prince était à la veille de faire agir, ne souhaitassent ardemment sa mort. Ils appelaient, par leurs vœux, quelque Jacques Clément, quelque Jean Châtel, quelque Jésuite Guignard. Ces bruits, en se répandant, déterminèrent sans doute Ravaillac à commettre son crime.

Quelque peinture séduisante que Voltaire fasse de la France pendant le peu d'années que Henri IV gouverna paisiblement, il n'est

1608-21. que trop vrai que cet empire, dévoré par une longue anarchie, manquait d'énergie et de ressources en tout genre. La France était nulle dans la balance politique. Trop occupée de ses dissentions sous les règnes malheureux des enfans de François 1er, elle était hors d'état de faire, avec les puissances voisines, des traités d'alliance et de commerce. Henri IV, aidé des lumières de Sully, sentait la nécessité de débrouiller le chaos dans lequel on était plongé; mais le roi, qui voulait tout devoir à ses propres forces, se flattait en vain de rappeler le commerce au milieu du tumulte des armes, à l'ombre de ses drapeaux, et que l'industrie fleurirait sur un sol déchiré par des instrumens de carnage. Il ne savait pas que le commerce, qui parcourt le monde en l'enrichissant, ne peut être naturalisé dans un pays par des lettres-patentes, mais qu'il s'établit de lui-même sur un terrein fertile, au milieu d'un peuple laborieux, ami des arts, qu'il s'élève et fleurit sous l'ombrage de la paix.

CHAPITRE

CHAPITRE XXIX.

Assassinat de Henri IV. — Avénement de Louis XIII à la couronne.

Si Henri IV eût connu ces utiles vérités, au lieu d'entasser des millions dans la Bastille, au lieu de rassembler à grands frais ces équipages meurtriers que la guerre traîne à sa suite, il eût oublié les injures que Rome lui avait faites, et laissant au temps le soin de guérir les plaies de la religion en France, il eût employé tous ses efforts pour rappeler dans sa patrie le bonheur public, qu'il avait sans cesse à la bouche, et que la paix seule peut procurer à un état agricole. Ne devait-il pas être fatigué de guerre? Etait-ce à lui de se bercer de la brillante chimère de la monarchie universelle? Etait-ce à lui, long-temps courbé sous le faix de l'adversité, vieilli dans les combats, nourri des frappantes leçons de l'expérience, d'attaquer tous ses voisins et de se repaître de l'orgueilleuse espérance de les vaincre? Cette chimère ne fut que ridicule dans la tête trop présomptueuse

de Louis XIV, elle était coupable dans celle
1608-21. de Henri IV. Il périt à l'âge de cinquante-sept ans, sous le couteau d'un assassin. Eût-il, n'eût-il pas replongé la France dans les guerres les plus ruineuses ? C'est un problême qu'il est impossible de résoudre. L'attention qu'eut le parlement de Paris à faire disparaître de ses registres les détails du procès de Ravaillac, semble annoncer que cet homme fut l'agent du plus vaste complot.

La France n'offrait aux étrangers qu'une nation caduque, énervée par l'excès de l'infortune ; point de commerce, les arts tombés dans un état de marasme effrayant. Ce n'est pas ce peuple qu'il fallait conduire aux combats ; la guerre ne convient qu'à des états jeunes et nerveux, que le repos accable, que le mouvement fortifie, et qui, tourmentés du besoin des conquêtes, portent au dehors le superflu de leur population, dont la réaction troublerait l'harmonie au dedans.

Louis XIII entrait dans sa neuvième année lorsque Henri IV fut tué le 14 mai 1610. Dans l'étonnement où ce meurtre jetait tous les esprits, et pendant qu'on se livrait aux conjectures aussi bizarres qu'alarmantes, le parle-

ment, qui profitait de toutes les occasions d'augmenter sa puissance, disposa de la régence. 1608-21.

Le duc d'Epernon, colonel général de l'infanterie, assemble le régiment des Gardes-Françaises, le met en bataille, et après avoir conféré avec quelques présidens, il entre en mettant la main sur la garde de son épée, et menace les magistrats d'user de violence, si la reine-mère, Marie de Médicis, n'est pas déclarée sur-le-champ régente. Le parlement feignit d'être contraint. Jamais peut-être un corps ambitieux ne fit plus volontairement ce que la force semblait exiger; on ne délibéra que pour la forme.

Le gouvernement de France se trouvait à-peu-près dans la même situation qui produisit, sous les enfans de Henri II, les guerres civiles éteintes sous le règne de Henri IV. Si la persécution exercée sur les réformés, sous François Ier et son fils, leur avait mis les armes à la main pendant les règnes aussi faibles qu'orageux de François II, Charles IX et Henri III, la crainte, sinon d'essuyer les mêmes persécutions, du moins de perdre la liberté de conscience, devait les disposer à se tenir prêts à défendre leurs priviléges. Tandis que les catholiques se flattaient de renverser des ennemis privés de

leur protecteur, les réformés dûrent s'effarou-
1608-21. cher en voyant passer le gouvernement dans les mains d'une princesse qui avait sucé en Italie tous les préjugés de l'église romaine. Marie de Médicis confirma, il est vrai, l'édit de Nantes, donné par Henri IV en faveur des protestans; mais la versatilité avec laquelle les édits de tolérance, sous les règnes de Charles IX et de Henri III, étaient révoqués aussitôt que rendus, avertissait les protestans qu'ils devaient peu compter sur des promesses que certaines circonstances nécessitaient, et que d'autres circonstances pouvaient faire oublier. La cour était pleine de princes ennemis du repos, les uns catholiques, les autres protestans, cherchant tous à augmenter leur crédit et leurs richesses. Si la puissance royale avait reçu de l'extension, les calvinistes, de leur côté, étaient plus forts, plus puissans qu'ils ne l'avaient été sous les règnes précédens. La Rochelle, pouvant être considérée comme une république protestante, leur servait de point de ralliement. Ils avaient ensemble des liaisons, des correspondances que le temps consolidait.

Au milieu de ces germes de division, il fallait des talens et une énergie que n'avait pas Marie de Médicis, pour gouverner la France avec

quelque gloire pendant une minorité. La reine-mère suppléait à ces avantages par tous les détours de la ruse. Le conseil de régence était composé des ministres de Henri IV ; mais la marche des affaires discutées dans ce conseil, était arrêtée par un manége à peine croyable. La reine, gouvernée par le Florentin Concino Concini, plus connu sous le nom de maréchal d'Ancre, et par sa femme Eléonor Galligaï, avait un conseil secret où toutes les opérations de la régence étaient décidées. 1608-21.

Dans ce conseil entraient le nonce du pape, l'ambassadeur d'Espagne, quelques Italiens et quelques Jésuites. Tous les projets de Henri IV furent abandonnés. Ce ne fut pas sans doute un mal, mais on conseillait à la reine de se servir du trésor renfermé à la Bastille pour gagner les princes et les grands qui lui faisaient ombrage, et pour semer de la jalousie entre eux. Le trésor une fois entamé, se dissipa bientôt par les profusions de la reine. Sulli, à la vue de ces dilapidations, demande et obtient sa retraite. Ce ministre, le plus homme de bien qui se soit mêlé des finances, se retira dans sa maison de Villebon, au pays Chartrain. Après avoir passé sa vie dans le tumulte des armes et des affaires, et porté tout le poids de l'état sous Henri IV ;

1608-21. dans les temps les plus difficiles, il s'occupait, dans sa retraite, à composer des mémoires qu'il intitula *Économies royales.* C'est un excellent tableau des règnes de Charles IX, de Henri III et de Henri IV, pour l'instruction des guerriers et de ceux qui régissent les états. Il mourut dans cette campagne, en 1641.

CHAPITRE XXX.

Déprédation des finances sous la régence de Marie de Médicis. — Majorité de Louis XIII. — Etats généraux.

La déprédation des finances était à son comble. Les favoris de la reine, et sur-tout Concini et sa femme, étalaient le luxe le plus insultant. Cet Italien venait d'acheter le marquisat d'Ancre; la reine le déclara bientôt maréchal de France et premier ministre, quoiqu'il n'eût jamais porté l'épée, et qu'il ne connût pas les lois du royaume. Sa femme était dame d'atours de la reine, et la confidente de ses plus secrètes pensées. Cette confiance donnée à des étrangers, excitait un murmure général. Dans ces

circonstances, Marie de Médicis déclare qu'elle avait arrêté le mariage de Louis XIII avec l'infante d'Espagne, Anne d'Autriche, et celui d'Elisabeth, sœur de Louis XIII, avec le prince des Asturies, qui fut dans la suite Philippe IV. Cette nouvelle fit la sensation la plus désagréable. Les protestans regardaient ce double hymen comme le fâcheux prélude de leur perte. Les catholiques n'étaient guère moins alarmés. Connaissant l'ambition et la politique de la cour de Madrid, ils craignaient que cette alliance ne devînt aussi funeste à l'état qu'une guerre ouverte. On n'avait pas oublié les atteintes que, pendant la ligue, les ministres d'Espagne avaient voulu porter à la loi salique; ces atteintes pouvaient se renouveler, si Louis XIII n'avait point d'enfans de la princesse espagnole. 1608-21.

Les calvinistes remuèrent les premiers. Ils s'étaient réunis à Saumur, pour nommer des députés chargés d'assurer la reine de leur obéissance. Les ducs de la Trémouille, de Rohan, de Bouillon, de Sully, s'étaient rendus à cette assemblée, où se trouvaient le célèbre Duplessis-Mornai et les députés de la Rochelle. Il était difficile qu'ils se fissent illusion sur les dangers dont les menaçait l'intime liaison des cours de Paris et de Madrid. Ils croyaient

1608-21. voir l'Inquisition s'établir, et les bûchers qui avaient dévoré leurs pères se rallumer; cependant, soit que les personnes les plus accréditées dans le parti, ne goûtassent pas une politique contraire à l'esprit d'obéissance auquel on s'accoutumait, ou que les dispositions pour la guerre ne fussent pas faites, on se contenta de se mettre sur la défensive. Les calvinistes nommèrent pour leurs chefs les ducs de Bouillon et de Rohan; ce dernier s'empara même de Saint-Jean-d'Angeli, regardé par les calvinistes comme une des places de sûreté qui devaient leur appartenir, d'après la teneur des édits de pacification.

Les princes du sang quittant Paris, sous divers prétextes, s'étaient retirés à Mézières, où les plus grands seigneurs de la cour les avaient suivis. Le duc de Bouillon levait une armée d'Allemands avec l'argent des protestans de France. La reine témoignait la plus forte appréhension de remettre l'état déchiré par une guerre civile, à son fils dont la majorité approchait. La dissimulation vint à son secours. Elle signa, le 13 mai 1614, le traité de Sainte-Ménéhould, dans lequel, après avoir promis d'assembler les états généraux reclamés de toutes parts, elle suspendit le ma-

riage de ses deux enfans jusqu'après la décision de cette assemblée; cette condescendance fut accompagnée de grandes sommes distribuées aux chefs de parti. 1608-21.

Louis XIII, déclaré majeur dans un lit de justice tenu le 2 octobre 1614, n'était qu'un enfant, destiné par la nature à une éternelle minorité: il ne vint au parlement que pour prier sa mère de continuer à gouverner l'état; elle quitta le titre de régente, et son pouvoir n'en fut que mieux affermi. Les états généraux s'assemblèrent; mais la mésintelligence semée avec art, par la cour, entre les trois chambres, les empêcha de porter aucun remède aux maux de l'état; il n'y fut pas même question de discuter l'avantage ou le désavantage qui pouvait résulter pour la France, du double mariage projeté entre Louis XIII et Anne d'Autriche, et entre le prince des Asturies et Elisabeth, sœur de Louis XIII; en conséquence les députés étaient à peine de retour dans leurs foyers, que ce double hymenée fut célébré. La cour se rendit à Bordeaux pour recevoir la jeune reine; le duc de Guise, à la tête d'une armée, couvrait la marche du roi.

1608-21.

CHAPITRE XXXI.

Traité de Loudun. — Condé enfermé à la Bastille. — Guerre civile. — Meurtre du Maréchal d'Ancre. — Médicis reléguée à Blois.

La fermentation qui régnait dans le royaume rendait cette précaution nécessaire; les instances faites par le clergé et la noblesse dans les derniers états, pour obtenir la publication du concile de Trente, paraissaient aux calvinistes une preuve des entreprises méditées contre eux par la cour. Le duc de Rohan se préparait à la guerre. Le duc de Bouillon, cachant ses desseins, s'était rendu à Paris pour engager le parlement à favoriser le prince de Condé, qui venait de publier un manifeste sanglant contre le maréchal d'Ancre, objet de la haine générale. Le parlement avait donné un arrêt ordonnant que les princes et les pairs seraient invités à venir délibérer avec les magistrats, sur les moyens de maintenir la tranquillité publique. La reine avait défendu aux pairs de se rendre au parlement, et aux ma-

gistrats de se mêler d'affaires d'état. Le parlement arrêta les plus vigoureuses remontrances. 1608-21.

Jamais peut-être la puissance royale n'avait éprouvé un plus grand danger d'être anéantie, ou du moins réduite à des bornes étroites ; en vain la cour levait des troupes, la force opposée par les mécontens était à-peu-près égale. Si dans cette occurrence les grands avaient fait cause commune avec les magistrats, il est probable qu'ils se seraient emparés du pouvoir que les états voulurent s'attribuer en plusieurs rencontres.

La crainte de cet événement engagea la reine à traiter en même temps avec les princes et avec les magistrats ; on signa le traité de Loudun, dans lequel les protestans recevaient l'assurance de n'être point troublés dans l'exercice de leur religion ; on donnait aux princes et aux grands les sommes nécessaires pour payer leurs dettes ; on contentait aussi les parlemens sur les objets de leurs remontrances.

A peine le prince de Condé est rentré dans Paris sur la foi du traité qui venait d'être conclu, que la reine le fait arrêter. Ce fut à cette occasion que l'évêque de Luçon, cardinal de Richelieu dans la suite, fut employé, pour la première fois, dans les affaires publiques.

1608-21. La reine se flattait sans doute que ce coup d'autorité en imposerait aux mécontens, elle dut bientôt reconnaître son erreur : les princes et les grands craignant d'éprouver un sort dont la qualité de premier prince du sang n'avait pas garanti le prince de Condé, se retirèrent : les préparatifs de guerre les plus formidables se firent de toute part.

Louis XIII, qui entrait dans sa dix-septième année, n'avait pris jusqu'alors presque aucune part aux affaires publiques; il passait savie à la chasse ou à des amusemens d'enfans, avec des favoris de son âge : parmi eux, Charles Albert, connu dans la suite sous le nom du duc de Luines, s'était introduit dans la familiarité du jeune monarque, en dressant supérieurement des pies-grièches à prendre des moineaux. Luines persuade au roi, qu'un moyen infaillible de ramener tous les mécontens dans le devoir, est de leur sacrifier le maréchal d'Ancre, mais qu'il était aussi dangereux qu'inutile de songer à ce salutaire projet, si la reine-mère, dont la faiblesse pour cet indigne favori était extrême, n'était privée momentanément de sa liberté.

Le maréchal d'Ancre est assassiné à la porte du Louvre, par Vitri, capitaine des gardes, au-

quel on donne, en récompense, le bâton de maréchal de France. Marie de Médicis est reléguée au château de Blois, et l'évêque de Luçon dans son diocèse. Luines gouverne le roi et l'état. Eléonor Galligaï, qu'il fallait renvoyer en Italie, est condamnée à mort comme sorcière. Luines crut devoir donner une nouvelle direction aux intrigues des courtisans, en convoquant dans Rouen une assemblée de notables: elle s'ouvrit au mois de novembre 1617, et ne fut qu'une vraie représentation théâtrale; on proposa de beaux réglemens, auxquels la cour n'eut aucun égard. 1608-21.

Cependant Marie de Médicis, accoutumée aux intrigues de Paris et au tumulte des affaires, ne pouvant s'accoutumer à la vie paisible qu'elle menait à Blois, préparait de nouveaux orages. Luines, en héritant de la fortune et du crédit du maréchal d'Ancre, héritait aussi de la haine qu'on lui portait. Le duc d'Epernon était presque le seul grand seigneur qui ne fît pas la cour au favori devenu connétable; on veut l'arrêter, il se retire précipitamment dans son gouvernement de Metz.

Il reçut, dans cette ville, une lettre de Médicis, qui l'invitait à briser ses chaînes. L'imagination de ce guerrier s'exalte à la seule pensée

de rendre la liberté à la veuve de Henri IV.
1608-21. D'Epernon réunissait le gouvernement du pays Messin, de l'Angoumois, de la Saintonge, de l'Annis et du Limousin, ce qui le rendait un des plus grands seigneurs du royaume. Il lève une petite armée, brave tous les dangers. Marie de Médicis sort du château de Blois par la fenêtre de son cabinet; l'archevêque de Toulouse, un des fils de d'Epernon, la conduit à Angoulême.

La reine, en liberté, demande l'éloignement du duc de Luines; le roi répond en levant deux armées; elles sont battues. Les calvinistes prenaient les armes. Louis XIII se trouvait dans un assez grand embarras. Cet état d'anxiété fit la fortune du cardinal de Richelieu, qui n'était alors qu'évêque de Luçon.

Luines, qui connaissait l'habileté de ce prélat, se sert de lui pour décider un accommodement entre la mère et le fils. Le traité d'Angoulême est signé; la reine paraît se réconcilier avec Luines. Marie de Médicis et Louis XIII se virent à Tours en 1619; cette princesse se retira ensuite à Angers, où sa cour fut bientôt brillante. L'évêque de Luçon fut celui qui gagna le plus à l'accommodement; il paraissait l'oracle

des deux cours, mais il s'attacha à celle de la reine-mère. 1608-21.

Richelieu, souple alors, prélat modeste, prédicateur médiocre, humble client de Luines, protégé soumis de Marie de Médicis, ne semblait pas destiné à tracer en caractères de sang les pages du règne de Louis XIII, et à changer l'état intérieur de la France par des coups lancés par une main froidement barbare. Les intrigues amoureuses et le service des autels auraient dû amollir l'ame de cet homme qui s'abreuva des larmes des malheureux qu'il avait faits. Mably (1) nous dit que ce ministre, né avec la passion la plus immodérée de gouverner, n'avait aucune des vertus, ni même des lumières qu'on doit desirer dans ceux qui sont à la tête des affaires d'un grand royaume. Il n'avait que cette hauteur et cette inflexibilité de caractère qui subjuguent les ames communes, et qui lassent ceux qui n'ont qu'une prudence et un courage ordinaires.

Je pense comme Mably. Les diplomates ont jugé trop favorablement Richelieu. La politique

(1) Mably, *Observations sur l'Histoire de France*, tom. VIII.

lui doit moins qu'on ne pense. Il soumit les cal-
1608-21. vinistes; mais la Rochelle serait-elle devenue le boulevard de leurs insurrections, si Richelieu n'avait persécuté Rohan et Soubise, qui communiquèrent aux protestans une vigueur que ces sectaires n'avaient jamais montrée? On dit que le czar Pierre 1er, en voyant le mausolée de Richelieu, s'écriait : Grand homme, que n'es-tu vivant! je te donnerais la moitié de mon empire pour apprendre de toi l'art de gouverner l'autre. Cette exclamation était un vain hommage qu'un despote rendait à un autre despote. Si Richelieu eût été le rival de Pierre, l'un des deux se serait défait de l'autre, ou publiquement, ou en secret.

CHAPITRE XXXII.

Le prince de Condé sort de prison. — Luines est fait Connétable de France. — Richelieu obtient le chapeau de Cardinal. — Guerre de Louis XIII contre les Réformés. — Paix de Privas.

PENDANT que Louis XIII traitait avec sa mère, Luines ouvrait au prince de Condé les portes de sa prison. La reine-mère, qui regardait Condé comme son ennemi personnel, saisissait le prétexte de cet élargissement pour refuser de revenir à Paris où son fils l'appelait. Dans cette circonstance, Luines est déclaré connétable de France. Presque tous les grands, pour éviter de lui faire un compliment, quittent la cour. Les ducs de Mayenne, de Vendôme, de Nemours, de Longueville, le comte de Soissons, se rendent à Angers, auprès de la reine-mère. La guerre recommence bientôt.

L'amour de la liberté, si naturel aux hommes, inspirait aux protestans de France des idées républicaines. N'avaient-ils pas devant

1608-21. les yeux l'exemple de la Hollande? Les provinces dans lesquelles ils étaient répandus en plus grand nombre, étaient divisées par eux en huit cercles, dont chacun avait son général, comme les cercles d'Allemagne. Ces généraux étaient le duc de Bouillon, le prince de Soubise, le duc de Rohan, le duc de la Trémouille, le duc de Châtillon, petit-fils de l'amiral de Coligny, et le maréchal de Lesdiguières. Le commandant général devait avoir un sceau où ces mots étaient gravés : *Pro Christo et Rege.* La Rochelle était regardée comme la capitale de cette confédération. Les protestans voulaient affermir leurs priviléges sur une base inébranlable, et ceux qui connaissaient leurs forces, ne doutaient pas qu'ils ne dussent fonder sur les bords de la mer, entre la Loire et la Garonne, une république d'autant plus puissante, que tous les calvinistes du royaume y auraient réuni leurs richesses et leur industrie.

Cette insurrection forçait la cour de Paris d'arrêter l'incendie politique qui se manifestait à Angers, Richelieu fut encore chargé de cette délicate commission ; le succès avec lequel il s'en acquitta, lui valut le chapeau de cardinal. La reine et le roi son fils se virent à Brissac ; tous sujets de plaintes, de part et d'autre, pa-

rurent oubliés, Louis XIII et son connétable eurent toute liberté de guerroyer contre les protestans. 1608-21.

Ils offrent la place de leur général en chef au maréchal de Lesdiguieres, avec cent mille écus par mois d'appointement; à son refus cette place est donnée au duc Benjamin de Rohan, comparable, par ses talens militaires, aux comtes de Nassau qui défendaient la liberté helvétique; capable, comme eux, de fonder une république, plus zélé qu'eux pour la religion réformée, homme vigilant, infatigable, ne se permettant aucun des plaisirs qui détournent des affaires, et fait pour le poste dangereux de chef de parti, où l'on redoute également les amis et les ennemis.

Les succès se balançaient entre les catholiques et les protestans; la marine rochelaise obtenait contre la France les mêmes avantages remportés par la marine d'Amsterdam contre les Espagnols. La mort du connétable de Luines changea la face des affaires. La reine-mère rentre au conseil et en devient bientôt l'arbitre. La paix se fait à Privas; le roi, après avoir confirmé l'édit de Nantes, est reçu sans difficulté dans toutes les villes protestantes.

1608-21.

CHAPITRE XXXIII.

De l'Espagne. — Règne de Philippe III ; il chasse les Maures de ses États.

PHILIPPE III était mort en 1621. Sous ce prince qui gouverna constamment ses provinces d'Italie par ses lieutenans, à l'exemple de son père, l'Espagne jouissait des vastes et riches domaines laissés par Charles-Quint à Philippe II. Sept provinces s'étaient détachées de la Flandre Espagnole ; elles formaient une république florissante, dont il avait assuré la liberté commerciale dans les Deux-Indes, par une trève conclue en 1609 ; mais cette perte était avantageusement compensée par la conquête du Portugal, faite par Philippe II, après la mort du roi Henri, cardinal-évêque d'Evora. Cependant l'œil perçant des politiques apercevait la prochaine décadence de cette monarchie, dont la dépopulation était aussi rapide que prodigieuse. L'étendue colossale de ses possessions dans toutes les parties du monde, était le premier principe de cette dépopulation. D'un côté, les nombreuses et

fréquentes levées de soldats, pour retenir dans l'obéissance les provinces que les Espagnols possédaient en Italie et sur les frontières septentrionales de France, épuisaient la Castille; de l'autre, les habitans des côtes maritimes, conduits par cet esprit d'inquiétude qui caractérise les Européens, ou séduits par la peinture des fortunes brillantes que quelques aventuriers faisaient en Amérique et en Asie, abandonnaient en foule les bords délicieux du Tage, de la Quadiana et du Quadalquivir pour passer les mers. 1608-21.

Les Espagnols répandus dans le Milanais, dans les Deux-Siciles, dans les Pays-Bas, dans la Franche-Comté, sur les côtes d'Afrique, dans les Indes, au Mexique, au Pérou, devenaient rares dans leur pays natal : la source de ces émigrations tarissait.

Cependant, lorsque la politique ordonnait à la cour de Madrid d'attirer des habitans en Espagne par tous les moyens possibles, Philippe III chassa de cette contrée tous les Maures, enfans infortunés des anciens vainqueurs de la Lusitanie. Laborieux dans le pays de la paresse, ils s'occupaient exclusivement du commerce et de la culture des terres. Ils professaient même la religion du pays, ou du moins

1608-21. on n'apercevait chez eux aucune marque extérieure d'attachement au culte que leurs ancêtres avaient transporté de l'Arabie en Afrique, et d'Afrique en Espagne. Douze cent mille Maures sortirent des provinces espagnoles pendant les années 1609 et 1610; les terres que ce peuple fertilisait par son industrie, restèrent en friche. Les landes et les bruyères prirent la place des vignobles sur les côteaux, et des guérets dans les plaines; la monarchie espagnole devint insensiblement un vaste corps sans substance; cependant Philippe III n'avait pas renoncé au chimérique projet de Charles-Quint et de Philippe II, de subjuguer l'Italie. Sa vaine ambition, en augmentant les malheurs des Espagnols, versa bientôt sur l'Italie tous les fléaux de la guerre qui dévoraient l'Allemagne, l'Angleterre, la France et l'Espagne.

FIN DU DIX-SEPTIÈME LIVRE.

LIVRE DIX-HUITIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Tableau général de l'Italie au commencement du dix-septième siècle, de Rome, de la Toscane, de Venise.

L'INDUSTRIEUSE Italie, après de longs siècles passés dans des sanglantes convulsions, jouissait depuis trente ans, dans le sein de la paix, de tous les avantages qu'elle devait à son heureuse situation physique. Cinq principales puissances dominaient dans la péninsule. Les rois d'Espagne, les ducs de Savoie, les grands-ducs de Toscane, les papes et la république de Venise. Il se trouvait encore en Italie quelques états moins considérables. La république de Gènes, sur le gouvernement de laquelle les rois d'Espagne avaient une grande influence, et qui régnait sur la Corse, les duchés de Mantoue et de Modène, dont le premier appartenait à la maison de Gonzague et le second à celle d'Este, et les petites républiques

1610-21. de Lucques et de Saint-Marin. La Sardaigne était un fief dépendant du royaume d'Aragon.

Nous avons vu que Clément VIII fit la cérémonie de donner l'absolution à Henri IV, qui n'avait pas grand besoin de cette faveur papale, et que Paul V, son successeur, avait inutilement essayé de renouveler l'ancienne querelle entre la puissance ecclésiastique et la puissance seculière. Depuis lors les papes ne s'appliquaient qu'à rassembler dans Rome les plus superbes monumens; mais si la capitale de leurs états étonnait les étrangers par sa magnificence, les provinces qui composaient le domaine ecclésiastique les frappait encore davantage par leur extrême dépopulation et leur extrême dénuement.

La Toscane, au contraire, pouvait être considérée comme une des plus riches et des plus délicieuses contrées de l'univers. Ses vastes plaines, fertiles en blés et en pâturages, nourrissaient les pays voisins. Ses coteaux sont couverts de vignobles, d'oliviers, d'orangers, de citronniers et d'amandiers, de pêchers et de toutes sortes de fruits excellens. Les hautes chaînes de l'Apennin, qui la bordent au nord et au nord-ouest, renferment les plus agréables vallons, tandis que les rochers qui les cou-

ronnent et qui se confondent avec les nues, recèlent des mines de cuivre, d'alun, d'argent, des carrières de marbre et de porphyre. 1610-21.

Lorsque les Italiens commencèrent à sortir de la barbarie dont la rouille avait couvert l'Europe depuis la chute de l'empire romain, on fut redevable des beaux arts aux Toscans, qui les firent naître par leur seul génie. Brunelleschi ressuscita l'architecture grecque; Giotto peignit, Bocace fixa la langue italienne, Gui d'Arezo inventa les nouvelles notes de musique; Florence fut long-temps à l'Italie ce qu'Athènes avait été à la Grèce. Ce beau pays, après avoir défendu sa liberté pendant plusieurs siècles, était tombé sous la domination des Médicis, dont les ancêtres avaient fait l'admiration de l'Europe tandis qu'ils n'étaient que simples citoyens, et dont la postérité, née sur le trône, commit réellement tous les crimes que la fable attribue aux fils de Pélops. Ainsi, marchant vers leur chute par des sentiers rougis de sang, les Médicis, que les vertus et le commerce avaient élevés au premier rang, justifiaient la haine que Machiavel leur avait vouée en cherchant dans leur sein le modèle odieux de son prince.

1610-21. Florence, rivale de Rome, attirait chez elle la foule d'étrangers qui venaient admirer les chefs-d'œuvres antiques et modernes dont elle était remplie. Cent soixante statues décoraient ses places publiques, et les plus superbes édifices bordaient les rues. Les Toscans, enrichis par le commerce, se consolaient de la chute de leur république au sein des arts et de la volupté.

Venise avait renoncé aux conquêtes. Son gouvernement n'en était que plus solide. Son commerce, quoique déchu, était encore très-avantageux. Cette ville est située dans les lagunes, espèce de lac séparé de la mer par des bancs de sable. Elle est formée de cent cinquante îles réunies par plus de quatre cents ponts. On ne peut s'en faire une idée qu'après l'avoir habitée quelque temps. Tous ces ponts, sont à une seule arche, sans parapets. Le plain-pied de toute la ville étant peu élevé au-dessus du niveau de la mer, on arrive à ces ponts par quelques marches d'une pierre dure et glissante. Il faut être continuellement sur ses gardes pour ne pas tomber dans les canaux. D'ailleurs les différens détours que nécessite la situation réciproque des îles dont Venise est le résultat, et presque toutes les

rues étroites et tortueuses, font de cette ville un vrai labyrinthe qu'il faut étudier, ce qui en rend le séjour désagréable aux étrangers. Malgré ces défauts, Venise, qui paraît sortir de la mer, présente l'aspect le plus imposant. 1610-21.

CHAPITRE II.

De la maison de Savoie. — Règne de Charles Emmanuel. — Vastes prétentions des Espagnols.

La maison de Savoie possédait la Savoie, le Piémont et une partie du Mont-Ferrat. Charles Emmanuel, qui régna cinquante ans, depuis 1580 jusqu'en 1630, passa sa vie à chercher les moyens d'agrandir ses états, et fut sur le point d'en être entièrement dépouillé. Ce prince avait épousé Catherine Michelle, seconde fille de Philippe II. Cette alliance était le principe de la part active qu'il prit en France dans les guerres de la ligue. On assure que dans le projet du démembrement de la France, formé par Philippe II, la cour de Madrid donnait libéralement à Charles Emmanuel la Provence et le

1610-21. Dauphiné. Ce prince se crut destiné à renouveler l'ancien royaume d'Arles, éteint dans le onzième siècle.

Rempli de ces vastes pensées, et ayant à ses ordres les troupes espagnoles répandues dans le Milanais, il s'empara du marquisat de Saluces, et bientôt après il envahit une partie de la Provence, pendant que Henri IV assiégeait Paris, dont les habitans, réduits aux dernières extrémités de la famine, pulvérisaient les os de morts pour en faire du pain. Le duc de Lesdiguières força le duc de Savoie à repasser les monts, et il ne conserva Saluces qu'en cédant à Henri IV la Bresse et le Bugei. Se prétendant trahi par la cour d'Espagne, il n'abandonnait pas ses projets ambitieux, ils changeaient seulement d'objet. Uni étroitement avec Henri IV, et renonçant à la couronne d'Arles, il voulait mettre sur sa tête celle de Lombardie. Ses droits sur le Milanais étaient fondés sur ce raisonnement : Philippe, en mariant sa fille Claire-Eugénie à l'archiduc Albert, lui avait donné en dot les Pays-Bas, Catherine-Michelle, duchesse de Savoie, ne devait pas être moins bien traitée que sa sœur; il était donc juste qu'elle apportât au duc son époux le duché de Milan, voisin du Piémont.

La cour d'Espagne était bien éloignée de faire ce sacrifice. Cette puissance, qui possédait en Italie les îles de Sicile et de Sardaigne, le royaume de Naples, le duché de Milan, le pays appelé *lo Stato d'egli presidi*, et qui pouvait considérer la république de Gênes comme une de ses provinces, se regardait, non sans raison, comme dominatrice souveraine de la péninsule. La Lombardie était séparée des états autrichiens d'Allemagne par la république de Venise et par celle des Suisses. Pour s'ouvrir une communication avec le Tyrol, le comte de Fuentés, gouverneur du Milanais, s'était rendu maître, en 1605, d'une partie de la Valteline qui avait appartenu autrefois à la Lombardie, et que les Grisons obtinrent en 1516 de François 1er. Aussitôt il fortifia les bords de l'Adda. Les états des deux branches de la maison d'Autriche purent aisément se prêter des secours mutuels. Le duc de Lerme, premier ministre de Philippe III, crut que le moment était venu où la cour d'Espagne devait manifester hautement ses prétentions à la monarchie de l'Italie. Le comte de Fuentés fut chargé de sommer tous les princes et toutes les villes qui dépendaient autrefois du royaume de 1610-21.

Lombardie, de venir prêter hommage dans
1610-21. Milan.

On a vu dans les livres précédens, que le royaume de Lombardie embrassait autrefois l'Italie antérieure, des Alpes au duché de Rome; la Toscane même en faisait partie. Si la cour de Madrid fût parvenue à faire reconnaître sa suzeraineté sur tous ces pays, le pouvoir indirect que les Espagnols exerçaient sur la république de Gênes se serait converti en puissance souveraine; le Piémont et la Toscane devenaient de simples fiefs; les papes n'auraient pas conservé leur indépendance; entourés de tous côtés par le royaume de Naples et par celui d'Italie, le duché de Rome se serait englouti dans l'une ou l'autre de ces monarchies.

Mais malgré la force et la valeur des vieilles bandes espagnoles, la gigantesque étendue de ce projet nuisait à son exécution. Tous les princes d'Italie armaient à la fois pour conserver leur liberté. Les troubles que l'expulsion des Maures causait en Espagne, s'opposaient à ce que la cour de Madrid fît passer une grande armée en Italie, tandis que l'association des princes protestans d'Allemagne, sous le nom d'*Union Evangélique*, ne permettait pas

à l'empereur de se mêler des affaires de la péninsule. 1610-21.

Le duc de Savoie crut entrevoir de grandes facilités à se rendre maître du Milanais ; c'était le temps où Henri IV, que les vœux de l'Italie et d'une partie de l'Allemagne armaient contre la maison d'Autriche, se préparait, avec des troupes nombreuses et aguerries, à exécuter le grand projet qu'il combinait dans le silence. Douze mille hommes rassemblés au pied des Alpes, avaient ordre de favoriser l'expédition de Charles-Emmanuel. Soit que cette diversion fût une suite du dessein prêté à ce monarque d'avoir voulu diviser l'Europe en quinze dominations, dont l'ensemble devait former une vaste république fédérative, ou seulement, ce qui est beaucoup plus probable, qu'il voulût donner assez d'affaires à la cour de Madrid pour l'empêcher de mettre obstacle aux changemens qu'il méditait.

Le meurtre de Henri IV vint changer ces combinaisons. Marie de Médicis, abandonnant les principes politiques de son époux, s'alliait au contraire à la maison d'Autriche espagnole. Le conseil de Philippe III avait désavoué les sommations faites aux princes d'Italie par le comte de Fuentés, mais il n'abandonnait pas

pour cela ses vastes projets. Il résolut, d'un côté,
1610-21. d'envahir le Piémont pour punir le duc de Savoie des tentatives qu'il avait voulu faire, et de l'autre, de détruire la ville de Venise. Si Philippe III eût réussi dans cette double entreprise, rien ne pouvait l'empêcher de régner sur toute l'Italie.

CHAPITRE III.

Mort de François II, duc de Mantoue. — Prétentions du duc de Savoie au marquisat du Mont-Ferrat.

François de Gonzague, duc de Mantoue, mourut vers les derniers jours de l'an 1612; il laissait une fille, mariée au duc de Nevers, et deux frères, Ferdinand et Vincent, qui lui succédèrent l'un après l'autre, et abrégèrent leurs jours au sein des voluptés et des dissolutions. Les maisons de Savoie et de Mantoue étaient en contestation au sujet du Mont-Ferrat, depuis la mort de Jean-Georges, dernier marquis de Mont-Ferrat, de la maison des Paléologue. Charles-Quint avait adjugé ce fief à la maison de Gonzague, à condition de céder quelques

quelques terres en dédommagement aux ducs de Savoie, et de les satisfaire au sujet de la dot de Blanche de Gonzague, femme de Charles 1er, duc de Savoie. 1610-21.

Charles-Emmanuel, en mariant sa fille Marguerite au dernier duc de Mantoue, lui avait cédé, et à sa postérité, ses droits sur le Mont-Ferrat. On était convenu en même temps de fixer, d'une manière précise, les limites des deux états ; cet article n'ayant pas été effectué, Charles-Emmanuel se crut affranchi de ses engagemens par la mort de son gendre. Il engagea d'abord sa fille à déclarer qu'elle était enceinte, afin de jeter de l'incertitude sur la succession de son mari ; ensuite il la détermina à venir dans Turin avec sa fille, sous prétexte d'éviter les piéges que pouvaient lui tendre ses deux beaux-frères, mais en effet pour être maître de sa petite-fille. Ferdinand, qui pénétra les intentions du duc de Savoie, s'opposa au départ de la duchesse de Mantoue. Les soupçons de grossesse s'étant évanouis, Ferdinand prit la qualité de duc de Mantoue, alors duc de Savoie, se croyant en droit de faire valoir ses prétentions sur le Mont-Ferrat, surprit Albe, Quiers, et envahit une partie du pays.

La cour de Madrid saisit ce prétexte pour

se venger de Charles - Emmanuel; elle lui
1610 21. ordonne, non-seulement d'évacuer le Mont-Ferrat, mais de désarmer sur-le-champ. Le duc de Savoie veut tergiverser, le roi d'Espagne le fait mettre au ban de l'Empire par un décret du conseil aulique de l'empereur : en même temps Jean de Mendosa, gouverneur de Milan, pénétrait dans le Piémont avec une armée espagnole. Le duc de Savoie fut contraint d'obéir ; il promit, par le traité d'Asti, signé en 1615, de licencier, au plus tard dans un mois, toutes les troupes par lui levées, de ne conserver que celles qui étaient nécessaires pour les garnisons de ses places, de ne point attaquer les états de Mantoue, et de remettre à l'empereur le jugement de ses prétentions sur le Mont-Ferrat. A ces conditions, les gouvernemens de France et de Venise prenaient le duc de Savoie sous leur protection, et lui offraient le secours de leurs forces, si l'Espagne l'inquiétait de nouveau.

Il paraît que la cour d'Espagne avait souscrit ce traité, dans la crainte que cet incident ne suspendît la conclusion des deux mariages projetés entre les enfans de Marie de Médicis et ceux de Philippe III ; elle ne tarda pas à manifester des dispositions contraires à

la paix ; Mendosa fut rappelé de Milan. On lui substitua Pierre de Tolède, dont la première opération fut de préparer une armée formidable. Le duc de Savoie ayant témoigné son inquiétude, on lui répondit, que le seul frein qui pouvait arrêter un roi puissant, était sa modération et sa clémence. Charles-Emmanuel, à la veille d'être opprimé, eut recours à la cour de France et au sénat de Venise. L'alliance que Marie de Médicis venait de contracter avec la cour d'Espagne, s'opposait à tous les efforts que dans une autre circonstance elle aurait pu faire en faveur de Charles-Emmanuel. Cependant le duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, lui prêta les plus prompts et les plus puissans secours, en s'exposant aux reproches de la cour de Paris, dont il méprisait la faiblesse et l'impéritie. A l'égard du sénat de Venise, il accorda au duc de Savoie un corps de quatre mille hommes et un subside considérable. 1610-21.

Tolède était sur les frontières du Piémont avec trente mille hommes, le duc de Savoie campait près de Verseil, avec vingt mille hommes seulement. La cour de Madrid, pour arrêter les efforts que les Vénitiens pouvaient faire en faveur de Charles-Emmanuel, les

1610-21. faisait attaquer par le duc d'Ossone, vice-roi de Naples, tandis que l'archiduc Ferdinand, gouverneur de Hongrie, ravageait la Dalmatie et l'Istrie. Un nouveau traité fut signé à Madrid, le 26 septembre 1617, il confirmait celui d'Asti. Pierre de Tolède rentra dans le Milanais, mais le duc d'Ossone continuait la guerre; sa flotte battit celle des Vénitiens dans le golfe Rivera : la cour de Madrid condamnait publiquement sa conduite; mais quand on sut qu'au lieu de le rappeler, Philippe III le continuait dans sa vice-royauté pour trois ans, il fut impossible de se dissimuler qu'il exécutait des ordres secrets, contraires à ceux qu'on paraissait lui donner. Une nouvelle alliance fut contractée entre la république de Venise et le duc de Savoie; la cour de France déclara qu'elle prendrait part aux hostilités, si elles ne cessaient. Alors le duc d'Ossone dit, en gémissant, qu'il fallait céder à la fatale destinée qui ordonnait la paix; cependant il continuait ses armemens.

1610-21.

CHAPITRE IV.

Conjuration de Venise.

On ne pouvait pénétrer les motifs d'une conduite aussi extraordinaire, elle était inspirée par l'attente du succès prochain de l'événement le plus inconcevable. Le roi d'Espagne avait résolu de détruire Venise de fond en comble. Cette invraisemblable conspiration, connue sous le nom de *Conspiration de Venise*, nous a été transmise par Saint-Réal, avec le style de Salluste. Le marquis de Bedmar, ambassadeur d'Espagne à Venise, le duc d'Ossone, vice-roi de Naples, et Pierre de Tolède, gouverneur de Milan, étaient l'ame de cette romanesque aventure, dont les historiens espagnols prétendent que ni Philippe III, ni le conseil de Madrid n'avaient aucune connaissance. Les mesures contre Venise étaient si incohérentes, que le sénat, malgré sa vigilance, n'en pouvait concevoir aucun soupçon. Venise est gardée par sa situation dans les lagunes qui l'environnent. La fange de ces lagunes, que les eaux portent tantôt d'un côté, tantôt d'un au-

tre, ne laisse jamais le même chemin ouvert
1610-21. aux vaisseaux. Il faut chaque jour indiquer une route nouvelle.

Dans l'impossibilité d'entrer dans Venise à force ouverte, l'ambassadeur Bedmar rassemble des étrangers dans la ville, attirés les uns par les autres, au nombre de cinq à six cents. On devait mettre le feu en même temps dans plusieurs quartiers de Venise; le désordre aurait favorisé les troupes du Milanais, qui devaient arriver par la terre ferme; des matelots gagnés se chargeaient de conduire des barques pleines de soldats que le duc d'Ossone et Pierre de Tolède avaient rassemblés à quelques lieues de Venise. L'amiral vénitien, qui commandait douze vaisseaux de guerre dans le port, avait promis de les brûler. On devait assassiner tous les nobles : la récompense des conjurés était le pillage de l'hôtel des monnaies et de toutes les maisons opulentes.

Les conjurés étant des individus de nations différentes, le complot ne pouvait guères manquer d'être découvert. L'historien Nani assure que le sénat fut instruit de tout par plusieurs personnes. Le conseil des dix vint à bout d'introduire ses émissaires dans une assemblée où les conjurés prenaient leurs dernières

mesures ; il se procura une liste des coupables ; ils surent aussi qu'un capitaine, en garnison à Crême, devait livrer cette place à Pierre de Tolède ; les conjurés dont on put se saisir, furent pendus ou noyés dans les canaux de Venise. On respecta, dans Bedmar, le caractère d'ambassadeur, qui ne le rendait que plus coupable. Le sénat le fit sortir secrétement de la ville pour le dérober à la fureur du peuple ; il devint dans la suite cardinal sous le nom de *la Cueva.* 1610-21.

Le sénat de Venise ordonna des prières publiques pour remercier Dieu de sa protection, qui avait sauvé Venise de ce péril extrême. Le bien résultant de cette conspiration, fut qu'elle procura l'entière exécution des traités d'Asti et de Madrid. Les vaisseaux du duc d'Ossone rentrèrent dans le port des Deux-Siciles. Le duc de Feria ayant remplacé Pierre de Tolède dans le gouvernement du Milanais, les troupes furent licenciées de part et d'autre. On rendit au duc Charles-Emmanuel la ville de Verseil, qui lui avait été enlevée pendant les hostilités. Victor-Amédée, fils de ce prince, épousa, en 1620, Christine de France, sœur de Louis XIII. Les ministres espagnols perdirent alors tout espoir de reculer les frontières

1610-21. du Milanais jusqu'aux Alpes, du côté de France. Restait la Valteline; la cour de Madrid ne pouvait pas se détacher de cette vallée. En vain les Suisses, qui avaient renouvelé leur alliance avec la France, lorsqu'Henri IV commençait à régner, sollicitaient la cour de Paris d'exiger cette restitution. Toutes les négociations avaient été infructueuses. L'Espagne avait même éludé un traité fait à ce sujet.

Le roi d'Espagne se servait de la religion pour colorer son usurpation. Il ne conservait, disait-il, la Valteline que pour en éloigner l'hérésie. Déja il avait fait égorger cinq cents protestans dans cette vallée, le projet était formé de massacrer tous ceux qui y restaient encore. Les factions qui troublaient la France depuis le meurtre de Henri IV, et la fluctuation du ministère, avaient enlevé à l'état toute sa considération au dehors. Le temps approchait où les choses allaient changer.

1622-30.

CHAPITRE V.

Succession aux trônes de Rome, des Deux-Siciles et de Toscane.

Les trônes de Rome, des Deux-Siciles et de Toscane avaient vaqué pendant l'année 1621. Le cardinal Alexandre Ludovisio succéda au pape Paul v, le 9 février, et prit le nom de Grégoire xv; le roi d'Espagne, Philippe iv, fut reconnu à Naples au mois d'avril, et régna près de quarante-cinq ans; enfin Ferdinand ii fut couronné dans Florence après la mort de Cosme ii son père. Grégoire xv ne siégea que deux ans; il eut pour successeur, en 1623, Urbain viii, Matheo Barberini, qui régna vingt-un ans. Ce pontife qui fit construire le grand autel de Saint-Pierre, chef-d'œuvre du Bernini, aimait tous les arts. Il réussissait dans la poésie latine. Il réunit à l'état ecclésiastique le duché d'Urbino, Pesara et Sinigaglia, après l'extinction de la maison de la Rouere, qui tenait ces pays en fief du saint-siége. Les Romains, dans une profonde paix, auraient joui,

1622-30 sous son pontificat, de toutes les douceurs que les talens répandent dans la société, et de la gloire qui leur est attachée, si son extrême faiblesse pour ses neveux, Tadeo Barberini, préfet de Rome, et le cardinal Antonio Barberini, n'avait troublé son gouvernement; il en résulta une ridicule guerre entre ce pontife et Odoard Farnèse, duc de Parme, pour des sommes d'argent que ce duc devait à la chambre apostolique, sur son duché de Castro. On parlera dans la suite de ces hostilités qui furent peu sanglantes.

En ce temps-là, dit Nani, l'Europe comptait entre ses malheurs, la rencontre de trois jeunes rois dont elle dépendait absolument. Tous trois très-puissans, très-ambitieux et très-contraires en intérêts, mais conformes en cela, seulement, qu'ils laissaient toutes les affaires à la direction de leurs ministres. Richelieu gouvernait la France, Olivarès l'Espagne, et Bouckingham la Grande-Bretagne.

CHAPITRE VI.

Situation politique de l'Europe en 1625, lorsque Richelieu fut à la tête du ministère de France.

On s'arrête, sans le vouloir, à cette époque de l'histoire moderne, où les intérêts de l'Europe semblent prendre une direction nouvelle. Avant le quinzième siècle, la balance du pouvoir entre les différentes monarchies européennes n'était pas connue. Nous avons vu que les successives invasions des Français en Italie, depuis le règne de Charles VIII, donnèrent naissance à ces interminables négociations en vertu desquelles les puissances menacées d'être envahies, attendaient leurs moyens de salut des alliances qu'elles contractaient. On abusa bientôt de cette ressource indiquée par la nature aux faibles pour acquérir la force qui leur manquait. Insensiblement toutes les puissances de l'Europe, grandes ou petites, furent alliées ensemble, directement ou indirectement. Il en résulta un extricable labyrinthe qui donna cours à cette maxime de Machiavel :

1622-30. « que les alliances ne pouvant avoir pour objet que le bien des états qui les avaient stipulées, n'avaient aussi d'autre force que l'intérêt versatile de ces mêmes états, et que ceux-là n'étaient pas tenus à les observer, auxquels il importait de les enfreindre, etc. »

De ce principe immoral dérivait la conduite constamment tenue par les papes et les autres puissances d'Italie; pendant que les Français et les Espagnols se disputaient la Lombardie et le royaume de Naples : ne prenant conseil que du danger présent, ils s'alliaient tantôt avec les premiers, tantôt avec les seconds; rompaient leurs traités lorsqu'il leur paraissait avantageux d'en former de nouveaux, et conformaient momentanément leurs intérêts politiques à leurs espérances, à leurs craintes, ou seulement à leurs inquiétudes. La méthode italienne fut bientôt suivie par toutes les puissances de l'Europe. On eut peu d'égard pour des traités, dont chacune des parties contractantes revendiquait les avantages, sans vouloir en partager les charges. Chaque puissance ne compta plus que sur ses propres forces. Cette combinaison aurait peut-être réduit les nations européennes aux relations faibles et précaires qu'elles avaient ensemble pendant les siècles

de la féodalité, si les idées de liberté que la religion protestante faisait germer en Europe, en inspirant aux monarques la crainte de perdre leur autorité en tout ou en partie, n'avaient donné d'autres motifs aux liaisons politiques. 1622-30.

Les souverains qui, sous le nom d'ambassadeurs, entretenaient, les uns chez les autres, des espions honorables, au moyen desquels ils étaient exactement instruits des moindres particularités qui les intéressaient, sentirent quels avantages ils pouvaient tirer de leur union, pour comprimer leurs sujets et les forcer à l'obéissance. Cette nouvelle combinaison des forces publiques naquit vers le temps où le cardinal de Richelieu fut à la tête du gouvernement français, et se développa rapidement.

Depuis lors, les monarques se jouèrent, comme auparavant, de la foi des traités qui n'avaient pour but que des expéditions étrangères; mais ils furent fidèles à s'avertir mutuellement des tentatives qui pouvaient être faites pour diminuer le pouvoir dont ils jouissaient dans l'intérieur de leurs états. Rarement ils fomentèrent les révoltes chez leurs voisins. Ils furent constans, au contraire, à se prêter des secours mutuels pour éteindre

1622-30. promptement celles qui s'élevaient. En vain les chefs des insurrections populaires anéanties sur les lieux de leur naissance, se réfugiaient au dehors, ils étaient livrés à l'ambassadeur de leur souverain, s'il les réclamait, ou secrétement incarcerés dans les lieux qu'ils avaient imprudemment choisis pour leur asile. Les Anglais ne seraient pas venu à bout de changer la forme de leur gouvernement, si les efforts que faisaient les puissances de l'Europe en faveur de la maison Stuard, ne s'étaient brisés au bord de l'océan qui enveloppe leur île. N'avons nous pas vu trois grandes nations réunir ridiculement leurs forces, pour empêcher la chétive Genève d'établir dans ses murs le gouvernement démocratique à la place de l'aristocratie dont les Genevois se disaient tyrannisés. Les Anglo-Américains ne doivent leur liberté qu'à leur éloignement de l'Europe. La conduite tenue par les puissances de l'Europe dans la révolution de France, n'est qu'une conséquence de cette garantie que tous les monarques se sont promise.

1622-30.

CHAPITRE VII.

Succession des Princes Ottomans jusqu'au milieu du dix-septième siècle.

La guerre était une calamité qui s'étendait d'un bout de l'Europe à l'autre. L'empire ottoman se trouvait en proie aux guerres intestines et étrangères. Achmet 1er qui succéda, en 1603, à son père Mahomet III, ne régna que quelques années. Les janissaires et le divan ne choisirent point pour son successeur Osman, fils de ce prince, mais Mustapha, frère du dernier sultan. Le nouvel empereur avait vu deux fois, sous le dernier règne, les muets prêts à l'étrangler. Le sentiment de la crainte ébranla les organes de son cerveau. Le divan enferma cet imbécille dans son appartement, et mit sur le trône Osman son neveu, âgé de douze ans, sous la tutelle du mupliti et des grands officiers de la couronne. Mustapha conservait un parti. On persuada aux janissaires que les gens de loi, chargés de la direction des affaires pendant la minorité d'Osman, avaient résolu de diminuer leur nombre pour

1622-30. les affaiblir. Osman est déposé, le grand visir Daout alla lui-même égorger son empereur dans le château des Sept-Tours. Mustapha, tiré de sa prison, est reconnu sultan pour la seconde fois; mais bientôt universellement méprisé, les janissaires le précipitent de nouveau du trône.

« Jamais prince, depuis Vitellius, dit Voltaire à ce sujet, ne fut traité avec plus d'ignominie. On le conduisit dans les rues de Constantinople, monté sur un âne, il fut exposé aux outrages de la multitude, puis conduit aux Sept-Tours et étranglé en prison. » Amurat IV, frère d'Osman, qui monta sur le trône, ne se fit respecter par les janissaires qu'en les tenant perpétuellement en campagne. Ses armées se battaient en même temps sur le Danube contre les Autrichiens, sur mer contre les Vénitiens, sur le Dnieper contre les Cosaques, et sur l'Euphrate contre les Persans. Un excès de débauche termina la vie d'Amurat, en 1640, à l'âge de trente-un ans, sans laisser de postérité. Il ne restait de la race ottomane que le seul Hibrahim, prince faible d'esprit et de corps, à qui son frère Amurat n'avait laissé la vie que par le mépris qu'il inspirait. On le tira de prison pour le placer sur le trône impérial.

impérial. Il n'y prit presque aucune part aux affaires. Cependant ce fut sous ce règne que les Turcs prirent sur les Vénitiens l'île de Candie, l'ancienne Crète, célèbre dans l'antiquité par ses lois, son opulence et même par ses fables. Les janissaires ne voulant plus obéir à un prince qu'ils ne voyaient jamais, le déposèrent en 1649. L'empire turc fut alors une véritable démocratie, car, après avoir enfermé le sultan dans l'appartement des femmes, on ne proclama point d'empereur, l'administration continua au nom du sultan qui ne régnait plus. On ignore la manière dont mourut ce prince. Son fils, Mahomet IV, qui lui succéda dans la septième année de son âge, régna jusqu'en 1688, qu'il fut contraint, par une révolution du sérail, de résigner le sceptre à Soliman son frère.

1622-30.

1622-31.

1622-31.

CHAPITRE VIII.

De la Russie, de la Suède, du Danemarck, de la Pologne, de l'Angleterre et des Provinces-Unies.

La Russie ne mettait encore aucun poids dans la balance de l'Europe. Les Suédois, les Danois et les Polonais n'avaient guères plus de crédit que les Russes. On professait la religion protestante en Danemarck et en Suède. La révolution commença en Danemarck, en 1525, sous le règne de Frédéric Ier, qui donna une entière liberté de conscience à ses sujets. Elle fut terminée par Christian III. Un décret des états, rendu en 1537, fit saisir tous les biens du clergé. Depuis cette époque il ne fut plus mention de la religion romaine dans le Danemarck. Les Suédois embrassèrent la réforme à-peu-près dans le même temps. Les Polonais conservèrent la religion romaine.

Les Anglais, parvenus au plus haut degré de considération et de puissance sous le règne d'Élisabeth, rétrogradaient sensiblement depuis que les Stuards occupaient le trône. Les

manufactures d'Yorck, de Lancastre, de Glocester, de Sommerset et de Berskire, perfectionnées par cette princesse, fournissaient toujours les draps les plus recherchés de l'Europe; mais le génie pédantesque de Jacques 1er, les rivalités qu'il avait fomentées entre les Ecossais et les Anglais, sa faiblesse pour d'indignes favoris qui se partageaient insolemment les dépouilles de la nation, sur-tout ses prétentions au pouvoir despotisque, d'autant plus ridicules que la pusillanimité de son ame et la versatilité de son caractère, le rendaient incapable de les soutenir au besoin, tout cela répandait dans la nation un esprit d'inquiétude et de défiance nuisible à la prospérité générale. L'Angleterre, pendant le règne de Jacques 1er, fut sans crédit au dehors, tandis que des agitations perpétuelles la troublaient au dedans. Ces agitations, sans dégénérer en guerres civiles, annonçaient le bouleversement prochain des anciennes bases du gouvernement. 1622-31.

Charles 1er, qui parvint à la couronne au mois de mars 1625, attaché comme son père aux maximes du pouvoir arbitraire, loin de chercher à calmer l'inquiétude générale, en conformant son gouvernement aux lois et aux usages de sa patrie, augmentait le méconten-

tement en s'abandonnant aux conseils violens
1622-31. de Williams Laud, archevêque de Cantorbéri, et du duc de Buckingham, dont les Anglais détestaient les manières hautaines et présomptueuses. Il voulait achever l'entreprise ébauchée par son père, d'établir en Ecosse la liturgie anglicane. Les violentes oppositions par lui éprouvées de la part de ce peuple, chez lequel la secte des puritains était dominante, ne furent pas capables de le rebuter. Il s'obstina pour son malheur. Cette fausse politique amena la catastrophe qui termina le règne de ce prince. Charles 1er ne prit que peu de part à ce qui se passait sur le continent. Les secours qu'il donna aux Hollandais et aux princes protestans d'Allemagne, en méritaient à peine le nom.

Les Hollandais, sortis glorieusement de la plus longue et de la plus sanglante des guerres; les Hollandais, initiés à tous les mystères de la politique, endurcis aux travaux guerriers, ne pouvaient cependant influer sur les affaires du dehors, lorsque l'Espagne faisait de nouveaux et de plus grands efforts pour les remettre sous le joug. Ils n'auraient pas conservé leur liberté malgré leurs succès maritimes, si les projets ambitieux de l'empereur Ferdinand II, les vastes et longues hostilités dont

elles furent le principe, ne l'avaient mis dans l'impossibilité de donner à la cour de Madrid les secours qu'il en avait reçus pour chasser l'électeur palatin de la Bohême. 1622-31.

CHAPITRE IX.

De l'Allemagne et de l'Espagne. — Suite des difficultés survenues au sujet de la succession de Mantoue.

Les deux branches de la maison d'Autriche agissant avec un concert qu'elles n'avaient jamais déployé jusqu'alors, semblaient en état de faire la loi au continent de l'Europe. La mort de Philippe III, et le changement dans le ministère de Madrid, lorsque Philippe IV, après avoir exilé le duc de Lerme, principal ministre de son prédécesseur, donna sa confiance au duc d'Olivarès, n'avait rien changé aux dispositions politiques des deux cours de Vienne et de Madrid. L'empereur assemble une diète à Ratisbonne, dans laquelle il déclare que l'électeur palatin s'étant rendu criminel de lèse-majesté, ses états sont dévolus

1622-31. au domaine impérial ; mais que ne voulant pas diminuer le nombre des électeurs, il veut que Maximilien de Bavière soit investi de la dignité électorale, réservant de régler, dans une autre diète, les droits de la branche palatine de Neubourg. Le margraviat de Luzace est engagé à l'électeur de Saxe pour sûreté des sommes qu'il avait employées aux frais de la guerre. Le nouvel électeur reçoit au même titre le Haut-Palatinat. Les électeurs catholiques accèdent à la volonté de l'empereur. L'Union protestante fait des remontrances qui ne sont pas écoutées.

La puissance que Ferdinand II obtenait en Allemagne en 1625, était beaucoup plus grande que celle qu'avait exercée Charles-Quint dans le temps de sa prospérité. Cent cinquante mille soldats, vivant à discrétion dans les différentes provinces de la Germanie, étaient les bases redoutables sur lesquelles reposait l'autorité impériale. Les généraux qui commandaient ces armées, disaient publiquement que le temps était venu de réduire les électeurs d'Allemagne à la condition des ducs et pairs de France, et les évêques à celle de conseillers de l'empereur.

Le roi d'Espagne, Philippe IV, malgré la

guerre malheureuse qu'il soutenait contre les Provinces-Unies et qui ne fut terminée que par le traité de Munster en 1648, n'abandonnait pas ses prétentions de régner arbitrairement sur l'Italie. Toutes les tentatives faites jusqu'alors, pour le forcer d'évacuer la Valteline, avaient été vaines. La succession au duché de Mantoue lui offrait un nouveau moyen d'agrandissement. On a vu précédemment que Ferdinand et Vincent de Gonzague avaient succédé à François IV, leur frère, qui n'avait laissé qu'une fille mariée au fils du duc de Nevers. Vincent mourut en 1627. Le Mantouan et le Mont-Ferrat devaient appartenir à Charles de Gonzague, duc de Nevers, issu d'une branche cadette de la maison de Mantoue, et dont les droits étaient fortifiés par le mariage de son fils avec la fille du duc François IV. César de Gonzague, duc de Guastalla, issu d'une branche plus éloignée, avait des prétentions au Mantouan. Le duc de Savoie réclamait le Mont-Ferrat, comme devant lui appartenir. Au milieu de ces contestations, le roi d'Espagne, maître du Milanais, se croyait en état d'envahir la succession entière. 1622-31.

L'empereur, après avoir mis au ban de l'empire Charles de Gonzague, duc de Nevers,

1622-31. pour avoir pris possession de Mantoue sans attendre la permission de la cour de Vienne, avait envoyé le comte de Nassau en qualité de commissaire impérial pour séquestrer le Mantouan et le Mont-Ferrat, jusqu'à ce que le procès fût jugé par le conseil aulique. On voyait évidemment que le but de la cour de Vienne était d'enrichir la branche d'Autriche espagnole de ces deux duchés. Les Allemands avaient surpris et saccagé Mantoue. Ils répandaient l'épouvante dans la faible Italie. Le conseil de Vienne semblait vouloir resserrer l'antique chaîne qui liait l'Italie à l'Allemagne, et qui s'était rompue depuis Charles-Quint.

Pour parvenir à ce résultat, Ferdinand voulait intéresser la cour de Rome, en paraissant servir la religion romaine. Ce fut dans cette vue qu'il se crut assez puissant pour casser la paix de Passau, et pour enjoindre, de sa seule autorité, à tous les princes et barons allemands, de restituer les évêchés et les autres biens ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés. L'usage immodéré que ce prince voulut faire de son bonheur et de sa puissance, fut précisément ce qui détruisit l'un et l'autre. Non-seulement il ramena les Français en Italie, mais en réduisant les princes protestans au désespoir, il

prépara lui-même les triomphes qu'obtint en Allemagne le roi de Suède, Gustave Adolphe, aidé par le cardinal de Richelieu. 1622-31.

CHAPITRE X.

Dispositions de la cour de France. — Une armée française entre en Piémont.

Les puissances d'Italie craignant d'être prochainement subjuguées par les efforts réunis des deux branches de la maison d'Autriche, avaient eu recours à ce prélat, qui dirigeait entièrement le conseil de France. A peine il était entré dans ce conseil, qu'on s'était aperçu que le ministère de France abandonnait cette fluctuation qui le rendait le jouet de l'Europe. Les Espagnols refusaient de sortir de la Valteline. L'ambassadeur de France à Rome, chargé de cette négociation, faisait envisager combien il était difficile de les en chasser par la force des armes. Richelieu répond par cette lettre si souvent citée : « Le roi a changé de conseil et le ministère de maximes ; on enverra une armée dans la Valteline, qui rendra

1622-31. les Espagnols plus traitables. » Quelques troupes françaises pénètrent aussitôt dans cette vallée et se rendent maîtres des forts où les Espagnols tenaient garnison. La guerre, qui se ralluma en France contre les calvinistes, ne permit pas d'achever alors cette expédition, mais elle releva le crédit de la France chez les nations étrangères.

Le cardinal de Richelieu, après avoir pris la Rochelle, et donné la paix aux calvinistes, méditait alors son grand projet d'attaquer à la fois les deux branches de la maison d'Autriche; il avait déja proposé à Gustave Adolphe un subside considérable, s'il voulait combattre l'empereur : négociation secrète, dans laquelle il s'était servi avec succès des talens du baron de Charnassé. Ce Français, pour charmer la douleur que lui causait la mort d'une épouse chérie, voyageait loin de sa patrie. A son retour, faisant au cardinal la peinture de ce qu'il avait vu à Constantinople, à Moscou, à Varsovie, et sur-tout à Stockolm, il lui vantait la valeur de Gustave Adolphe et du peuple qu'il gouvernait. Richelieu, frappé des réflexions de Charnassé, l'envoya dans cette cour pour en sonder les dispositions.

Pendant cette négociation une armée fran-

çaise pénétrait dans le Piémont, par les montagnes du Dauphiné, au mois de décembre 1629, Louis XIII la commandait en personne. Le duc de Savoie, dont le fils aîné avait épousé une sœur du roi de France, prenait alors le parti de la maison d'Autriche. Il avait disposé du Mont-Ferrat, par un traité de partage avec la cour de Madrid; les Espagnols devaient avoir Casal, Pont de Stura, Acqui, et toute la partie maritime. Trino, Albe, San-Damiano et les cantons contigus au Piémont, formaient la portion qui restait à la maison de Savoie. Les Français forcent le Pas-de-Suze, le 6 mars 1630, et se présentent devant Turin. Le duc de Savoie, pour sauver ses états, fut contraint d'embrasser la neutralité : il laisse entre les mains du roi de France les forts de Suze pour gage de ses promesses ; mais à peine le roi et le cardinal ont repassé les Alpes, qu'il reprend les armes et fait cause commune de nouveau avec les Autrichiens et les Espagnols qui saccageaient le Mantouan. 1622-31.

Cette conduite paraît inconcevable. Elle était autorisée d'après les principes de la politique. D'un côté, l'empereur Ferdinand II ayant rassemblé toutes ses forces, convoquait une diète à Ratisbonne, dans laquelle il se

1622-31. flattait de prendre les dernières mesures pour la destruction de la religion protestante en Allemagne, et le rétablissement de la puissance impériale en Italie ; de l'autre, la guerre entre les catholiques et les protestans s'étant rallumée en France, on conjecturait que cet événement éloignerait pour long-temps les Français de l'Italie.

A ces dispositions générales se joignaient les dispositions particulières de la cour de France. Louis XIII était tombé dangereusement malade à Lyon. La disgrace du cardinal de Richelieu était regardée comme prochaine; Charles-Emmanuel croyait donc avoir peu à craindre des Français.

Toute cette chaîne de probabilités se rompit à la fois. Ferdinand II trouvait si peu de bonne volonté dans la diète de Ratisbonne, qu'il n'osa même proposer l'élection de son fils en qualité de roi des Romains. Les électeurs de Saxe et de Brandebourg, qui ne s'étaient pas rendus à Ratisbonne, exposaient leurs griefs par des députés ; l'électeur de Bavière déclara qu'il n'existait aucune liberté dans les diètes, tant que l'empereur aurait cent cinquante mille hommes à ses ordres. Les états luthériens et calvinistes protestaient contre l'édit qui con-

cernait la restitution des biens ecclésiastiques. Les électeurs ecclésiastiques, au contraire, pressaient l'exécution de cette ordonnance. Ces vœux contradictoires enlevaient à la diète toute son activité. Cependant l'Allemagne retentissait des préparatifs de Gustaphe Adolphe, et Ferdinand commençant à craindre quelques revers de fortune, rappelait ses troupes d'Italie. 1622-31.

Dans le même temps Louis XIII ayant recouvert la santé, contre l'attente de tout le monde, le cardinal fut plus puissant qu'il n'avait encore été. Vainqueur des calvinistes, il revenait à Paris couvert de gloire. Son triomphe, aussi complet qu'inattendu, avait dissipé les factions formées contre lui. Louis XIII, après l'avoir créé premier ministre, le chargeait de la guerre d'Italie, en qualité de généralissime,

1631-32.

CHAPITRE XI.

Les Français se rendent maîtres de la Savoie et du Piémont. — Mort du duc de Savoie, Charles-Emmanuel. — Conquêtes du Roi de Suède, Gustaphe Adolphe, en Allemagne.

En peu de mois la Savoie entière, le marquisat de Saluces, et plus de la moitié du Piémont tombent au pouvoir des Français. Charles-Emmanuel qui s'était long-temps flatté, autant par ses négociations que par ses armes, de parvenir à la dignité royale, devenu le triste jouet de la fortune, meurt presque subitement à l'âge de soixante ans; son fils, Victor-Amédée, beau-frère de Louis XIII, montrait les dispositions les plus formelles à se réconcilier avec la cour de France.

Le traité entre la France et la Suède fut alors conclu, Louis XIII et Gustaphe Adolphe promettaient d'unir leurs efforts pour rétablir l'équilibre du pouvoir en Italie et en Allemagne, et pour rendre aux protestans leurs anciennes libertés. Les princes de l'Union évan-

gélique, assemblés à Leipsick, donnent au roi de Suède le titre de protecteur de leurs libertés, et marchent en foule sous ses drapeaux. L'électeur Palatin, abandonné de tout le monde quelque temps auparavant, voit luire à ses yeux l'espoir de rentrer dans ses états. Les Suédois se rendent maîtres de Francfort-sur-l'Oder; mais ils ne peuvent empêcher les Autrichiens de prendre d'assaut la ville de Magdebourg. Ses habitans, qui professaient la religion réformée, avaient refusé de recevoir pour leur archevêque l'archiduc Léopold. Magdebourg est réduit en cendres, et tous les Magdebourgeois, hommes, femmes, enfans, vieillards, sont exterminés par le fer et par le feu; événement horrible, mais que le temps a confondu avec la foule des calamités que tous les siècles ont vu se renouveler. Les Impériaux sont entièrement défaits à la bataille de Leipsick; Tilly, leur général, fuit en Westphalie. 1631-32.

Gustave, trois mois après son entrée en Allemagne, était maître de tout le pays, depuis l'Elbe jusqu'au Rhin. Il avait rétabli dans leurs états héréditaires l'électeur Palatin et le duc de Mekelbourg, tous deux proscrits par l'empereur, Ferdinand II, tombé en moins de

deux mois, de ce haut degré de puissance qui
1631-32. le rendait si redoutable, se trouvait sans ressources pour nourrir son armée ; il fut réduit à demander au pape de l'argent et des troupes. On lui refusa l'un et l'autre. Il veut engager la cour de Rome à publier une croisade contre Gustave, Urbain promet un jubilé.

En France, la cour était pleine d'agitations depuis la maladie du Roi. Richelieu osa proposer de faire arrêter Marie de Médicis ; cette princesse se refugia dans Bruxelles, accompagnée du duc d'Orléans son second fils ; elle ne revit plus Paris depuis cette époque.

Pendant ces intrigues, le premier ministre avait terminé la guerre d'Italie, par le traité de Quierasque, du 6 avril 1631 ; l'empereur y reconnaissait le duc de Nevers en qualité de duc de Mantoue et de Mont-Ferrat ; le duc de Quastalla renonçait à ses droits, moyennant un apanage dans le Mantouan, de six mille écus de revenu. On adjugeait au duc de Savoie les villes de Trino et d'Albe avec leur territoire ; la ville de Pignerol était cédée à la France, en échange de celle de Suze, qu'elle rendait au duc de Savoie ; l'Espagne démolissait tous les forts qui lui restaient dans la Valteline.

Les

Les Français se trouvaient alors maîtres des passages des Alpes, par Briançon et la vallée d'Exilles. Il paraît que dès-lors le cardinal de Richelieu songeait à profiter de cet avantage, pour renouveler les prétentions vermoulues de François 1er sur le Milanais et le royaume de Naples. Pour parvenir à ce but, il négociait à la fois avec le pape Urbain VIII, avec le grand-duc de Toscane, la république de Venise, le corps Helvétique, la cour de Turin, la république de Gênes, les ducs de Modène, de Parme et de Mantoue. Ces vues politiques, dont presque tous les historiens ont négligé de suivre les traces, furent l'origine des hostilités aussi compliquées qu'opiniâtres, qui ensanglantèrent tout le midi de l'Europe pendant les dernières années de Louis XIII et la minorité de Louis XIV. 1632-35.

1633-35.

CHAPITRE XII.

Négociations de Richelieu avec les Princes d'Italie.

Depuis Clément VIII la cour de Rome avait été constamment dévouée à la maison d'Autriche, Urbain VIII choqué du ton impérieux affecté par les Espagnols, desirait leur abaissement. Dans cette vue, non-seulement il avait refusé tous les secours que l'empereur lui demandait contre les protestans d'Allemagne, mais il venait de bannir de Rome les cardinaux attachés à l'Espagne, qui avaient osé blâmer sa conduite et sa politique. Sa faiblesse pour ses neveux était encore un vehicule le poussant à desirer l'entrée des Français en Italie. L'abus fait par ses prédécesseurs, du droit d'inféoder les provinces du domaine ecclésiastique en faveur de leurs familles, avait déterminé Paul V à déclarer par une bulle, nulles et illégitimes toutes nouvelles inféodations des terres de l'église. Urbain desirait élever ses neveux au rang des souverains, il ne pouvait réussir dans ce dessein,

qu'à l'appui de la France; Richelieu, pour profiter de ces dispositions, avait envoyé à Rome, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, le maréchal duc de Créqui, qui joignait au crédit que donnent les richesses, la réputation d'un grand général et d'un habile négociateur. Il était chargé de proposer à toutes les puissances d'Italie de s'allier à la France pour chasser les Espagnols de la péninsule. 1633-35.

Richelieu protestait de l'air le plus ingénu, que la France ne voulant point s'agrandir, avait en vue la seule gloire de rendre à l'Italie son ancienne indépendance. Il offrait aux Italiens de partager les dépouilles castillannes de la manière qui leur conviendrait le mieux. Urbain était l'ennemi des Espagnols; mais l'exemple de Paul IV, qui, pour s'être imprudemment allié avec les Français, s'était vu sur le point d'être accablé par les Espagnols, rendait ses démarches plus circonspectes. Quelque avantage que le ministre français lui fît envisager dans cette guerre, il refusait d'y prendre une part active, à moins que la supériorité des forces françaises en Italie n'en assurât les succès. Le grand-duc de Toscane, Ferdinand II, témoignait encore plus de répu-

gnance que le pontife, à déclarer la guerre aux
1633-35. Espagnols, avant que les armées françaises fussent au milieu de la Lombardie. La Toscane étant séparée des états espagnols par les domaines ecclésiastiques, la république de Gênes, les duchés de Modène, de Parme et de Mantoue, ne craignaient pas un envahissement immédiat de la part du royaume des Deux-Siciles ou du duché de Milan, et une attaque mal combinée pouvait lui attirer les maux les plus extrêmes; les Vénitiens, avertis par l'issue des guerres précédentes, s'en tenaient à une prudente neutralité. Les ducs de Mantoue, de Parme, de Modène, montraient beaucoup d'incertitude; d'ailleurs ils n'étaient pas assez puissans pour faire pencher la balance en faveur du parti qu'ils embrasseraient; enfin toutes les puissances d'Italie détestaient les Espagnols, mais elles les redoutaient encore davantage.

Le duc de Savoie était celui de tous les princes d'Italie dont l'alliance était la plus nécessaire à Richelieu pour le succès de ses opérations au-delà des Alpes. Le duc de Créqui avait ordre de s'attacher à gagner ce prince. On lui proposait d'abandonner la Savoie à la France. A cette condition on lui promettait

tout le Milanais et même le Mont-Ferrat, au lieu duquel le duc de Mantoue aurait pris le Crémonais, faisant partie de la dépouille espagnole. 1633-35.

Le Milanais, le [illegible]mont, le Mont-Ferrat et le comté de Nice devaient être érigés, en sa faveur, en royaume, sous le titre de *royaume de Lombardie*. Le duc Victor Amédée, qui avait hérité de l'ambition de son père, sans partager la précipitation avec laquelle il s'était imprudemment livré à toutes les occasions qui se présentaient de la satisfaire, n'embrassait pas volontiers des chimères. Calculant toutes les chances de cette guerre, il lui paraissait impossible que les Français parvinssent à chasser les Espagnols de la Lombardie et du royaume de Naples. Il prévoyait que les provinces dont les troupes françaises ou leurs alliés parviendraient à s'emparer, deviendraient infailliblement la proie de l'insatiable Richelieu, et que lui et les autres alliés ne partageraient que la dépense et les travaux, heureux encore si les Français, déja maîtres du passage des Alpes par Pignerol, ne gardaient pas tout le Piémont par le droit du plus fort; mais c'était en vain qu'il demandait à rester neutre.

1633-35. Pendant ces pourparlers, le duc de Rohan, généralissime des calvinistes français, réfugié à Venise depuis la paix que les calvinistes avaient reçue du cardinal Richelieu, cherchant une occasion de se réconcilier avec la cour de France, s'était rendu chez les Grisons, auxquels sa religion le rendait agréable. Les cruautés exercées par les Espagnols dans la Valteline, avaient laissé contre eux les impressions les plus fâcheuses. On redoutait, comme le dernier des malheurs, que si la guerre se rallumait en Italie, le gouverneur de Milan ne s'emparât de nouveau de ce pays pour assurer la communication entre les Espagnols et les Allemands. Le duc de Rohan, profitant de cette disposition, obtint des ligues grises la permission de s'y établir avec un corps de trois mille Français qu'il commandait. Il s'y fortifia de manière à n'en pouvoir être aisément chassé.

Dans ces circonstances, le cardinal-infant Ferdinand, oncle de Philippe IV, destiné au gouvernement des Pays-Bas espagnols, vacans par la mort de l'archiduchesse Claire-Eugénie, passa en Italie. Il prit terre à Nice, où les difficultés pour le cérémonial, furent sur le point de rompre son entrevue avec le duc de Savoie. Le pape venait d'accorder aux

cardinaux le titre d'éminence, et la plupart des cours refusaient d'admettre ce nouveau titre. Pour écarter cette difficulté, il fut convenu que le duc de Savoie donnerait au cardinal-infant le titre d'altesse royale; mais pour conserver la supériorité, il prit lui-même celui de roi de Chypre, qu'il transmit à ses enfans, malgré les réclamations du sénat de Venise. 1633-35.

Tous les princes d'Italie envoyèrent leurs ambassadeurs à Milan pour complimenter le cardinal-infant; mais lorsqu'il voulut continuer sa route, les difficultés se multipliaient. Ce prince conduisait un secours de vingt mille hommes à l'empereur, pressé par les Suédois. Les Vénitiens refusaient le passage à cette armée sur le territoire de la république. Le cardinal-infant donna ordre au duc de Feria de s'avancer vers cette frontière avec dix mille hommes d'infanterie et quinze cents chevaux. Les cantons Suisses ordonnèrent au duc de Rohan de laisser passer cette armée et de se tenir seulement sur la défensive. Le duc de Feria conduisit ses Espagnols dans le Tyrol, ensuite dans la Souabe. Le cardinal-infant le suivit bientôt avec un corps de sept mille

hommes, laissant le gouvernement du Mila-
1633-35. nais au cardinal Albornos.

CHAPITRE XIII.

Mort du Roi de Suède, Gustave Adolphe. — Les Français pénètrent en Italie.

Le roi de Suède, victorieux dans tous les combats par lui livrés en Allemagne, se voyait au moment, non-seulement de rétablir l'électeur palatin en Bohême, mais de détrôner l'empereur Ferdinand II, lorsqu'il fut tué à la bataille de Lulzen, gagnée par ses troupes. Malgré cette perte, les Suédois continuaient à presser les Impériaux. Le secours de vingt mille hommes, que leur conduisit le duc de Feria, périt dans les marches longues et pénibles qu'il fut obligé de faire. Cette expédition ne fit qu'affaiblir la branche d'Autriche espagnole, sans rendre de grands services à la branche d'Autriche allemande. Cependant les Suédois s'affaiblissaient par leurs propres victoires et par l'immensité des pays qu'ils avaient à garder. Le chancelier Oxenstiern

offrit à Louis XIII de remettre l'Alsace entre ses mains, à condition que les subsides payés par la France à la Suède, seraient payés jusqu'à la fin de la guerre, et qu'une armée française passerait en Allemagne au secours des protestans. 1633-35.

Jusqu'alors la cour de France n'avait pris qu'une part indirecte aux troubles d'Allemagne. Le cardinal de Richelieu voulait attendre, pour déclarer la guerre aux deux branches de la maison d'Autriche, que leurs forces fussent épuisées. L'occasion était des plus favorables. L'Allemagne, dévastée également par les Suédois et par les Impériaux, par les protestans et par les catholiques, n'offrait plus de ressources ; les champs restaient en friche, les villages étaient brûlés, le reste des habitans de ces campagnes désolées périssait de misère et de faim ; la situation de l'Espagne n'était guère plus heureuse que celle de la Germanie. Cette riche et superbe contrée, où la terre fertile ne demande que des mains industrieuses qui recueillent et qui mettent en œuvre ses productions, s'était changée en un désert aride ; les fréquentes et nombreuses émigrations des Espagnols, que l'inquiétude conduisait en Amérique, avait commencé cette fatale décadence ;

1633-35. l'expulsion d'un million de Maures, laborieux et intelligens, l'avait prodigieusement augmentée. Elle fut portée à son comble par les levées d'hommes, que depuis plus d'un demi-siècle nécessitaient les guerres perpétuelles; et les provinces des Deux-Siciles partageaient ce dénuement. Il devenait presque impossible de recruter en Italie ou en Espagne les régimens castillans. Des soulèvemens dangereux se manifestaient dans plusieurs provinces, et tel était la détresse de la cour de Madrid, que lorsqu'après la mort de l'archiduchesse Claire-Eugénie, Philippe IV donna le gouvernement des Pays-Bas au cardinal-infant, on offrit aux Hollandais de reconnaître définitivement leur indépendance, et que ces républicains, qui se flattaient alors de conquérir les Pays-Bas, rejetèrent cette proposition.

Richelieu, depuis plusieurs années manœuvrait pour augmenter par-tout les ennemis de la maison d'Autriche; il éclate enfin en 1635. L'électeur de Trèves s'était mis sous la protection de la France, l'empereur le fit enlever comme son vassal. On saisit ce prétexte pour déclarer la guerre à l'empereur. Cet électeur était prisonnier à Bruxelles, sous la garde

du cardinal-infant. Ce fut la raison qu'on donna pour attaquer les Espagnols. 1633-35.

Duplessis, ambassadeur de France à Turin, fut chargé de terminer les irrésolutions du duc Victor Amédée, en lui déclarant que Louis XIII le tenait dès-lors pour son ennemi, s'il ne s'alliait pas sur-le-champ avec lui contre la maison d'Autriche. Une armée française, campée à Pignerol, ne lui laissait guère la liberté du choix. Il fut conclu à Rivoli, le 11 juillet 1635, une ligue entre le roi et le duc de Mantoue. Ce dernier, qui devait tout à la France, fut entraîné par la reconnaissance. Le jeune Odoard Farnèse était conduit par l'amour de la gloire, amour aveugle qui faillit lui coûter cher. Son domaine fut envahi et ravagé par les Espagnols, et jamais il n'y serait rentré si le duché de Parme n'avait été un fief relevant du saint-siége; mais le duc Victor Amédée obéit à la nécessité. Il ne fut pas en son pouvoir de garder, ainsi que Rome, Florence et Venise, la neutralité après laquelle il soupirait.

Dans cette fâcheuse extrémité, le monarque savoisien, au moment de se trouver moulu entre les Français, les Espagnols et les Almands, se conduisit avec une politique qui mit en défaut celle du ministre de France. 1635-39.

1635-39. Ses deux frères, le cardinal Maurice et le prince Thomas, rompant brusquement avec lui, passèrent l'un au service de l'empereur, et l'autre au service du roi d'Espagne. Le duc de Savoie déploya tant d'habileté, tant de finesse dans cette circonstance, qu'il donna parfaitement le change à l'atrabilaire Richelieu, qui, le croyant sincèrement courroucé contre ses deux frères, le nomma généralissime des troupes de la ligue. « Grand Richelieu ! s'écrie à ce sujet l'auteur des *Révolutions d'Italie*, idole tant fêtée, tant encensée, que serais-tu devenu, si Marie de Médicis, Gaston, Bukinghan, Olivarès, avaient eu la moitié du génie qui te fut opposé par le duc de Savoie ? »

CHAPITRE XIV.

Le duc de Savoie arrête les forces des Français par des manœuvres indirectes. — Mort de l'empereur Ferdinand II. — Ferdinand III parvient à l'empire. — Mort du duc de Savoie Victor Amédée.

NON-SEULEMENT le duc de Savoie témoignait indirectement aux cours de Vienne et de Madrid, que c'était entièrement contre son gré que ses armes se trouvaient unies à celles de France ; mais la confiance qu'il sut inspirer au premier ministre de la cour de Paris, le mit en état de leur rendre les plus grands services directs.

Sous le voile de l'humanité qui doit animer les généraux au sein même des horreurs de la guerre, Victor Amédée ménageait avec soin les campagnes et les villes non fortifiées ; de fortes places étaient assiégées lentement, et l'hiver venait mettre fin à une campagne pendant laquelle on n'avait rien fait. La Lombardie, théâtre des hostilités, n'en recevait presque aucun dommage, tandis que la consommation

1635-39. et l'entretien des troupes enrichissaient une infinité de particuliers. Ce ne fut qu'au bout de trois ans que Richelieu s'aperçut enfin qu'il était complettement la dupe d'un prince peu puissant qu'il croyait maîtriser.

Richelieu n'était pas mieux secondé par les Hollandais, avec lesquels il avait conclu une ligue offensive et défensive, en vertu de laquelle il devait partager avec eux les Pays-Bas espagnols. Ces républicains venant à considérer qu'ils étaient menacés de devenir frontières de France, ne voyaient les succès de leurs auxiliaires qu'en tremblant pour leur liberté : de-là, les méfiances, les réserves qui nuisaient à la cause commune.

Les protestans d'Allemagne eux-mêmes, n'étaient pas sans inquiétude : de-là, le traité de Prague, dans lequel une partie des princes de cette communion abandonnaient l'Union-Evangélique pour s'arranger avec Ferdinand. Ce prince mourut dans cette circonstance, le 15 janvier 1637; son fils, Ferdinand III, roi de Hongrie et de Bohême, fut élu roi de Germanie dans un temps où tous les Allemands soupiraient après la paix.

Victor Amédée, dont la politique adroite arrêtait les dévastations de l'Italie antérieure,

survécut peu de temps à l'empereur Ferdinand II; il mourut presque subitement à l'âge de cinquante ans, le 7 octobre 1637. Les circonstances de cette mort firent tenir d'étranges propos dans toute la péninsule. Muratori rapporte (1) que ce prince, le comte de Verrue son ministre, et le marquis *Villa* son général, avaient dîné, le 28 septembre, chez le duc de Créqui: peu de temps après, ils tombèrent malades; le duc et le comte moururent; le marquis, plus robuste, en fut quitte pour quelques jours d'indisposition. 1635-39.

Victor Amédée ne laissait que deux enfans en bas-âge, François-Hyacinthe et Charles-Emmanuel, qui régnèrent l'un après l'autre, sous la tutelle de Christine de France leur mère. Il paraît que le cardinal voulait profiter de cette circonstance pour s'emparer du Piémont, qu'il prétendait être dévolu à Louis XIII, oncle maternel des enfans du feu duc. Il fit proposer de les envoyer à Paris pour être élevés à la cour de France. Maîtres du Piémont, les Français auraient eu de grandes facilités pour s'emparer de la Lombardie; mais les habitans

(1) *Annali d'Italia*, tom. XI.

1635-39. du pays, accoutumés à la domination de la maison de Maurienne, montraient la plus forte répugnance à devenir sujets d'un prince étranger. Le prince Thomas, qui servait dans les Pays-Bas, fut appelé dans sa patrie par un nombreux parti favorisé par les deux cours de Vienne et de Madrid. Les états savoisiens furent plongés dans les horreurs d'une guerre en même temps civile et étrangère.

1639-41. Il paraissait probable que cette guerre, entreprise par Richelieu dans des circonstances favorables, allait tourner au désavantage de la France, et ruiner la fortune de ce ministre. Les princes d'Italie, alliés de la France, lui demandaient de nouveaux secours ; mais alors les Autrichiens entraient en France par la Picardie, par la Bourgogne et par la Guyenne. Dans cette situation, non-seulement le cardinal ne pouvait envoyer de nouvelles forces en Italie, mais il était obligé de retirer une partie de celles qui y faisaient la guerre. Le duc de Rohan, qui gardait la Valteline avec un corps de calvinistes français, mécontentait les Grisons, soit par la manière dont il procurait des vivres à son armée, soit par les insultes que se permettaient les soldats français envers les femmes du pays. Les Grisons sommèrent le duc

duc de Rohan d'abandonner le pays. Le cardinal de Richelieu, auquel il convenait, pour ses desseins, de conserver cette clef de l'Italie, imaginait des prétextes pour éviter de s'en dessaisir. 1639-42.

Les Grisons s'impatientent, leur impatience dégénère en fureur. Le duc de Rohan était malade; il se fit porter à Coire pour tâcher de ramener les esprits; il éprouvait combien il est difficile de tromper un peuple qui connaît ses droits et qui se croit méprisé. Les Grisons avaient signé, à Inspruck, un traité dans lequel les Espagnols promettaient de s'unir à eux pour chasser les Français de la Valteline, à condition que le passage y serait toujours ouvert aux troupes espagnoles, et qu'il y aurait une alliance perpétuelle entre les trois ligues et le pays de Milan.

A peine ce traité était conclu, que tous les Grisons prenaient les armes contre les Français. Le duc de Rohan n'eut que le temps de se jeter dans le fort du Rhin avec huit à neuf mille hommes; il fut investi et forcé de se rendre. La Valteline fut évacuée par les Français.

Le prince Thomas, de concert avec son frère le cardinal Maurice, ayant fait casser par l'em-

pereur le testament du duc Victor Amédée, qui
1639-42. donnait la régence de ses états à la duchesse Christine, s'était emparé d'une partie du Piémont. La régente fut obligée d'envoyer ses enfans dans la citadelle de Montmélian. Le pape parvint à procurer au Piémont une trève de trois mois. La guerre recommença bientôt; le Piémont fut menacé d'une révolution. Il s'agissait bien plutôt d'ajouter ce pays à la monarchie française, que de décider qui, des oncles ou de la mère du jeune duc, devait avoir la régence; mais les choses eurent une autre issue. Après des marches et des contre-marches, des siéges entrepris et levés, plusieurs accords conclus avec peine et rompus presque aussitôt, on finit par se retrouver au point dont on était parti. Les deux frères Maurice et Thomas se réconcilièrent avec leur belle-sœur; les Français ne gardèrent que Pignerol en Piémont, et les Espagnols conservèrent le Milanais.

1639-42.

CHAPITRE XV.

Affaire du duché de Castro. — Mort du Cardinal de Richelieu et de Louis XIII.

La guerre prenait une nouvelle direction dans le centre de l'Italie. Odoard Farnèse, duc de Parme, possédait dans le patrimoine de saint Pierre, les duchés de Castro et de Ronciglione. Son père, Rainuce, fils du célèbre Alexandre Farnèse qui fit lever au roi Henri IV les siéges de Paris et de Rouen, avait été obligé d'emprunter au mont-de-piété de Rome, de grosses sommes hypothéquées sur ces deux fiefs. Les deux neveux du pape voulaient s'emparer de ces deux duchés; les payemens des intérêts dus au mont-de-piété n'étaient pas faits régulièrement. Thadeo Barberini, préfet de Rome, fait citer Odoard Farnèse devant les tribunaux romains. Odoard, au lieu de répondre à la citation, fortifie la ville de Castro; cette entreprise fut taxée de félonie par les Barberini. Le duc de Parme reçut ordre de démolir les fortifications de Castro, sous peine d'excommunication.

Les Vénitiens, le grand-duc de Toscane, le

1639-42. duc de Modène, offraient leur médiation. Le pape prétendait qu'il ne pouvait y avoir de médiateur entre un suzerain et son vassal. Enfin le duc de Parme publia un manifeste dans lequel l'injustice des procédés de la cour de Rome était démontrée.

Les Espagnols, attentifs à fomenter toutes les divisions qui pouvaient augmenter leur influence en Italie, intriguaient pour suspendre la décision de l'affaire de Castro jusqu'à la conclusion de la guerre du Piémont. Ils comptaient sur les princes Thomas et Maurice de Savoie : la réconciliation de ces princes avec la régente rompait leurs mesures.

Urbain VIII venait de lancer l'excommunication contre le duc de Parme ; il le privait de tous les fiefs qu'il tenait du saint-siége. Le duc de Parme armait pour sa défense. L'armée pontificale, forte de dix-huit mille combattans commandés par les deux Barberini, après avoir envahi aisément Castro, demandait passage au duc de Modène, pour attaquer l'excommunié Odoard Farnèse dans le Parmesan et le Plaisantin. Elle n'eut pas besoin de faire le voyage ; Odoard Farnèse, auquel le sénat de Venise et le grand-duc de Toscane avaient donné en secret quelques secours d'argent, ayant levé un

petit corps de cinq à six mille hommes accoutumés à faire la guerre, marche audacieusement à la rencontre des pontificaux. Ceux qui le regardaient comme un téméraire qui courait à sa perte, furent détrompés lorsqu'on sut que l'armée Barberine, à la vuè des ennemis s'était dissipée comme un essaim de pigeons devant l'aigle ou le vautour; le général Thadeo Barberini ne prit haleine que dans la forte enceinte de Ferrare. La terreur se propage avec la rapidité du son, elle va frapper les portes du Vatican. Le vieil Urbain voulait se retirer dans le château Saint-Ange. 1639-42.

Les Barberini furent alors trop heureux d'obtenir une suspension d'armes; la tergiversation avec laquelle ils négociaient, faisait suspecter leurs dispositions. Les gouvernemens de Venise, de Florence et de Modène se liguèrent ensemble, et s'engagèrent à secourir de concert le duc de Parme.

Les négociations recommencèrent. Les Barberini espérant de tromper les alliés, recherchaient la médiation des cours de Paris et de Madrid; mais les troubles qui agitaient ces deux cours rendaient leur influence inefficace. La disgrâce du duc d'Olivarès, remplacé par Louis de Haro son neveu et son ennemi, changeait 1642-44.

1642-44. les dispositions de la cour d'Espagne. Le cardinal de Richelieu était mort à Paris le 4 décembre 1642; Louis XIII ne lui avait survécu que de cinq mois; son fils montait sur le trône âgé de cinq ans, et dans les embarras d'une minorité orageuse, la cour de France ne pouvait se mêler des affaires du saint-siége.

On tint un congrès à Venise; le pape consentit à rendre Castro au duc de Parme, en laissant subsister sur ce duché l'hypothèque des capitaux dus au mont-de-piété, comme elle était avant la guerre. Le duc reçut l'absolution des censures; on restitua de part et d'autre tout ce qui avait été envahi pendant la guerre. La confusion était alors extrême dans tout le Midi de l'Europe; enfin on ouvrit à Munster et à Osnabruck, un congrès destiné à rendre la paix à tant de peuples, victimes malheureuses de l'ambition des rois.

1644-48.

CHAPITRE XVI.

Mort d'Urbain VIII. — Pontificat d'Innocent X. — Tableau de l'Europe.

URBAIN VIII mourut le 29 juillet 1644, à l'âge de soixante-seize ans. Le cardinal Jean-Baptiste Pamphilio fut élu le 15 septembre, sous le nom d'Innocent X. Ce pontife ne fut guères connu que par sa bulle contre les cinq propositions de Jansénius, publiée le 31 mai 1653, par l'ascendant qu'il laissait prendre à Olympia Maldachini sa belle-sœur, et à la princesse de Rossano sa nièce, et par la guerre qu'il fit au duc de Parme.

Le parlement de Paris, qui avait disposé de la régence à la mort de Henri IV, exerça de nouveau cette prérogative; il déclara la reine Anne d'Autriche régente pendant la minorité de Louis XIV. Cette princesse, jalouse de l'autorité par amour-propre, était disposée, par faiblesse, à la remettre en d'autres mains. Son conseil était composé du duc d'Orléans, du prince de Condé et du Cardinal Mazarin. Ce dernier, profitant du peu d'application que les

1644-48. deux princes donnaient aux affaires, en eut bientôt la principale direction. Mazarin, sous les dehors trompeurs de la timidité et de la circonspection, cachait une constance inébranlable, des vues assez étendues, et sur-tout la politique la plus raffinée et la plus tortueuse; il se rendit maître de l'esprit des deux princes, en les consultant à propos, en se servant habilement de la jalousie qu'ils s'inspiraient mutuellement, et en leur assurant les avantages qu'ils pouvaient desirer pour eux et pour leurs créatures. Il procura au duc d'Orléans le gouvernement du Languedoc, au prince de Condé, qui aimait l'argent, les moyens d'en amasser, et au duc d'Enghien son fils, avide de gloire, le commandement des armées avec le gouvernement de la Champagne.

Malgré les brigues et les cabales dont perpétuellement furent remplies les minorités en France, Mazarin sut si bien balancer le pouvoir du duc d'Orléans et du prince de Condé, que cet équilibre fit la sûreté du gouvernement; se liant quelquefois avec tous les deux, et d'autres fois s'attachant davantage à un seul, pour exciter la jalousie de l'autre; arbitre de leurs différens, que souvent il avait fait naître, et qu'il faisait

durer autant qu'ils lui étaient utiles, il finissait par rester le maître. 1644-48.

D'un côté, les victoires remportées à Rocroi, à Fribourg, et à Nortlingue, sur les Espagnols et sur les Allemands, par le duc d'Enghien, célèbre sous le nom de *Grand Condé*, faisaient l'alégresse publique et rendaient la régence respectable; de l'autre, les dépenses énormes nécessitées par l'entretien des armées, et que le cardinal Mazarin augmentait en achetant, par ses largesses, ceux qui pouvaient troubler son gouvernement, forçaient ce prélat à recourir aux moyens les plus injustes, pour remplir le trésor de l'état. Cependant la tranquillité publique ne commença d'être troublée qu'après la mort du prince de Condé, arrivée en 1646. Le duc d'Orléans, alors son rival, voulut jouir de toute l'autorité que lui donnait sa qualité de lieutenant général du royaume. Le cardinal, de son côté, croyant son pouvoir très-affermi, ménageait moins un prince dont la faiblesse surpassait l'ambition; de-là naquit la guerre de la France, dont les ravages auraient eu les suites les plus funestes, si tous les états voisins de la Fronde ne se fussent alors trouvés dans la crise la plus alarmante.

Depuis l'avénement de Charles 1er au trône

1644-48. britannique, la Grande-Bretagne, plongée dans les horreurs des guerres civiles, ne pouvait prendre aucune part aux politiques événemens qui se succédaient sur le continent de l'Europe. La Hollande, dévastée par une guerre qui durait depuis plus d'un demi-siècle, craignait les Français qui s'approchaient de ses frontières, plus que les Espagnols, incapables de subjuguer cette république; mais elle soupirait après la paix qui devait affermir ses conquêtes dans les Deux-Indes. Le roi de Danemarck venait de déclarer la guerre à la Suède, pour quelques navires qui n'avaient pas voulu payer les droits établis au détroit du Sund. Cet accident aurait pu rendre la supériorité à l'empereur, si le ministère de France ne s'était hâté de rétablir la bonne intelligence entre les cours de Stockholm et de Copenhague. Presque toutes les provinces de la Germanie, devenues successivement le théâtre des longues hostilités entre les Autrichiens et les Suédois, présentaient le spectacle le plus déchirant. Le chancelier d'Oxenstiern et le cardinal Mazarin, pour se rendre plus maîtres des conditions de la paix qui se négociait à Munster et à Osnabruch, avaient suscité à l'empereur Ferdinand III, un nouvel ennemi dans la personne

de Ragotski. L'argent de la France lui procurait des armes, et la Porte-Ottomane promettait de le seconder. Dans cette extrémité, l'empereur, après avoir rendu la liberté à l'électeur de Trêves, pressait la paix de Westphalie. 1644-48.

Les Turcs, malgré la faiblesse de leur gouvernement sous l'imbécille Hybrahim, suivaient constamment, depuis 1644, la guerre de Candie, si funeste à la puissance des Vénitiens. Le sénat de Venise, oubliant presque les guerres d'Italie, quoiqu'elles menaçassent ses frontières, épuisait le trésor de Saint-Marc pour défendre cette île, une des plus fertiles et des plus considérables de la Méditerranée, et que la nature semblait avoir placée entre l'Europe, l'Asie et l'Afrique, pour être un des principaux marchés de ces vastes contrées. Les Ottomans s'opiniâtrèrent à cette conquête. L'expédition fut à plusieurs reprises ralentie par les troubles du sérail, mais jamais interrompue. Enfin, en 1667 Achmet Cuprogli, grand-visir de Mahomet IV, assiégea régulièrement la capitale de l'île, défendue par le capitaine général Francesco Morosini et par Saint-André Montbrun, officier français, à qui le sénat donna le commandement des troupes de terre.

1644-48. La ville fut prise en 1669, après un siége de deux ans, durant lequel on assure que les Turcs perdirent deux cent mille de leurs soldats.

Le roi d'Espagne, affaibli par les guerres de Lombardie et des Pays-Bas, l'était bien davantage par la révolution qui lui avait enlevé le Portugal en 1640. La voix publique attribuait tous les malheurs de l'état au duc d'Olivarès, qui gouvernait les états espagnols avec le même despotisme déployé en France par le cardinal de Richelieu. Philippe IV, cédant à l'impulsion de ceux qui l'environnaient, avait exilé son ministre, précisément lorsque, n'ayant plus Richelieu pour rival, on pouvait espérer qu'il rétablirait les affaires : elles ne devinrent que plus fâcheuses.

Les peuples, surchargés d'impôts, se soulevaient en même temps contre la domination espagnole en Catalogne, en Sicile et à Naples. La Catalogne s'étant érigée en république, ne rentra sous la domination du roi de Castille qu'en 1652. L'insurrection de Sicile fut bientôt appaisée par la prudence du cardinal Théodore Trivulce ; mais celle de Naples aurait changé le gouvernement du midi de l'Italie, si les efforts convulsifs des peuples eussent été

accompagnés du concert nécessaire pour faire réussir une révolution. 1644-48.

CHAPITRE XVII.

Insurrection des Napolitains et des Palermitains contre les Espagnols.—Mazaniello proclamé Tribun du peuple.

La guerre qui ravageait le Piémont, le Milanais et la Romagne, avait respecté le royaume des Deux-Siciles. Cependant les coups qui frappaient l'Italie-Antérieure, étaient ressentis dans le reste de la péninsule, et sur-tout dans les états espagnols, presque aussi douloureusement que sur le théâtre des hostilités. On levait par-tout des soldats et des munitions; mais dans le royaume des Deux-Siciles, non-seulement la fleur de la jeunesse sortait journellement pour périr sur les bords du Pô. On levait des tributs si excessifs, que les malheureux habitans émigraient en foule dans les îles de la Grèce.

On compta cent millions d'écus extraits de ce royaume depuis 1631 jusqu'en 1644, sous

la vice-royauté du comte de Monterey et du
1644-48. duc de Médina las Torrés. Les ministres espagnols, accoutumés à dévorer l'or de ce royaume, le traitaient comme si la source de ces richesses ne pouvait tarir. Alphonse Henriquès, amiral de Castille, successeur du duc de Médina, voulant prouver à la cour de Madrid l'impossibilité d'augmenter les impôts, d'exiger même les sommes arriérées, fut rappelé et remplacé par le duc d'Arcos, connu en Espagne par la dureté de son ame. Brusoni assure que les députés des états, se plaignant de l'extrême pauvreté du pays, lorsqu'ils vinrent complimenter le nouveau vice-roi, eh bien! leur répondit-il, vendez l'honneur de vos femmes et de vos filles, et m'en apportez le profit.

L'île de Sicile, où commandait le marquis de Losvelés n'était pas mieux traitée que le royaume de Naples. Le mécontentement général fut augmenté en 1647, par une disette de grains, fléau inconcevable dans une île regardée comme le grenier de l'Italie. Le peuple de Palerme court assiéger la porte du préteur, demandant du pain à grands cris: le magistrat répond, en ordonnant à la force armée de séparer les demandeurs. La foule augmente, les soldats sont dissipés, la multitude se porte

au palais du gouverneur, qui parvient à se faire entendre, en assurant les Palermitains, que dans quelques heures la ville serait approvisionnée. Le peuple se sépara, mais la parole qu'on lui avait donnée n'étant pas tenue, la sédition recommence avec beaucoup plus de violence : le peuple brûle l'hôtel des douanes avec les registres qu'il renfermait, s'empare des armes qui se trouvaient dans les arsenaux, et veut exterminer tous les Espagnols. 1644-48.

Ils étaient alors poursuivis avec acharnement par les Napolitains ; une légère augmentation sur les droits perçus sur le poisson, avait été le signal de l'insurrection dans cette ville. La multitude mit à sa tête un jeune pêcheur, nommé Tomaso Aniello, que par contraction nous appelons Masaniello : ainsi Nicolas Riensi avait été fait tribun de Rome dans le quatorzième siècle; ainsi le cardeur de laine, Michel Lando, marchant pieds nus et couvert de haillons, à la tête du parti populaire, créa la république de Florence. Le duc d'Arcos regardant cette insurrection comme une émeute passagère que quelques actes de vigueur dissiperaient bientôt, se hâtait d'appeler dans les châteaux de Naples les Espa-

gnols et les Allemands, en garnison dans quel-
1644-48. ques forteresses du royaume.

Déja Mazaniello avait sommé le vice-roi, au nom du peuple, de lui remettre le Torion di Carmine, le fort Saint-Elme, Castel-Nuovo et le château de l'Œuf. S'apercevant que le duc d'Arcos temporisait pour avoir le temps de rassembler ses forces, il fait sonner le tocsin dans toutes les églises de Naples et des villages voisins; les habitans de la campagne se réunissent à ceux de la capitale; on fouille dans toutes les maisons, dans tous les magasins, on se saisit des épées, des piques, des mousquets, du plomb et de la poudre qu'on y trouve; Mazaniello se rend maître du Torion di Carmine, qui lui fournit seize pièces d'artillerie et des munitions de guerre en abondance. Alors le vice-roi propose de partager son autorité avec Mazaniello, revêtu par le peuple de la dignité de tribun, d'établir, de concert avec le nouveau magistrat, un mode d'administration dans lequel les droits du peuple fussent respectés, et de faire approuver ces arrangemens par la cour de Madrid.

Le duc d'Arcos, investi dans son palais par une multitude immense, et dont le nombre

allait

allait toujours en augmentant, se trouvait au moment d'être assassiné avec sa famille, ou de voir toute la ville de Naples réduite en cendres. Ce ministre était persuadé que le peuple, par lui-même, n'est point en état de consommer une révolution. Il ne sait que marcher sur la même ligne, poussé par le sentiment aveugle de ses maux et de ses forces. C'est à un petit nombre d'hommes plus instruits qu'il appartient de louvoyer, de modifier la manœuvre, de calculer, d'observer au plus fort de la tempête, de partager ou de rassembler les forces, d'arrêter ou d'accélérer les efforts, de combiner les moyens, de diriger l'opinion publique, et d'extraire du chaos politique les développemens d'un nouvel ordre social. Des choix faits par le peuple, dans ces occasions délicates, dépendirent toujours l'issue des grandes révolutions. Il est probable que ni les Hollandais, ni les Américains n'auraient conquis leur liberté, s'ils n'avaient eu pour les conduire, un Guillaume de Nassau et un Georges Washington. 1644-48.

Tomaso Aniello se conduisait avec une intelligence qu'on ne devait pas attendre d'un homme de vingt-quatre ans, qui n'avait fait d'autre métier que de vendre du poisson. Le

1644-48. vice-roi résolut de le séduire par l'appât des jouissances et des distinctions, de le rendre ensuite suspect au peuple, et d'éteindre par sa chute un soulèvement que son talent semblait entretenir. Jamais piége ne fut tendu avec autant de subtilité.

Le soulèvement de Naples avait eu lieu le 6 juillet 1647, et quatre jours après toute l'autorité publique se trouvait dans les mains de Mazaniello. Jusqu'alors ce tribun n'avait pas quitté l'habit qu'il portait avant son élévation. Le duc d'Arcos, sous prétexte qu'il devait paraître désormais avec un éclat conforme à son rang, le loge dans son palais; sa femme est traitée par la vice-reine comme son égale. Le pêcheur Mazaniello ne se montra plus en public que monté sur un superbe coursier, vêtu d'or et de soie, la tête ombragée d'un brillant et vaste panache. C'était la robe de *Nessus;* il ne la porta pas impunément plus de vingt-quatre heures. Qu'ils sont simples ces historiens d'avoir cru sa tête dérangée, les uns par l'effet d'un breuvage pris chez le vice roi, les autres par l'action du feu que six jours de contension et de fatigues avait allumé dans ses veines! Le poison des louanges, le charme inconcevable du pouvoir suprême et

des hommages dont l'accablaient ceux qui voulaient le perdre ; voilà le filtre qu'il but à longs traits, et qui le jeta dans le délire. 1644-48.

D'un côté, le vice-roi qui donnait à Mazaniello la qualité de duc, lui faisait les peintures les plus séduisantes de la reconnaissance du roi d'Espagne, et des magnifiques établissemens sur lesquels il devait compter dans la Castille, s'il parvenait à modérer l'effervescence du peuple et le ramener par degrés à l'obéissance; de l'autre, abusant des démarches équivoques auxquelles ce chef populaire était poussé, des émissaires répandus parmi le peuple par le vice-roi, lui présentaient le nouveau tribun comme un traître prêt à le livrer à ses ennemis.

1644-43.

CHAPITRE XVIII.

Mazaniello est assassiné. — Nouveau soulèvement.

Mazaniello est assassiné le dixième jour de sa magistrature. Le roi d'Espagne, à la nouvelle du soulèvement de Sicile et de Naples, envoyait sur les côtes d'Italie une escadre formidable, sous les ordres de Juan d'Autriche, son fils naturel, créé lieutenant général de la monarchie espagnole en Italie. D'Arcos, assuré d'un prompt secours, se croit dispensé des ménagemens qui pouvaient ramener le peuple jeté loin de ses mesures par le meurtre de son chef. La sédition se renouvelle. La patrie, s'écriait-on de toute part, les pauvres, les malheureux n'ont donc plus de père? Nous avons laissé massacrer Mazaniello, il ne nous reste plus qu'à le venger. Le peuple reprend les armes, fond sur le palais; le duc d'Arcos fuit dans Castel-Nuovo; la forteresse est investie.

Pour faire un siége il fallait un chef, les

émissaires du vice-roi, qui parlaient plus haut que les autres de leur patriotisme, proposent 1644-48.
François Toraldo, prince de Massa, de la maison d'Aragon. Les Napolitains, sans se défier des indicateurs, et frappés seulement des talens du personnage pour le métier de la guerre, le proclament tribun. Toraldo feint d'accepter le commandement avec répugnance, et, sous prétexte de rendre les attaques de Castel-Nuovo plus régulières, il les ralentit assez pour donner le temps à Juan d'Autriche d'entrer dans la rade de Naples avec une flotte de trente vaisseaux.

Cet armement ne faisait cependant pas sur l'esprit du peuple l'impression qu'en attendait le vice-roi ; les Napolitains envoient à Juan d'Autriche une députation, à la tête de laquelle se trouvait Toraldo leur nouveau tribun. La réponse, dictée par le duc d'Arcos, fut que les députés ne jouiraient de l'aspect du prince que lorsque les rebelles, après avoir jeté leurs armes, s'abandonneraient à la clémence de son altesse. Toraldo craignant que sa trahison ne fût découverte, se fait retenir à bord du vaisseau amiral.

Lorsque les autres députés rendent compte à leurs commettans du succès de leur mission,

1644-48 la fureur et le désespoir se peignent énergiquement sur tous les fronts. S'en rapporter à la clémence espagnole, réplique-t-on d'une commune voix, non, nous saurons combattre et mourir. La flotte castillane entre dans le port, elle vomit sur les quais plusieurs bataillons qui se joignent à ceux que commandait le vice-roi. La foudre part en même temps des vaisseaux et des forts Saint-Elme et Castel Nuovo. Le feu, la terreur, la mort, volent de tous les points; les cris déchirans des femmes, des vieillards, des enfans, remplissent les courts intervalles laissés par le bruit du canon. Les pères, les époux, réunis par le même danger, et aguerris par quelques mois de sédition, barricadent les rues, garnissent tous les postes dont le peuple s'était rendu maître sous Mazaniello, et surtout le Torion di Carmine. Les femmes, transformées en furies, jettent sur les Espagnols, du faîte des maisons, des pierres, des briques et des matières enflammées. Les hommes leur opposent tour-à-tour la présence d'esprit, l'intelligence et la rage. Il est impossible de représenter l'effroyable aspect de Naples pendant plusieurs heures que dura ce combat. En vain les Espagnols demandent grace, les Napolitains, précédés d'un drapeau rouge et noir, présage

de leur mort ou de leur triomphe, ne cessent de frapper que lorsque les vaisseaux ennemis sont hors de leur vue, et que tous les Espagnols qui ne purent pas se rembarquer, eurent mordu la poussière. 1644-48.

Toraldo, au départ des Castillans, avait eu l'incroyable témérité de revenir dans Naples, soit qu'il se crût assez de finesse pour faire tomber le peuple dans quelque nouveau piége, ou seulement, que dans la pensée que sa connivence avec les Espagnols était impossible à prouver, il espérât que cette fermeté empêcherait le peuple de piller ses grandes propriétés. Il se trompa, une commission fut chargée d'examiner sa conduite, il eut la tête tranchée.

CHAPITRE XIX.

Suite de l'insurrection à Palerme.

Les symptômes de l'insurrection de Palerme n'étaient pas moins alarmans. Le peuple avait choisi pour son chef un tireur d'or, nommé Joseph d'Alessi. On s'empare de l'arsenal et du magasin à poudre. Le vice-roi, éperdu, se jette

1644-48. avec toute sa famille dans le premier bâtiment qui se présente, et se réfugie à Castel-a-Mare. Les nobles sont proscrits, leurs maisons rasées, leurs propriétés pillées; mais bientôt des émissaires du gouverneur se servent, pour perdre Joseph d'Alessi, des mêmes moyens qui avaient conduit Mazaniello à la mort; le faste qu'il étalait paraissait aux Palermitains une preuve de trahison. Il fut assassiné le 22 août.

Losvèles profite de cette circonstance pour offrir un pardon général et l'abolition de tous les impôts dont le peuple se plaignait; déja la capitulation était rédigée, et le gouverneur de Sicile se préparait à revenir dans Palerme, lorsque la nouvelle des événemens qui se succédaient à Naples, change brusquement la disposition des esprits. La sédition prend de nouvelles forces, Palerme nage dans le sang. Cette nouvelle secousse, jointe aux reproches de faiblesse et d'inconduite que Losvèles recevait de la part de la cour d'Espagne, le précipitèrent dans le tombeau.

Le cardinal Théodore Trivulce, choisi pour lui succéder, prouva combien il est aisé de conduire les hommes lorsqu'on s'occupe réellement de leur bonheur; ce prélat était connu dans toute l'Italie par la douceur de son carac-

tère et par l'art de capter la bienveillance des peuples. Il publie, en entrant dans l'île, une proclamation dans laquelle il déclare qu'il apporte la paix, et qu'il déploiera un mode d'administration dont seront satisfaits tous ceux qui ne desirent que le bien de leur pays. Le peuple, enchanté de voir enfin dans Palerme un gouverneur né en Italie, s'en rapporte à sa parole. La tranquillité la plus parfaite succède à la tempête la plus violente; jamais le Neptune de Virgile ne calma plus rapidement les vents courroucés. Les magistrats, la police, les lois, eurent bientôt repris leur empire, non-seulement dans Palerme, mais dans toutes les villes où la sédition s'était manifestée avec plus ou moins de violence. Juan d'Autriche, chassé de Naples, fut reçu dans Messine; il s'aperçut à peine que la tranquillité publique eût été troublée. 1644-48.

1644-48.

CHAPITRE XX.

Les Napolitains s'érigent en république. — Genaro Annèse déclaré Consul.

A Naples, tout semblait annoncer une révolution dans le gouvernement. Jusqu'alors les Napolitains avaient borné leurs vues à demander la suppression des impôts excessifs dont ils étaient chargés, et le renvoi des ministres qui les opprimaient, sans attaquer directement l'autorité du roi d'Espagne. Le perfide, l'abominable assaut qu'ils venaient de repousser, leur inspire d'autres projets; les armes de Philippe IV sont abattues de toute part; on proclame la liberté; il est proposé de s'ériger en république.

Genaro Annèse, homme du peuple qui s'était distingué durant les guerres de Lombardie, obtint la dignité de consul napolitain : on le charge, avec quelques assesseurs, de rédiger et de présenter au peuple la forme d'administration publique qu'il croirait le mieux convenir aux habitans du royaume de Naples. Les Hollandais, après avoir long-temps lutté avec les

Espagnols, s'étaient placés au rang des peuples libres : leur exemple devait frapper vivement un peuple qui avait les mêmes maîtres à combattre, la même liberté à conquérir, et auquel sa position au bord de la mer semblait offrir les mêmes avantages avec beaucoup plus de ressources dans sa population. 1644-48.

Il fut alors résolu d'établir dans les provinces méridionales d'Italie, le mode de gouvernement qui subsistait avec gloire à l'embouchure du Rhin, de l'Escaut et de la Meuse. Le peuple voulant que la conformité fût parfaite, cherchait un Guillaume de Nassau pour en faire le capitaine général de la nouvelle association ; on crut le trouver dans Henri, duc de Guise, qui sollicitait alors à Rome la cassation de son mariage.

Le duc de Guise, célèbre par ses amours romanesques, ses duels, ses profusions et ses aventures, assez semblables à celles des paladins des siècles de chevalerie, ne ressemblait à Guillaume de Nassau, surnommé *le Taciturne*, que par son courage ; mais sa patience dans l'adversité, la sévérité de ses mœurs, la sobriété de sa table, et sa profonde connaissance des hommes, étaient des vertus inconnues au héros francais. Instruit du choix que les Na-

1644-48. politains avaient fait de lui, sans examiner si les Français, chez lesquels se manifestaient les premières étincelles de la guerre de la Fronde, et qui traitaient d'une paix générale avec la maison d'Autriche, se déclareraient en sa faveur, il ne balance pas un moment; il s'embarque seul sur un petit bateau, dans le port d'Ostie, passe à travers la flotte espagnole, et descend sur le port de Naples au milieu des cris de joie.

On lui donna le titre de doge, que portait le chef des républiques de Venise et de Gênes. Il fut frappé de la monnaie en son nom; tous les Napolitains semblaient pénétrés de son enthousiasme. Les villes d'Averse et de Capoue, qui tenaient encore pour le roi d'Espagne, furent réunies à la nouvelle république. Les affaires des Espagnols étaient si désespérées, qu'ils ne pouvaient faire que des efforts impuissans pour ramener les Napolitains sous le joug de la Castille, si le nouveau doge de Naples avait eu la moindre partie des talens politiques qui distinguaient le célèbre fondateur de la liberté batave. A peine le duc de Guise fut installé dans sa nouvelle dignité, qu'il aspirait ouvertement au pouvoir despotique: on aurait dit

que par ses actions il voulait servir les Espagnols. 1644-48.

Il avait promis, en entrant dans Naples, de procéder incessamment à la formation d'un sénat; le consul Genaro Annèse le sommait assidument de tenir sa parole, et c'était chaque jour une nouvelle défaite. Jaloux du consul, qui le surveillait de trop près, il cherchait secrétement à le perdre. On imagina une feinte conspiration, mais le peuple ne fut pas trompé.

Bientôt on afficha dans les places de Naples des couplets satiriques contre le doge, qui n'était venu, disait-on, en Italie que pour y prendre ses ébats avec les dames de Naples, et pour réparer le désordre de ses finances aux dépends des sots qui mettaient en lui leur confiance. Au lieu de mépriser ces pamphlets, ou de les faire oublier par une conduite différente, il fit des perquisitions si exactes, qu'en ayant découvert les auteurs, il les fit périr sur un échafaud. La cour de France, pour accélérer les négociations de paix qui se suivaient alors à Munster et à Osnabruck, avait envoyé une forte escadre sur les côtes de Naples. Le duc de Guise enivré de sa nouvelle dignité, prit des manières si hautaines vis-à-vis des Français qui la composaient, que le desir de lui être utiles

1644-48. s'éteignit dans leurs ames. Cette disposition morale, jointe aux incertitudes du peuple napolitain, qui paraissait agité de la crainte de n'avoir fait que changer de tyran, rendit l'escadre française inutile; elle rentra dans les ports de Provence, après quelques vaines évolutions.

Le mécontentement contre le duc de Guise augmentait; Genaro Annèse était l'ame de l'insurrection qui se méditait contre lui, soit que ce magistrat jugeât le duc français peu propre à la place qu'il occupait, ou qu'il eût été séduit par les Espagnols. Le duc de Guise vivait dans la plus parfaite sécurité lorsque, dans les premiers jours de 1648, une escadre espagnole paraît subitement à la vue de Naples. En vain le doge ordonne de courir aux armes; il s'aperçoit trop tard que son autorité n'est plus respectée. Obligé de fuir avec quelques-uns de ses partisans, il prit la route de Rome, et tomba, par négligence ou par trahison, dans les mains des Espagnols; ils le précipitèrent dans un cachot, dont il ne sortit que quatre ans après, à la sollicitation du grand Condé.

CHAPITRE XXI.

Les Espagnols, rentrés dans Naples, y commettent d'horribles cruautés.

Les Espagnols furent reçus dans Naples sans qu'il y eût de sang de répandu; ainsi cette ville rentra sous la domination de Philippe IV le 6 avril 1648, après avoir porté cinq mois le nom de république. Ce prince avait promis l'amnistie la plus générale; mais à peine ses drapeaux flottaient sur les murs de la capitale, que ses pacifiques promesses furent oubliées. On assure que quatorze mille Napolitains furent massacrés. Genaro Annèse lui-même, auquel le roi d'Espagne devait la réduction de la ville, ne fut pas épargné; il succomba sous l'accusation d'un crime imaginaire.

Leçon terrible pour les peuples qui, lassés du despotisme, ont arboré l'étendard de la liberté! L'exemple de Naples leur apprend qu'ils compteraient en vain sur les promesses qu'on leur ferait pour les engager à rentrer sous l'obéissance de leurs anciens maîtres; les rois ne pardonnent jamais: il ne reste à une

1644-48. nation, qui, abjurant son précédent esclavage, vient de proclamer sa liberté, d'autre alternative que de vaincre ou de s'ensevelir sous les ruines de sa patrie, et d'entraîner dans sa ruine ceux qui voulaient l'enchaîner de nouveau.

CHAPITRE XXII.

Destruction de la ville de Castro. — Paix de Westphalie.

Pendant que la guerre civile dévorait le midi de l'Italie, le pape Innocent x recommençait les hostilités contre le duç de Parme, Rainuce ii, fils d'Odoard Farnèse. C'était encore le non-payement des sommes dues par ce prince au mont-de-piété de Rome. Les créanciers s'étaient pourvus de nouveau à la chambre apostolique, en exécution de leurs contrats de rente. Les officiers pontificaux, chargés de mettre à exécution les décrets de la chambre, furent chassés honteusement de Castro. Dans le même temps Cristophe Giorda, que le pape venait de nommer à l'évêché de Castro, fut assassiné au milieu de sa ville épiscopale.

copale. Le duché de Castro fut de nouveau *incameré*, et toutes les forces du pape se présentèrent pour en prendre possession. Rainuce, se flattant de lasser bientôt un pontife ennemi de la dépense, avait levé quelques bataillons qu'il envoya dans la Romagne, et qui furent bientôt obligés de prendre honteusement le chemin de Parme. Le général qui les commandait, accusé par la voix publique d'avoir assassiné l'évêque de Castro, fut exécuté à mort. Rainuce espérait que sa mort appaiserait le pontife; mais la famine ayant obligé la ville de Castro à se rendre à discrétion, le pape la fit détruire de fond en comble. Le siége épiscopal fut transféré à Aquapendente. Le pape fit ériger une petite pyramide sur les ruines, avec cette inscription : *qui fu Castro.* L'armée pontificale menaçait le duché de Parme. Rainuce n'étant pas en état de faire face à l'orage, prit le parti de transiger avec la chambre apostolique; les duchés de Castro et de Ronciglione restèrent confisqués au profit de la chambre des Apôtres, depuis 1646 jusqu'en 1662, sous le pontificat de Chigi, Alexandre VII. 1644-48.

La paix de Westphalie fut enfin conclue, le 24 octobre 1648, à Munster et à Osna-

bruch. L'indépendance des Provinces-Unies
1644-48. était reconnue. La Suède était maintenue dans ses conquêtes. Un sage équilibre balançait les deux religions, dont l'incompatibilité faisait depuis trente ans le malheur de l'Allemagne; on réglait les droits de tous les princes germains. Enfin l'Empire cédait à la France ses droits de suzeraineté sur les Trois-Évêchés, l'Alsace et la suzeraineté de la ville de Pignerol, qu'elle avait acquise par le traité de Quicrasque. L'Espagne refusa de signer cette paix. La cour de France exigeait la cession des Pays-Bas, de la Franche-Comté et du Roussillon. Malgré la détresse de la cour de Madrid, ces conditions étaient si fâcheuses, qu'elle préféra la continuation de la guerre, dans laquelle l'Italie antérieure restait enveloppée.

La tranquillité était rétablie dans le nord de l'Europe; mais tout le midi retentissait du bruit des armes. La guerre de la Fronde désolait la France, tandis que les Français pressaient les Espagnols vers les Alpes et vers les Pyrénées. Les hostilités continuaient dans le Piémont; les Vénitiens se défendaient péniblement contre les Turcs.

CHAPITRE XXIII.

Mort du Roi d'Angleterre, Charles Ier, sur un échafaud.

De toutes les nations de l'Europe la Grande-Bretagne était celle qui éprouvait les plus sanglantes convulsions. Charles Ier avait succédé à son père en 1625. Les Anglais, résolus d'assurer leur liberté, prenaient la méthode de n'accorder aucun subside sans obtenir quelque concession nouvelle en faveur des communes. On avait aussi rendu des lois très-sévères envers les catholiques, moins en haine des mystères qui distinguaient ce culte, que parce qu'on regardait tous ceux de cette religion comme fauteurs du pouvoir arbitraire des rois. Charles, de son côté, qui venait d'épouser Henriette, sœur de Louis XIII, craignait de se brouiller avec la cour de France, en procédant avec rigueur contre un culte que professait sa femme, et dont son contrat de mariage lui assurait l'exercice public en Angleterre.

On avait soupçonné le roi Jacques de pro-

1649-59. fesser secrétement le catholicisme. Les mêmes doutes s'élevaient au sujet de Charles 1er. La nation paraissait remplie de défiance, lorsque le roi assembla le parlement. Charles fit l'ouverture de l'assemblée en demandant des subsides pour pousser avec vigueur la guerre déclarée à l'Espagne; mais soit que le parlement regardât cette guerre comme peu importante, ou pour quelque mécontentement que l'histoire ne développe pas, la chambre des communes, après avoir discuté les demandes de la cour, déclara qu'avant de s'occuper de cet objet, il était des griefs plus importans qu'il fallait examiner. Le roi fut bientôt instruit que la chambre dressait un acte dans lequel le duc de Buckingham, premier ministre, était accusé de haute-trahison pour avoir dilapidé les finances. On ne put arrêter les suites de cette affaire qu'en cassant le parlement.

La cour en convoqua un autre, après avoir pris toutes les précautions possibles pour influencer les nominations des communes. Ce fut en vain; le même esprit qui avait dirigé l'ancienne chambre des communes conduisait la nouvelle. Le parlement fut encore cassé.

Charles eut recours à des taxes déguisées

sous le nom d'emprunts. On refusait de les payer. L'embarras des finances augmentait. Les Rochelais, assiégés par le cardinal de Richelieu, demandaient des secours. La cour se flatta que le desir témoigné par les protestans anglais de prendre les armes en faveur des protestans de France, ferait oublier les sujets de dissention qui existaient dans l'intérieur de la Grande-Bretagne. Des réglemens rigoureux furent publiés contre les catholiques. On renvoya même les domestiques que la reine Henriette avaient emmenés de France. Sous ces auspices un troisième parlement fut convoqué pour le 27 mars 1628. 1649-59.

Cette séance commença, comme les précédentes, par la demande d'un subside. Les communes votèrent qu'elles devaient s'occuper auparavant de la réforme des abus. La chambre décide qu'aucun Anglais ne pouvait être arrêté, même par ordre du roi, qu'au préalable la cause ne lui en eût été déclarée; que celui qu'on voulait arrêter devait jouir du privilége d'*habeas corpus*, c'est-à-dire de rester en liberté en donnant caution: il n'y eut d'exception qu'à l'égard des prévenus de crimes capitaux; que tout Anglais ne devait être soumis à aucune taxe sans l'autorité du parlement, et

que c'était violer la constitution que de loger
1649-59. des gens de guerre chez les citoyens malgré eux. Les communes donnèrent à leur arrêté le nom de *pétition des droits*. En même temps on accorda au roi des subsides considérables; mais on ajouta qu'ils ne seraient définitivement fixés que lorsque la pétition des droits aurait acquis le caractère de loi publique, par l'approbation de la chambre des lords et le consentement du roi.

Les lords approuvèrent ce bill; le roi vint au parlement; on lut devant lui la nouvelle loi, et on fut fort surpris lorsque ce prince, au lieu de la sanctionner par les mots consacrés par l'usage, *soit fait comme il est desiré*, ne parla qu'en termes généraux et entortillés, sans approuver ni rejeter le bill.

Les communes, de retour dans leur chambre, arrêtent que l'affaire du subside était suspendue. On travaillait au décret d'accusation contre Buckingham, lorsqu'il fut assassiné. La cour jouissait d'un droit d'entrée sur les marchandises, sous le nom de droit de tonnage et de pondage. Les communes déclarèrent que quiconque prêterait son ministère à la levée de ce droit, avant que le parlement l'eût ac-

cordé au roi, serait réputé ennemi de l'état. Le parlement fut encore cassé. 1649-59.

Un des plus chaleureux défenseurs de la liberté était Thomas Wentworth. La cour résolut de le gagner; on le fit pair, on le fit ministre, il eut le titre de comte de Straffort. Cet homme joignit aux despotiques opérations qui avaient fait détester Buckingham, beaucoup plus d'intelligence. Le gouvernement eut une marche moins flottante. On résolut de faire la paix avec la France et l'Espagne; de maintenir, par tous les moyens possibles, la tranquillité intérieure, tandis que la cour se contenterait des domaines de la couronne et des droits qu'on pourrait y annexer, sans exciter de trop fortes réclamations.

Ce régime réussit assez heureusement depuis le 2 mars 1623, où le parlement avait été supprimé, jusqu'au 18 juin 1633, que Charles se rendit en Ecosse pour y être couronné. Il semblait que depuis le moment où l'autorité royale et la parlementaire ne se choquaient plus, les haines qui troublaient l'état s'étaient dissipées; et il est probable que Charles 1er aurait évité la catastrophe qui devait terminer sa vie, s'il avait préservé l'Ecosse des dissentions ecclésiastiques qu'il pouvait aisément ar-

1649-59. rêter dans le principe ; mais est-il au pouvoir des hommes de fuir leur destinée ?

Les circonstances de ces dissentions ne sauraient entrer dans ce tableau épisotique. Il en résulta une convention nationale tenue en Ecosse. Il y fut décidé que le pur calvinisme y serait maintenu tel qu'il existait avant le règne de Jacques 1er, et que toute innovation introduite depuis cette époque, serait proscrite. Cet arrêté eut le nom de *Couenant*. Le roi casse cet acte. Les Ecossais prennent les armes. Le ministre Straffort avait intercepté des lettres dans lesquelles les *couenantistes* d'Ecosse demandaient des secours au roi de France. On crut les pièces propres à exciter l'indignation des Anglais. Le parlement fut convoqué pour la quatrième fois.

On vit alors clairement que les troubles d'Ecosse étaient fomentés en Angleterre. Toute l'éloquence du chancelier, pour imboire les deux chambres de la droiture des intentions du roi, ne fit pas le moindre effet. En vain ce magistrat, dans une pathétique peinture de la révolte des Ecossais, les présentait comme sur le point d'envahir l'Angleterre avec le secours de la France, le parlement ne paraissait ni abusé, ni alarmé. Les communes, au lieu de

s'occuper des demandes du roi, portent leurs regards sur toutes les exactions commises par la cour, depuis la dernière session de l'assemblée législative. Le roi se hâte de dissoudre ce parlement un mois après sa convocation. 1649-59.

Charles, privé des subsides parlementaires, avait recours à des emprunts; ces ressources étaient insuffisantes. Les Ecossais, au nombre de vingt-deux mille, s'avançaient sur les frontières d'Angleterre; leur marche était précédée d'un manifeste, dans lequel, après avoir déclaré qu'ils ne prenaient les armes que pour conserver leurs franchises et leur religion; après avoir représenté aux Anglais qu'ils n'étaient pas moins intéressés eux-mêmes à se garantir des violences d'un gouvernement arbitraire, ils offraient de s'en remettre à la médiation du parlement britannique.

Le roi fut contraint de convoquer cette assemblée. Sa première opération est une association entre le parlement d'Angleterre et celui d'Ecosse. On convient que l'armée écossaise ne serait congédiée que lorsque le roi aurait donné son consentement à tous les bills pour la réparation des griefs. Le comte de Straffort et l'archevêque de Cantorbéri, accusés de haute-trahison, sont conduits à la tour de Londres

1649-50. par ordre du parlement. On fait le procès du premier ministre ; il est condamné à mort. Il fallait le consentement du roi, la nécessité le détermina à nommer quatre commissaires pour signer cette sentence en son nom. On dit qu'à cette nouvelle, Straffort témoigna sa surprise en récitant ce passage de la Bible : *Ne mettez pas votre confiance dans les princes, parce qu'il n'y a point de salut à espérer d'eux.* Ce qui semble contrarier l'opinion de ceux qui ont écrit que ce ministre engagea lui-même le roi à consentir à sa mort.

L'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande étaient partagées en factions violentes et convulsives. Le parlement voulait ramener la liberté dans la Grande-Bretagne. Les catholiques montraient une volonté déterminée d'assurer le pouvoir despotique des rois. Le projet des évêques était d'écraser les calvinistes puritains, et celui des calvinistes d'humilier, et peut-être d'anéantir les évêques. Bientôt ceux qu'on nomma indépendans, suivirent, avec beaucoup d'art le plan de profiter des fautes faites par tous les autres pour devenir les maîtres de l'état.

Les catholiques romains, écrasés en Angleterre et en Ecosse, dominaient en Irlande. Un des crimes qui avait conduit Straffort sur l'é-

chafaud, était la levée illégale faite par ce ministre, de huit mille catholiques irlandais, destinés à servir contre les *couenantistes* d'Ecosse. Cette armée était un noyau autour duquel pouvaient se réunir les catholiques des trois royaumes. On publiait qu'il existait une conjuration pour rétablir la religion catholique, dissoudre le parlement, et confier au roi l'autorité arbitraire. Ces rumeurs faisaient à Londres la plus fâcheuse sensation, lorsqu'on y reçut l'horrible nouvelle des massacres d'Irlande. 1549-59.

Cette conspiration de la moitié d'un peuple contre l'autre, pour cause de religion, avait été conduite avec le même secret que celle de la Saint-Barthélemy; elle éclate le même jour dans toute l'Irlande, le 25 octobre 1641. On assure que les catholiques massacrèrent dans cette occasion cent cinquante mille protestans. Les Irlandais publiaient, pour justifier leurs excès, qu'ils en avaient reçu ordre du roi. Le parlement britannique, frappé de l'idée d'une servitude prochaine, leva des troupes et établit des taxes pour les payer; on les fit approcher de Londres.

Soit que les évêques anglicans eussent favorisé la cour, ou seulement que les puritains,

qui dominaient dans la chambre des communes,
1649-59. voulussent rendre méprisable l'épiscopat, qui venait d'être aboli en Ecosse, un bill fut porté qui chassait les évêques de la chambre haute. Ce bill n'eût peut-être pas été approuvé par les lords ; on prit le parti de faire insulter les évêques par le peuple. Ils se retirèrent après avoir protesté de nullité de tout ce qui se ferait en leur absence dans la chambre des lords. Les deux chambres déclarèrent que la protestation des prélats était contraire aux prérogatives du parlement ; un bill est porté contre les signataires ; ceux qui ne se cachèrent pas assez bien furent enfermés dans la Tour.

Dans ces circonstances critiques, écoutant le fatal conseil d'intimider le parlement par un coup d'autorité, Charles se rend à la chambre des communes pour faire arrêter cinq députés qu'il accusait de haute-trahison. Ils n'étaient pas dans la chambre. Le lord maire de Londres reçoit ordre de les chercher et de les mettre en prison ; il refuse d'obéir. Les communes lui signifient qu'il ait à livrer à la justice les hommes pervers qui lui ont conseillé de violer la dignité du parlement, en tentant de faire arrêter cinq de ses membres. En même temps les deux chambres forment un bill en vertu du-

quel le roi ne pourrait confier les places fortes et la conduite des troupes qu'aux officiers qui lui seraient présentés par le corps législatif. Charles ayant refusé son consentement à une loi qui le dépossédait, on lui signifie que pour le bien de l'état, le parlement allait se charger provisoirement de la puissance exécutrice : toutes voies de conciliation parurent alors fermées. 1649-59.

Charles se retire à Notinghan ; il y rassemble ses partisans ; les manifestes du roi et du parlement inondent l'Angleterre ; les Irlandais catholiques se rendent en foule sous ses drapeaux. Les royalistes furent entièrement défaits à la journée de Nazeby, le 25 juin 1645. Charles, entièrement abandonné, se rend aux Ecossais ; on le conduit à New-Castel. De nouvelles conférences s'ouvrent pour la paix ; les Ecossais remettent le roi aux commissaires anglais ; il est conduit au château d'Holmby le 27 février 1647.

Les indépendans et les puritains, unis jusque-là dans le dessein de dépouiller le roi de sa puissance, étaient alors divisés sur la forme du gouvernement qu'il fallait établir. Les puritains voulaient restreindre l'autorité royale dans les bornes les plus étroites, en conser-

vant cependant le roi à la tête des affaires. Les
1649-59. indépendans demandaient une pure démocratie. Les puritains avaient la supériorité dans le parlement; les indépendans dominaient dans l'armée.

La guerre était finie ; le parlement vote qu'une partie de l'armée serait congédiée, et que le reste marcherait en Irlande; l'armée refuse de se séparer avant qu'on ait réglé les récompenses qui lui étaient dues. Il fallait examiner les comptes des différens régimens; les soldats obtiennent que dans chaque compagnie, il serait nommé deux députés, sous le nom d'*agitateurs*. Ils devaient faire parvenir les réclamations de leurs commettans à un conseil de guerre chargé de les transmettre au parlement.

Le conseil de guerre et les agitateurs forment bientôt une association politique dont le pouvoir rivalise avec le parlement. On s'aigrit de part et d'autre; quelques agitateurs se présentent au château d'Holmby, enlèvent le roi et le conduisent à Neumarket, où l'armée était campée. L'armée prend alors possession de Londres.

Les divisions entre les puritains et les indépendans donnaient au roi quelque espérance;

elle ne fut pas de longue durée : dès que le pouvoir de l'armée fut affermi dans Londres et dans le parlement, il fut resserré dans le château d'Haptoncourt ; il y passa quelques mois dans les alarmes continuelles, et ayant trouvé le moyen de se mettre en liberté, il se réfugia dans l'île de Wight, et y trouva une nouvelle prison. 1649-59.

L'armée demande aux deux chambres, par une adresse, que Charles soit livré à la justice, comme auteur du sang versé pendant la guerre. Il fut décidé, le 28 décembre 1648, qu'une haute-cour de justice serait érigée pour faire le procès à ce prince : en même temps un comité de trente-huit personnes dressait l'acte d'accusation. Le roi fut transféré à Londres, au palais de Saint-James. L'acte d'accusation adopté par les communes, fut envoyé à la chambre haute, où ne siégeaient plus que seize pairs ; ils s'ajournèrent à dix jours, espérant que pendant ce délai les communes pourraient revenir sur leur arrêté. Elles décidèrent au contraire que, représentant la nation entière, dont les pairs n'étaient qu'une corporation, le pouvoir législatif leur appartenait exclusivement. La haute-cour de justice se mit en activité le 20 janvier 1649, dans une salle du palais de Westminster.

1649-59. Charles comparut quatre fois devant ce tribunal : quatre fois il fut accusé d'avoir voulu rendre sa puissance arbitraire, contre le serment qu'il avait fait, à son sacre, de gouverner selon les lois britanniques; d'avoir appelé des troupes étrangères dans le royaume; d'avoir ordonné le massacre des protestans d'Irlande; d'être la principale cause de tout le sang versé depuis dix ans dans la Grande-Bretagne. Charles récusa le tribunal, comme incompétent, et refusa de répondre aux accusations dont on le chargeait. Le président lui déclara qu'on allait le juger malgré son silence. Le greffier lut à haute voix la sentence; elle portait que Charles Stuart ayant été accusé par le peuple, de tyrannie, de trahison, de meurtres et de malversations, et ayant toujours refusé de répondre à ces accusations, était condamné à mort.

On mit trois jours d'intervalle entre le jugement et son exécution. Il fut permis à Charles de voir sa fille Elisabeth et son fils le duc de Glocester, les seuls de ses enfans qui fussent en Angleterre. L'ambassadeur de France, par ordre exprès de sa cour, celui de Hollande et ceux de quelques autres puissances, sollicitaient du moins une commutation de peine. La reine d'Angleterre

d'Angleterre et le prince de Galles, réfugiés en France, écrivirent les lettres les plus touchantes au parlement. On assure que le général Fairfax fut tenté de se mettre à la tête de quelques soldats et d'enlever le roi sur l'échafaud, et que Cromwel arrêta les effets de la détermination de ce général par son hypocrisie. Profitant de la superstition dont Fairfax était imbu, il lui persuada de se mettre en prières avec le colonel Harrizon, pour demander à Dieu quelques signes de sa volonté sur le roi. 1648.

Tandis que Harrizon, d'accord avec Cromwel, prolongeait sa méditation, Charles était conduit à l'échafaud par le colonel Tom Linson. Deux hommes masqués l'y attendaient. L'un lui abattit la tête d'un seul coup, l'autre l'éleva en l'air, en criant: *Cette tête est celle d'un traître.* Harrizon, informé de la mort du roi, dit à Fairfax que Dieu venait de s'expliquer. Charles périt le 9 février 1649.

Cromwel devint bientôt le maître de l'Angleterre, sous le nom de *Protecteur.* La confusion devint si grande, qu'elle ruina une révolution qui semblait devoir changer le gouvernement d'Angleterre. Sous le spécieux prétexte de ramener les hommes sous le niveau de l'égalité, tous les liens politiques furent détruits

1649-59. dans la Grande-Bretagne, par les indépendans, appelés *les niveleurs*, *les applanisseurs*, *les levellers*. Après avoir chassé du parlement les prêtres et les nobles, ils attaquèrent les fortunes particulières acquises par le travail et l'industrie; tout homme riche devint criminel, la partie pauvre du peuple en faveur de laquelle les levellers paraissaient agir, les favorisa d'abord, ils en devinrent plus forcenés.

Cromwel arrêta quelque temps les efforts dévastateurs de cette secte atroce et insatiable, par l'ascendant supérieur de son génie; mais les embarras sans cesse renaissans donnés à cet homme extraordinaire par les chefs des factieux, hatèrent sa mort; alors toute carrière fut ouverte à leurs brigandages.

Les propriétaires vendaient à vil prix leurs possessions; les capitalistes rassemblaient leurs fonds en secret. Les uns et les autres portaient sur le continent de l'Europe, ou dans les déserts de l'Amérique, les métaux dont la circulation avait rendu si long-temps la Grande-Bretagne florissante; le commerce tombait, les manufactures étaient abandonnées. Les grandes cultures, qui demandent des avances, considérables languissaient; la misère et la faim s'avançaient

à grands pas pour dévorer en même temps toutes les provinces des trois royaumes. 1649-59.

Le peuple, privé des ressources par lui trouvées jusqu'alors chez ceux que leur fortune mettait en état d'exécuter de vastes entreprises qui demandent de nombreux coopérateurs, s'aperçut trop tard que cette égalité de moyens, cette loi agraire, admissible sans inconvéniens majeurs, au sein de quelques peuplades pauvres, dispersées, et dont le sol fournit abondamment à la nourriture et à l'habillement de tous, tuerait le corps politique, lorsqu'une nation nombreuse habite sur un sol resserré, sur lequel une partie du peuple ne peut vivre, s'habiller et se loger qu'au moyen d'une industrie dont le développement exige des capitaux mis en réserve pour le besoin.

On sentait en Angleterre, par la plus fâcheuse expérience, que ces prétendus réformateurs, en dénonçant les riches comme les ennemis des pauvres, n'avaient en vue que de tromper les uns, d'écraser les autres, et de dominer sur tous. Mais il était difficile d'arracher de leurs mains le sceptre de fer dont ils frappaient dans le besoin amis et ennemis. Maîtres de toutes les branches de l'administration publique, dont ils avaient éloigné ceux

dont les lumières et la probité auraient opposé
1649-59. une digue au torrent dévastateur qui entraînait l'état dans un gouffre sans fond ; toutes les places civiles et militaires étaient occupées par eux ; l'anarchie semblait devoir être éternelle en Angleterre.

Mais les principaux chefs prirent querelle pour le partage des dépouilles. Ils cherchèrent à s'entre-détruire avec plus d'acharnement qu'ils n'en avaient jamais montré contre les rois et les privilégiés. Le système du gouvernement variait presque à chaque mois, au gré du parti qui prenait momentanément le dessus. Les factieux qui s'emparaient du timon de l'état, ne s'accordaient avec ceux qu'ils venaient de chasser, que dans l'absurde despotisme avec lequel ils dictaient leurs volontés, sous prétexte de comprimer les malveillans en temps de crise.

Tout le monde soupirait en vain pour cette liberté qu'on avait prétendu recouvrer en immolant Charles 1er. Le chaos se perpétuait au milieu des efforts des différentes factions pour opérer leur ruine réciproque, il menaçait la société entière d'une complète désorganisation.

Le peuple affamé, ruiné, désespéré, profita de la dissention même qui s'était mise parmi les factieux, pour chercher le repos sous le gou-

vernement qu'il avait brisé quelques années auparavant ; il rappela le fils du dernier de ses rois, cette nouvelle révolution s'opéra avec une rapidité sans exemple. 1649-59.

CHAPITRE XXIV.

Suite de la guerre des Français et des Espagnols en Italie.

PENDANT que ces convulsions déchiraient la Grande-Bretagne, la guerre entre la France et l'Espagne continuait en Italie, à l'avantage de cette dernière puissance. Le comte d'Ognate, vice-roi de Naples, avait repris, en 1650, lo stato degli Presidi, dont les Français s'étaient emparé, quatre ans auparavant, sous la conduite de l'amiral Brezé. Le gouverneur de Milan conquit Cazal et quelques autres places que les Français conservaient dans la Lombardie. Le duc de Guise n'avait obtenu sa liberté qu'à condition de ne plus se mêler des affaires de Naples; cependant il était à peine de retour à Paris, qu'il proposait au cardinal Mazarin, premier ministre, de tenter une expédition sur les côtes de la Campanie.

1649-59 Un grand nombre de riches propriétaires, pour échapper aux rigueurs qu'exerçait dans le royaume de Naples le comte d'Ognate, s'étaient réfugiés en France; ils ne cessaient de vanter les liaisons qu'ils entretenaient dans leur patrie; ils exageraient le mécontentement des peuples rentrés sous le joug espagnol, et la facilité de conquérir les Deux-Siciles, soit pour les réunir au royaume de France, soit pour en faire une république puissante qui serait l'entrepôt du commerce français dans le Levant.

Pour arrêter ces émigrations, la cour de Madrid avait rappelé le comte d'Ognate, chargé de l'exécration publique. Son successeur, le comte de Castrillo, d'un caractère plus doux, ayant pris possession de sa dignité le 10 novembre 1653, cherchait à gagner la confiance générale, en ouvrant les prisons et en ramenant l'abondance, lorsqu'il apprit que les plus formidables préparatifs se faisaient dans les ports de Provence pour attaquer le golfe de Naples.

Au milieu de l'inquiétude qui agitait tous les esprits, les moyens de défense étaient d'autant plus difficiles que les troupes castillanes, en garnison dans les places maritimes, avaient été rappelées pour défendre contre les Fran-

çais, les passages des Pyrénées : le nouveau vice-roi publia une amnistie en faveur des mécontens et des bannis qui s'étaient rassemblés dans la Calabre ; presque tous préférèrent un avantage présent aux faveurs incertaines offertes par les émissaires du duc de Guise. 1649-59.

Cependant ce général parut sur la côte de Naples le 12 novembre 1654 ; il débarqua environ sept mille hommes auprès de Castel-a-Mare, et s'empara de cette place presque sans résistance. Le duc de Guise avait apporté une ample provision d'armes et de munitions, dans l'espoir que les mécontens se rendraient en foule sous ses drapeaux ; mais le vice-roi avait pris des précautions si bien combinées, que personne n'osa se déclarer en faveur des Français ; leur flotte et leur armée manquaient bientôt de vivres ; les violences employées pour s'en procurer augmentaient la défaveur des assaillans. Les espérances que le duc de Guise avait trop légérement conçues s'évanouissaient.

Il était de toute impossibilité de faire des conquêtes dans un pays dont les défenseurs augmentaient tous les jours, et environnaient de toute part l'armée assaillante ; séjourner pendant l'hiver dans le mauvais port où l'on

1649-59. mouillait, c'était exposer la flotte française à un naufrage certain; le duc de Guise s'apercevait, trop tard, combien la nation napolitaine était inconséquente et légère : on avait affiché, jusque dans la place dont il était le maître, un placard dans lequel on promettait trente mille ducats à celui qui lui couperait la tête. Les généraux Français jugèrent que dans la situation des choses, il ne restait d'autre parti à prendre que d'abandonner Castel-a-Mare pour faire voile vers Toulon. Les troupes rentrèrent dans les vaisseaux le 26 novembre; les vents contraires retinrent la flotte quinze jours sur les côtes; elle s'en éloigna le 10 décembre.

1649-59.

CHAPITRE XXV.

Mort d'Innocent X. — Alexandre VII lui succède. — Embarras des Espagnols. — Mort de l'Empereur Ferdinand. — Avénement de Léopold à l'Empire.

Le pape Innocent X mourut au commencement de l'année suivante. Le conclave se trouva long-temps partagé en deux factions. L'une voulait élever à la tiare le cardinal Jules Saccheti, et l'autre le cardinal Chigi ; le premier avait déja été exclu par l'Espagne, à cause de ses liaisons avec la France ; les cardinaux attachés aux deux branches de la maison d'Autriche s'opposaient à son élection. Le second était écarté par le cardinal Mazarin. Le collége des cardinaux souffrait impatiemment le droit nouveau que les principales puissances de l'Europe s'étaient attribué de donner l'exclusion aux cardinaux qui leur déplaisaient. Il regardait, avec raison, cette prérogative comme contraire à la dignité et à la liberté du conclave ; cependant, comme les

——— intérêts particuliers influaient beaucoup sur la
1649-59. politique, aussi timide qu'artificieuse, des cardinaux, ils murmuraient contre la pesanteur de ce joug, sans oser le secouer ; leur manége leva les obstacles qui les empêchaient de voter en faveur de Fabio Chigi, il fut élu le 7 avril 1656, et prit le nom d'Alexandre VII.

Avant son élection et pendant la durée du conclave, ce pontife avait été le rédacteur d'un décret qui obligeait le pape qu'on allait nommer, à joindre tous les ans les galères de l'église à celles de Malte, pour la défense des possessions vénitiennes envahies par les Ottomans. Dès qu'il fut élu, il affecta de marcher sur les traces de ses plus vertueux prédécesseurs, en éloignant de Rome tous ses parens. Ses discours ne respiraient que réforme et amendement; mais bientôt sa conduite ne répondit pas à ces heureux commencemens, on ne vit plus qu'un homme minutieux et entêté, dans un pape dont on attendait une grande connaissance des hommes et des affaires.

La guerre continuait dans la Lombardie sans aucun succès marqué, les Français étaient commandés par le duc de Modène et le prince de Conti ; le gouverneur de Milan conduisait les Espagnols, fortifiés par environ dix mille

hommes envoyés par le vice-roi de Naples, depuis que les Français avaient abandonné les côtes de la Campanie. Mais si les Espagnols se soutenaient sur les rives du Pô, les revers essuyés par eux dans les Pays-Bas et dans les Pyrénées, leur rendaient la paix nécessaire; la cour de Madrid demandait à celle de Vienne ou des secours contre la France, ou sa médiation pour terminer les hostilités. L'empereur Ferdinand III mourut dans ces circonstances, et l'empire fut sur le point de sortir de la maison d'Autriche. Léopold, fils de Ferdinand, ne fut élu que quinze mois après la mort de son père; non-seulement les électeurs lui prescrivirent la capitulation la plus dure et la plus onéreuse; mais il fut arrêté expressément qu'il ne se mêlerait en aucune manière de la guerre entre la France et l'Espagne, pas même en sa qualité d'archiduc d'Autriche ou de Hongrie. 1649-59.

La cour de Madrid songeait alors sérieusement à faire la paix : pour accélérer cette négociation, le cardinal Mazarin offrait cent cinquante mille écus de subside au sénat de Venise, à condition de joindre leurs forces à celles de France, de Savoie et de Modène, pour chasser les Espagnols de la Lombardie.

1649-59. On offrait de faire trois lots de ce magnifique duché, dont la cour de France ne voulait rien conserver : le traité était à la veille d'être conclu, lorsque le cardinal Mazarin et Louis de Haro signèrent, le 7 novembre 1659, sur les frontières de France et d'Espagne, la paix des Pyrénées, source des événemens qui placèrent la postérité de Louis XIV sur le trône d'Espagne et sur celui des Deux-Siciles.

CHAPITRE XXVI.

Paix des Pyrénées.

Les articles de cette paix, qui concernaient l'Italie, se bornaient à une amnistie générale en faveur de tous les individus qui s'étaient déclarés pour la France ou pour l'Espagne, et au rétablissement de toutes les liaisons commerciales ; le traité de Quierasque était confirmé, l'Espagne rendait à la cour de Savoie Verseil et les autres places qu'elle occupait dans le Piémont. Les deux rois s'engageaient à solliciter le pape à rendre justice à la maison d'Este, au sujet des vallées de Commachio, et de fixer un terme convenable pour rendre

Castro au duc de Parme. Le duc de Modène était aussi compris dans le traité; les Espagnols s'engageaient à retirer la garnison qu'ils tenaient dans Coreggio; et à l'égard de leurs difficultés avec ce prince et des diverses prétentions qu'il formait, pour des sommes qui lui étaient dues, il fut convenu qu'on les terminerait à l'amiable, de même que les contestations qui pourraient survenir avec les Grisons au sujet de la Valteline. 1549-59.

CHAPITRE XXVII.

Siége de Candie.

Depuis la paix des Pyrénées, la tranquillité de l'Italie ne fut troublée pendant plus de vingt-cinq ans que par la guerre de Candie, entre Venise et la Porte, par quelques démêlés entre le pape Alexandre VII, et Louis XIV, et par la révolte deMessine contre le roi d'Espagne. 1660-78.

Quelques historiens ont comparé la guerre de Candie à celle de Troie; ces deux expéditions ne se ressemblèrent que par leur origine et par leur issue. Six galères de Malte s'emparèrent, en 1644, d'un grand vaisseau

1660-78. turc, et vinrent mouiller, avec leur prise, dans un petit port de l'île nommée *Calismène*. On prétendit que le vaisseau turc portait un fils du grand-seigneur. Ce qui le fit croire, c'est que Tembis-Aga, chef des eunuques noirs, était dans le navire, et que cet enfant était élevé par lui avec des soins et des respects. Tembis-Aga ayant été tué dans le combat, l'enfant fait prisonnier, fut long-temps traité à Malte comme fils du sultan, dans l'espoir d'une rançon proportionnée à sa naissance. Le grand-seigneur dédaigna de proposer la rançon, soit qu'il ne voulût pas traiter avec les chevaliers de Malte, ou que le prisonnier ne fût pas en effet son fils. Ce prétendu prince, négligé enfin par les Maltais, se fit dominicain; on l'a connu sous le nom de *Père Ottoman*, et les dominicains se sont toujours vantés d'avoir eu le fils d'un sultan dans leur ordre.

Les Turcs ne pouvant se venger sur Malte, qui, de son rocher inaccessible, bravait la puissance ottomane, firent tomber leur colère sur les Vénitiens, auxquels appartenait la petite île de Calismene, où les Maltais avaient conduit leur prise. La flotte aborde en Candie, la Canée, Retymo, Setia et les autres places de l'île sont enlevées successivement; il ne reste aux

Vénitiens que la ville de Candie où ils avaient rassemblé leurs forces. 1660-78.

Le siége de cette place dura vingt-cinq ans. Les Turcs, pour continuer leurs travaux avec moins d'incommodité, firent construire, à peu de distance des bastions, une ville qui fut appelée *Candie-la-Neuve*; ils la fortifièrent régulièrement, et elle leur servit d'abri contre les fréquentes sorties des assiégés.

Les Vénitiens imploraient les secours de toutes les puissances d'Italie. Le pape Innocent x, le grand-duc de Toscane et l'ordre de Malte furent les seuls qui armèrent d'abord en leur faveur. Muratori assure qu'un noble enthousiasme saisit l'ordre infiniment nombreux des franciscains; ils offrirent d'aller grossir l'armée navale des Vénitiens et la garnison de Candie. L'annaliste d'Italie ajoute que ce projet fut approuvé par le conseil du pape, et que plusieurs villes d'Italie furent indiquées pour servir de rendez-vous à cette armée monacale; mais que le duc de Terre-Neuve, ambassadeur d'Espagne, ayant représenté qu'il résulterait de cette expédition que les Turcs chasseraient tous les moines employés à Jérusalem et aux missions du Levant, l'histoire fut privée de cette curieuse aventure.

1660-78. Alexandre VII qui avait rédigé lui-même, après la mort de son prédécesseur, le décret en vertu duquel le pontife futur devait entretenir une escadre considérable et trois mille hommes de troupes pour la défense de Candie, eut bien de la peine à fournir trois galères; encore se prévalut-il de ce mince secours, pour contraindre les Vénitiens à rapeler les jésuites bannis de la république depuis cinquante ans.

Cependant les Vénitiens abandonnés à leurs propres forces, déployaient pour la défense de Candie, une vigueur qui semblait être au-dessus de leurs moyens. Plusieurs flottes turques furent entièrement détruites par les escadres de Saint-Marc. Les Vénitiens ravagèrent les côtes de la Grèce et de la Romanie. Ils emportèrent Mégare, Lemnos, Tenedos, Palmos, mais ils ne purent jamais forcer les musulmans d'abandonner un siége au succès duquel ils attachaient la gloire de l'empire. Les troubles du sérail, la déposition du sultan Hibrahim, la guerre de Hongrie, dans laquelle Monte-Cuculi se couvrit de gloire, le firent languir sans en arrêter les opérations. Enfin, en 1667, Achmet Kiuperli, grand-visir de Mahomet IV, assiégea réguliérement Candie. Il débuta par faire raser

raser Candie-la-Neuve, pour ne laisser aux Turcs d'autre asile que leur courage. Les assauts, livrés et soutenus, coûtèrent trente mille hommes aux Vénitiens; et cent huit mille au sultan. La ville allait être emportée, lorsque la paix des Pyrénées permit à Louis XIV d'envoyer à son secours une flotte française, commandée par les ducs de Beaufort et de Navailles; elle portait huit mille hommes de débarquement, qui fondirent aussitôt sur les assiégeans. Les Turcs fuient de tous côtés, abandonnent leurs lignes, leurs batteries; mais un magasin de poudre et de grenades ayant sauté dans ces tranchées, tout le fruit de cette action fut perdu. Les Français, croyant marcher sur un terrain miné, se retirèrent en désordre, poursuivis par les Turcs. Le duc de Beaufort périt dans la mêlée. Louis XIV rapela bientôt ses troupes de Candie, soit que les liaisons qui subsistaient entre la cour de France et la Porte-Ottomane, s'opposassent au choc du pavillon français contre le pavillon ottoman, ou que quelque mésintelligence entre le duc de Navaille et le provéditeur Francisco Morosini, eût occasionné cette retraite. 1660-78.

La place dont les défenses étaient entièrement détruites, ne pouvait plus tenir

1660-78. contre les assaillans. Le commandant vénitien pouvait abandonner des ruines sans capituler; mais en capitulant, il conservait quelques places dans l'île à la république. La capitulation était un traité de paix. Elle fut signée le 6 septembre 1669. Les Turcs entrèrent dans les ruines de Candie; il n'y restait qu'une vingtaine de chrétiens, trop malades pour être transportés sur les vaisseaux. Il fut permis à Morosini de faire embarquer tout le canon amené dans Candie pendant la guerre. Le grand visir prêta des chaloupes pour conduire les citoyens qui ne pouvaient trouver place sur des vaisseaux vénitiens. Il donna cinq cents sequins au magistrat qui lui présenta les clefs de la ville, et deux cents à chacun de ceux qui l'accompagnaient.

1660-78.

CHAPITRE XXVIII.

Différent d'Alexandre VII avec Louis XIV.

PENDANT que ce fameux siége tenait l'Italie en suspens, un incident moins mémorable agitait Rome et fut sur le point d'allumer, dans le cœur de la péninsule, tous les feux de la guerre. On a vu précédemment que par un article du traité des Pyrénées, les rois de France et d'Espagne s'engageaient à solliciter le pape de fixer un terme convenable pour rendre au duc de Parme les duchés de Castro et Ronciglione. Cet arrangement convenait d'autant moins à Alexandre VII, que son frère Mario Chigi, arbitre suprême de la cour romaine, regardait ces deux duchés comme les seuls pays qui pouvaient être érigés en sa faveur en souveraineté. La chambre apostolique voulant prouver son peu d'égards aux prétentions du protégé et aux menaces des protecteurs, confirma l'incamération de Castro, et renouvela les bulles lancées contre le duc de Parme.

Dans le même temps un artisan, logé dans

1660-78. le palais du cardinal d'Este, protecteur des églises de France, fut décrété de prise-de-corps à la requête de ses créanciers. Les domestiques du prélat le défendirent contre les sbires; le barigel, qui se présenta avec une escouade plus nombreuse, fut obligé de prendre la fuite. Le préfet de Rome ayant déclaré contraire au bon ordre et à la distribution de la justice le droit de franchise en vertu duquel plusieurs individus voulaient soustraire à la rigueur des lois les malfaiteurs qui se réfugiaient dans leurs palais, ordonna à la garde corse d'enlever de force l'artisan caché chez le cardinal d'Este. A cette nouvelle toute la maison du cardinal prit les armes. Les ambassadeurs et plusieurs familles puissantes attachées aux Français, lui envoyèrent des secours. Le préfet n'osa pas pousser les choses plus loin, et le cardinal Barberini, chargé, en 1660, de terminer cette contestation, mania les esprits avec tant de dextérité, qu'il assoupit la querelle; mais il restait un levain de discorde entre la cour de France et celle de Rome.

Le cardinal Mazarin mourut l'année suivante. On assure qu'il conseilla à Louis XIV de donner à cette affaire plus d'importance qu'elle ne méritait. En conséquence le duc

de Créqui fut envoyé en ambassade à Rome pour braver le pape. Il fit son entrée dans cette capitale à la tête de huit cents hommes armés, prit possession de son palais et d'un certain nombre de rues auxquelles s'étendait le droit d'asile accordé par l'usage au quartier de l'ambassadeur de France. Il y plaça des factionnaires comme dans une place de guerre. Le pape est le seul souverain auquel on pût envoyer une telle ambassade, car la supériorité qu'il affecte sur les têtes couronnées leur donne toujours envie de l'humilier, et il résulte de la faiblesse de son état, qu'on l'insulte toujours impunément. Le préfet de Rome renforça de cent cinquante Corses la garde chargée de maintenir la police dans cette capitale. Cette précaution ne pouvait garantir la tranquillité de Rome contre un projet expressément formé de la troubler par quelque coup d'éclat. 1660-78.

La jeunesse de Paris se faisait alors un amusement d'attaquer toutes les nuits le guet qui veillait à la garde de la ville. Les gens du duc de Créqui commettaient les mêmes désordres dans Rome. On se fit d'abord un devoir de les tolérer; mais bientôt ces excès, en se multipliant impunément, jetèrent la conster-

——— nation dans Rome. On n'osait plus parcourir
1660-78. la ville pendant la nuit. Les plaintes portées au duc de Créqui restaient sans réponse, les esprits s'aigrissaient.

Une patrouille de soldats corses ayant voulu conduire au barigel quelques Français qui faisaient du bruit dans les rues durant la nuit, des laquais du duc de Créqui accourent au secours de leurs compatriotes, blessent mortellement un des Corses. Un corps-de-garde se trouvait dans les environs, les Corses prennent les armes pour soutenir la patrouille. Les gens du duc de Créqui se réfugient dans le palais Farnèse, habité par l'ambassadeur. Quelques-uns d'eux furent tués aux portes de l'hôtel. La nuit tombait, les Corses retournaient à leurs postes, lorsqu'ils rencontrent par hasard le carrosse de l'ambassadrice; leur fureur se réveille, ils font feu sur le carrosse; un page et un écuyer sont tués; la duchesse, éperdue, se réfugie dans le palais du cardinal d'Este. Le duc de Créqui sortit de Rome, accusant les parens du pape et le pape lui-même d'avoir favorisé cet assassinat. Alexandre VII différa tant qu'il put la réparation, persuadé qu'avec les Français il n'y a qu'à temporiser et que tout s'oublie. Il fit pendre

un Corse et un sbire au bout de quatre mois. Il ôta le gouvernement de Rome au cardinal Imperiali ; mais lui ayant conféré en même temps la légation de la Marche-d'Ancône, les Français ne virent dans ce changement qu'une nouvelle insulte. Le duc de Créqui s'embarqua pour Toulon. 1660-78.

On apprit bientôt à Rome que cette affaire prenait la tournure la plus alarmante. Cinquante mousquetaires avaient conduit le nonce Piecolomini sur les frontières de France ; le parlement de Provence faisait saisir le comtat d'Avignon, et une armée, qui s'assemblait en Provence sous le commandement du maréchal Duplessis-Praslin, se disposait à franchir les Alpes et à marcher vers Rome. Dans d'autres temps les excommunications de Rome auraient foudroyé ces entreprises ; mais c'étaient des armes que le temps avait rendues ridicules.

Le pape prit d'abord la résolution de soutenir, les armes à la main, l'honneur de sa couronne. Il fut proposé dans son conseil de lever vingt mille hommes et de soudoyer plusieurs régimens suisses et Allemands. On mit à contribution, pour payer ces troupes, non-seulement la chambre apostolique, mais tous les établissemens religieux d'Italie. Tous les

1660-78. moyens de la cour romaine étaient déployés pour animer les princes catholiques contre Louis XIV; l'instant n'était pas favorable: les Turcs attaquaient la Hongrie, l'Espagne était embarrassée dans une guerre peu heureuse contre le Portugal, la guerre de Candie absorbait tout l'argent des Vénitiens. Nulle grande puissance ne se trouvait en situation de prendre la défense du pape.

Il refusait cependant avec opiniâtreté de rendre au duc de Parme Castro et Ronciglione, condition exigée très-impérieusement par Louis XIV, et sans laquelle il déclarait ne vouloir entendre aucune proposition. Alexandre protestait en même temps qu'il voulait supprimer le droit de franchise que s'attribuaient les ambassadeurs étrangers dans Rome. Cependant l'avant-garde de l'armée française s'avançait entre Parme et Modène, il fallut subir la loi de la nécessité. Un traité fut signé à Pise au mois de février 1664. On convint que le pape révoquerait l'incamération du duché de Castro, et que le duc de Parme payerait, dans huit ans, la somme de seize cent mille écus qu'il devait à la chambre apostolique. Cette somme n'ayant pas été payée, le duché resta incamméré. On stipula des dédommage-

mens pour le duc de Modène au sujet du comté de Commachio. Louis XIV promit d'oublier le passé, à condition que le cardinal neveu viendrait en France, en qualité de légat, lui faire satisfaction; que tous ceux qui avaient pris part à l'insulte seraient privés de leurs emplois et bannis de Rome; que la garde corse serait cassée et déclarée incapable de servir dans l'Etat ecclésiastique, et qu'une pyramide serait élevée dans Rome avec une inscription contenant l'injure et la réparation. 1660-78.

Toutes ces conditions humiliantes furent remplies. Le cardinal Chigi fut le premier légat de la cour romaine envoyé dans une cour pour demander pardon; les légats, auparavant, venaient donner des lois et imposer des décimes. Chigi étala dans Paris un spectacle nouveau. Les honneurs qu'on lui rendit rendaient plus éclatantes les excuses qu'il fit au roi de France; il entra dans Paris au bruit du canon, ayant le grand Condé à sa droite, et le fils de ce prince à sa gauche; il reçut, sous un dais, les respects des cours supérieures, du corps municipal et du clergé, et vint ensuite s'humilier, lui, Rome et le pape, devant un roi qui n'avait pas encore tiré l'épée. Le comtat d'Avignon fut rendu au pape; l'ambassadeur de France retourna dans

Rome; Louis XIV permit même, quelque temps
1660-78. après, la destruction de la pyramide, et l'Italie fut délivrée de l'appréhension d'une guerre qui pouvait être très-funeste dans les circonstances où l'on se trouvait.

Les peuples furent toujours victimes des guerres heureuses comme des guerres malheureuses; réflexion fatale où l'on revient fréquemment en lisant l'histoire, dont les livres entiers sont les tristes répertoires des folies humaines, tandis qu'à peine quelques courts paragraphes se trouvent consacrés au bonheur public. L'insurrection de Messine contre les Espagnols, fomentée par la cour de France, et ses suites funestes, furent bientôt une nouvelle preuve de cette triste vérité.

CHAPITRE XXIX.

Mort du Cardinal Mazarin, de Louis de Haro, des Papes Alexandre VII et Clément IX, et du Roi d'Espagne.

Le pape Alexandre VII avait survécu peu de temps au traité de paix; il était mort au mois de mai 1667; son successeur, le cardinal Jules Rospigliosi, qui prit le nom de Clément IX, ne régna que deux ans; il fut remplacé par Clément X, le cardinal Emile Altieri.

Le cardinal Mazarin et Louis de Haro étaient morts l'un et l'autre en 1661. Il serait hors de propos de comparer ici Richelieu et Mazarin, qui régnèrent successivement sur la France. Tous les crimes de la bassesse avaient remplacé dans la personne de Mazarin, le caractère cruel, sanglant, mais mâle, mais altier, de Richelieu. Diviser pour régner, était le principe du ministre italien. Le caractère de sa politique, *dit le président Hénault*, était plutôt la finesse et la patience que la force: vaine adulation! Le caractère de Mazarin fut le mélange d'une ava-

1660-78. rice sordide, d'une basse flagornerie, d'une ambition démésurée et d'une souplesse astucieuse, avec laquelle il maniait distinctement tous les moyens de parvenir à ses fins. Mazarin avilit les Français, dont Richelieu avait courbé le courage. Le ministère de Mazarin fut plus fatal à la France que celui de Richelieu, qui, dédaignant les moyens honteux de la perfidie et de la lâcheté, avait eu du moins le courage d'être un tyran audacieux.

A la mort de Louis de Haro, l'Espagne, malgré les pertes qu'elle avait faites, aurait pu se relever avec un gouvernement tolérable. Cette monarchie, maîtresse des plus beaux cantons de l'Italie et des Pays-Bas, était célèbre par la beauté de son climat et par la richesse de ses productions territoriales en Italie et en Espagne. Il ne fallait qu'un peu d'art pour amener l'abondance et le bonheur chez des peuples auxquels la nature avait accordé le germe de toutes les jouissances. On se plaignait sur-tout de l'extrême dépopulation dans des pays où, sous les Romains, le nombre des habitans était presque incalculable. Des émigrations multipliées dépeuplaient les riches et voluptueuses provinces de la Calabre, de l'Apulie et de la Sicile. Les plaines de l'Andalousie et les mon-

tagnes de la Castille, éprouvaient le même dépérissement depuis que le fanatisme en avait chassé les Maures laborieux. Le gouvernement ne pouvait appeler les peuples à la prospérité, qu'en favorisant, avec l'attention la plus minutieuse, la multiplication des hommes par tous les moyens possibles. 1660-78.

Les principaux de ces moyens étaient d'attirer des étrangers en leur procurant de grands avantages, de diminuer le nombre des moines qui végétaient en Espagne et en Italie, et qui, au rapport de Giannone, possédaient les deux tiers des terres du royaume de Naples; d'arrêter les funestes effets de l'émigration d'une multitude d'Espagnols et d'Italiens, dont les premiers s'établissaient dans les Deux-Indes, et les seconds dans les îles de l'Archipel; sur-tout, de conserver avec beaucoup de soin la paix avec les puissances voisines, et de rendre ainsi à l'agriculture et au commerce les hommes qu'on en tirait pour porter les armes.

Mais quels sont les gouvernemens dont les administrateurs surveillent la prospérité avec une sollicitude active et continue? Philippe IV, au lieu de profiter de la paix des Pyrénées pour renvoyer les soldats dans les campagnes, les employait à la conquête du Portugal, qu'il s'obs-

tinait à traiter de province révoltée. Il perdit
1660-78. ses troupes, qui périrent autant par le défaut de subsistances que par le fer des Portugais. La culture des terres était abandonnée, la marine manquait de matelots, les arts, les manufactures, le commerce dépérissaient. Philippe IV, à l'âge de soixante ans, tomba dans une affreuse mélancolie: le présent l'affligeait; il était encore plus inquiet de l'avenir. Marié deux fois, il ne laissait de sa première épouse que Marie-Thérèse, femme de Louis XIV; et de son second hymen, qu'une fille qui épousa l'empereur Léopold, et un enfant de quatre ans d'une complexion faible. Il prévoyait, en descendant dans le tombeau, les malheurs qui devaient fondre sur la monarchie espagnole lorsque le trône serait vacant.

Au règne le plus faible succéda la régence la plus orageuse. Louis XIV formait des prétentions sur les Pays-Bas, du chef de sa femme. On prévoyait qu'il les étendrait au gré des circonstances sur la Lombardie et peut-être sur le royaume de Naples. La guerre éclata bientôt entre la France et l'Espagne. Les excessives levées d'hommes et d'argent qu'elle occasionnait furent l'origine de l'insurrection de Messine.

1660-78.

CHAPITRE XXX.

Insurrection de Messine contre les Espagnols.

Messine l'emportait sur presque toutes les cités d'Italie par la beauté de son port, un des plus vastes et des plus sûrs de la Méditerranée, par son commerce, par sa population, mais sur-tout par son gouvernement, dont la forme favorisait la liberté du peuple. Les Messinois se gardaient eux-mêmes. Un sénat, nommé par les citoyens, rendait souverainement la justice, et les citoyens réglaient en assemblée communale, le subside qui devait être accordé chaque année à la cour de Madrid pour les frais du gouvernement. On faisait remonter cette forme d'administration aux guerres puniques, durant lesquelles les Messinois, sous le nom de *Mamertins*, s'étaient attachés à la république romaine. Elle avait été défendue contre les efforts successifs et vainement redoublés des maisons de Souabe, d'Anjou, d'Aragon et d'Autriche.

Les prodigieuses dépenses occasionnées par les guerres continuelles que soutenaient les

Espagnols depuis près d'un siècle, avaient paru au gouverneur de Sicile une occasion favorable d'imposer sur les Messinois des taxes autorisées par la nécessité. Depuis quelque temps les Espagnols, pour réussir dans cette opération financière, s'attachaient à semer des divisions parmi les habitans de Messine, et à ressusciter deux factions qui avaient autrefois déchiré l'état.

1660-78.

Quelques violences dans les assemblées populaires, que les émissaires de la cour de Madrid avaient secrétement préparées, venaient de leur fournir le prétexte de faire entrer des troupes dans la ville, pour opprimer la liberté publique en feignant d'assurer sa tranquillité. Plusieurs magistrats, qui défendaient courageusement les immunités de leur patrie, furent mis à mort. Bientôt on supprima les assemblées générales, en alléguant qu'elles étaient trop tumultueuses. Le sénat se trouva sans autorité; la justice fut administrée par des juges nommés par le gouverneur. En vain les Messinois portaient leurs plaintes réitérées à la cour de Madrid, ils ne recevaient que des réponses foudroyantes. Ce fut alors que la régence de Palerme crut pouvoir soumettre le peuple de Messine à des impôts arbitraires.

Cette

Cette épreuve mit bientôt sa patience à bout. 1660-78.

La mauvaise administration des finances, dans tous les temps et chez tous les peuples, causa plus de troubles et de révolutions que les autres abus du pouvoir. Le peuple en général est si peu instruit des ressorts secrets qui font agir les gouvernemens, la nouveauté a pour lui tant de charmes, que, soit en le berçant de vaines promesses, ou en lui inspirant du dégoût pour les avantages qu'il possède, quelques hommes adroits le conduisent aisément au devant des fers qu'on lui propose; mais lorsque le gouvernement veut l'assujettir à une taxe nouvelle, son avarice, rarement distraite, commence toujours à l'alarmer; elle lui peint presque toujours le mal plus grand qu'il n'est en effet; rien ne saurait lui faire illusion; en vain, dans les préambules d'édits écrits avec art, les gouvernans exposent la nécessité des nouveaux impôts, cette nécessité, dans laquelle se trouve l'administration, lui est imputée à un nouveau tort, et si les circonstances favorisent une insurrection, elle ne manque jamais d'arriver.

Le peuple de Messine, soulevé, chasse les Espagnols, ils se retirent dans la citadelle qui défendait et dominait la ville; mais bien-

1660-78. tôt le défaut de subsistances les force de l'abandonner; l'ancienne forme de gouvernement est rétablie. Les magistrats, qui sentaient la difficulté de résister aux forces que le roi d'Espagne pouvait tirer du royaume de Naples ou de la Lombardie, eurent recours à la cour de Paris. Le sénat dépêche Antoine Caffaro au duc d'Etrées, ambassadeur de France à Rome, pour réclamer la protection de Louis XIV.

Ce prince regardait cette diversion comme favorable à ses projets de conquêtes sur les frontières de France; il accueillit le vœu des Messinois. Quelques frégates sorties de Toulon, passant à travers la flotte espagnole qui bloquait le port de Messine, apportaient des vivres et des armes. Bientôt de plus importans secours arrivent de France, l'amiral Duquesne conduit dans le port une escadre redoutable qui portait six mille hommes d'infanterie et mille de cavalerie avec des provisions en abondance. Les Espagnols, battus plusieurs fois, appellent à leur secours les Hollandais, qu'ils avaient regardés jusqu'alors comme des sujets révoltés. Ruiter vient du fond du Zuiderzée, passe le détroit, et joint à vingt vaisseaux espagnols vingt-trois vaisseaux hollandais. Ce célèbre marin fut tué

en combattant le 2 juin 1676. La retraite de la flotte batave laissait l'empire de la Méditerranée aux Français; ils désolaient les côtes de la Calabre. 1660-78.

Les Espagnols, qui se défendaient péniblement contre les Français en Flandre, en Franche-Comté et dans les Pyrénées, craignaient de perdre non-seulement Messine, mais la Sicile entière. Ils offraient aux Messinois la confirmation authentique de tous leurs priviléges, s'ils voulaient renoncer à l'alliance de la France. L'occasion paraissait d'autant plus favorable que les généraux français, envoyés par Louis XIV en Sicile, loin de respecter la liberté du peuple qu'ils étaient venu protéger, affectaient ce despotisme que Louis XIV avait introduit dans toutes les parties de son gouvernement; mais soit générosité de la part des Messinois ne voulant pas trahir un monarque auquel ils devaient de la reconnoissance, ou qu'ils fussent déterminés par le souvenir récent des cruautés commises par la cour de Madrid dans Naples, au mépris de la capitulation qui leur avait soumis cette ville après la mort de Mazaniello, le sénat de Messine rejeta hautement les offres castillanes.

CHAPITRE XXXI.

Traité de Nimègue. — Les Messinois sont livrés aux Espagnols par Louis XIV.

Cependant un congrès s'était ouvert à Nimègue, pour traiter d'une paix générale. Les Espagnols affaiblis, autant par les fautes de leur gouvernement que par la nature même de la guerre par eux soutenue depuis si longtemps, après avoir été chassés de leurs possessions dans les Pays-Bas et dans la Franche-Comté, craignaient que Louis XIV n'envahît le Milanais. L'empereur Léopold avait secouru de son mieux la branche espagnole de sa maison; il était menacé d'un soulèvement général de la part des Hongrois, soit qu'ils eussent été informés que les ménagemens que leur montrait la cour de Vienne n'étaient dictés que par les circonstances, et qu'ils cesseraient dès que Léopold n'aurait plus besoin de feindre, ou que ces craintes leur eussent été suggérées

par des émissaires de Louis XIV, toute la Hongrie était en armes. Le comte de Tekeli ayant reçu de la Porte le titre de *Hospodar de Hongrie*, rassemblait les mécontens, en leur promettant le secours des Turcs. Les Hongrois, qui faisaient la principale force des armées autrichiennes sur les bords du Rhin et de la Meuse, désertaient par troupes pour retourner dans leur patrie. 1660-78.

Le moment semblait venu où Louis XIV, triomphant en même temps de deux branches de la maison d'Autriche, reculerait jusqu'au Rhin les bornes de son empire, depuis Bâle jusqu'à l'embouchure de ce fleuve dans la Meuse. Mais tandis que ce monarque fomentait les troubles de la Hongrie et de Messine, et que ses ambassadeurs à Constantinople pressaient la Porte-Ottomane de porter la guerre sur les bords du Danube et de la Saxe, ses ennemis employaient la même tactique pour engager les Anglais à déclarer la guerre à la France.

Charles II, rapelé sur le trône de Londres, et pensionné secrétement par la cour de Paris, avait arrêté long-temps l'effet de cette mesure

1660-78. par les ressources de la ruse. Ce prince, craignant enfin un mécontentement général qui commençait à se manifester, fut obligé de céder aux instances du parlement. Alors furent signés les traités de Nimègue. Louis XIV, abandonnant une partie de ses prétentions, consentait que, pour servir de barrière aux Hollandais, les villes de Charleroi, Courtrai, Oudenarde, Ath, Gand, Limbourg, dont il s'était emparé, fussent rendues aux Espagnols. Il garda Bouchain, Condé, Ypres, Valenciennes, Cambrai, Maubeuge, Aire, St-Omer, Charlemont et toute la Franche-Comté. Le traité de Munster servait de base à la pacification entre la France et l'Allemagne.

Le duc de Lorraine avait perdu ses états durant cette guerre. Louis XIV offrait de les lui rendre; mais il voulait rester le maître des places fortes et de toutes les grandes routes. Le duc Charles V eut la grandeur d'ame de rejeter des propositions qui le déshonoraient. Il aima mieux vivre dans une espèce d'exil, que d'être un souverain sans considération dans ses propres états. Il attendit sa fortune du temps et de son courage. Les principaux monarques

de l'Europe, qui discutaient avec scrupule les intérêts des puissances en état de se défendre, eurent la lâcheté d'abandonner ce prince, parce qu'il était sans appui. Ainsi dans tous les temps les plus foibles furent opprimés par les plus forts. Vérité trop triviale pour entrer dans le tableau de l'histoire, s'il n'en sortait, en faveur de tous les états d'une médiocre étendue, cette leçon politique, que leur tranquillité et même leur existence sont attachées à la maxime constante de n'entrer jamais dans les querelles de leurs voisins, et de compter moins encore, pour arranger leurs différens intérieurs, sur la protection des grands empires ! 1660-78.

L'empereur et le roi d'Espagne avaient abandonné le duc de Lorraine, qui s'était imprudemment armé en leur faveur. Louis XIV sacrifia de même les Messinois qui s'étaient plus imprudemment encore confiés à sa loyauté.

A peine les conférences de Nimègue étaient commencées, que la cour de Paris avait ordonné au maréchal de la Feuillade, qui commandait dans Messine, d'évacuer cette ville, et de ramener tous les Français dans les ports de Provence. La Feuillade transmet, sans mé-

nagement, au sénat, cette désolante résolution.
1660-78. En vain on le conjure, par le salut d'un peuple qui s'était confié à la bonne foi des Français, de ne point manifester au dehors les ordres de Louis XIV, pendant quelques jours, durant lesquels les magistrats pourraient renouer des conférences avec les Espagnols, et obtenir une pacification supportable. Le barbare la Feuillade répond que ses ordres sont si pressans qu'il ne peut se dispenser de mettre à la voile dans quelques heures.

Rien ne saurait peindre le désespoir des Messinois. Les résolutions les plus extrêmes se prennent et s'abandonnent rapidement; les uns proposent de massacrer tous les Français qui se trouvaient à terre, de foudroyer et de couler à fond leurs vaisseaux dans le port; d'autres veulent mettre le feu dans tous les quartiers de la ville, et périr avec leurs familles et leurs biens au milieu de leur patrie embrasée, plutôt que de retomber sous le joug des implacables Espagnols. La Feuillade, redoutant les funestes effets de la rage qui s'était emparée des Messinois, revient dans le sénat; il propose de prendre sur ses vaisseaux, avec

leurs effets et leurs familles, tous ceux qui voudront se réfugier en France. 1660-78.

Cette proposition donne un nouveau cours à l'inquiétude générale. Un morne silence succède aux clameurs tumultueuses qui remplissaient les airs. Les nobles et les populaires qui avaient arboré le plus hautement l'étendard de l'insurrection, se hâtent de dérober leur tête à la hache du bourreau qui les attend. On se presse ; chacun se charge à la hâte de ce qu'il a de plus précieux. Quelques-uns, craignant d'être délaissés, se précipitent sur le port, en se donnant à peine le temps de rassembler leurs familles. Cependant les officiers français profitaient de la confusion pour presser l'embarquement de leurs soldats et de leurs matelots. Bientôt ils lèvent l'ancre sans être retenus par les cris déchirans d'une multitude d'hommes, de femmes et d'enfans qui leur tendaient encore les bras lorsque leurs voix ne pouvaient plus être entendues des vaisseaux qui s'éloignaient.

A peine cinq à six mille Messinois avaient été reçus sur la flotte française. D'autres, en grand nombre, se jetant sur tous les navires qui se trouvaient dans le port, de quelque na-

tion qu'ils fussent, se réfugièrent dans les îles
1660-78. de la Grèce, soumises aux Vénitiens et aux Turcs. Il fut proposé par ceux qui restaient, de traiter avec les Espagnols. Vincent de Gonzague, gouverneur de Sicile, entra dans Messine, après avoir publié une amnistie générale; mais bientôt arrivèrent les ordres rigoureux de la cour de Madrid qui abolissaient tous les priviléges de la cité, ordonnaient de faire le procès aux chefs de la rébellion et de détruire les principaux édifices qui décoraient Messine.

« Cette illustre cité où l'on comptait, avant cette guerre, plus de soixante mille habitans, observe Muratori (1), ne fut plus qu'un squelette, auquel il n'a plus été possible de rendre le mouvement et la vie. Plus de trente mille Messinois, qui s'étaient retirés dans Palerme et dans d'autres villes de la Sicile, ne purent jamais se déterminer à revenir dans leur triste patrie. Qu'on imagine les injures, les imprécations que les Messinois vomirent contre Louis XIV, qui les avait livrés si cruellement à la discrétion des Espagnols! En vain on ré-

(1) *Annales d'Italie.*

pliquait en France que les envoyés de Messine avaient promis de faire insurger Palerme, Syracuse et le reste de la Sicile; un tel reproche était peu fait pour leur fermer la bouche. Le ministère français n'ignoroit pas que cet événement dépendait des circonstances sur lesquelles les habitans de Messine ne pouvaient influer qu'indirectement; et qui dépendaient sur tout des opérations de l'escadre française, et de la petite armée qu'elle avait mise à terre. » 1660-78.

On est curieux de connaître la destinée des malheureux qui avaient suivi le maréchal de la Feuillade dans les ports de France. La voici, d'après l'annaliste d'Italie que je viens de citer. Dispersés dans différentes villes, ils y furent entretenus durant dix-huit mois, au bout desquels on leur ordonna, sous peine de la vie, de sortir de l'empire français.

Comme on ne leur remit qu'autant d'argent qu'il en fallait pour arriver aux frontières avec les plus grandes incommodités, la plupart, après avoir mangé ce qu'ils avaient apporté de Messine, furent réduits à mendier leur pain. Environ quinze cents passèrent sous la domination musulmane et prirent le turban; d'autres se répandirent dans les bois et for-

mèrent des bandes de voleurs. Cinq ou six
1660-78. cents, munis de passeports, obtenus de l'ambassadeur d'Espagne à la cour de France, se hasardèrent à rentrer dans leur pays; mais à la réserve de quatre d'entre eux, que le marquis de las Navas, successeur de Vincent de Gonzagues, épargna, on ne sait pas trop pourquoi tous les autres furent envoyés au gibet ou parmi les forçats.

FIN DU DIX-HUITIÈME LIVRE ET DU TOME SIXIÈME.

TABLE

DES CHAPITRES.

LIVRE SEIZIEME.

CHAPITRE PREMIER. Dispositions avec lesquelles François 1er et Charles-Quint signèrent le traité de Cambrai. Pages 1.

CHAP. II. François 1er rentre dans le Milanais. — Extinction de l'ancienne famille de Mont-Ferrat. 8

CHAP. III. Mort de François-Marie Sforza. — L'Empereur s'empare de la Lombardie. — Affaires de Florence. — Cosme 1er devient duc de Toscane. 12

CHAP. IV. Les Impériaux tentent vainement d'envahir la Provence. — Révolution de Genève. 19

CHAP. V. Démarches de Paul VII pour rétablir la paix entre François 1er et Charles-Quint. — Trève de Nice. 25

CHAP. VI. Entrevue de Charles-Quint et de

François 1er à la rade d'Aigues-Mortes. — Charles-Quint traverse la France pour se rendre à Gand. Pages 27

CHAP. VII. Nouvelle guerre en Lombardie. — Bataille de Cerisoles. — Paix de Crespi en Valois. 31

CHAP. VIII. Erection du duché de Parme en faveur de Pierre-Louis Farnèse. 34

CHAP. IX. Mort de Luther. — Ouverture du Concile de Trente. 37

CHAP. X. Conjuration de Gênes. 42

CHAP. XI. Assassinat de Pierre-Louis Farnèse. — Mort de Paul III. — Préparatifs de guerre des Protestans d'Allemagne et de l'Empereur. 49

CHAP. XII. Mort de Henri VIII, Roi d'Angleterre, et de François 1er, Roi de France. — Bataille de Murberg; l'Electeur de Saxe et le Landgrave de Hesse faits prisonniers. 52

CHAP. XIII. Le Concile de Trente est transféré à Bologne. — Formule de foi publiée par l'Empereur. 56

CHAP. XIV. Voyage de Charles-Quint à Bruxelles. — Mort de Paul III. — Avénement de Jules III. 63

CHAP. XV. Vains efforts de Charles-Quint pour engager Ferdinand à se démettre de la dignité

de Roi des Romains. — Suite des opérations du Concile de Trente. Pages 72

CHAP. XVI. La guerre se renouvelle entre l'Empereur et les Princes Protestans d'Allemagne. 76

CHAP. XVII. L'Empereur est sur le point d'être fait prisonnier dans Inspruck, par les Protestans. 79

CHAP. XVIII. Paix de Passau. — L'exercice de la religion protestante autorisé en Allemagne. — Continuation de la guerre d'Italie. 85

CHAP. XIX. Descente des Turcs dans le royaume de Naples. 90

CHAP. XX. Mort de Jules III. — Avénement de Paul IV à la Papauté. 94

CHAP. XXI. Charles-Quint abdique ses couronnes. — Sa retraite. — Sa mort. 95

CHAP. XXII. Portrait de Philippe II, Roi d'Espagne et des Deux-Siciles. 100

CHAP. XXIII. Caractère de Paul IV. 105

CHAP. XXIV. Traité et alliance entre Paul IV et le Roi de France, Henri II. 110

CHAP. XXV. Expédition des Français sur les frontières du royaume de Naples. 116

CHAP. XXVI. Traité de Paix entre le Pape et Philippe II. — Avénement de Ferdinand à la Couronne impériale. 120

CHAP. XXVII. Traité de Cateau-Cambresis. — Mort d'Henri II, roi de France. — Armes à feu dont on se servait pendant le seizième siècle. Pages 124

CHAP. XXVIII. Mort de Paul IV. — Pontificat de Pie IV. 131

CHAP. XXIX. Bandes de Brigands qui désolent la Romagne. 136

CHAP. XXX. Réformation du système militaire en Italie. — Création des Ordres de saint Etienne et de saint Lazare. 138

CHAP. XXXI. Conclusion du Concile de Trente. 140

CHAP. XXXII. Mort de Pie IV. — Avénement de Pie V. — Cosme de Médicis créé Grand-Duc de Toscane. 145

CHAP. XXXIII. De l'Allemagne et du Nord à la fin du seizième siècle. 148

CHAP. XXXIV. — Mort de Soliman II. — Sélim lui succède. — Bataille de Lepante. — Succession des Empereurs musulmans jusqu'à la fin du seizième siècle. 152

LIVRE DIX-SEPTIEME.

CHAPITRE PREMIER. Mort de Pie V. — Pontificat de Grégoire XIII. — Réforme du Calendrier Julien ; introduction du Calendrier Grégorien. Pages 157

CHAP. II. Guerres civiles de France. — Colloque de Poissy. 165

CHAP. III. Le Roi de Navarre se fait catholique. — Ambition des Guise. — Massacre de Vassi. — Siége de Rouen. 168

CHAP. IV. Bataille de Dreux. — Siége d'Orléans. — Le duc de Guise assassiné. — Paix d'Amboise. — Majorité de Charles IX. — Bataille de Saint-Denis. — Edit de Pacification. 175

CHAP. V. Retraite du chancelier de l'Hôpital. — La guerre se rallume. — Nouvel édit de pacification. 179

CHAP. VI. Massacre de la Saint-Barthélemi. 184

CHAP. VII. Nouvelle guerre civile. — Le duc d'Anjou élu roi de Pologne ; il s'élève à la cour de France un parti qui fut nommé *parti des Politiques*. 187

CHAP. VIII. Mort de Charles IX. — Commencement du règne de Henri III. 190

CHAP. IX. Mort du Cardinal de Lorraine. — Con-

duite de ses trois neveux. — Naissance de la Ligue. — Premiers Etats de Blois. Pages 194

CHAP. X. Henri III fait la paix avec les Protestans. — Mort du duc d'Alençon. — Le duc de Guise aspire à la couronne de France. 197

CHAP. XI. Sixte-Quint parvient à la Papauté. — Caractère de ce Pontife. 200

CHAP. XII. Suites des guerres civiles de France. 207

CHAP. XIII. Factions qui partageaient la France à la fin du règne de Henri III. 211

CHAP. XIV. Le duc de Savoie s'empare du marquisat de Saluces. — Seconds états de Blois. — Assassinat du duc et du cardinal de Guise. 216

CHAP. XV. Siége de Paris. — Henri III est assassiné à Saint-Cloud. — Conduite de Henri IV. 220

CHAP. XVI. Mort de Sixte-Quint. — Pontificat d'Urbain VII, de Grégoire XIV, d'Innocent IX et de Clément VIII. — Etat de Paris. 227

CHAP. XVII. Abjuration de Henri IV : il est reçu dans Paris. 233

CHAP. XVIII. Mort d'Alphonse II, duc de Ferrare et de Modène. — Le Pape se rend maître de Ferrare. 236

CHAP. XIX. — Mort de Philippe II, Roi d'Espagne et des Deux-Siciles. 239

CHAP. XX. Le Duc de Savoie cède la Bresse et le Bugei à la France, en échange du Marquisat de Saluces. — Mort de Clément VIII. — Naissance des démêlés entre la république de Venise et Paul V. Pages 242

CHAP. XXI. Le sénat de Venise est excommunié. 250

CHAP. XXII. Préparatifs de guerre entre les Vénitiens et le Pape. 256

CHAP. XXIII. Accommodement entre le Pape et les Vénitiens. 261

CHAP. XXIV. Suite du Pontificat de Paul V. 267

CHAP. XXV. Situation respective, au commencement du dix-septième siècle, des Puissances européennes en liaison avec l'Italie. — De l'Allemagne et de la Turquie. 272

CHAP. XXVI. De l'Angleterre. — Mort de la Reine Elisabeth. 282

CHAP. XXVII. Jacques 1er parvient au trône d'Angleterre. — Précis du règne de ce prince. 290

CHAP. XXVIII. De la France. — Préparatifs de guerre faits par Henri IV. 300

CHAP. XXIX. Assassinat de Henri IV. — Avénement de Louis XIII à la couronne. 305

CHAP. XXX. Déprédation des finances sous la régence de Marie de Médicis. — Majorité de Louis XIII. — Etats généraux. 310

CHAP. XXXI. Traité de Loudun. — Condé enfermé à la Bastille. — Guerre civile. — Meurtre du Maréchal d'Ancre. — Médicis reléguée à Blois. Pages 314

CHAP. XXXII. Le prince de Condé sort de prison. — Luines est fait Connétable de France. — Richelieu obtient le chapeau de Cardinal. — Guerre de Louis XIII contre les Réformés. — Paix de Privas. 321

CHAP. XXXIII. De l'Espagne. — Règne de Philippe III; il chasse les Maures de ses Etats. 324

LIVRE DIX-HUITIEME.

CHAPITRE PREMIER. Tableau général de l'Italie au commencement du dix-septième siècle, de Rome, de la Toscane, de Venise. 327

CHAP. II. De la maison de Savoie. — Règne de Charles Emmanuel. — Vastes prétentions des Espagnols. 331

CHAP. III. Mort de François II, duc de Mantoue. — Prétentions du duc de Savoie au marquisat du Mont-Ferrat. 336

CHAP. IV. Conjuration de Venise. 341

CHAP. V. Successions aux trônes de Rome, des Deux-Siciles et de Toscane. 345

CHAP. VI. Situation politique de l'Europe en 1625, lorsque Richelieu fut à la tête du ministère de France. Pages 347

CHAP. VII. Succession des Princes Ottomans jusqu'au milieu du dix-septième siècle. 351

CHAP. VIII. De la Russie, de la Suède, du Danemarck, de la Pologne, de l'Angleterre et des Provinces-Unies. 354

CHAP. IX. De l'Allemagne et de l'Espagne. — Suite des difficultés survenues au sujet de la succession de Mantoue. 357

CHAP. X. Dispositions de la cour de France. — Une armée française entre en Piémont. 361

CHAP. XI. Les Français se rendent maîtres de la Savoie et du Piémont. — Mort du duc de Savoie, Charles-Emmanuel. — Conquêtes du roi de Suède, Gustave Adolphe, en Allemagne. 366

CHAP. XI. Négociations de Richelieu avec les Princes d'Italie. 370

CHAP. XIII. Mort du Roi de Suède, Gustave Adolphe. — Les Français pénètrent en Italie. 376

CHAP. XIV. Le duc de Savoie arrête les forces des Français par des manœuvres indirectes. — Mort de l'empereur Ferdinand II. — Ferdinand III parvient à l'empire. — Mort du duc de Savoie Victor Amédée. 381

CHAP. XV. Affaire du duché de Castro. — Mort du Cardinal de Richelieu et de Louis XIII. Pages 387

CHAP. XVI. Mort d'Urbain VIII. — Pontificat d'Innocent X. — Tableau de l'Europe. 391

CHAP. XVII. Insurrection des Napolitains et des Palermitains contre les Espagnols. — Mazaniello proclamé Tribun du peuple. 397

CHAP. XVIII. Mazaniello est assassiné. — Nouveau soulèvement. 404

CHAP. XIX. Suite de l'insurrection à Palerme. 407

CHAP. XX. Les Napolitains s'érigent en république. — Genaro Annèse déclaré Consul. 410

CHAP. XXI. Les Espagnols, rentrés dans Naples, y commettent d'horribles cruautés. 415

CHAP. XXII. Destruction de la ville de Castro. — Paix de Westphalie. 416

CHAP. XXIII. Mort du Roi d'Angleterre, Charles 1er, sur un échafaud. 419

CHAP. XXIV. Suite de la guerre des Français et des Espagnols en Italie. 437

CHAP. XXV. Mort d'Innocent X; Alexandre VII lui succède. — Embarras des Espagnols. — Mort de Ferdinand. — Avénement de Léopold à l'Empire. 441

CHAP. XXVI. Paix des Pyrénées. 444

CHAP. XXVII. Siége de Candie. Pages 445

CHAP. XXVIII. Différend d'Alexandre VIII avec Louis XIV. 451

CHAP. XIX. Mort du Cardinal Mazarin, de Louis de Haro, des Papes Alexandre VII et Clément IX, et du Roi d'Espagne. 459

CHAP. XXX. Insurrection de Messine contre les Espagnols. 463

CHAP. XXXI. Traité de Nimègue. — Les Messinois sont livrés aux Espagnols par Louis XIV. 468

Fin de la Table.

56[illegible]